Janvier 2026

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien de La lande de Faye

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Haute-Vienne (87)

Communes : Droux, Magnac-Laval



Tome 4.3 du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Etude réalisée par :
ENCIS Environnement
Parc Ester Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges

Maître d'ouvrage
ABO Wind SARL
2 rue du Libre Echange CS95893
31506 Toulouse Cedex 5

HISTORIQUE DES REVISIONS				
Version	**Etabli par :**	**Corrigé par :**	**Validé par :**	**Commentaires et date**
0	Thomas Poncelas Paysagiste concepteur	Perrine ROY Paysagiste conceptrice	Perrine ROY Paysagiste conceptrice	Première émission (version minute) 18/01/2023
	TP	PR	PR	
1	Thomas Poncelas Paysagiste concepteur	Sébastien Thomas Paysagiste concepteur	Perrine ROY Paysagiste conceptrice	Version finale pour dépôt du DDAE 02/04/2024
	TP	ST	PR	
2	Camille Torre	Perrine Roy	Perrine Roy	Version reprise suite aux demandes de compléments 20/01/2026
	Paysagiste	Paysagiste conceptrice	Paysagiste conceptrice	

Préambule

La société ABO Wind, opérateur/producteur français d'énergies renouvelables, a initié le projet éolien de La Lande de Faye sur les communes de Droux et Magnac-Laval dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Sommaire

1 Introduction 7

1.1 Les acteurs du projet 9
1.1.1 Le porteur de projet 9
1.1.2 Localisation 9
1.1.3 Le bureau d'études paysagères 9
1.2 Les documents de référence éolien / paysage 10
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien 10
1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin 11
1.2.3 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien 11
1.2.4 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) 12

2 Méthodologie 13

2.1 Méthodologie générale et définitions 15
2.1.1 Démarche globale 15
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine» 15
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant 15
2.1.4 La définition des perceptions visuelles 15
2.2 Définition des aires d'étude 16
2.3 Méthodologie détaillée 18
2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet 18
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet 21
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine 22
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet 26
2.4 Limites et difficultés rencontrées 27

3 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet 29

3.1 Le contexte paysager du territoire 30
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire 30
3.1.2 Les unités paysagères 34
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle 37
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage 40
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés 43
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée 44
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines 44
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique 47
3.2.3 Le contexte touristique 63
3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée 66
3.3.1 L'analyse des structures paysagères 66
3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER 68
3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER 74
3.3.4 Les sites touristiques de l'AER 83
3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude immédiate 86
3.4.1 La description des structures et motifs paysagers 86
3.4.2 Les espaces vécus 88
3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI 96
3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle 99
3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat 99
3.5.2 Les secteurs à enjeux 99
3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet 102
3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien dans la ZIP 105
3.6.1 Structures paysagères 105
3.6.2 Lieux de vie et espace vécu 105
3.6.3 Eléments patrimoniaux et touristiques 105

4 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien 107

4.1 L'objet « éolienne » et le paysage 108
4.1.1 Description d'une éolienne 108
4.1.2 Les rapports d'échelle 108
4.1.3 La couleur 113
4.1.4 L'éclairement 113
4.1.5 La rotation des pales 113
4.1.6 Le balisage des éoliennes 113
4.1.7 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief 114
4.1.8 L'angle de vue 114
4.1.9 La distance entre l'observateur et l'éolienne 114
4.1.10 Typologies de perceptions statiques 116
4.1.11 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur) 116
4.2 Principales problématiques éolien / paysage 117
4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force 117
4.2.2 Les notions de saturation / respiration 117
4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité 118
4.2.4 L'effet de barrière visuelle 119
4.2.5 Composition d'un parc éolien 119
4.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens 120
4.3.1 Les observateurs 120
4.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien 120
4.3.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien 121
4.3.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien 122
4.3.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens 123
4.3.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens 124

5 Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet 126
5.1 Préconisations du projet paysager 127
5.2 Choix d'une variante de projet 128
5.2.1 Variante n°1 128
5.2.2 Variante n°2 128
5.2.3 Variante n°2 bis 128
5.2.4 Variante n°3 128
5.2.5 Analyse comparative des variantes de projet 130
5.2.6 Synthèse de l'analyse des variantes 137
5.3 Description de la variante de projet retenue 138
5.3.1 Les éoliennes 138
5.3.2 Les aménagements connexes 138
5.3.3 La description des travaux 139
5.3.4 La description des modalités d'exploitation 139
5.3.5 Plan de masse 139
6 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine 141
6.1 Rappel méthodologique 143
6.2 Les effets de la construction du projet éolien sur le paysage 143
6.2.1 Phase d'installation de la base vie 143
6.2.2 Phase de défrichement / de coupe / d'élagage 143
6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements 143
6.2.4 Phase de construction 143
6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude 145
6.3.1 Présentation des photomontages 145
6.3.2 Les perceptions visuelles globales du projet 145
6.3.3 Les effets du projet depuis l'aire éloignée 148
6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée 164
6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire immédiate 181
6.3.6 Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle 194
6.3.7 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés 195
6.4 Synthèse des impacts 228
6.4.1 Les relations du projet avec les entités et structures paysagères 228
6.4.2 Les effets visuels du projet sur les lieux de vie et les routes 228
6.4.3 Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques 228
6.4.4 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat 228
6.4.5 Les effets cumulés avec les autres projets existants ou approuvés 228
7 Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet 230
7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception 232
7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC) 233
7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME) 235
7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement 238
8 Tableaux - Figures - Cartes - Photographies 240
9 Bibliographie 247
10 Annexes 249

1 Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société ABO Wind pour le compte de la SAS « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de La Lande de Faye », société dépositaire de l'autorisation environnementale unique du parc éolien La Lande de Faye.

Son objet sera l'exploitation des éoliennes et la vente de l'électricité à un agrégateur ou un acheteur via un contrat d'achat d'électricité.

Fondée en 1996, ABO Wind compte parmi les développeurs de projets éoliens les plus expérimentés.

La société ABO Wind a une dimension internationale mais reste une PME à dimension humaine. Fin 2022, plus de 900 professionnels expérimentés travaillent au sein du groupe et la société a raccordé 2 361,10 mégawatts de centrales de production ou de stockage d'énergie renouvelables dont 2022,45 mégawatts de parcs éoliens à travers le monde.

Forte d'une expérience de plus de 25 ans, ABO Wind est à la pointe de la réalisation de parcs éoliens « clés en main », c'est-à-dire le développement, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Responsable du projet :
Pauline JEROME, Responsable de projets

Adresse :
ABO Wind SARL
2 rue du Libre Echange CS 95893
31056 Toulouse Cedex 5

1.1.2 Localisation

Localisé dans le département de la Haute-Vienne (86), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur les communes de Droux et Magnac-Laval, qui font partie de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé en environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2022, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et articles R.222-2 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE du Limousin a été validé par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013.

Le SRE du Limousin a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 13 jun 2017, en raison de l'absence d'évaluation environnementale préalablement à son approbation. Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du Code de l'Environnement :

- l'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- l'annulation du SRE est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

L'annulation d'un SRE ne remet nullement en cause leurs objectifs stratégiques : les services de l'Etat poursuivent l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les parcs éoliens en veillant à la bonne prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux identifiés dans ces schémas.

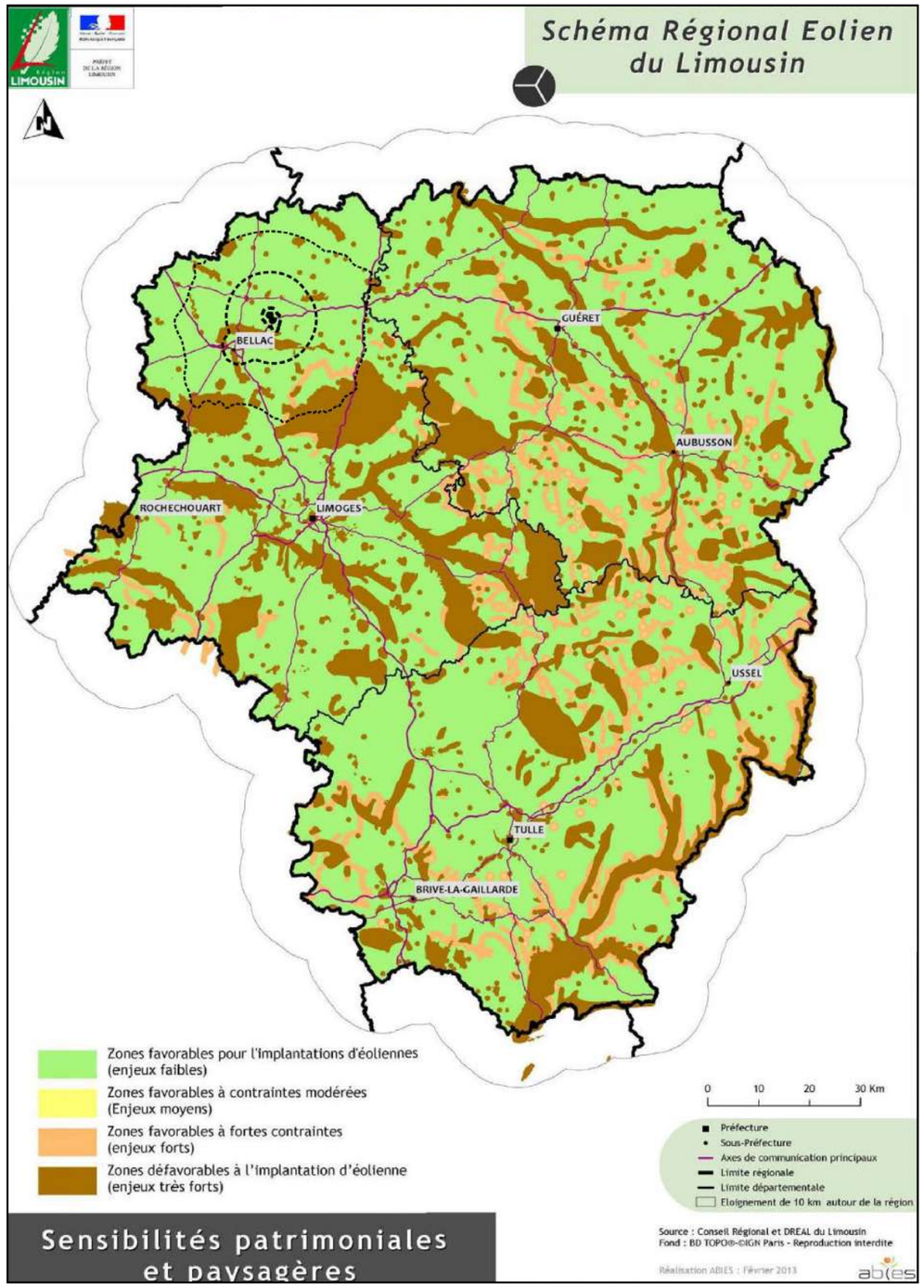
1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le Schéma Régional Eolien du Limousin présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. **Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien** (cf. carte ci-contre).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE Limousin contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- Etre à l'écoute des positions raisonnées des riverains et des acteurs de la vie économique locale.
- Elles doivent être analysées par les porteurs de projet, les élus, les services techniques en charge de l'étude des dossiers éoliens.
- Réaliser une implantation en accord avec les structures paysagères locales, en s'appuyant sur la perception et l'appréhension des structures paysagères par la sensibilité collective donnée et cultivée par le milieu social et la culture ambiante.
- Eviter le mitage excessif du territoire par de très nombreux parcs disséminés dans l'espace,



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Limousin).

déconnectés du support paysager global.

1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter.

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale…). »

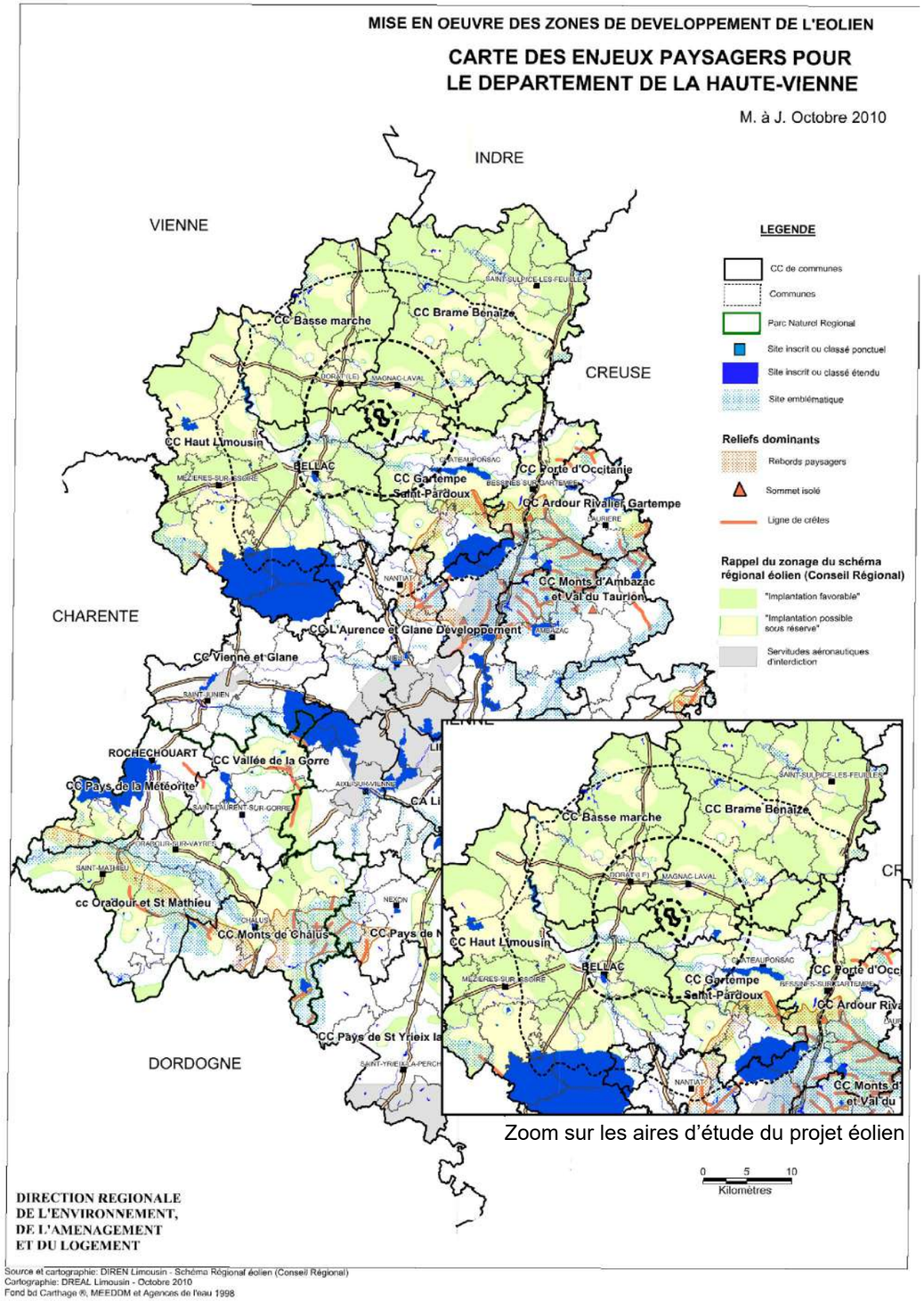
Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

1.2.3 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Eolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se situe dans une zone où l'implantation est jugée favorable. Le périmètre de l'Aire d'Etude Eloignée (AEE) couvre néanmoins des sites inscrits ou classés étendus et une attention particulière leur sera prêtée.



Carte 2 : Enjeux paysagers pour le département de la Haute-Vienne (Source : DREAL Limousin).

1.2.4 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre :
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

2 Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage. Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude ;
- la définition des aires d'études ;
- une description du projet ;
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet ;
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé ;
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés ;
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet ;
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ;
- un résumé non technique.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010, 2016 et 2020) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après **le Larousse**, la définition du paysage est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel ;
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées ;
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays ;
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**[1], appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver le paysage tel qu'il est lorsqu'il est jugé de qualité est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se confronte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de moutons ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 110°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 40°.

[1] Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

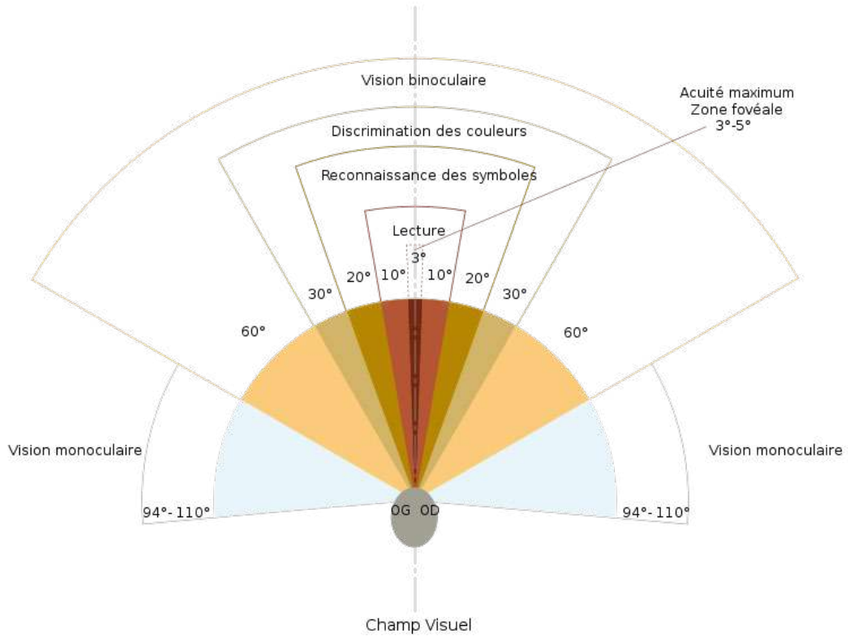


Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).

2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2020) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

Concernant l'aire d'étude éloignée, le guide 2020 préconise une formule de calcul utilisant un principe de proportionnalité entre la taille et le nombre des éoliennes :

R = (60 + E) x h

R : rayon de l'aire d'étude

E : nombre d'éoliennes maximum sur la surface de la ZIP

h : hauteur totale d'une éolienne (tour plus rotor)

Ce périmètre théorique est à adapter au contexte paysager et à la zone d'influence visuelle théorique du projet.

Concernant le projet, le calcul donne donc :

E : 4 éoliennes

h : 250 m

R = (60 + 4) x 250

R : 16 km

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : 8 à 16 km.

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude.

Cette aire d'étude englobe la partie ouest de la Basse Marche, entaillée par la vallée de la Gartempe. Au sud-est, des zones au relief plus prononcé annoncent les mont d'Ambazac. Compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers, le périmètre de l'aire d'étude a été étendu en plusieurs endroits. Au sud-ouest, le tracé de l'aire d'étude éloignée s'appuye sur les reliefs des monts de Blond pour englober le secteur patrimonial de Mortemart ainsi qu'une partie du site inscrit des Monts de Blond. Cette extension se poursuit au sud-est, englobant ainsi la petite ville de Nantiat ainsi que le site inscrit du lac de Saint-Pardoux. Le tracé de l'aire d'étude remonte alors vers le nord en suivant l'autoroute jusqu'à Arnac-la-Poste. Une extension au nord-ouest permet d'englober la totalité du périmètre de protection autour du château de la Côte-au-Chapt, monument historique. Finalement, une extension à l'ouest permet d'inclure le parc éolien des Landes au secteur étudié.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : 1 à 8 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Une extension au sud-ouest permet d'inclure la ville de Bellac, principal lieu de vie du secteur. Les autres lieux de vie sont des bourgs de taille réduite.

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 1 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

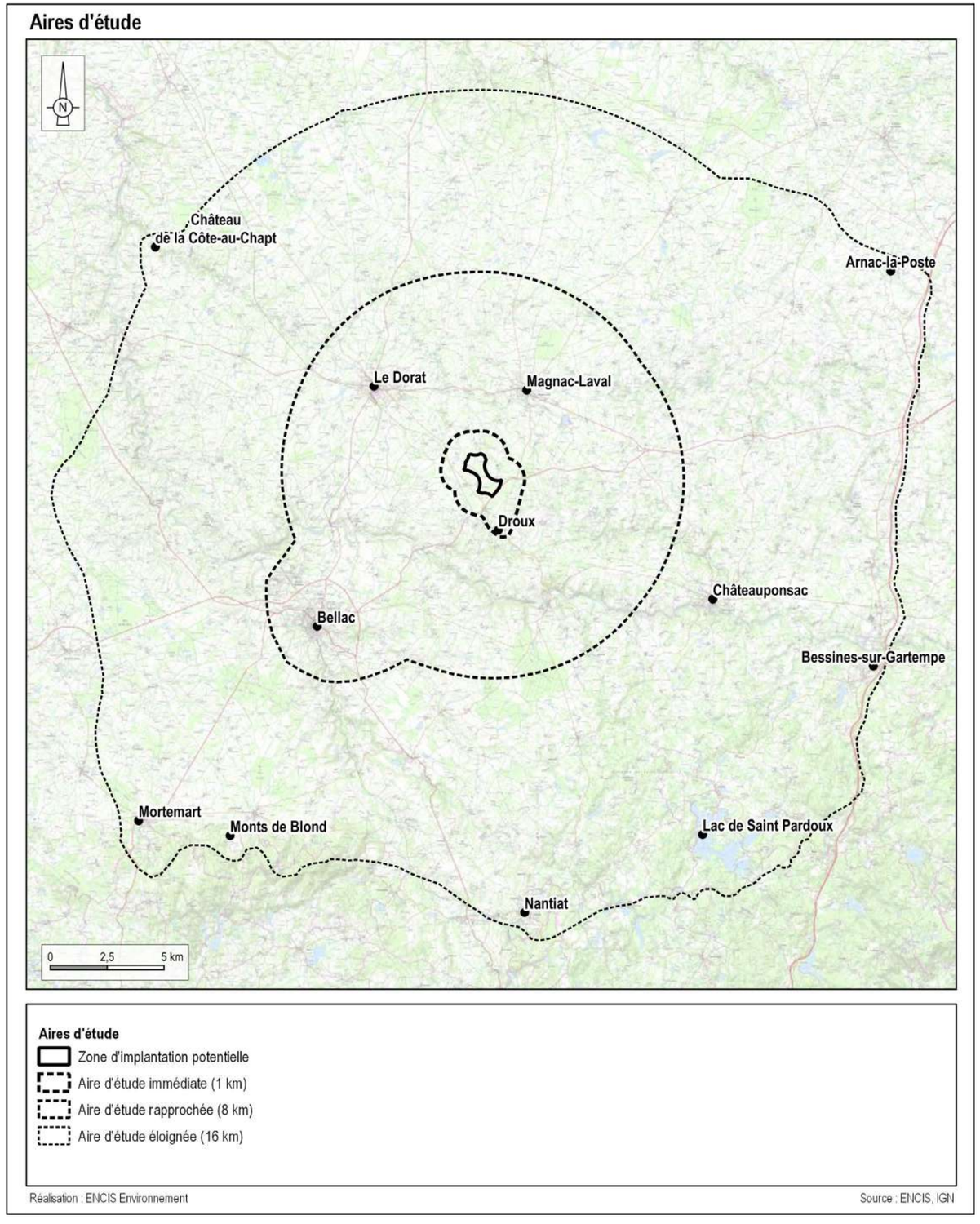
Cette aire d'étude englobe une partie de la route nationale N145 ainsi que plusieurs petits lieux de vie prennant la forme de hameaux dispersés. Une extension du périmètre au sud permet d'inclure le bourg de Droux.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP ;
- aire d'étude immédiate : AEI ;
- aire d'étude rapprochée : AER ;
- aire d'étude éloignée : AEE.



Carte 3 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol…) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet éolien au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuels covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire d'étude éloignée

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à la zone d'implantation potentielle, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du site d'implantation.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire d'étude rapprochée

L'unité paysagère où se trouve la zone d'implantation potentielle sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'implantation potentielle.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie alentour, le réseau viaire, les éléments patrimoniaux et les sites touristiques ou récréatifs permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE…) ;
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en décembre 2022 ;
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.) ;
- la réalisation de cartographies, modèles numériques de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques et / ou autres illustrations ;
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.) ;
- un inventaire des sites reconnus d'un point de vue touristique ;
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches ;
- un inventaire des réseaux de transport ;
- un reportage photographique ;
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

2.3.1.7 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Définition des enjeux : *L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état initial ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.*

Définition des sensibilités : *La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.*

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les **lieux de vie**, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les **routes ou autres axes de circulation**, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)					
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique
CRITÈRE / VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE
CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE EOLIEN (250 m de haut) DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible depuis une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE EOLIEN (250 m de haut)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 18 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 9 et 18 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 9 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)
CRITÈRE / VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.1.8 Détail de la méthodologie de la carte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données de la BD Topo. De même, la précision de cette base de données de l'IGN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.1.9 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine, désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique.

2.3.1.9.1 Analyse bibliographique

Aux échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existantes (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu ;
- le paysage signalé ;
- le paysage représenté ;
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets** :

- synthèse des enquêtes quantitatives ;
- acceptation globale de l'éolien :
 - *o* en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien ;
 - *o* en fonction de l'existence ou non du parc éolien ;
 - *o* selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge ;
 - *o* les perceptions des touristes ;
 - *o* les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens.
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - Le choix d'un scénario d'implantation correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - La proposition de différentes variantes de projet correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - Le choix de la variante finale est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - L'optimisation de la variante retenue : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

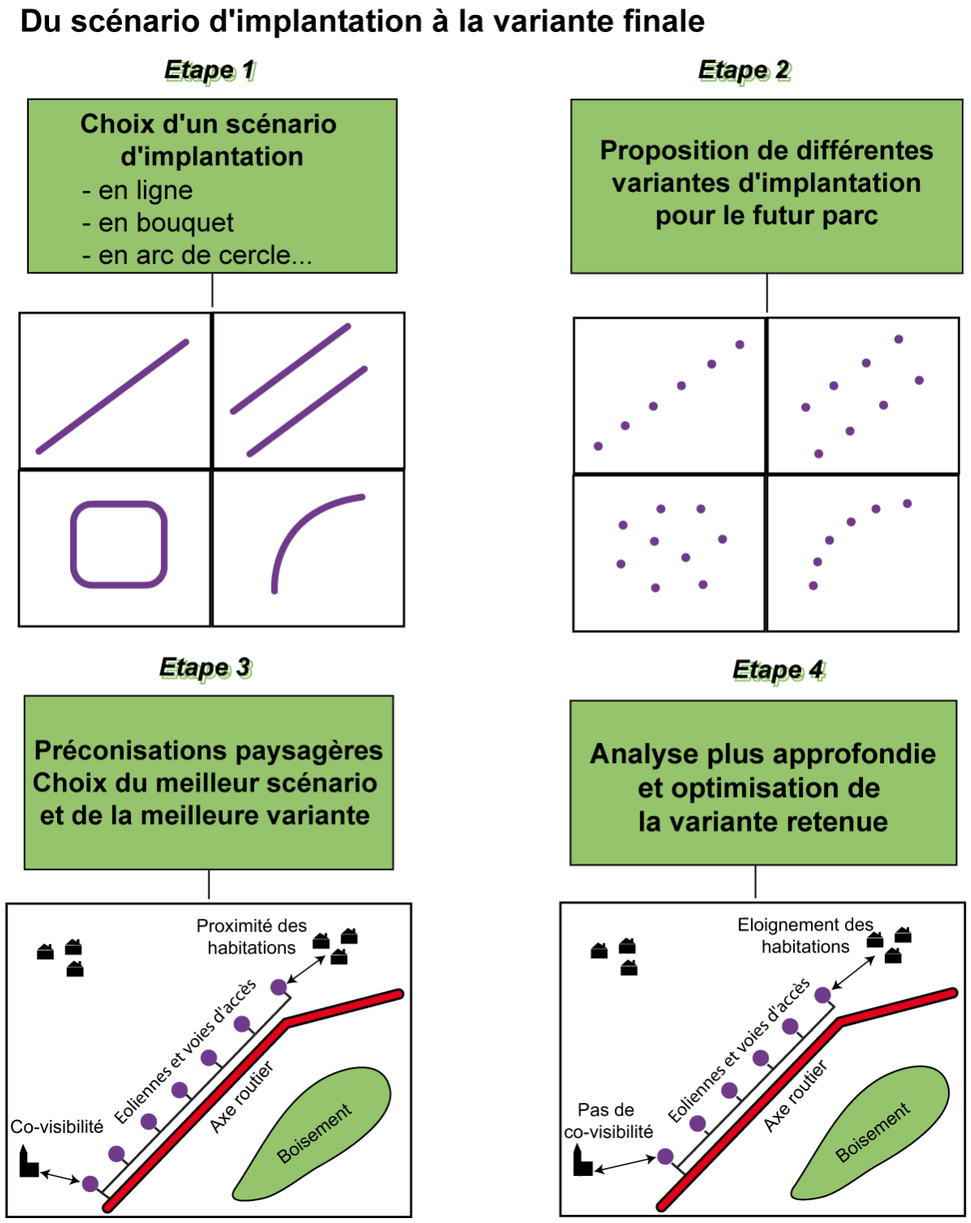


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation (source : ENCIS Environnement).

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués dans les différentes aires d'étude pour tous les lieux de vie, routes, sites patrimoniaux et touristiques recensés et décrits dans l'état initial.

2.3.3.1 Les effets visuels depuis les différentes aires d'étude

2.3.3.1.1 Les effets visuels depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage. Il s'agira aussi de comprendre les rapports de visibilité et covisibilité depuis et avec :

- les lieux de vie et routes principales ;
- les sites patrimoniaux protégés ;
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques, etc.) ;
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou en instruction et ayant reçu un avis de la MRAE.

2.3.3.1.2 Les effets visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les éléments patrimoniaux, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traitées à cette échelle.

2.3.3.1.3 Les effets visuels depuis l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que depuis le réseau viaire.

2.3.3.1.4 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraison, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie…).

2.3.3.2 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrirons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle ;
- la distance et la position de l'observateur ;
- la couleur ;
- les conditions météorologiques et l'éclairement ;
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère ;
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces ;
- la lisibilité du projet ;
- les notions de saturation / respiration ;
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2.1 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions ;
- la **nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.2.2 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitants), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet de dominance	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet de dominance	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un effet de dominance ou de surplomb
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE / VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

2.3.3.2.3 Définition des notions de visibilité et covisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village…etc.).

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.).

2.3.3.2.4 L'analyse des effets cumulés

Définitions

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les **projets existants** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les **projets approuvés** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.

Qualification des effets cumulés

Les effets cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'**aire d'étude éloignée** car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'**aire d'étude rapprochée**.

Détail de la méthode d'analyse des saturations visuelles

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens construits et les projets existants ou approuvés doivent être évalués.

Pour ce faire, le paysagiste en charge de l'étude des impacts sur le paysage et le patrimoine doit définir un certain nombre de points d'analyse, définis au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Cette analyse devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,…).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. La mise à jour d'octobre 2020 de ce même guide recommande de procéder systématiquement à une étude des effets cumulés quelque soit le contexte éolien. Dans les situations où la densité éolienne est faible, la cartographie des espaces de respiration peut suffire. Dans les secteurs présentant des densités importantes, l'approche cartographique peut être complétée par une analyse de détail des espaces de respiration et éventuellement des photomontages et tout autre indicateur nécessaire. Cette adaptation de la méthode est également préconisée dans l'« Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » réalisée par la DREAL des Hauts-de-France en juillet 2019.

Le Guide national précise bien que le degré d'occupation éolienne qui caractérise le basculement dans une situation de saturation visuelle est « spécifique à chaque territoire ; il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ».

La législation et la jurisprudence confirment l'absence de seuils « universels » reconnus de densité d'éoliennes pour définir une situation de saturation visuelle, quel que soit le territoire considéré.

Cette étude est réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparait difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Une analyse cartographique recensant les projets éoliens existants ou approuvés présents dans un rayon donné autour des points d'analyse détermine préalablement l'angle théoriquement occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas exempts d'éolienne. L'analyse de terrain permet de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques, en distinguant l'analyse théorique et l'analyse en ne tenant compte que des éoliennes réellement visibles. Elle permet également d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, etc.).

Cette évaluation permet d'apprécier le risque d'une accumulation trop importante d'éoliennes, voire d'une saturation visuelle depuis les points de vue sensibles, ainsi que et le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, notamment en fonction des angles de respiration visuels ménagés, ainsi que de la densité et des distances d'éloignement des projets entre eux.

Méthodologie du choix des points d'analyse

« L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée par rapport à l'habitat. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce dernier. » (extrait du guide d'octobre 2020).

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés. En cas de disparité dans les perceptions entre différents points d'un lieu de vie, c'est le secteur le plus exposé qui est retenu pour le positionnement du point. L'analyse prend en compte les perceptions depuis ce point choisi et les éventuelles perceptions complémentaires depuis d'autres secteurs du lieu de vie.

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

- **Indice d'espace de respiration**

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

- **Indice d'occupation de l'horizon**

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre, prenant en compte les obstacles pérennes comme le relief ou le bâti dense des centre-bourgs. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Dans l'analyse proposée, une carte montre les éoliennes présentes dans un rayon de 10 km autour du point étudié. Les cônes de vue concernant les projets existants ou approuvés non visibles sont figurés en gris (lorsqu'ils sont cachés par le relief ou les autres masques existants : bâti, végétation, etc.), les cônes de vue pour les projets visibles sont figurés en bleu.

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Il faut noter que ne sont pas pris en compte les doubles comptes, c'est-à-dire que deux parcs superposés l'un à l'autre n'entraînent pas une somme de leur angle respectif. Le nombre total d'éoliennes est par contre retenu pour le calcul suivant.

- **Indice de densité sur les horizons occupés**

On parle ici du ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes présentes.

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ainsi, il paraît moins impactant d'augmenter cet indice plutôt que celui d'occupation de l'horizon.

L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir des indices proches mais des réalités très différentes.

La notion d'**encerclement** permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

2.3.3.3 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) ;
- les coupes topographiques ;
- les photomontages ;
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.3.1 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux.

Les points de vue servant à illustrer les impacts et réaliser les photomontages sont positionnés de manière à optimiser les visibilités du projet étudié, afin de présenter les secteurs où les vues sont les plus impactantes. Ainsi, de manière générale, les photomontages illustrent les impacts les plus importants vis-à-vis de l'élément visé (structure paysagère, lieu de vie, axe de communication, élément patrimonial ou touristique) et sont de ce fait souvent maximisants.

La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 (APSC) équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale est réglée sur 32 mm (équivalente à 48 mm au format 24 x 36, soit un angle de 40°), ce qui correspond à la reconnaissance des symboles pour la vision humaine, et à une absence de déformation de la perspective. Pour chaque point de vue, trois séries de trois photographies minimum sont prises, avec un décalage de 10°. Un trépied à niveau est utilisé. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure est la suivante : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets existants ou approuvés (parcs accordés ou ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue est positionnée dans le module cartographique à partir de ses coordonnées GPS. Il en est de même pour chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât de mesure, château d'eau, arbre, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : Les motifs paysagers sont utilisés comme points de repère pour le calage précis des éoliennes dans le panorama. Les rotors des éoliennes ont été orientés « face caméra » afin de maximiser leur emprise visuelle. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet un paramétrage automatique du rendu des éoliennes (luminosité, teinte, couleur allant du blanc au gris sombre, ombres…). Une représentation en couleur (vue en esquisse) se superposant à une vue en noir et blanc permet de mieux localiser les éoliennes en partie ou totalement masquées par la végétation ou le relief.

- **Réalisation des vues réalistes** : Les photographies réalisées présentent un angle de 40°, qui correspond à notre champ visuel pour la reconnaissance des symboles. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée au format A3 et tenue à 55 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent une frise de trois photographies de l'état initial, une frise avec le projet (photomontages), une frise avec le projet et les projets existants ou approuvés et une frise avec le projet et les projets existants ou approuvés en esquisse sur un fond en noir et blanc. Chaque photographie couvrant un angle de 40°, la frise de trois photographies permet ainsi de couvrir un angle total de 120°, ce qui correspond à la vision binoculaire humaine (utilisation synchrone des deux yeux). La photographie centrale est dirigée vers le projet et les deux autres l'encadrent pour le contextualiser.

Les planches comprennent également deux cartes de localisation avec des cônes de vue, les informations techniques sur la prise de vue et le photomontage (coordonnées GPS en Lambert 93, date et heure de la prise de vue, focale, ouverture, vitesse, ISO, azimut de la vue centrale, angle visuel du parc, distance à l'éolienne la plus proche), une coupe topographique et éventuellement des zooms.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter** des impacts ;
- celles qui peuvent **réduire** les impacts ;
- celles **compensant** les impacts ne pouvant être évités ou suffisamment réduits ;
- et enfin celles permettant d'**accompagner** la mise en place du projet.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.). L'impact résiduel correspond alors au niveau d'impact après l'application de la mesure.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- nom de la mesure ;
- impact potentiel identifié ;
- objectif de la mesure et impact résiduel ;
- description de la mesure ;
- coût prévisionnel ;
- échéance et calendrier ;
- identification du responsable de la mesure.

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un moment donné (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une **perception à un instant T**. Les prises de vue pour les photomontages ont été réalisées à feuilles tombées afin de garantir des conditions de visibilité optimales.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 16 km au minimum autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace et les unités paysagères.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation géographique

L'aire d'étude éloignée se situe à cheval sur trois départements : la Vienne (commune de Lathus-Saint-Rémy), la Creuse (commune de Saint-Maurice-la-Souterraine) et la Haute-Vienne. Ces trois départements appartiennent à la région Nouvelle-Aquitaine. La majorité du territoire concerné par l'aire d'étude correspond au nord de la Haute-Vienne.

La ZIP se situe quant à elle à cheval sur les communes de Droux et de Magnac-Laval, en Haute-Vienne.



Carte 4 : Situation géographique.

3.1.1.2 Relief et hydrographie

Le relief de l'aire d'étude éloignée (AEE) est caractérisé par la présence des vallées de la Gartempe et de ses affluents qui traversent les aires d'étude de sud-est en nord-ouest. Celles-ci permettent de relier les premiers reliefs annonciateurs du Massif central au sud, et le plateau du Poitou au nord. Au sud-est, le lac artificiel de Saint-Pardoux est le principal plan d'eau de la région.

Le relief atteint par endroit 515 mètres d'altitude dans les monts de Blond, pour une altitude moyenne comprise entre 190 et 220 mètres au nord des monts. Les rivières Gartempe, Semme et Brame entaillent ce plateau par de profondes vallées accompagnées d'une dense ripisylve.

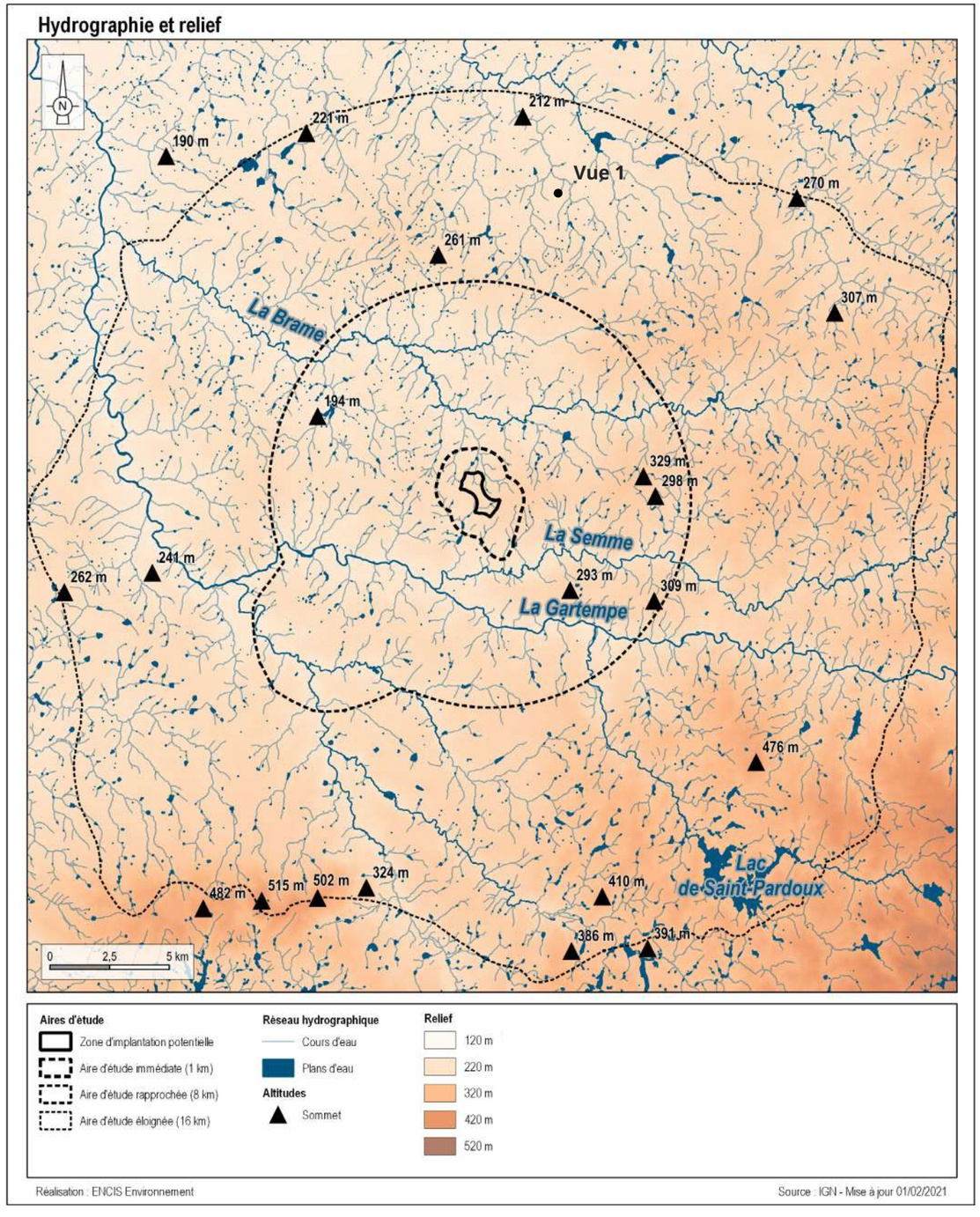
Le nord-est est souligné par des reliefs intermédiaires autour de 300 mètres d'altitude qui marquent une transition vers un plateau de plus haute altitude.



Photographie 1 : Ouverture visuelle sur la Basse Marche depuis le versant sud de la vallée de la Gartempe



Photographie 2 : La Gartempe à Châteauponsac



Carte 5 : Hydrographie et relief.

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

La ville la plus importante du périmètre étudié est Bellac, avec 3 639 habitants, située dans la partie sud-ouest de l'AER. Quatre autres pôles urbains importants (plus de 1 000 habitants) sont localisés dans le périmètre d'étude : Le Dorat et Magnac-Laval, au nord de l'AER, ainsi que Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe, au sud-est de l'AEE dans la vallée de la Gartempe. Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et hameaux dispersés, implantés sur les plateaux séparant les vallées alluviales ou au bord de cours d'eau secondaires.

Sur les plateaux, les axes de circulation traversent le territoire en empruntant des lignes droites, reliant les villes et les bourgs suivant le chemin le plus court. Ils deviennent plus sinueux du sud de l'AEE à proximité des monts d'Ambazac.

De nombreux axes de communication secondaires permettent de relier les centres urbains entre-eux. Ces routes empruntent tour à tour les fonds de vallées et les versants, alternant entre paysages cloisonnés et panoramas ouvert.

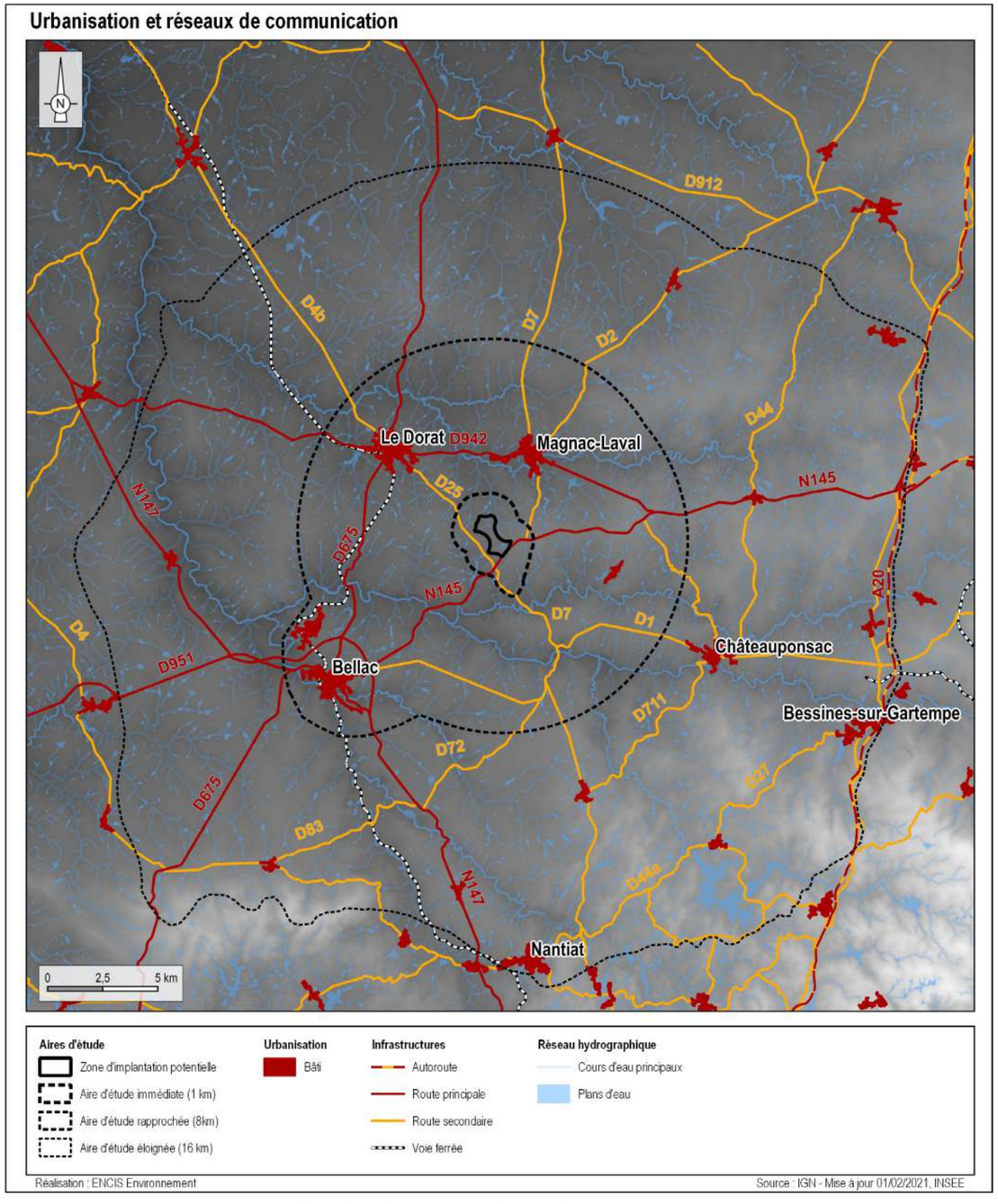
La ligne des Aubrais, une voie ferrée reliant Orléans à Montauban, traverse l'ouest du secteur étudié selon un axe nord-sud.



Photographie 3 : Route peu boisée ouvrant des vues lointaines sur le paysage.



Photographie 4 : Route plus sinueuse et abondamment boisée limitant les échappées visuelles lointaines.



Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.4 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements, dont les proportions varient, permettant de distinguer trois secteurs : nord, sud-est et sud-ouest.

Une large moitié nord du territoire, comprenant la vallée de la Gartempe et les principaux centres urbains, est en majeure partie occupée par des prairies et des systèmes agricoles complexes. Ce secteur correspond à un territoire d'élevages ovin et bovin. Le bocage y est encore dense et bien conservé bien que des signes de remembrement soient perceptibles.

Le sud-est de l'AEE est caractérisé par les premiers reliefs, annonçant le Massif central. Ces espaces sont dominés par des boisements mêlant néanmoins des terres agricoles. Quelques lieux de vie importants comme Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe ponctuent le secteur. L'ensemble forme une mosaïque d'espaces boisés, urbanisés et agricoles. La liaison avec les terres agricoles du nord de l'AEE est assurée par les vallées de la Semme et de la Gartempe qui créent une continuité des espaces boisés. Cette zone est également ponctuée de nombreux plans d'eau, le principal étant le lac de Saint-Pardoux, à l'extrémité sud-est de l'AEE.

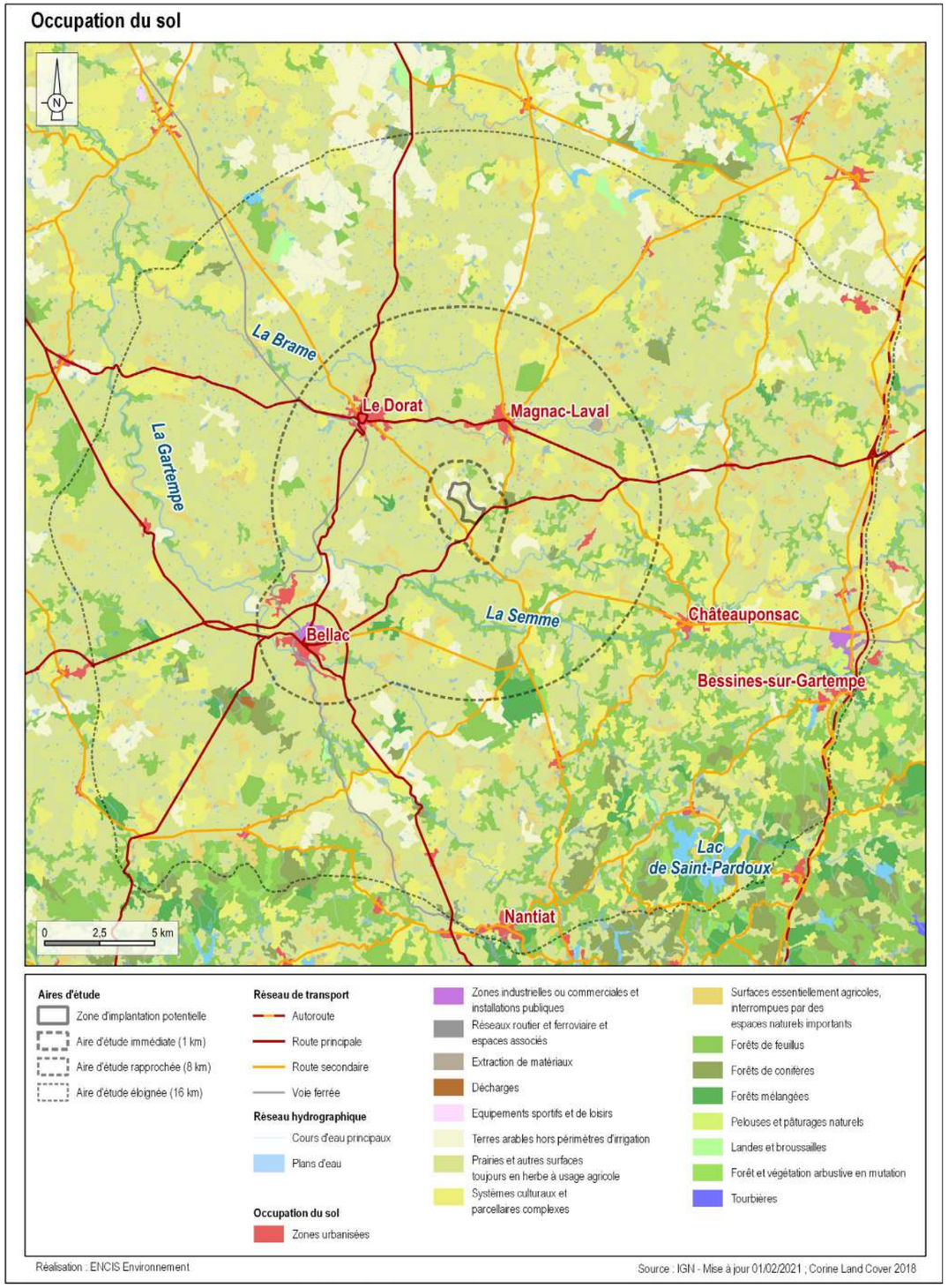
Finalement la partie sud-ouest, à proximité des monts de Blond, est marquée par une continuité des espaces boisés qui cohabitent avec des terres agricoles, sans toutefois se mélanger.



Photographie 5 : Mosaïque de prairies bocagères ouvertes et de boisements à l'est de l'AEE.



Photographie 6 : Parcelle agricole remembrée du nord de l'AEE.



Carte 7 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture des Atlas régionaux des Paysages du Limousin et du Poitou-Charente ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les paysages de bocages, les paysages de monts, les paysages de vallées et les paysages de plaines et plateaux.

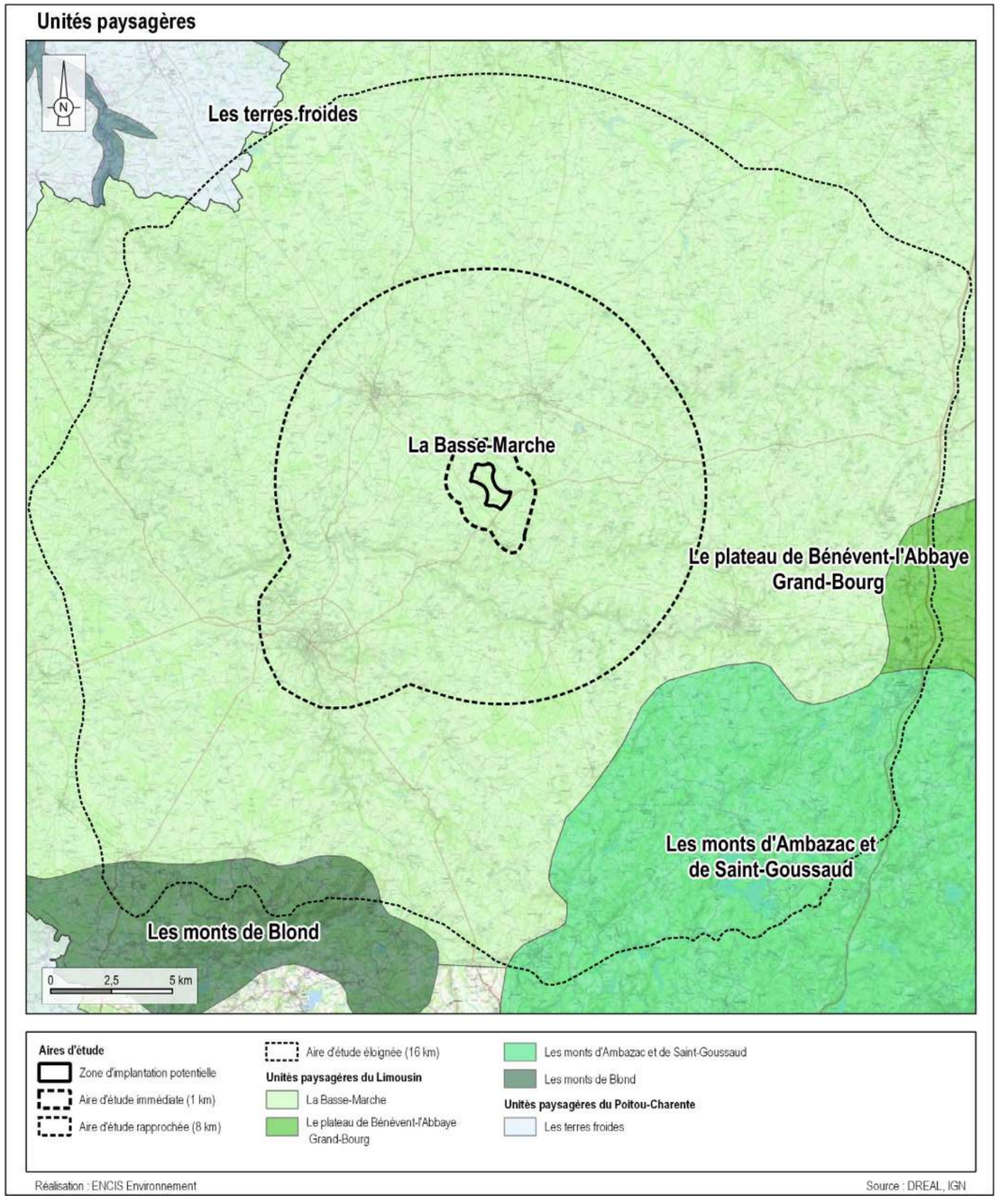
Cinq unités paysagères sont présentes dans le périmètre d'étude :

- Pour les paysages de bocages :
 - *o* La Basse Marche
 - *o* Les terres froides
- Pour les paysages de monts :
 - *o* Les monts de Blond
 - *o* Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
- Pour les paysages de plaines et plateaux :
 - *o* Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

Le secteur de l'aire éloignée correspond très majoritairement aux unités paysagères limousines de la Basse Marche, aux caractéristiques proches de celles des terres froides, et des monts d'Ambazac.

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte suivante.

La ZIP se situe sur l'unité paysagère de la Basse Marche, qui correspond au grand ensemble des paysages de bocage.



Carte 8 : Unités paysagères.

3.1.2.2 La Basse Marche

Description

La plus grande partie du territoire étudié se trouve dans l'unité paysagère de la Basse Marche. Cette unité du Limousin occupe un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Son relief vallonné aux formes massives s'étend entre 200 et 350 m d'altitude en moyenne. Plusieurs rivières sont à l'origine de reliefs en creux et de vallées parfois encaissées, comme celle de la Gartempe. Les paysages de la Basse-Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres composant les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente. On la trouve sous forme de massifs de petite taille situés sur les interfluves et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin. L'habitat est dispersé au sein de cet espace peu peuplé (20 habitants/km2 en moyenne). Les bourgs et petites villes se sont souvent implantés en rebord de vallée. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments aux volumes simples. Les toits sont recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granite apparent.

Dynamiques d'évolution

La population tend à diminuer. Le territoire est relativement enclavé, bien que l'arrivée de l'A20 ait impulsé une certaine dynamique économique et démographique. L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement, a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. L'identité bocagère du territoire n'est cependant pour l'instant pas profondément remise en cause.

Perceptions sociales

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Le territoire ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont liées à la ruralité, l'élevage ovin et les cités historiques de Bellac et Le Dorat.



Photographie 8 : Les reliefs ondoyants aux prairies découpées par les boisements.

3.1.2.1 Les terres froides

Description

Cette unité paysagère occupe l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. Le relief dessine des collines entrecoupées de nombreux ruisseaux. Il s'agit d'une terre d'élevage annonçant les paysages voisins du Limousin, qui sont très proches des terres froides en termes de caractéristiques paysagères. Le bocage y est dense, constitué de haies (en majorité des chênes et des châtaigniers accompagnés par une strate arbustive dense) qui accompagnent les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille, plus denses dans les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de maïs s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Dynamiques d'évolution

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles, avec un réseau de haies qui tend à se raréfier, à la fois par leur manque d'entretien et par leur arrachage pour faciliter la mécanisation. Les prairies sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures.

Perceptions sociales

Le terme de terres froides fait directement référence au Limousin, évoquant un paysage de transition annonçant les paysages du Massif Central avec leur « modelé en creux, découpé par de nombreux ruisseaux qui dévalent les pentes en torrents fougueux après les fortes pluies » (Guide Bleu, description des paysages de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 7 : Paysage bocager d'élevage dans les terres froides.

3.1.2.4 Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Description

Les monts d'Ambazac culminent à 701 m au Signal de Sauvagnac, et se prolongent vers l'est par le massif de Saint-Goussaud (694 m). La zone d'étude ne comprend que les contreforts de ces monts, qui démarrent à 300 m environ, puis gagnent petit à petit en altitude en direction de l'est. Le bocage de la Basse Marche s'y délite peu à peu et laisse place à des clairières agricoles aux bords flous à mesure que l'on monte en altitude et que les boisements - de feuillus essentiellement - cloisonnent le paysage. L'agriculture semble assez présente, avec des noyaux villageois implantés au cœur de zones de pâturage ouvertes.

Quelques traces de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent, témoignant de la principale activité économique de ces monts après la deuxième guerre mondiale.

Dynamiques d'évolution

Les prairies destinées à l'élevage bovin autour des villages et hameaux ont tendance à disparaître au profit des boisements. L'équilibre entre feuillus et résineux est fragile en raison de prix attractifs pour ces derniers et d'une accessibilité améliorée, notamment depuis Limoges.

Les communes misent sur l'attractivité (paysagère) ainsi que sur la mise en valeur du bâti ancien pour développer le tourisme dans les monts d'Ambazac. Une urbanisation diffuse se développe essentiellement le long des axes routiers connectés à l'autoroute entre Ambazac et Nantiat en raison de la relative proximité de l'A20 rejoignant Limoges.

Perceptions sociales

Les monts d'Ambazac sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont, et le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France. Ce territoire ne bénéficie que d'une reconnaissance régionale pour le tourisme.



Photographie 10 : Vue sur le versant nord des monts d'Ambazac

3.1.2.3 Les monts de Blond

Description

Culminant à 514 m, les monts de Blond dominent la Basse Marche et constituent un repère fort dans le paysage du plateau. Le relief granitique qui les compose est assez homogène, étiré sur une ligne est-ouest, formant un horizon sombre du sud du plateau. Il est presque entièrement couvert de bois, principalement des feuillus avec quelques bosquets de résineux. Autrefois plus ouvert car pâturé, il reste peu de panoramas dégagés depuis les points culminants. Terre de production sylvicole, c'est souvent à l'occasion de coupes forestières que les vues vers la Basse-Marche se dévoilent.

Une distinction entre le piémont et la « montagne » est importante. Le piémont est le lieu d'implantation privilégiée de l'habitat, à proximité des terres exploitables. On y retrouve les villages de Blond, Vaulry, ou Breuilaufa. La « montagne » présente un caractère différent. Si quelques pâtures en clairière subsistent sur les sommets, c'est en grande majorité un territoire forestier. Quelques hameaux typiques se trouvent sur ces hauteurs, comme les Mas ou la Bachellerie.

Dynamiques d'évolution

Les transformations du système agricole (mécanisation difficile en secteur de montagne et difficultés de l'élevage ovin) ont conduit à un abandon des pâtures de pentes et d'altitude. Les clairières de sommets ont tendance à se fermer ; les friches et les plantations de résineux se développent sur les pentes.

Une certaine dynamique de repeuplement est observable en raison de prix attractifs et d'une accessibilité améliorée, notamment depuis Limoges. Le tourisme vert est une importante piste de développement économique, qui s'appuie sur le patrimoine naturel, et le patrimoine historique des villages alentour.

Perceptions sociales

Ce territoire possède une identité forte, mais le tourisme peine à réellement s'y développer. Au sein de la région, ces monts sont réputés pour les nombreuses ballades et les grands panoramas qu'ils offrent, les sites naturels, les mégalithes nombreux associés à des légendes... L'ensemble des monts de Blond est un site naturel inscrit.



Photographie 9 : Ouverture sur la Basse Marche depuis les monts de Blond

3.1.2.5 Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

Description

Cette unité paysagère correspond à des séries de collines s'étendant en direction de la Creuse, à l'est du périmètre d'étude.

Les reliefs sont particulièrement doux et arrondis. Le paysage est vallonné et maillé par un bocage aéré qui encadre des pâtures. Des boisements (chêne et hêtre) soulignent les reliefs des collines et s'étirent, parfois en une ligne mince et discontinue, le long du tracé sinueux de la Gartempe.

Dès que les reliefs s'aplanissent, des parcelles de maïs s'intercalent entre les prairies. Les cultures sont particulièrement développées autour de la Gartempe et de ses nombreux affluents. Le sud-ouest de cette unité paysagère, à proximité des monts d'Ambazac, présente des pentes plus fortes, mais l'arrondi des sommets et l'élargissement des vallées laissent partout une impression de plateau plus que de véritable montagne.

La densité de population est relativement faible et les villages assez peu nombreux, le territoire est très rural.

Dynamiques d'évolution

L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONCFS et la DIREN (Quel Avenir pour le bocage en Limousin?, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies ».

Perceptions sociales

Le territoire du plateau de Bénévent-l'Abbaye ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière. Il est associé pour les populations locales à un territoire rural et excentré.



Photographie 11 : Paysages de «campagne-parc» du plateau de Bénévent l'Abbaye / Grand-Bourg

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Les paysages d'openfield en plaine offrent de grands champs visuels alors que les paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités liées à l'implantation d'éoliennes dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise horizontale de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de 250 m de hauteur dans la ZIP.

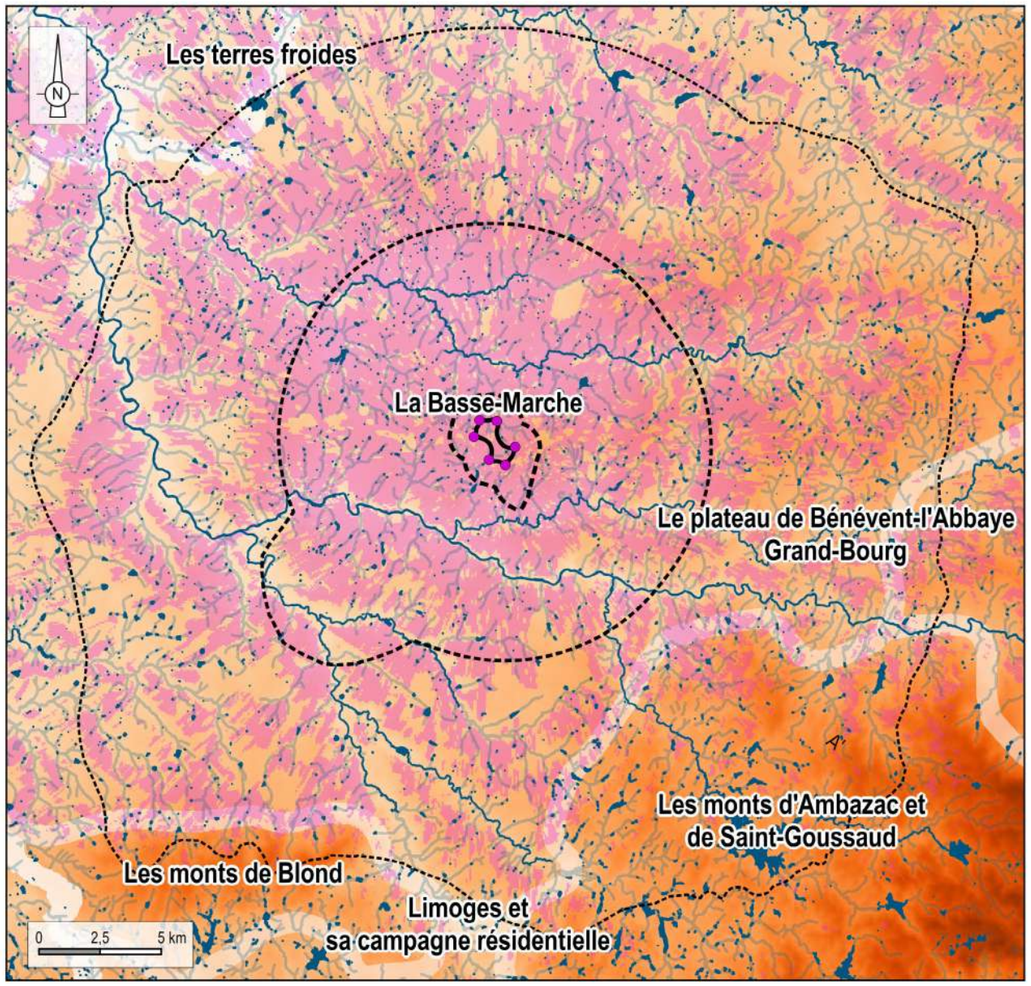
Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

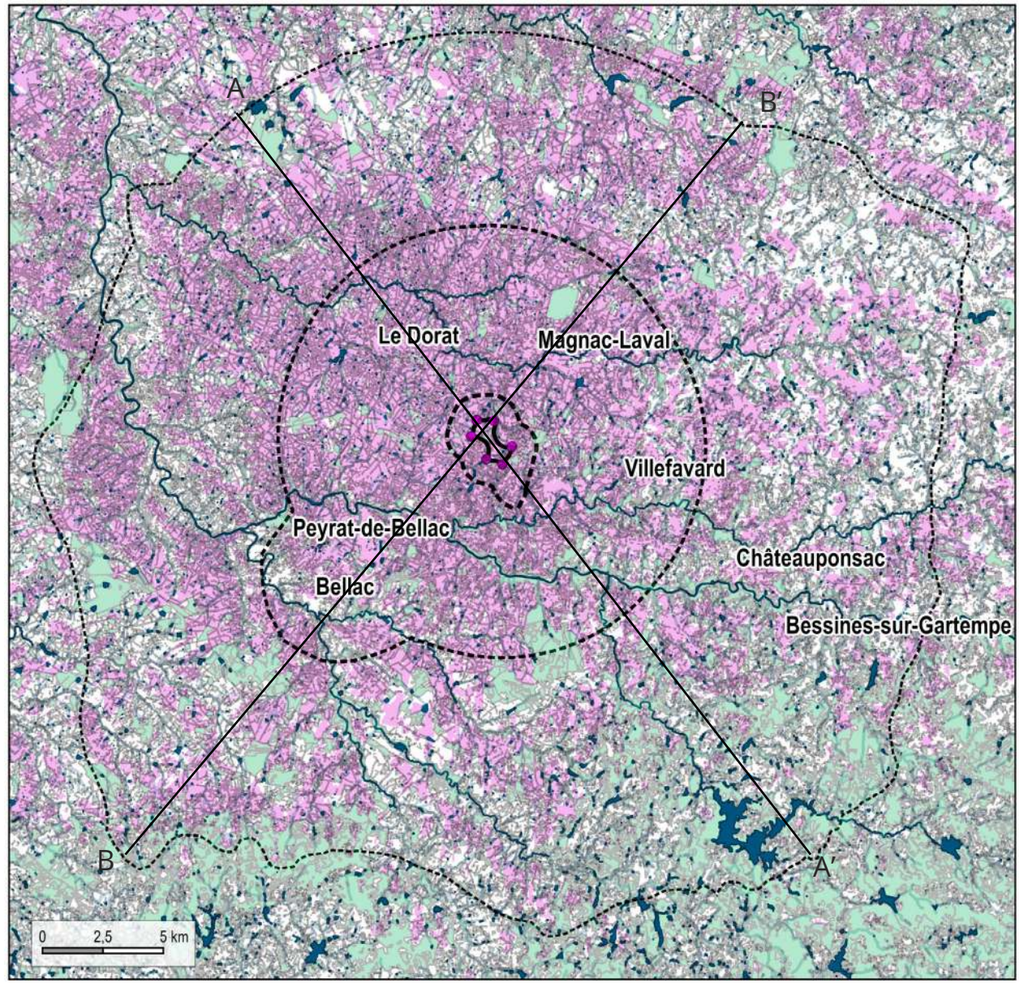
D'après la carte de la zone d'influence visuelle présentée page suivante, des éléments de 250 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilités. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées de la Gartempe et de ses affluents dans les secteurs est et ouest n'offrent aucune perception d'un projet éolien dans la ZIP. Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilités sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

Les perceptions depuis les unités paysagères de la Basse Marche, du plateau de Bénévent-l'Abbaye-Grand-Bourg et des terres froides : les zones de visibilité sont réparties sur les secteurs d'interfluves (cf. carte page suivante). Les vues sont souvent partielles et fragmentées à cause de la topographie vallonnée, des structures bocagères et des bosquets. Des vues plus dégagées sont néanmoins possibles depuis les espaces cultivés, occupation du sol dominante dans le secteur.

Les perceptions depuis les unités payssagères des monts de Blond, d'Ambazac et de Saint-Goussaud : des vues sont théoriquement possibles depuis les crêtes et le versant nord des monts de Blond, d'Ambazac et de Saint-Goussaud, mais elles restent peu nombreuses en raison de l'important taux de boisements (cf. carte page suivante). Les quelques points de vue panoramiques identifiés permettent une vue lointaine. Le versant sud des monts et les vallées ne permettent aucune visibilité.

Zones d'Influence Visuelle théorique pour des éoliennes de 250 m de hauteur (en bout de pale) en fonction du relief et des principaux boisements





Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée (8 km)
- Aire d'étude éloignée (16 km)

Réseau hydrographique
- Cours d'eau principaux
- Plans d'eau

Données pour réalisation ZIV
- Haie
- Foret

Zone d'Influence Visuelle
- Emplacement des émetteurs pour le calcul de la ZIV
- Zone d'Influence Visuelle

Réalisation : ENCIS Environnement

Source : IGN - Mise à jour 01/02/2021 ; Corine Land Cover 2018

Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements et les haies sont obtenus à partir de la BD Topo de l'IGN. Les effets de masque générés par les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple) ne sont en revanche pas pris en compte. Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique pour des éoliennes de 250 m en bout de pale dans la zone d'implantation potentielle.



Photographie 12 : Depuis les monts de Blond, les boisements abondants filtrent les perceptions de la ZIP.



Photographie 13 : Depuis la Basse Marche le bocage cloisonne les vues et limite les perceptions de la ZIP.

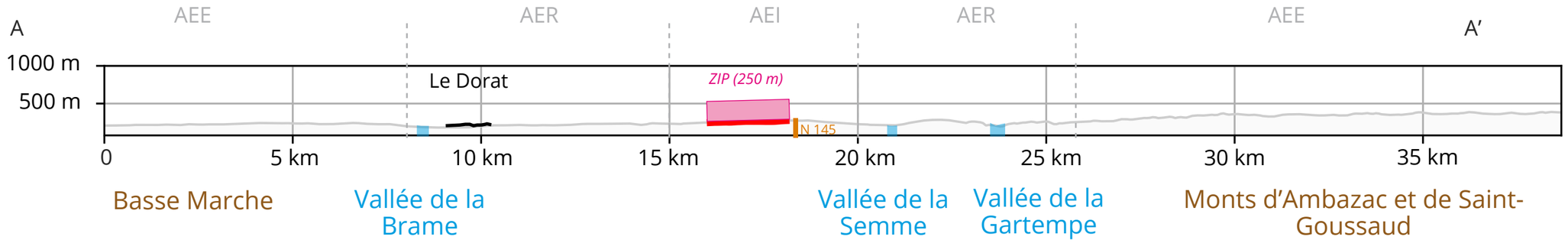


Figure 3 : Coupe de principe nord-ouest sud-est à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2).

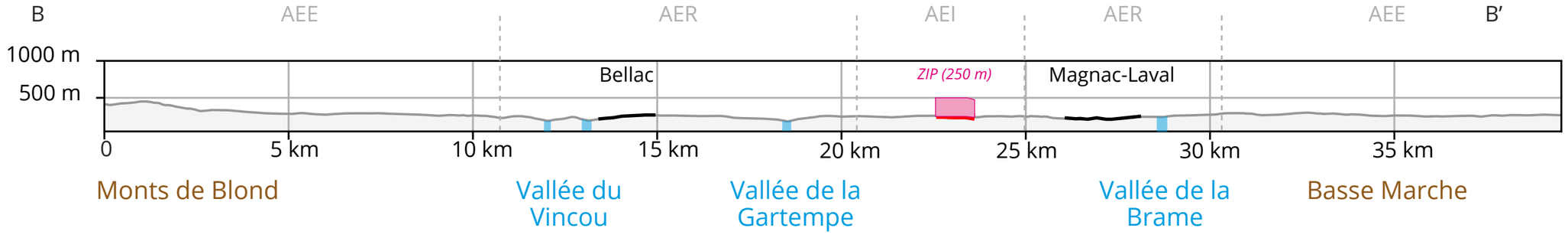


Figure 4 : Coupe de principe nord-est sud-ouest à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2).

Sur les photographies ci-dessus, et dans la suite du dossier, la double flèche rose représente une estimation de l'emprise, horizontale et verticale, maximale de la ZIP.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers **la bibliographie et l'iconographie existante sur l'identité des paysages et leur histoire**, mais aussi sur les **paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme**.

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough[1], les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation.»
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).
- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

1 Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2, page 53.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et sites protégés, qui sont répartis de manière équilibrée dans ce territoire. De nombreux monuments sont liés à une occupation humaine plus ou moins ancienne (mégalithes, vestiges antiques, châteaux de différentes époques…).

La plupart des autres monuments recensés sont liés aux pratiques religieuses. Le plus connu d'entre eux est la collégiale du Dorat, mais on recense également un ancien hospice, de nombreuses églises et chapelles, des croix et plusieurs lanternes des morts.

Les paysages et sites naturels sont eux aussi reconnus. On note la présence de plusieurs sites inscrits, pour la plupart de petite taille et suivant des portions de vallées pittoresques (vallées de la Semme et de la Gartempe). La vallée de la Gartempe bénéficie d'une certaine renommée bien qu'elle soit peu fréquentée.Deux d'entre eux sont de taille plus importante : les monts de Blond, en limite sud-ouest du périmètre d'étude, et le lac de Saint-Pardoux au sud-est. Il s'agit d'un chêne pédonculé remarquable. A noter également la présence de sites reconnus pour leurs qualités architecturales : le centre ancien de Bellac (site inscrit) et la ville du Dorat, faisant l'objet d'un site patrimonial remarquable.

3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Les paysages limousins ont inspiré plus de 500 peintres au XIXème siècle. Les thèmes privilégiés sont les motifs caractéristiques de ces paysages : l'eau, les rochers, les landes, l'architecture…

La vallée de la Gartempe, entre Rancon et Folles, a été une source d'inspiration particulière pour les peintres limousins (cf. carte page suivante). On peut citer notamment Charles Bichet (1863-1929), qui a peint aux alentours de Châteauponsac, et Maurice Utrillo, qui a représenté l'église de Bessines-sur-Gartempe (cf. figures et page suivante).

La vallée de la Gartempe est également présente dans la littérature. Dans son roman La Gartempe (1957), Jean Blanzat, écrivain limousin, décrit la rivière en mettant en avant son caractère mystérieux, changeant et même vivant. De nombreux autres écrivains l'ont évoquée : Régine Deforges (Blanche et Lucie, 1979, Sur les bords de la Gartempe, 1985), Georges Déchérat (Ricochets), Jean Giraudoux (Siegfried et le Limousin, 1922, Mirage de Bessines, 1931), Louis Peygnaud (De la vallée de Georges Sand aux collines de Giraudoux, 1951), Charles Silvestre (Prodige du coeur, 1926, Belle France, 1938, Le voyage rustique, 1929), Daniel Taboury (Lettres sur l'eau, en Limousin et ailleurs, 1981, A contre-courant, 1992), Roger Thome (La pêche, 1985)…

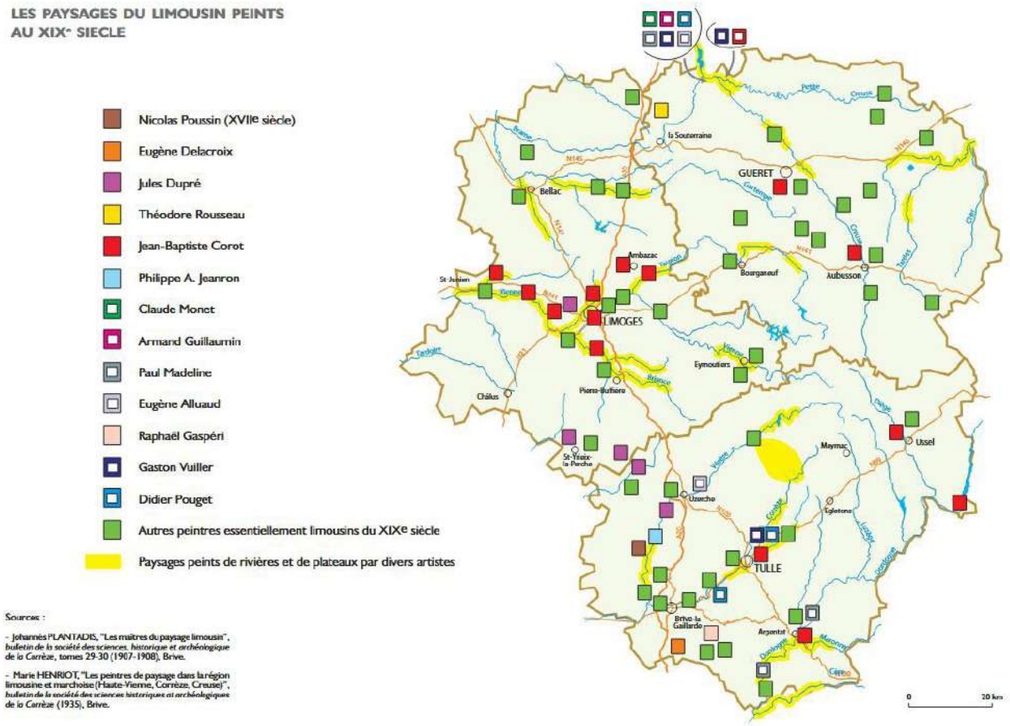


Figure 5 : Cartographie des zones représentées par les peintres au XIXe siècle en Limousin (Source : Atlas des Paysages du Limousin).



Figure 6 : Maurice Utrillo, Eglise de Bessines sous la neige, huile sur toile de 1927

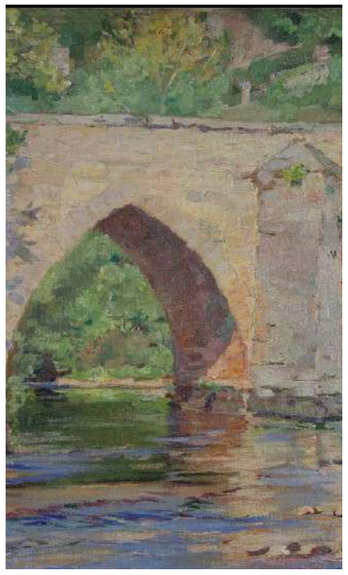


Figure 7 : Charles Bichet, «Pont à Châteauponsac», huile sur toile de 1904

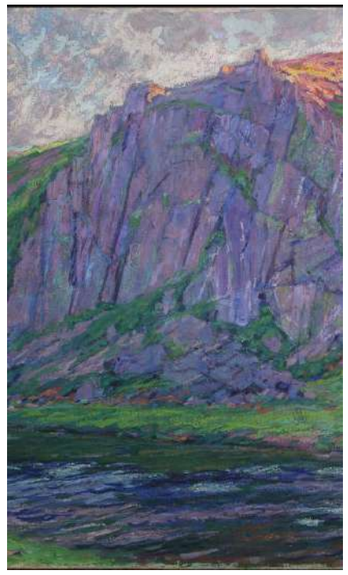


Figure 8 : Charles Bichet, Piliers de Lascaux à Châteauponsac, huile sur toile de 1907-1913

3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 67.

Le site touristique le plus important de l'AEE est le lac de Saint-Pardoux, reconnu à l'échelle départementale. Excepté le lac de Saint-Pardoux et les monts de Blond et d'Ambazac, le territoire de l'aire éloignée comporte assez peu de sites et paysages signalés par le CDT87 et les différents offices de tourisme. Les paysages mis en avant sont ceux des vallées : Benaize, Gartempe, Semme et Brame (office de tourisme du Limousin en Marche, Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche). Sont également évoqués des sites « naturels » comme l'étang de Murat par exemple. Les nombreux étangs sont signalés comme ayant une richesse biologique importante et sont renommés pour la pêche. Le bocage n'est pas directement évoqué mais on trouve une description de la « campagne-parc » des plateaux limousins sur le site internet du CDT87.

Les autres sites signalés appartiennent au patrimoine architectural : monuments liés au patrimoine religieux (églises, collégiale), petit patrimoine (croix, lanternes des morts) ainsi que cités de caractère (Le Dorat, seul site notifié comme « incontournable » par le CDT87 dans l'AEE, Châteauponsac, Magnac-Laval et Bellac). Le village de Mortemart est quant-à lui labellisé comme l'un des «Plus Beaux Villages de France». Le Haut-Limousin est présenté comme une des « portes d'entrée du sud de la France ». Il est en effet situé à la frontière entre les pays de la langue d'oc et les pays de la langue d'oïl. Les images utilisées pour la promotion du territoire associent patrimoine architectural et sites naturels (rivières, rochers, landes…). Les sites actuellement signalés correspondent en partie à ceux qui étaient représentés dans la peinture au XIXe siècle (vallée de la Gartempe principalement). On constate donc une certaine permanence dans les représentations sociales.



Figure 9 : Carte des sites incontournables (Source : CDT Haute-Vienne).

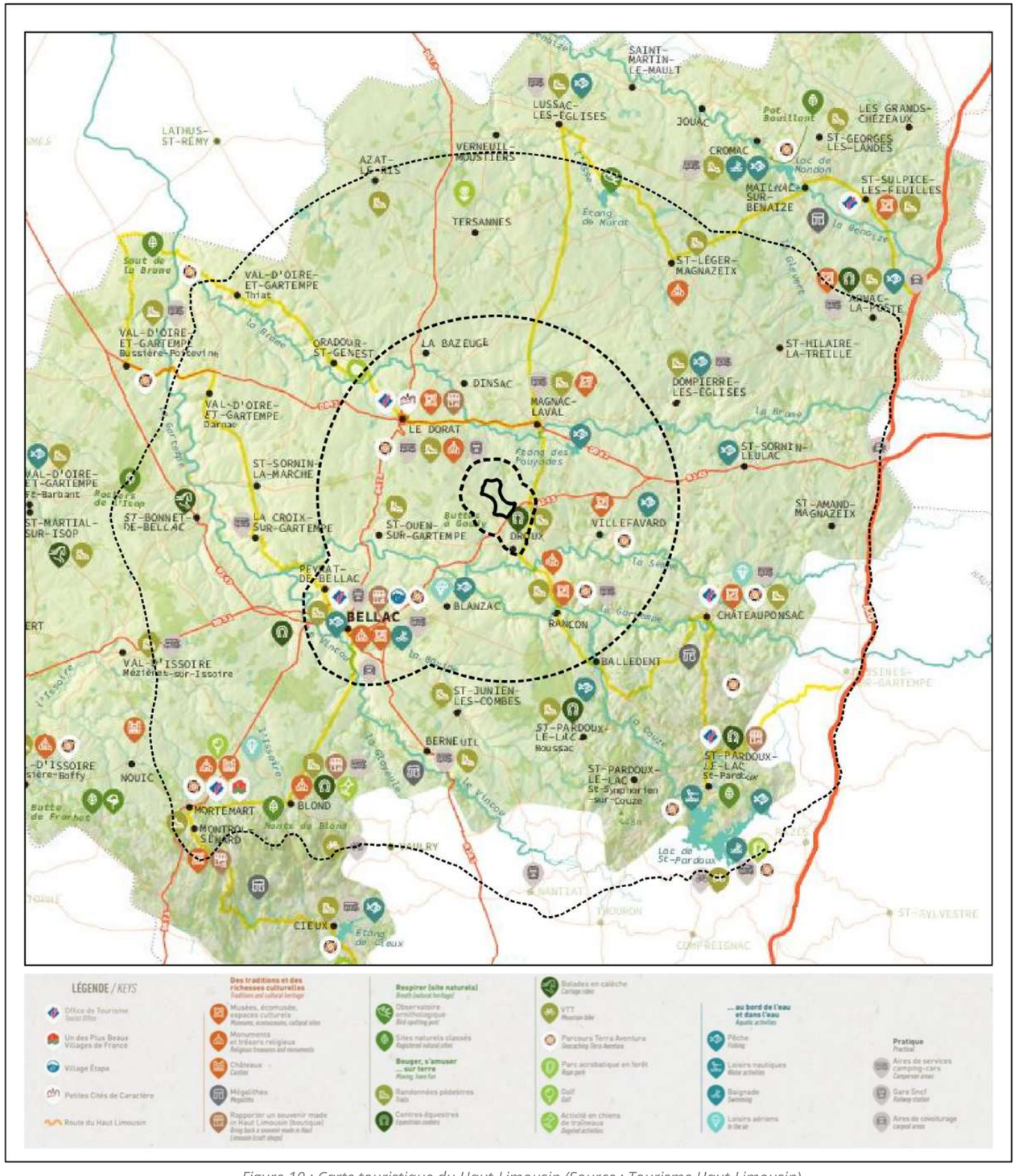


Figure 10 : Carte touristique du Haut-Limousin (Source : Tourisme Haut-Limousin)

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des projets en instruction, refusés ou approuvés est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, cinq parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre). Ces parcs se situent tous dans la partie nord-ouest de l'AEE.

3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

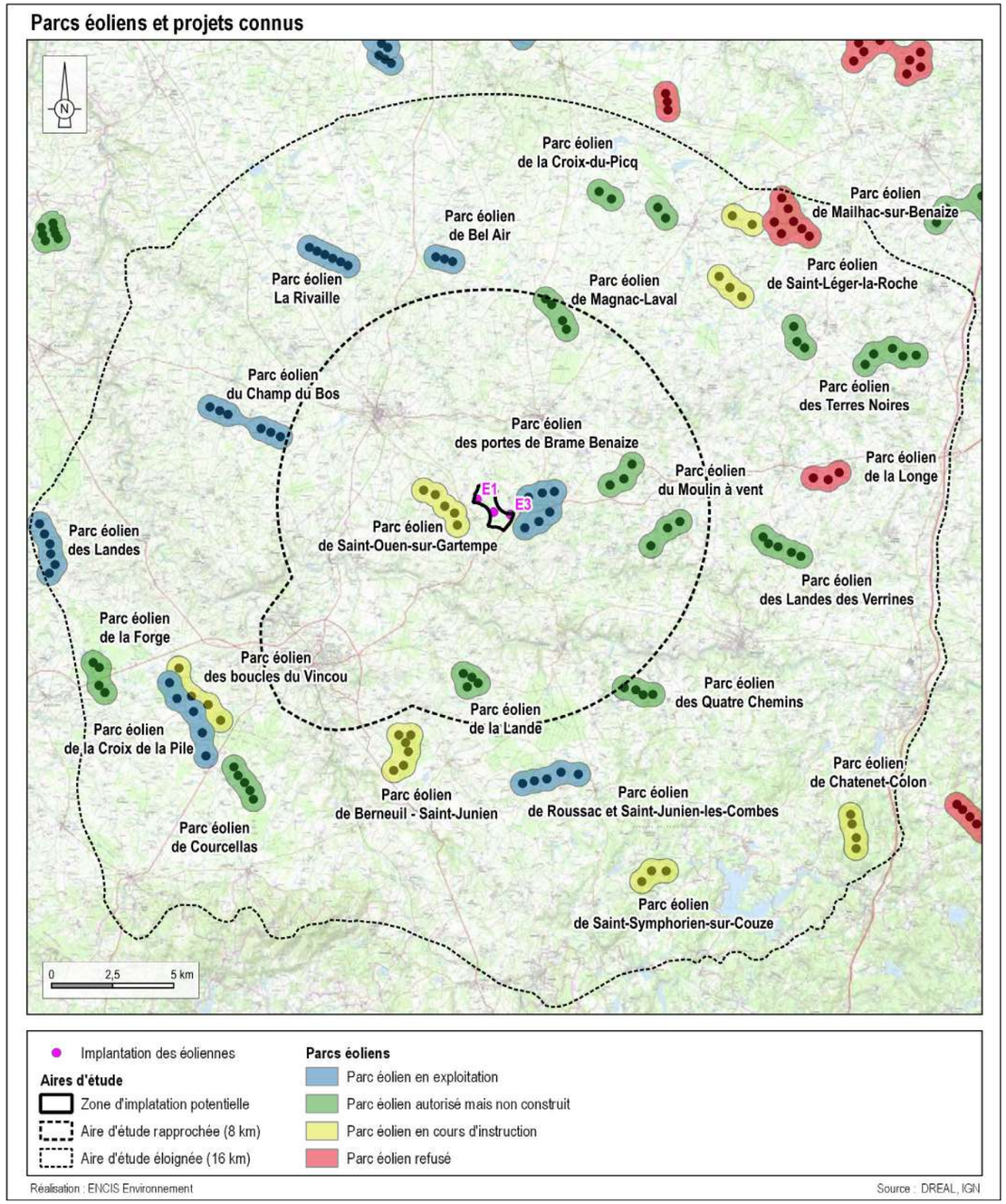
L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.7, page 195, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

Au moment de la rédaction de l'étude, dans l'aire d'étude globale, il y a sept parcs éoliens en fonctionnement. Le plus proche est le parc des portes de Brame-Benaize, situé à moins d'un kilomètre du projet étudié.

Cinq projets de parcs éoliens sont en instruction dans l'AEE. Leur distance avec le projet est assez importante, puisque le plus proche (le projet de Berneuil - Saint-Junien) se trouve à 9 km. L'impact est donc limité. Le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe, également en cours d'instruction, est toutefois situé à environ un kilomètre du projet étudié.

Neuf projets de parcs éoliens sont autorisés mais non construit. Le plus proche est le projet du Moulin à Vent, situé à 3 km environ du projet étudié.

Actuellement, le motif éolien est relativement ponctuel et peu prégnant dans ce paysage. Cependant, étant donné le nombre important de parcs éoliens accordés, ce motif va devenir beaucoup plus récurrent. L'implantation du projet éolien de La Lande de Faye devra prendre en compte ces projets non encore construits.



Carte 10 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 16 km au minimum autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacement.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes de l'AEE ont été déterminées à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Bessines-sur-Gartempe (2 860 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Cette ville est implantée dans la vallée de la Gartempe, à environ 18 km à l'est de la ZIP. Le bourg est construit sur une colline dominant la vallée de la Gartempe. Desservie par l'autoroute A20, il s'agit du principal pôle urbain de l'AEE. Aujourd'hui, la ville est surtout connue pour son lien avec l'exploitation de l'uranium en Limousin.

Depuis le centre-bourg, les masques végétaux et bâtis, en particulier, empêchent toute relation visuelle avec la ZIP. Depuis la périphérie ouest cependant, le tissu urbain plus décousu et la végétation parfois moins dense permettent ponctuellement quelques vues partielles sur la ZIP (cf. Photographie 14, page 44). ***La sensibilité de ce bourg est très faible voire nulle.***

Châteauponsac (2 063 habitants en 2019 selon l'INSEE)

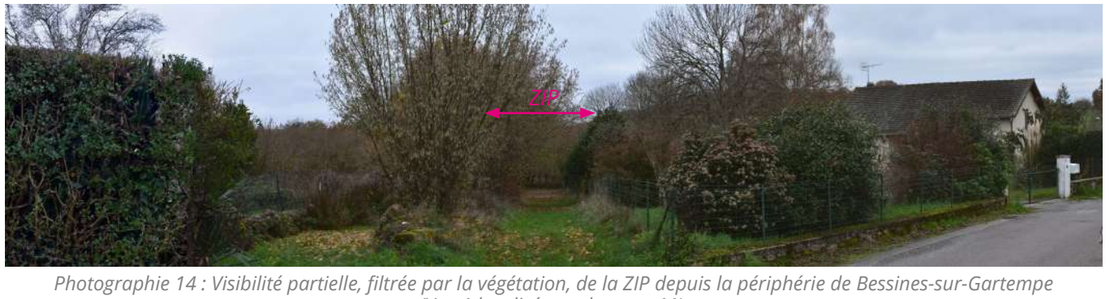
Le bourg est implanté à une dizaine de kilomètres de la ZIP, sur le versant nord de la vallée de la Gartempe qu'il surplombe. Il est traversé en son centre par la D711 qui se prolonge à l'ouest par la D1. La vieille ville se situe au sud de la D711, sur un éperon rocheux, tandis que le reste du bourg accueille des quartiers d'habitat pavillonnaire.

Bien que les masques arborés et bâtis soient abondants, la situation du centre-bourg, sur un point haut du relief, rend possibles quelques vues partielles sur la ZIP (cf. Photographie 15, page 44). Il en est de même depuis la périphérie où les masses arborées permettent des visibilités ponctuelles sur les parties hautes de la ZIP. ***La sensibilité de ce bourg est faible.***

Nantiat (1 614 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Nantiat est une petite ville implantée entre les monts de Blond et les contreforts des monts d'Ambazac. Le bourg est constitué d'un centre ancien depuis lequel rayonnent des extensions pavillonnaires. Le relief lié aux monts d'Ambazac contraint l'extenion urbaine de Nantiat, qui se développe principalement en direction de l'ouest.

Le bourg est entouré de masses boisées qui limitent les vues lointaines. De plus, compte tenu de l'éloignement et de la trame bâtie, les relations visuelles avec la ZIP sont impossibles depuis le centre-bourg et sa périphérie (cf. Photographie 16, page 44). ***La sensibilité de ce bourg est nulle.***



Photographie 14 : Visibilité partielle, filtrée par la végétation, de la ZIP depuis la périphérie de Bessines-sur-Gartempe (Vue 1 localisée sur la carte 11).



Photographie 15 : Vue lointaine sur la ZIP depuis l'avenue de Lorraine à Châteauponsac (Vue 2 localisée sur la carte 11).



Photographie 16 : Vue dégagée depuis le cimetière de Nantiat. Les habitations et la végétation masquent la ZIP (Vue 3 localisée sur la carte 11).

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

L'autoroute A20 à l'est de l'AEE

Cette autoroute relie Vierzon à Montauban et marque l'extrémité est de l'aire d'étude éloignée selon un axe nord / sud.

L'autoroute est accompagnée de plusieurs masques visuels dont des talus et des boisements de grande hauteur qui masquent la ZIP la plupart du temps. Néanmoins, une ouverture visuelle est identifiée au sud-est de l'AEE depuis une portion surélevée de l'autoroute (cf. Photographie 17, page 45). La ZIP apparaît au loin et partiellement. ***La sensibilité de cette route est très faible.***



Photographie 17 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis la route en contrebas de l'autoroute A20 (Vue 4 localisée sur la carte 11).

La N145 à l'est de l'AEE

Cette route relie Guéret à Bellac et traverse l'aire d'étude globale (partie est de l'AEE, AER et AEI) selon un axe est/ouest. Dans l'AEE, la N145 est constituée d'une simple 2x1 voies dont la vitesse est limitée à 80 km/h.

Dans l'aire d'étude éloignée, la route est alternativement accompagnée de boisements ou d'espaces agricoles plus ouverts qui dégagent des vues lointaines en direction de la ZIP. Ces espaces ouverts permettent d'apercevoir les parties les plus hautes de celle-ci en de nombreux endroits (cf. Photographie 18, page 45). Les alignements d'arbres et les haies bocagères en bord de route permettent néanmoins de filtrer ces vues. ***La sensibilité de cette route est faible.***



Photographie 18 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis la N145 (Vue 5 localisée sur la carte 11).

La N147 au sud ouest de l'AEE

Reliant Limoges à Poitiers, la N147 traverse la moitié ouest de l'AEE en passant par Bellac. Correspondant à une 2x1 voies, la vitesse sur cet axe de communication est limitée à 80 km/h.

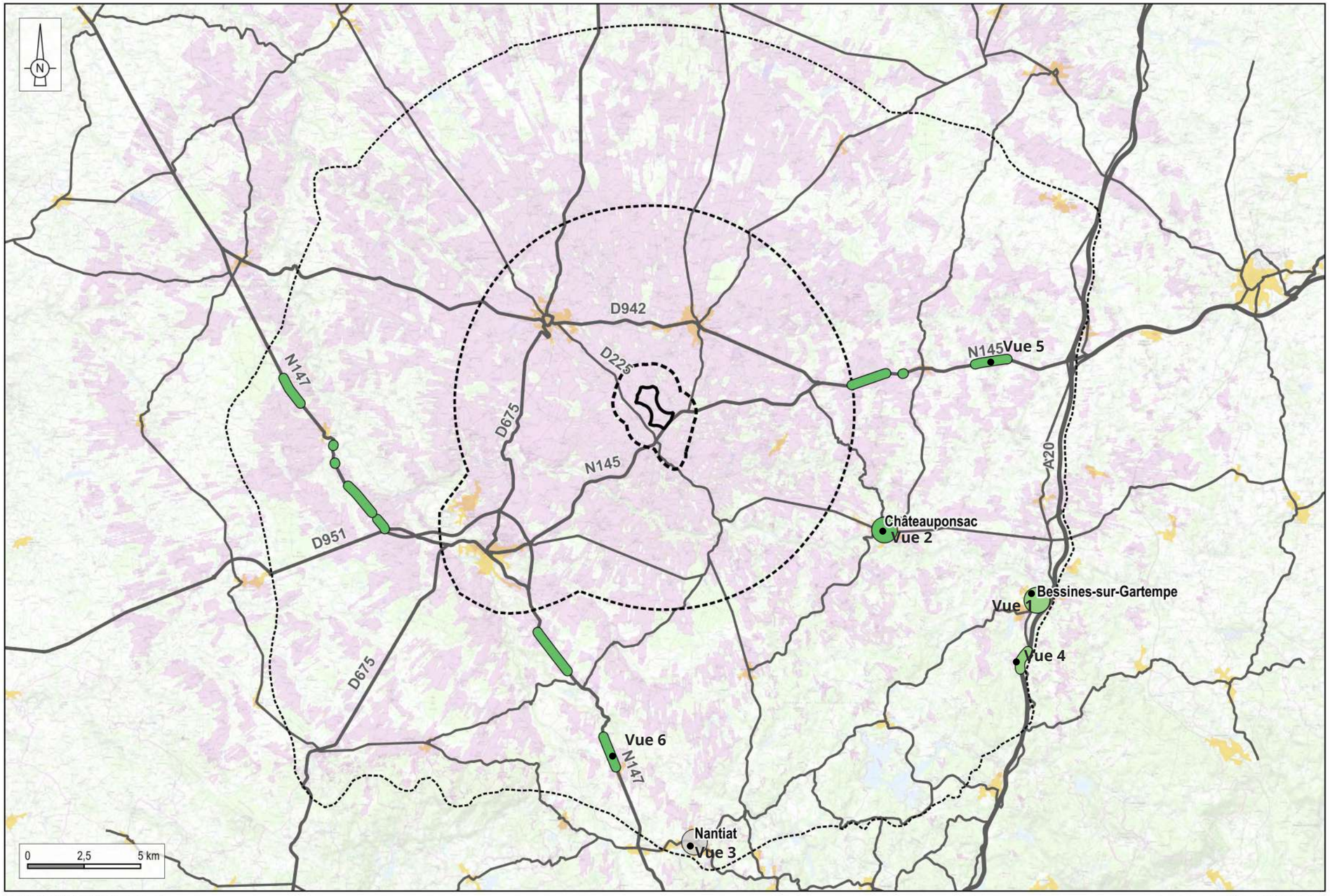
Comme la N145, la N147 traverse alternativement des espaces boisés et des espaces agricoles plus ouverts. Ces derniers ouvrent des vues lointaines permettant d'apercevoir les parties les plus hautes de la ZIP, et ce en de nombreux endroits (cf. Photographie 19, page 45). Nénmoins, compte tenu de l'éloignement de la zone de projet, ***la sensibilité de cette route est jugée faible.***



Photographie 19 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis la N147 (Vue 6 localisée sur la carte 11).

Globalement, dans l'AEE, les axes de communication offrent des perceptions assez étendues, néanmoins limitées aux parties les plus hautes de la ZIP.

Sensibilités des villes et axes de communication de l'aire d'étude éloignée vis-à-vis d'un projet de 250 m de haut dans la zone d'implantation potentielle



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : ENCIS, IGN

Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, *« l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».*

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet dans la ZIP (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.1.7, page 18.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le **classement** qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'**inscription** au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

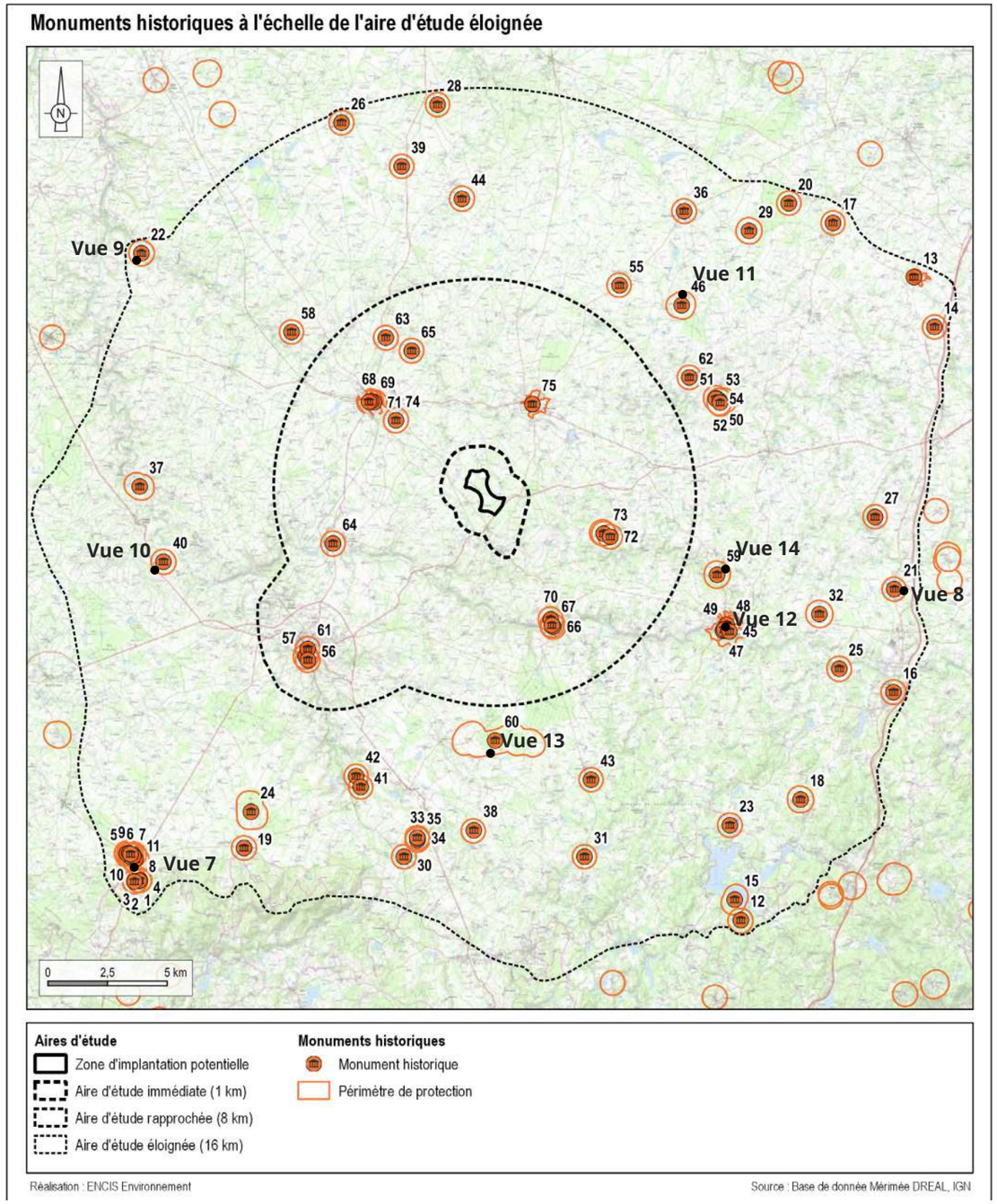
Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les 75 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 59 d'entre eux sont situés dans l'AEE et 16 dans l'aire d'étude rapprochée (AER). Aucun monument historique n'a été recensé dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 59 monuments historiques : 18 classés et 41 inscrits (cf. tableaux pages suivantes).

3.2.2.1.1 Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux (églises, croix, lanternes aux morts et chapelle par exemple). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également plusieurs châteaux et maisons bourgeoises de différentes époques, plus ou moins bien conservés. On dénombre finalement plusieurs ponts ainsi que de nombreux sites archéologiques, principalement des dolmens mais aussi des vestiges gallo-romains.



Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

Sur la carte ci-dessus, les périmètres de protection localisés en dehors de l'aire d'étude éloignée permettent d'appréhender, à titre indicatif, le contexte patrimonial à proximité de l'aire d'étude. Les monuments historiques concernés ne seront pas étudiés dans ce dossier.

3.2.2.1.2 Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

L'église Saint-Thyrse de Châteauponsac, le château de Montagrier ou les bourgs de Mortemart et de Montrol-Sénard sont des éléments patrimoniaux reconnus de l'aire d'étude éloignée.

Parmi les 59 monuments historiques de cette aire d'étude, aucun ne présente un enjeu fort, 25 un enjeu modéré, 27 un enjeu faible et 3 un enjeu très faible.

3.2.2.1.3 Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisée soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilités. Les perceptions d'un projet éolien dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 59 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte vis-à-vis de la ZIP. Seul un monument présente une sensibilité modérée. Deux monuments présentent une sensibilité faible, et 35 une sensibilité très faible, avec des visibilités partielles ponctuelles depuis leurs périmètres de protection.

3.2.2.1.4 Description des éléments patrimoniaux présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort (aucun en l'occurence dans cette aire d'étude) et ceux présentant une sensibilité faible a minima.

Celle grandmontaine des Bronzeaux (MH n°46)

L'ancienne celle des Bronzeaux est un des seuls vestiges subsistant en Limousin des dépendances de l'abbaye de Grandmont. La fondation de cette celle est estimée au XIIe siècle. ***L'enjeu est modéré.***

Le monument est bordé de parcelles agricoles ouvertes qui permettent des vues relativement lointaines. Depuis le périmètre de protection, des vues partielles sur la ZIP, en partie filtrées par la végétation, sont possibles. Une covisibilité est également repérée dans le périmètre de protection (cf. Photographie 26, page 54). ***La sensibilité de ce monument est faible.***

Eglise Saint-Thyrse de Châteauponsac (MH n°49)

Cette église du XVe siècle est un symbole de l'identité visuelle de Châteauponsac. Localisée sur un promontoire rocheux surplombant la vallée de la Gartempe, la silhouette de l'église fait office de repère dans le paysage et permet de localiser le bourg. ***L'enjeu est modéré.***

Compte tenu de la position du monument, sur un point haut du relief, des échappées visuelles lointaines sont possibles. Depuis le parvis de l'église et depuis la rue des remparts en contrebas, la ZIP apparaît de façon partielle au-dessus des boisements. Néanmoins seules les parties hautes de la ZIP sont visibles et celle-ci reste peu prégnante (cf. Photographie 27, page 55). ***La sensibilité de ce monument est faible.***

Château de Sannat (MH n°60)

Constuit à la fin des années 1780, le château de Sannat appartient à un domaine plus grand contenant de nombreuses dépendances, comme des écuries, une orangerie, ainsi qu'un parc paysager aménagé en 1889. Ce dernier, tracé par Henri Nivet Jeune est animé de fontaines et de bassins reliés par un dense réseau hydraulique. Proriété privée, le château est aménagé en gîte « haut de gamme ». ***L'enjeu de ce monument est modéré.***

Situé au sommet d'une colline, le château de Sannat est entouré de boisements à l'est et de parcelles agricoles à l'ouest. Ces dernières dégagent des vues lointaines permettant d'apercevoir au-dessus des boisements les parties les plus hautes de la ZIP. Celle-ci est par conséquent visible depuis le monument et depuis ses abords. Une covisibilité partielle entre la façade de l'édifice et la ZIP est également possible depuis les parcelles en contrebas de l'édifice. ***La sensibilité de ce monument est modérée.***



Photographie 20 : L'église de Châteauponsac en belvédère sur la vallée de la Gartempe (MH n°49).



Photographie 21 : Château de Sannat (MH n°60). Source : Gîtes de France

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	87	Montrol-Sénard	Croix	Classé	Faible	Ensemble partimonial composé de plusieurs monuments d'intérêt. Aucune visibilité possible sur la ZIP depuis l'église et la croix, toutes deux insérées dans un tissu urbain dense. Il en est de même depuis la lanterne des morts et la croix hosannière. Situés au coeur du cimetière, ces édifices sont ceinturés de boisements qui masquent totalement la ZIP. Des ouvertures visuelles ponctuelles sont possibles au nord des périmètres de protection et permettent des vues très partielles sur les parties hautes de la ZIP (cf. Photographie 22, page 53). Aucune covisibilité n'est identifiée entre les édifices et la ZIP.	Très faible	21,2
2	87	Montrol-Sénard	Eglise paroissiale Saint-Julien	Inscrit	Modéré		Très faible	21,2
3	87	Montrol-Sénard	Croix hosannière	Classé	Modéré		Très faible	21,1
4	87	Montrol-Sénard	Chapelle des Morts	Classé	Modéré		Très faible	21,0
5	87	Mortemart	Motte féodale	Classé	Modéré	Ensemble patrimonial faisant l'objet d'une reconnaissance touristique. Compte tenu du relief, de la végétation et de la densité du tissu urbain, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis les édifices patrimoniaux. En revanche, des ouvertures visuelles très ponctuelles permettent d'apercevoir une partie de la ZIP le long de la D675 à l'est, le long de la D4 au nord-ouest, et au sud des périmètres de protection (cf. Photographie 22, page 53). Aucune covisibilité avec l'ensemble patrimonial n'a été identifiée.	Très faible	20,6
6	87	Mortemart	Château et ses douves	Inscrit	Modéré		Très faible	20,6
7	87	Mortemart	Maison du Sénéchal	Inscrit	Modéré		Très faible	20,5
8	87	Mortemart	Couvent des Augustins (ancien)	Partiellement inscrit	Modéré		Très faible	20,5
9	87	Mortemart	Halle	Inscrit	Modéré		Très faible	20,5
10	87	Mortemart	Eglise paroissiale Saint-Hilaire	Inscrit	Modéré		Très faible	20,5
11	87	Mortemart	Ancien couvent des Carmes	Partiellement classé-Inscrit	Modéré		Très faible	20,5
12	87	Compreignac	Enceinte de terre (portion)	Partiellement classé-Inscrit	Faible	Portion d'une enceinte du Moyen-Âge. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	19,9
13	87	Arnac-la-Poste	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Faible	Eglise du XIIe siècle située de cœur de bourg. Compte tenu de la densité du tissu urbain entourant l'édifice et de l'éloignement, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	19,5
14	87	Arnac-la-Poste	Logis de Montmagnier	Partiellement inscrit	Modéré	Ensemble fortifié du XIVe siècle composé d'une tour et d'un corps de logis. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	19,4
15	87	Compreignac	Voie gallo-romaine	Inscrit	Faible	Portion de voie située en milieu boisé. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	19,0
16	87	Bessines-sur-Gartempe	Eglise Saint-Léger	Partiellement inscrit	Modéré	Eglise du XIIIe siècle située dans le bourg, sur une colline dominant la vallée de la Gartempe. Compte tenu du contexte bâti, aucune visibilité n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sont néanmoins identifiées depuis l'extrémité est de son périmètre de protection. Aucune covisibilité n'est identifiée entre l'église et la ZIP.	Très faible	18,2
17	87	Arnac-la-Poste	Dolmen de l'Héritière	Classé	Faible	Dolmen isolé au milieu d'une parcelle agricole. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	17,9
18	87	Bessines-sur-Gartempe	Château de Monismes	Incrit	Modéré	Ruines du château du XVIIIe siècle. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	17,5

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
19	87	Blond	Eglise de l'Ordination-de-Saint-Martin	Incrit	Modéré	Eglise fortifiée du XIIe siècle. Compte tenu de la densité du centre-bourg, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis l'édifice. Des vues ponctuelles sur les parties hautes de la ZIP sont néanmoins possibles en limite du périmètre de protection depuis des ouvertures de la trame arborée. Une covisibilité partielle avec la ZIP est également identifiée depuis la D3 dans le périmètre de protection.	Très faible	17,3
20	87	Mailhac-sur-Benaize	Dolmen dit La Pierre-Levée	Classé	Faible	Dolment situé en bordure d'une parcelle boisée. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	16,9
21	87	Bessines-sur-Gartempe	Croix de Morterolles	Inscrit	Faible	Croix en pierre dans le centre-bourg. Compte tenu de la densité du centre-bourg, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Une vue partielle sur la ZIP est identifiée à l'extrémité est du périmètre de protection, sans toutefois permettre de covisibilité (cf. Photographie 23, page 53).	Très faible	16,8
22	87	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Partiellement classé-Inscrit	Modéré	Château du XIIIe siècle. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis l'édifice. Néanmoins, des visibilités partielles sont ponctuellement possibles depuis la route d'accès à l'est du périmètre de protection. Une covisibilité avec le donjon du château est identifiée depuis ce point de vue (cf. Photographie 24, page 54).	Très faible	16,5
23	87	Saint-Pardoux	Eglise Saint-Pardoux	Inscrit	Faible	Eglise du XVe siècle. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	16,3
24	87	Blond	Vestiges gallo-romains (ensemble des)	Classé	Faible	Site archéologique de l'Antiquité situé au cœur d'une parcelle boisée. Compte tenu de l'abondance des boisements, aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP.	Nulle	15,9
25	87	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes sur la Gartempe	Inscrit	Faible	Pont du XIIIe siècle composé d'un tablier à dos d'âne reposant sur trois arches en berceau brisé et deux piles. Compte tenu du relief, aucune visibilité n'est possible depuis le monument. Une vue partielle depuis l'extrémité ouest du périmètre de protection est cependant identifiée. Aucune covisibilité n'est possible entre le pont et la ZIP.	Très faible	15,7
26	87	Azat-le-Ris	Eglise Saint-Genest	Inscrit	Faible	Petite église de centre-bourg datant du XIIe siècle. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis l'édifice. Une vue partielle est identifiée à l'ouest du périmètre de protection, en covisibilité avec l'extrémité du clocher de l'église.	Très faible	15,6
27	87	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts	Classé	Faible	Construction du XIIe siècle située dans le cimetière accolé au bourg. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	15,5
28	87	Verneuil-Moustiers	Domaine du château de la Tour aux Paulmes	Partiellement inscrit	Modéré	Domaine du XVe siècle composé d'un château, de ses dépendances ainsi que d'un parc. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	15,4
29	87	Saint-Léger-Magnazeix	Enceinte quadrilatère	Classé	Faible	Site archéologique de l'Antiquité et du Moyen-Âge situé dans une parcelle boisée. Des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles le long de la route d'accès.	Très faible	14,9
30	87	Breuilaufa	Eglise paroissiale de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Faible	Petite église de centre-bourg datant du XIIe siècle. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	14,8
31	87	Buis	Croix dite du Buis ou du Marchand	Inscrit	Très faible	Croix du XVIIe siècle entourée de boisements. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	14,8
32	87	Châteauponsac	Camp à fortification concentrique dit Camp du Peu-Buy	Inscrit	Très faible	Motte et enceinte datant de l'Antiquité et du Moyen-Âge non signalées et non reconnues. Compte tenu du contexte boisé, aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis le monument. Néanmoins, des vues intermitentes sont possibles depuis le nord de son périmètre de protection. Aucune covisibilité n'est possible entre la motte et la ZIP.	Très faible	14,0

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
33	87	Breuilaufa	Dolmens n° 3 et 4 de la Betoulle	Inscrit	Faible	Dolmens appartenant à un ensemble de quatre monuments situés à l'écart du centre-bourg. Des vues partielles, limitées aux parties hautes de la ZIP, sont possibles depuis la proximité du monument et une covisibilité entre ce dernier et la ZIP est également identifiée.	Très faible	14,0
34	87	Berneuil	Dolmen n° 2 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Très faible	13,9
35	87	Berneuil	Dolmen n° 1 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Très faible	13,9
36	87	Saint-Léger-Magnazeix	Eglise Saint-Léger	Partiellement Classé-Inscrit	Faible	Construction du XIIe siècle située en périphérie du centre-bourg. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Cependant, des vues partielles ont été identifiées en plusieurs endroits du périmètre de protection. Aucune covisibilité entre l'église et la ZIP n'est possible.	Très faible	13,7
37	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Édifice du XIXe siècle dominant la vallée de la Gartempe. Compte tenu du relief, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis l'édifice. Des vues partielles filtrées par la végétation sont possibles ponctuellement depuis la route d'accès traversant le périmètre de protection.	Très faible	13,6
38	87	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	Classé	Faible	Dolmen isolé situé au sein d'une parcelle agricole. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le dolmen. Des visibilités partielles sont possibles depuis le nord du périmètre de protection.	Très faible	13,2
39	87	Tersannes	Chapelle de la Plain (ou la Plaigne)	Classé	Faible	Petite construction datant du XIIe siècle. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	13,1
40	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Inscrit	Modéré	Château en ruine du XIXe siècle situé dans la vallée de la Gartempe. Compte tenu du relief et de la végétation, aucune vue n'est possible depuis le monument. Néanmoins, une covisibilité limitée entre la ZIP et une tour du château est possible depuis le périmètre de protection, au niveau de la route nationale N147 (cf. Photographie 25, page 54).	Très faible	13,0
41	87	Berneuil	Dolmen de Lalue	Inscrit	Faible	Dolmen situé au cœur d'une parcelle agricole, en bord de route. Compte tenu de la végétation, aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis le monument. Une vue partielle est cependant identifiée depuis la partie ouest du périmètre de protection. Aucune covisibilité n'est possible entre le dolmen et la ZIP.	Très faible	12,6
42	87	Berneuil	Dolmen de La Borderie	Classé	Faible	Beau dolmen situé en bordure de parcelle agricole. Compte tenu de la végétation, aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis le monument. Une vue partielle est cependant identifiée depuis la partie est du périmètre de protection. Aucune covisibilité n'est possible entre le dolmen et la ZIP.	Très faible	12,3
43	87	Roussac	Croix de Sainte-Anne	Inscrit	Faible	Croix de chemin du XVIIe siècle localisée en sortie du centre-bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP.	Nulle	11,8
44	87	Tersannes	Château de La Mothe	Inscrit	Modéré	Château du XVe siècle accompagné de dépendances en écart du bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP.	Nulle	11,4

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
46	87	Saint-Léger-Magnazeix	Celle grandmontaine des Bronzeaux (ancienne)	Classé	Modéré	Construction du XIIe siècle faisant parti des seuls vestiges en Limousin des dépendances de l'abbaye de Grandmont. Quelques points de vue permettent des vues partielles sur la ZIP depuis le périmètre de protection, dont une covisibilité partielle avec le monument (cf. Photographie 26, page 54).	Faible	10,7
45	87	Châteauponsac	Pont dit Pont romain	Classé	Modéré	Ensemble patrimonial constituant le centre ancien de Châteauponsac. Compte tenu du relief et de la végétation accompagnant la vallée de la Gartempe, les secteurs de visibilités théoriques sont restreints aux parties hautes des périmètres de protection des monuments. Depuis le centre-bourg, la densité du tissu urbain limite les échappées visuelles lointaines qui sont relativement rares. La principale ouverture visuelle depuis le centre-bourg se situe avenue de Lorraine (cf. Photographie 15, page 44). La ZIP apparaît alors de manière partielle au-dessus des boisements au loin. De plus, le promontoire rocheux sur lequel est implantée l'église permet des échappées visuelles sur la vallée de la Gartempe, notamment depuis le parvis au pied de l'édifice et depuis la rue des remparts en contrebas. Ces points de vue offent des vues partielles sur la ZIP au loin, dont seules les parties hautes sont visibles (cf. Photographie 27, page 55). En ce qui concerne le pont, les vues depuis l'édifice sont impossibles en raison de l'encaissement de la vallée. Aucune covisibilité avec la ZIP n'est identifiée.	Très faible	10,9
47	87	Châteauponsac	Maison XVIIe siècle	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	10,6
48	87	Châteauponsac	Hôtel Mathieu de La Gorce	Partiellement inscrit	Modéré		Très faible	10,6
49	87	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse	Classé	Modéré		Faible	10,6
50	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Sol des parcelles avec les vestiges archéologiques qu'ils contiennent	Inscrit	Modéré	Ensemble fortifié du XVe siècle, composé d'une maison forte et de ses dépendances, dominant un plan d'eau. Des vues partielles sur les extrémités hautes de la ZIP sont possibles ponctuellement.	Très faible	9,9
51	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre	Partiellement inscrit				
52	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Dépendances	Partiellement inscrit				
53	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Motte castrale	Inscrit				
54	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Chapelle	Partiellement inscrit				
55	87	Saint-Léger-Magnazeix	Polissoir dit Le Poulvan de Sejotte	Classé	Faible	Site archéologique néolithique situé dans une parcelle boisée. Aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP.	Nulle	9,6
58	87	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des Morts	Classé	Faible	Construction du XIIe siècle incluse dans le cimetière accolé au centre-bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP depuis le monument. Une vue partielle sur la ZIP est possible depuis le nord-ouest du périmètre de protection.	Très faible	9,5
59	87	Châteauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat	Classé	Très faible	Site archéologique peu connu et peu fréquenté situé au sommet d'une colline boisée. Quelques points de vue peu fréquentés offrent des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP.	Très faible	9,5

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	**Départ.**	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
60	87	Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat	Partiellement inscrit	Modéré	Château du XVIIIe siècle accompagné d'un parc paysager situé en écart du centre-bourg. Compte tenu de la position de l'édifice sur une hauteur du relief, des vues sur la ZIP sont posibles depuis le château. Une covisibilité avec les parties hautes de la ZIP est également identifiée dans le périmètre de protection (cf. Photographie 28, page 55).	Modéré	9,5
62	87	Dompierre-les-Eglises	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Partiellement inscrit	Faible	Eglise rurale datant du XVe siècle située en cœur de bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP depuis l'édifice. Quelques secteurs offrent ponctuellement des vues partielles sur la ZIP ainsi que des covisibilités avec le clocher (cf. Photographie 29, page 55).	Très faible	9,2

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 22 : Visibilité lointaine et partielle sur la ZIP depuis les périmètres de protection des secteurs patrimoniaux de Mortemart et Montrol-Sénard (Vue 7 localisée sur la carte 12).



Photographie 23 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis les abords du périmètre de protection de la croix de Morterolles (Vue 8 localisée sur la carte 12).



Photographie 24 : Covisibilité entre la ZIP et le donjon du château de la Côte-au-Chapt depuis le périmètre de protection du monument (Vue 9 localisée sur la carte 12).



Photographie 25 : Covisibilité entre la ZIP et la tour du château de Bagnac depuis le périmètre de protection du monument (Vue 10 localisée sur la carte 12).



Photographie 26 : Covisibilité partielle et lointaine avec la celle Grandmontaine depuis le périmètre de protection du monument (Vue 11 localisée sur la carte 12).



Photographie 27 : Vue sur la ZIP depuis le promontoir rocheux de Châteauponsac sur la vallée de la Gartempe (Vue 12 localisée sur la carte 12).



Photographie 28 : Covisibilité entre la ZIP et le château de Sannat depuis le périmètre de protection du monument (Vue 13 localisée sur la carte 12).



Photographie 29 : Covisibilité entre la ZIP et le clocher de l'église de Dompierre-les-Eglises depuis le périmètre de protection du monument (Vue 14 localisée sur la carte 12).

3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur…) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation…). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Neuf sites protégés, dont huit sites inscrits et un site patrimonial remarquable, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte suivante. Il s'agit essentiellement de sites naturels associés aux monts ou aux vallées du territoire. Quelques sites en lien avec le patrimoine architectural sont néanmoins à remarquer.

3.2.2.2.1 Description des sites protégés présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux présentant une sensibilité faible à minima.

Le lac de Saint-Pardoux et ses abords

Ce plan d'eau de 300 ha est une retenue établie sur la Couze, dans une section encaissée de la vallée. Ce dernier a été créé à des fins touristiques et a été inauguré en 1977. Le site est protégé pour préserver son caractère pittoresque. Les éléments remarquables sont le lac et les nombreux étangs alentours, les points de vue panoramiques, l'architecture rurale de qualité ainsi que l'intérêt écologique du site. Il s'agit par ailleurs d'un site touristique majeur du département, qui propose de nombreuses activités. Ce site est en plein développement, avec notamment la construction récente d'une piscine aqualudique et d'un téléski nautique, l'aménagement d'une passerelle enjambant le lac et l'organisation d'événements sportifs et festifs accueillant plusieurs milliers de personnes ponctuellement. ***L'enjeu est fort.***

Le site est entièrement inclus dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée. Néanmoins, compte tenu du relief et de la densité des boisements, les zones de visibilité théorique sont très restreintes. De plus, la végétation joue un rôle de masque très efficace et la ZIP n'est perceptible que partiellement depuis un nombre de points de vue très limité, au nord-est du site inscrit. ***La sensibilité du site est très faible.***

Les monts de Blond et extension

Il s'agit d'un secteur particulièrement remarquable du département, faisant l'objet d'une reconnaissance importante. Ces monts se détachent au-dessus des plateaux qui les entourent. Il se caractérisent par une couverture boisée limitant les vues vers l'extérieur. Sous ce couvert boisé se dissimulent des richesses naturelles et patrimoniales très variées : mégalithes, pierres à légendes, chaos rocheux, patrimoines architecturaux et paysagers. Le point de vue de La Bachellerie, au sommet des monts, offre un point de vue dégagé sur le territoire de la Basse-Marche. ***L'enjeu est fort.***

Seul le versant nord du massif, orienté en direction de la ZIP, est contenu dans l'aire d'étude éloignée. Compte tenu de la densité des boisements, les ouvertures visuelles en direction de la ZIP sont restreintes aux secteurs agricoles et résidentiels. Depuis ces espaces, des visibilités partielles sur la ZIP sont possibles depuis des points de vue ponctuels. ***La sensibilité du site est très faible.***

Le bourg de Mortemart et extension

Mortemart est un village au passé glorieux dont le nom dérive de la plaine marécageuse qui entourait le bourg. Celui-ci est doté d'un patrimoine architectural d'une rare unité et s'est développé autour du château du Xe siècle. Les couvents des Augustins et des Carmes datant du XIVe siècle témoignent de l'importance du village dans le paysage religieux de l'époque. L'ancienne halle témoigne quant à elle de la position du bourg dans les échanges commerciaux de la région. Mortemart est le seul village de la Haute-Vienne à détenir le label « Les Plus Beaux Villages de France ». ***L'enjeu est fort.***

Compte tenu du relief, de la végétation et de la densité du tissu urbain, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis les édifices patrimoniaux. En revanche, des ouvertures visuelles très ponctuelles permettent d'apercevoir une partie de la ZIP le long de la D675 à l'est, le long de la D4 au nord-ouest, et au sud des périmètres de protection (cf. Photographie 22, page 53). Aucune covisibilité avec l'ensemble patrimonial n'a été identifiée. ***La sensibilité du site est très faible.***

3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

« *Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur* ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

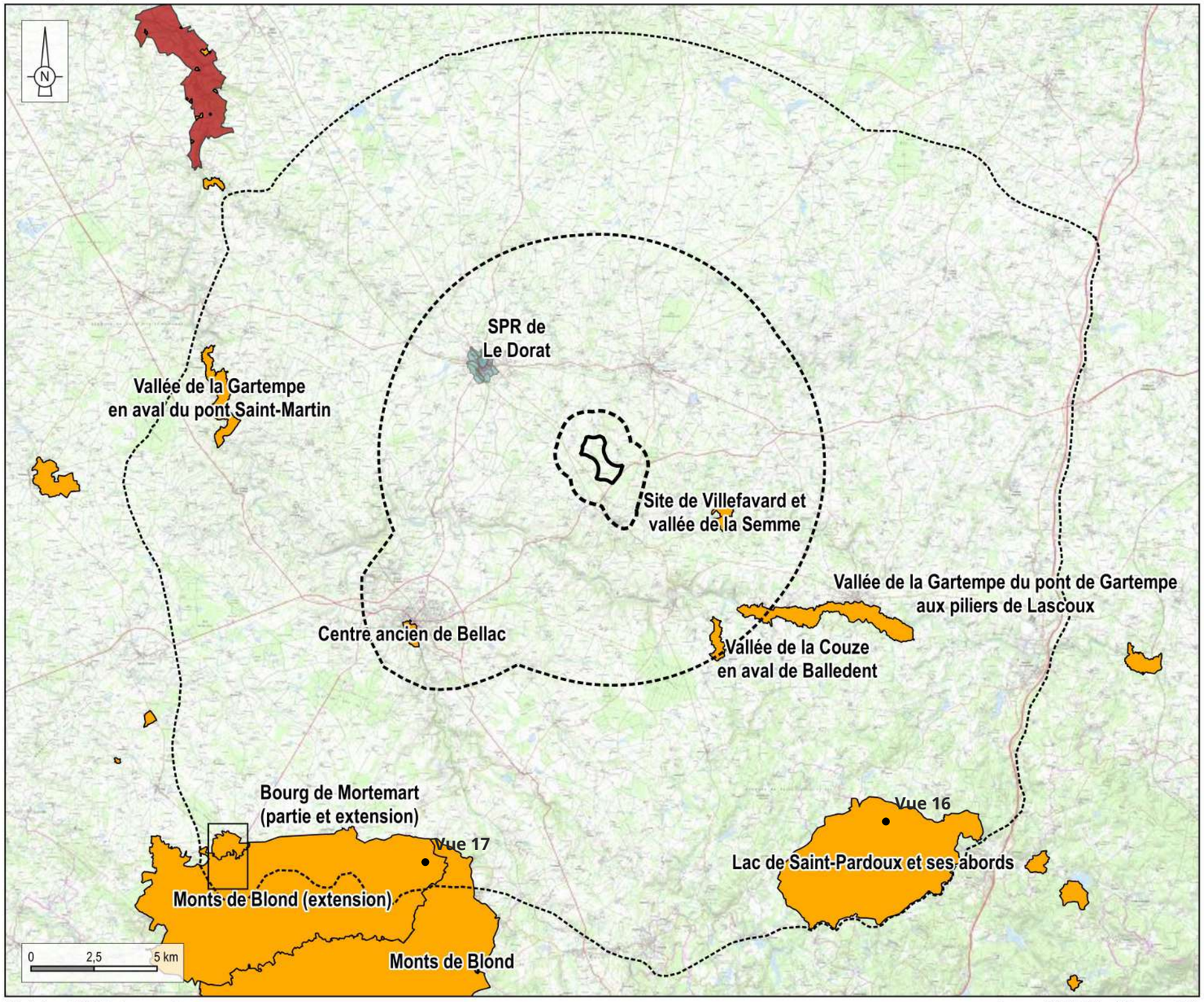
Aucun SPR n'est identifié dans l'aire détude éloignée.

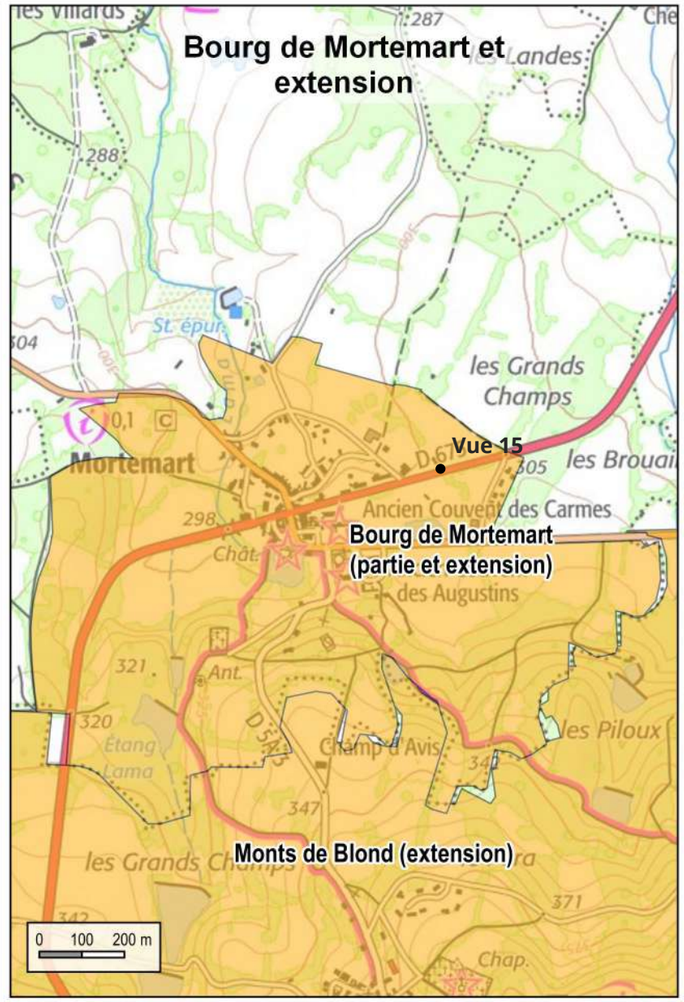
3.2.2.4 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site UNESCO n'est identifié dans l'aire détude globale.

Sites protégés





Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée (8 km)
- Aire d'étude éloignée (16 km)

Patrimoine protégé
- Site inscrit
- Site classé
- ZPPAUP

Réalisation : ENCIS Environnement

Source : DREAL Poitou-Charentes, IGN

Carte 13 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
87	Mortemart	Bourg de Mortemart et extension	Inscrit	Fort	Des vues partielle sur les parties hautes de la ZIP sont possibles ponctuellement au gré d'ouvertures dans la trame arborée (cf. Photographie 30, page 59). L'éloignement atténue les perceptions de la ZIP.	Très faible	20
87	Saint-Pardoux	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	Inscrit	Fort	Lac de 300 ha au caractère pittoresque. Visibilités partielles sur la ZIP possibles ponctuellement (cf. Photographie 31, page 59).	Très faible	15,7
87	Blond	Monts de Blond et extension	Inscrit	Fort	Le caractère fortement boisé du site limite fortement les ouvertures visuelles en direction de la ZIP. Néanmoins des vues partielles sont ponctuellement identifiées au niveau d'ouvertures dans le couvert forestier (cf. Photographie 32, page 59).	Très faible	15,6
87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin	Inscrit	Modéré	Compte tenu de l'encaissement du site, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	13,5
87	Châteauponsac	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Inscrit	Modéré	Portion pittoresque de la vallée de la Gartempe contenant gorges et falaises. Quelques points de vue offrent des ouvertures visuelles en direction des parties les plus hautes de la ZIP, notamment depuis le promontoir rocheux où est implantée l'église (cf. Photographie 27, page 55).	Très faible	7,0
87	Balledent	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Inscrit	Faible	Vallée encaissée majoritairement boisée contenant gorges et falaises. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	6,6

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 30 : Vue partielle sur la ZIP depuis le site inscrit de Mortemart (Vue 15 localisée sur la carte 13).



Photographie 31 : Vue partielle et lointaine sur la ZIP depuis le site inscrit du lac de Saint-Pardoux (Vue 16 localisée sur la carte 13).



Photographie 32 : Vue lointaine sur la ZIP depuis le site inscrit des monts de Blond (Vue 17 localisée sur la carte 13).

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « paysages emblématiques ».

Les sites emblématiques du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...) ;
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites.

Un inventaire des arbres remarquables a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

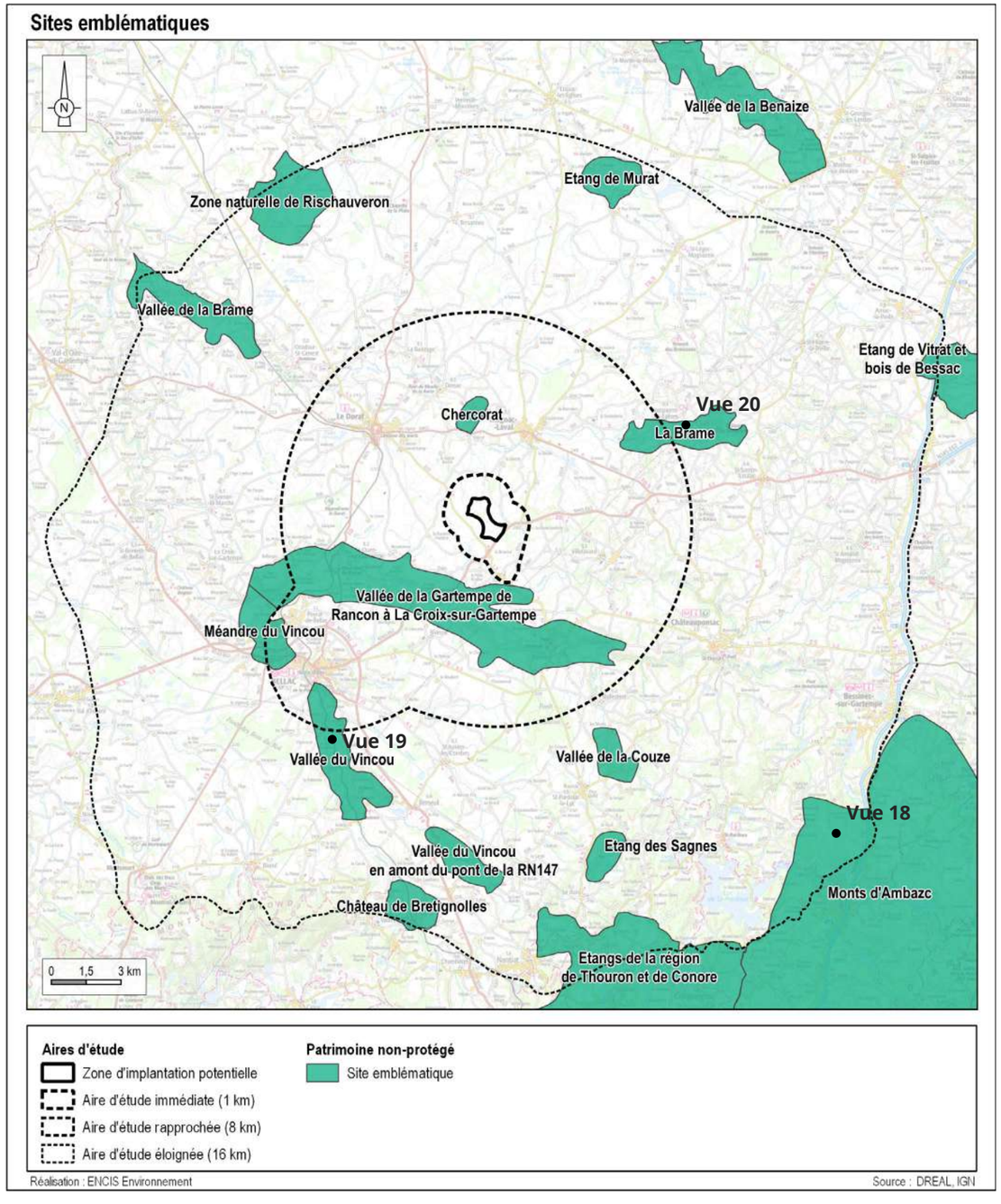
Description des sites emblématiques présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

Teize sites emblématiques ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux présentant une sensibilité faible à minima.

La Brame

A proximité de Dompierre-les-Eglises, ce site correspond à une partie sinueuse et encaissée de la Brame. La rivière est accompagnée de plusieurs éléments architecturaux intéressants dont le moulin des Combes, le moulin du Couret ou le moulin de Dompierre. Le château de Dompierre est également inclus dans le site. ***L'enjeu de ce site est faible.***

L'encaissement du secteur réduit les échappées visuelles possibles sur la ZIP. Néanmoins, les parcelles agricoles ouvertes permettent des visibilités relativement rapprochée en direction de celle-ci. ***La sensibilité du site est faible.***



Carte 14 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
23/87	Arnac-la-Poste, Champlong	Etang de Vitrat et bois de Bessac	1 MH	Faible	Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	18,8
23/87	Bessines-sur-Gartempe	Monts d'Ambazac	Superposition avec un site inscrit	Modéré	Compte tenu du relief et de la végétation, les relations visuelles avec la ZIP sont très limitées. Des points de vue permettant des ouvertures visuelles partielles sur la ZIP sont néanmoins identifiés (cf. Photographie 33, page 62).	Très faible	17,3
87	Compreignac, Saint-Jouvent, Saint-Symphorien-sur-Couze, Nantiat, Le Buis, Peyrilhac, Thouron	Etangs de la région de Thouron et de Conore	2 MH	Faible	Compte tenu du relief et des boisements, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	15,9
87	Chamboret, Breuillaufa, Vaulry	Château de Bretignolles	-	Faible	Compte tenu du relief et des boisements, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	15,2
87	Saint-Léger-Magnazeix, Lusssac-les-Eglises	Etang de Murat	-	Faible	Les parcelles agricoles entourant l'étang permettent ponctuellement des vues partielles sur la ZIP.	Très faible	13,6
87	Saint-Symphorien-sur-Couze, Le Buis, Roussac	Etang des Sagnes	-	Faible	Compte tenu de l'abondance des boisements entourant le site, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	13,4
87	Azat-le-Ris	Zone naturelle de Rischauveron	-	Faible	Les haies bocagères et le relief permettent de réduire les relations visuelles avec la ZIP à une vue partielle en périphérie du site.	Très faible	13,3
87	Berneuil, Breuillaufa, Chamboret	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147	-	Faible	Compte tenu de l'encaissement du site et de l'abondance des boisements, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	12,6
87	Oradour-Saint-Genest, Thiat, Darnac	Vallée de la Brame	1 MH	Modéré	Des visibilités partielles sur la ZIP sont possibles ponctuellement depuis des points de vue restreints (cf. Photographie 24, page 54).	Très faible	11,1
87	Blond,Bellac,Berneuil	Vallée du Vincou	MH et superposition avec un site inscrit	Modéré	Compte tenu de l'encaissement, quelques vues partielles de la ZIP sont possibles depuis la périphérie du site (cf. Photographie 34, page 62).	Très faible	9,3
87	Baldent, Roussac	Vallée de la Couze	-	Faible	Les boisements et le relief permettent de réduire les relations visuelles avec la ZIP à une vue partielle en périphérie nord du site.	Très faible	9,1
87	Bellac, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandre du Vincou	-	Modéré	Petit site aux portes de Bellac englobant une partie sinueuse du Vincou. Compte tenu de l'encaissement du site et des masques liés à la végétation les perceptions de la ZIP sont très limitées.	Très faible	9,1
87	Dompierre-les-Eglises, Saint-Sornin-Leulac	La Brame	5 MH	Faible	Portion sinueuse et encaissée de la Brame. Les parcelles agricoles au sein du site ouvrent des vues directes sur la ZIP (cf. Photographie 35, page 62).	Faible	5,9

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 33 : Vue partielle et lointaine sur la ZIP depuis le site emblématique des monts d'Ambazac (Vue 18 localisée sur la carte 14).



Photographie 34 : Vue partielle sur la ZIP depuis le site emblématique de la vallée du Vincou (Vue 19 localisée sur la carte 14).



Photographie 35 : Vue ouverte sur la ZIP depuis le site emblématique de la Brame (Vue 20 localisée sur la carte 14).

3.2.3 Le contexte touristique

Activités en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et analysés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

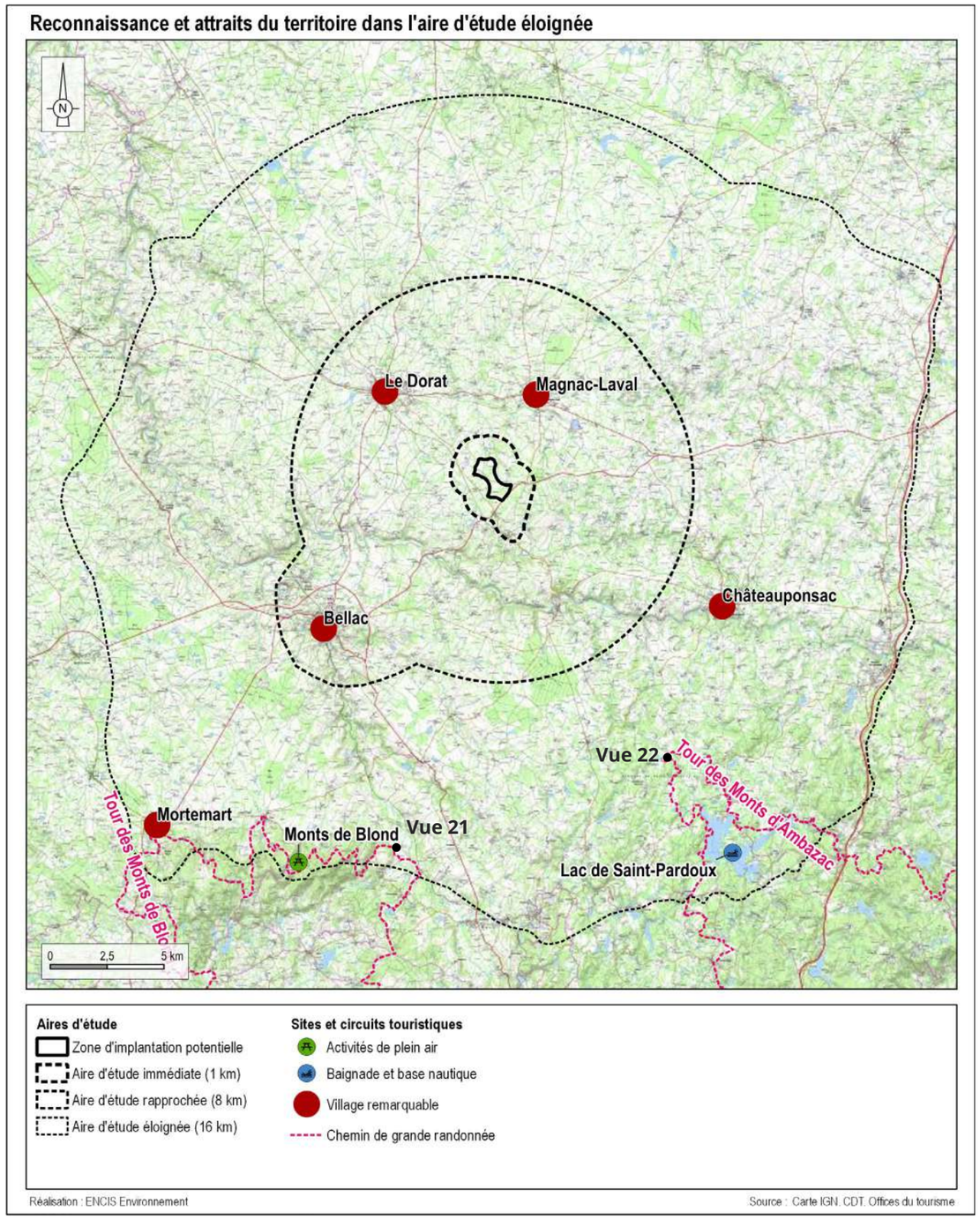
3.2.3.1 Description générale

Les sites touristiques les plus importants de l'AEE sont principalement des sites « naturels » et des itinéraires de découverte. Des sentiers de grande randonnée pédestre permettent de découvrir les paysages des monts de Blond et d'Ambazac. Le territoire est également parsemé de villages remarquables à l'architecture préservée, comme Mortemart, Châteauponsac ou Le Dorat (dans l'AER) par exemple. Les sites et circuits touristiques identifiés à cette échelle présentent un enjeu modéré.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux fort ou des sensibilités faibles a minima (aucun en l'occurence dans cette aire d'étude).

Le village de Mortemart, les monts de Blond et le lac de Saint-Pardoux étant également concernés par des périmètres de sites protégés, se référer au paragraphe 3.2.2.2, page 56.



Carte 15 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Type**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
87	Mortemart	Bourg de Mortemart et extension	Village remarquable	Inscrit	Fort	Des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles ponctuellement au gré d'ouvertures dans la trame arborée (cf. Photographie 30, page 59). L'éloignement atténue les perceptions de la ZIP.	Très faible	20
87	Saint-Pardoux	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	Baignade et base nautique	Inscrit	Fort	Lac de 300 ha au caractère pittoresque. Visibilités partielles sur la ZIP possibles ponctuellement (cf. Photographie 31, page 59).	Très faible	15,7
87	Blond	Monts de Blond et extension	Activités de plein air	Inscrit	Fort	Le caractère fortement boisé du site limite les ouvertures visuelles en direction de la ZIP. Néanmoins des vues partielles sont ponctuellement identifiées au niveau d'ouvertures dans le couvert forestier (cf. Photographie 32, page 59).	Très faible	15,6
87	-	GR Tour des Monts de Blond	Randonnée	Site inscrit	Modéré	Compte tenu de l'abondance des boisements dans le secteur, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible (cf. Photographie 36, page 64 ci-dessous). Néanmoins, d'éventuelles coupes forestières sont susceptibles d'ouvrir des vues dégagées sur la ZIP.	Très faible	16
87	-	GR Tour des Monts d'Ambazac	Randonnée	Site inscrit	Modéré		Très faible	13,4
87	Châteauponsac	Châteauponsac	Village remarquable	MH et site inscrit	Modéré	Des vues lointaines sur la ZIP sont possibles depuis plusieurs secteurs du centre-ville (cf. Photographie 27, page 55).	Faible	10,6

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

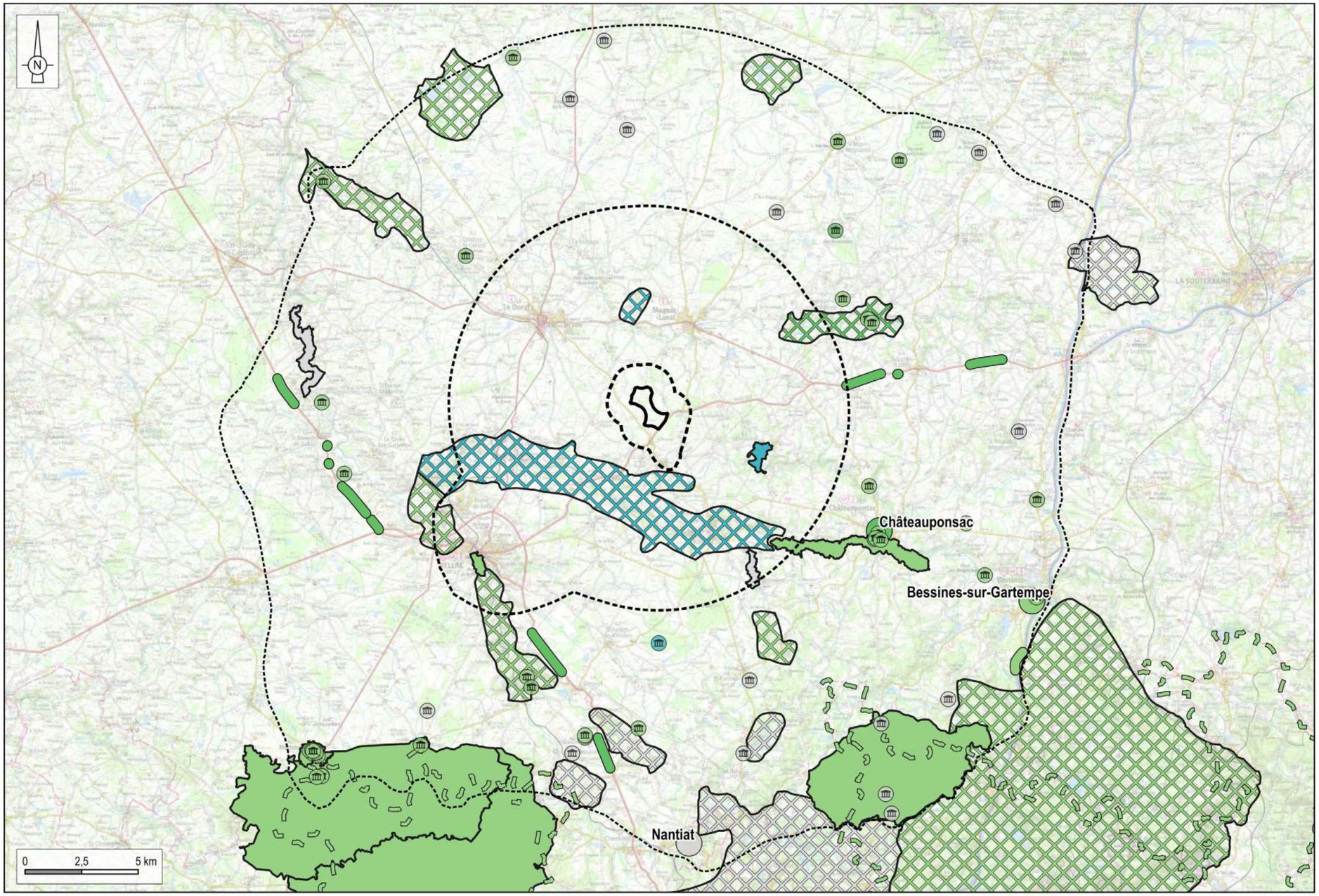


Photographie 36 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR des Monts de Blond. Celle-ci est totalement masquée par la végétation (Vue 21 localisée sur la carte 15).



Photographie 37 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR des Monts d'Ambazac. Celle-ci est totalement masquée par la végétation (Vue 22 localisée sur la carte 15).

Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Atlas du Patrimoine, ENCIS, IGN

Carte 16 : Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

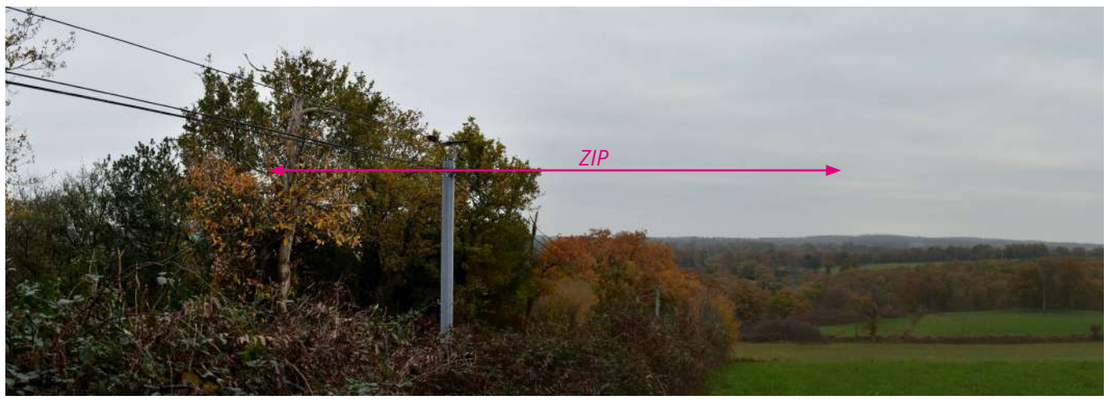
3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010, 2016 et 2020) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

La principale ligne de force dans le paysage de l'AER est la vallée de la Gartempe. Elle traverse le territoire en suivant un axe est / ouest, délimitant de part et d'autre des plateaux ondulés d'altitude moyenne.

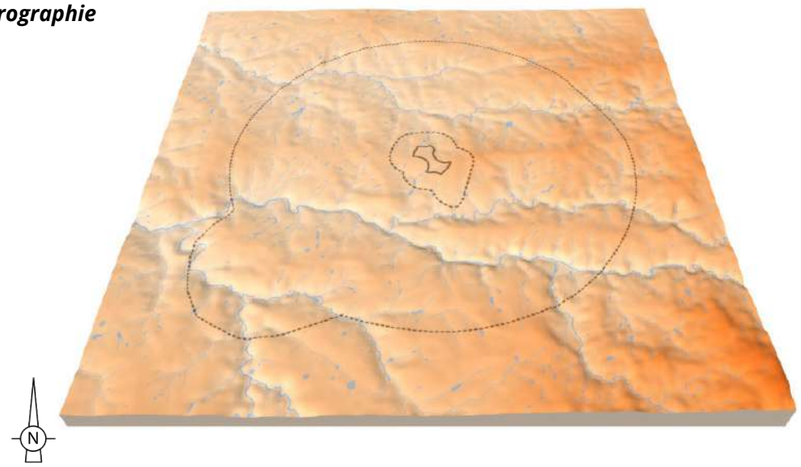
L'ensemble du territoire est majoritairement occupé par des surfaces agricoles cloisonnées par un dense réseau bocager. Le sud-est est globalement plus boisé, notamment dans les vallées de la Semme et de la Gartempe. Le nord-ouest est quant à lui occupé par des espaces agricoles sous la forme de prairies délimitées par des haies. Distendu par endroits, le réseau bocager est relativement bien conservé dans ce secteur. Si le sud-est du territoire donne l'impression d'une «mosaïque», le nord-ouest semble beaucoup plus uniforme. La Brame, au nord, s'écoule vers l'ouest parallèlement à la Gartempe, marquant le territoire d'une vallée peu encaissée.

Parsemée de petits lieux de vie prennant la forme de hameaux, l'AER est ponctuée d'aires urbaines de taille relativement conséquentes comme Bellac, Le Dorat ou Magnac-Laval par exemple. Les paysages de l'AER restent néanmoins fortement dominés par les activités agricoles.

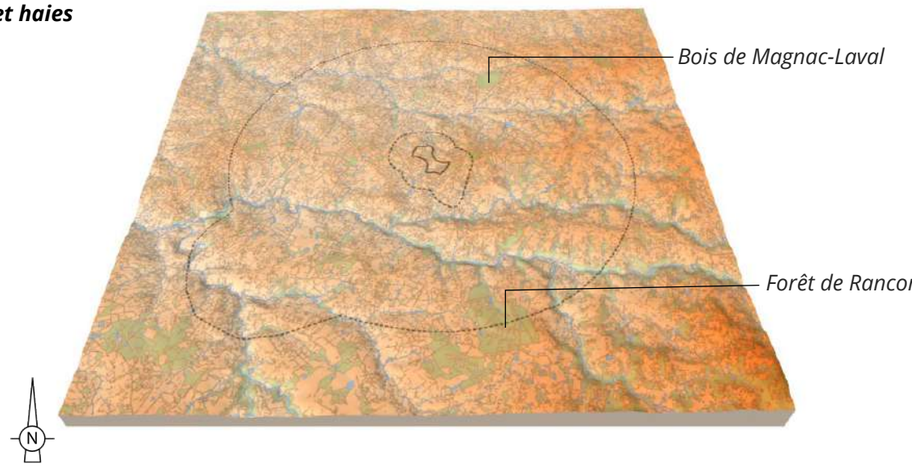


Photographie 38 : La dépression de la vallée de la Gartempe offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, au gré des ouvertures dans le bocage dense qui couvre les versants (Vue 1 localisée sur la carte 17).

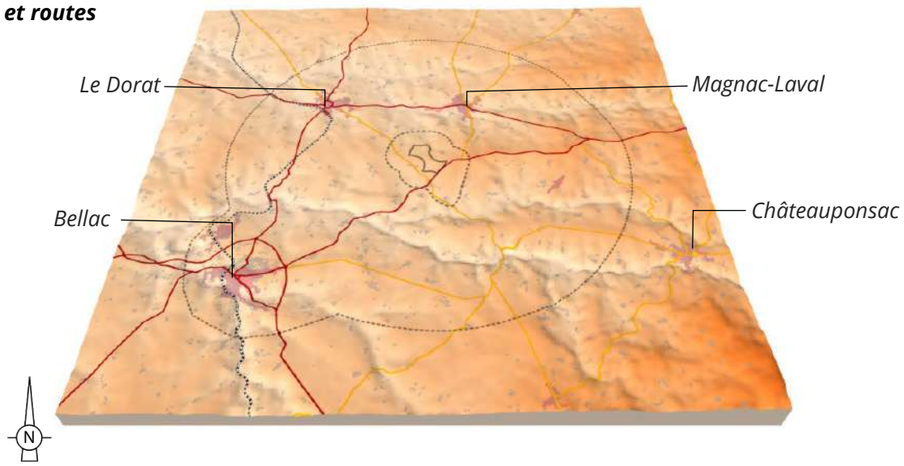
Relief et hydrographie



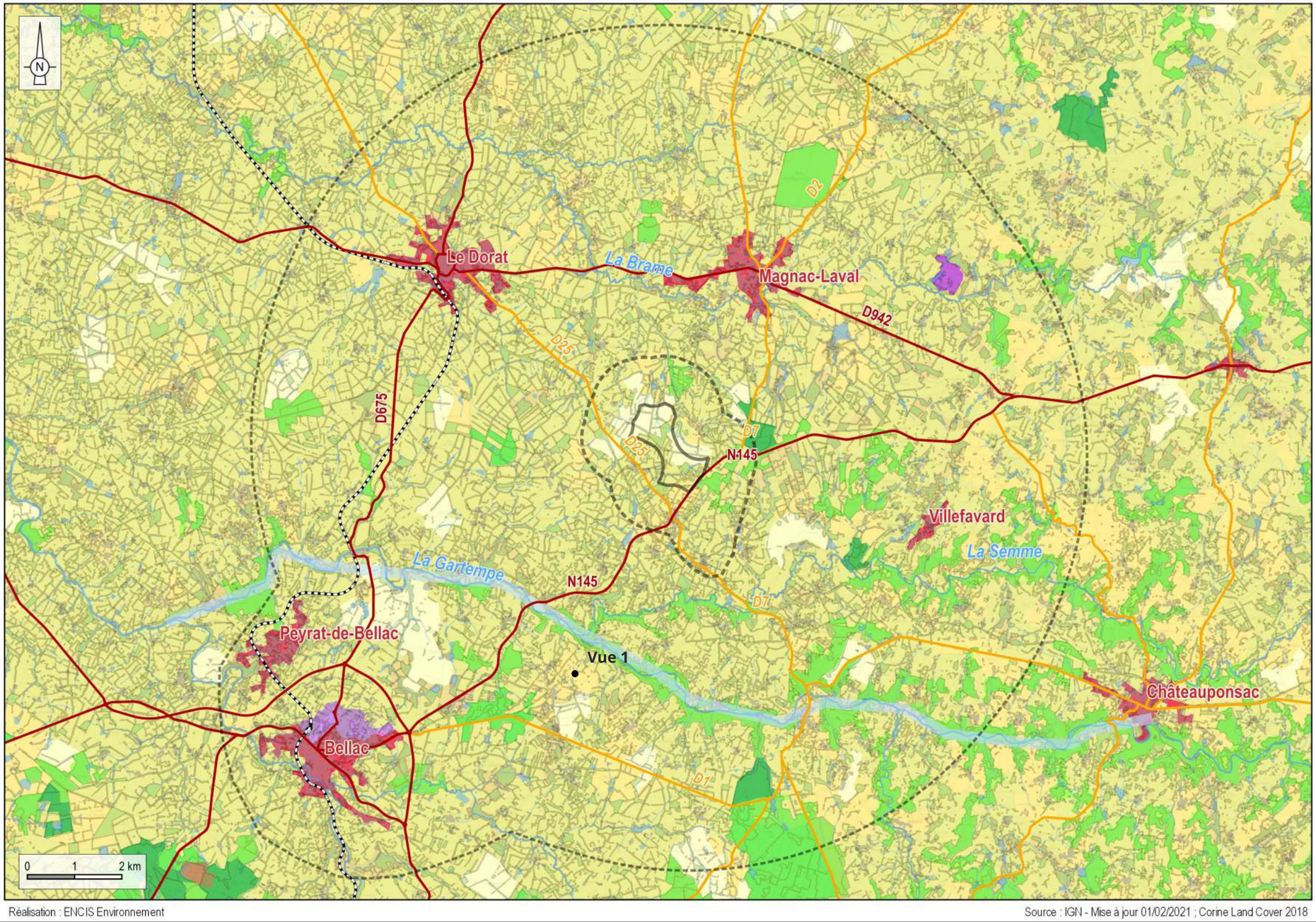
Boisements et haies



Urbanisation et routes



Structures paysagères de l'aire d'étude rapprochée



Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée (8 km)

Réseau de transport
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée

Réseau hydrographique
- Cours d'eau secondaires
- Plans d'eau
- Vallées structurantes

Eléments structurants d'occupation du sol
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Extraction de matériaux
- Décharges
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Haie

Réalisation : ENCIS Environnement

Source : IGN - Mise à jour 01/02/2021 ; Corine Land Cover 2018

Carte 17 : Structures paysagères de l'AER.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain et d'une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) d'éléments de 250 m de haut dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités des principaux bourgs sont décrites et illustrées ci-après.

Bellac (3 639 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Bellac est le principal pôle urbain du périmètre d'étude. La cité médiévale a été construite à proximité du ruisseau du Vincou, au carrefour du Limousin, du Berry et du Poitou. La ville s'est ensuite développée sur le plateau vers le nord-est. Labellisée village-étape depuis 2010, la ville est également mentionnée par l'Office départemental du Tourisme comme « Cité de Caractère ». On y trouve en effet plusieurs monuments historiques inclus dans un tissu urbain ancien préservé, ainsi qu'un site inscrit. Le bourg ancien est implanté sur un relief dominant la vallée du Vincou. Perché à son sommet, le clocher de l'église Notre-Dame-de-Bellac fait office de repère dans le paysage alentour.

Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le centre historique de Bellac. En périphérie du centre ancien, les masques bâtis occultent la ZIP qui n'est perceptible que depuis quelques points. Depuis la périphérie pavillonnaire, le tissu urbain distendu et la végétation moins abondante permettent de ménager des fenêtres depuis lesquelles des visibilités partielles sur la ZIP sont possibles. Ces visibilités sont néanmoins ponctuelles et limitées aux parties les plus hautes de la ZIP (cf. Photographie 39, page 68 ci-dessous). ***La sensibilité de Bellac est faible.***

Magnac-Laval (1 711 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Le centre historique de Magnac-Laval est implanté le long de la Brame, sur un léger relief orienté vers le sud-ouest. Le centre ancien comporte plusieurs monuments aux qualités architecturales et historiques reconnues par l'Office de tourisme de la Haute-Vienne. Des quartiers pavillonnaires se sont développés autour du bourg, le long des routes s'étendant en étoile vers les autres villes du plateau de la Basse Marche.

Depuis le centre-bourg, les masques bâtis ménagent ponctuellement quelques fenêtres depuis lesquelles des visibilités partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles (cf. Photographie 40, page 69). En périphérie, à mesure que le tissu urbain se relâche, ces visibilités sont plus prégnantes. Les séquences depuis lesquelles il est possible d'apercevoir la ZIP s'allongent et la moitié supérieure de celle-ci est visible. Compte tenu de la récurrence des vues et de la proximité de la ZIP, ***la sensibilité de Magnac-Laval est modérée.***

Le Dorat (1 586 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Le Dorat est situé au nord-ouest de l'AEE, au croisement des routes départementales D942 et D675. Le bourg est constitué d'un noyau ancien relativement dense implanté au sommet d'un vallon depuis lequel ont été développés de nombreux lotissements. Ancienne captitale de la Basse Marche, la cité du Dorat est reconnue pour son patrimoine architectural et son tissu urbain ancien de qualité. La ville est labellisée « Petites Cités de Caractère© » et est mise en avant comme lieu à visiter par l'Office de tourisme de la haute-Vienne.

Comte tenu de la densité du tissu urbain dans le centre historique du Dorat, les relations visuelles avec la ZIP sont très ponctuelles (cf. Photographie 41, page 69) et partielles. En revanche, depuis la périphérie pavillonaire et depuis les sorties du bourg, des visibilités partielles sur les parties hautes de la ZIP sont fréquentes. Compte tenu de la récurrence des vues et de la relative proximité de la ZIP, ***la sensibilité du Dorat est modérée.***

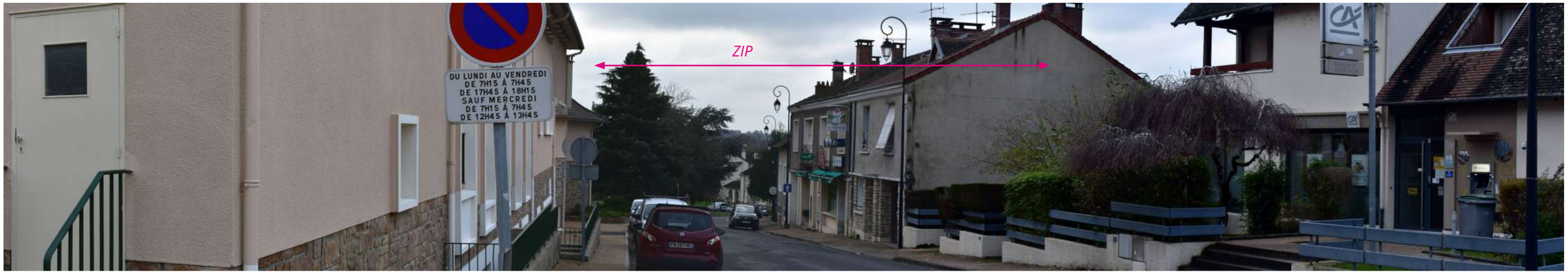
Peyrat-de-Bellac (1 044 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Peyrat-de-Bellac est un petit bourg implanté à proximité de Bellac entre le Vincou et la Gartempe. Le coeur de ville est constitué d'un centre ancien relativement petit entouré de nombreuses extensions pavillonaires.

Les relations visuelles avec la ZIP sont rares et se limitent ponctuellement à des visibilités partielles en périphérie du bourg (cf. Photographie 42, page 69). ***La sensibilité de Peyrat-de-Bellac est très faible.***



Photographie 39 : Vue partielle sur la ZIP depuis l'avenue Charles de Gaulle à Bellac (Vue 2 localisée sur la carte 18)



Photographie 40 : Vue partielle et relativement rapprochée sur la ZIP depuis la rue Camille Grellier à Magnac-Laval (Vue 3 localisée sur la carte 18).



Photographie 41 : Vue ouverte sur la ZIP depuis l'entrée du cimetière du Dorat, au pied de la collégiale Saint-Pierre (Vue 4 localisée sur la carte 18).



Photographie 42 : Vue très partielle filtrée par la végétation sur la ZIP depuis les abords du cimetière de Peyrat-de-Bellac (Vue 5 localisée sur la carte 18).

Les autres villages de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 1 000 habitants.

Blanzac (499 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Blanzac est un petit bourg, implanté en écart de la Gartempe, ne bénéficiant d'aucune reconnaissance touristique particulière.

Les parcelles agricoles entourant le bourg de Blanzac ouvrent des vues lointaines qui permettent des visibilités partielles sur les parties hautes de la ZIP. Ces visibilités sont possibles aussi bien depuis le centre-bourg (cf. Photographie 43, page 70 ci-dessous) que depuis sa périphérie. ***La sensibilité de Blanzac est modérée.***

Rancon (488 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Rancon est un village de taille modeste situé en surplomb de la Gartempe. On recense sur le territoire communal plusieurs monuments historiques, et le bourg est situé dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe. Le village ne bénéficie cependant pas d'une reconnaissance touristique particulière.

Compte tenu du relief et de la végétation, les relations visuelles avec la ZIP sont limitées. Quelques points de vue permettent néanmoins des vues ouvertes sur les parties hautes de la ZIP depuis le centre-bourg et sa périphérie (cf. Photographie 44, page 70 ci-dessous). ***La sensibilité de Rancon est modérée.***



Photographie 43 : Vue partielle sur la ZIP depuis le centre-bourg de Blanzac (Vue 6 localisée sur la carte 18).



Photographie 44 : Vue ouverte sur la ZIP, en covisibilité avec le clocher de l'église (MH n°66), depuis les hauteurs de Rancon (Vue 7 localisée sur la carte 18).

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités des principaux axes de communication sont décrites ci-après.

La N145 de l'ouest à l'est de l'AER

Cette route relie Guéret à Bellac et traverse l'aire d'étude globale (partie est de l'AEE, AER et AEI) selon un axe est/ouest. Dans l'AEE, la N145 est constituée d'une simple 2x1 voies dont la vitesse est limitée à 80 km/h.

Dans l'AER, la N145 traverse principalement des espaces agricoles. Ces derniers s'accompagnent de quelques haies constituées d'une strate basse ponctuée d'arbres de haut jet. Cependant, la végétation reste de faible hauteur et ne suffit pas à masquer efficacement la ZIP. Cette tendance est accentuée dans la partie est de l'AER, au bocage moins préservé et aux boisements plus épars que dans la partie ouest.

Depuis la partie est, de larges fenêtres ponctuellement interrompues par des boisements permettent des visibilités sur la ZIP (cf. Photographie 45, page 72). Partiellement occultée par les boisements, la ZIP apparaît clairement sur certains tronçons.

En ce qui concerne la partie ouest, le relief plus prononcé et les boisements plus fréquents masquent plus efficacement la ZIP. Les vues sont moins fréquentes et plus ponctuelles même si la ZIP est tout de même perceptible en de nombreux endroits.

De plus, la route passe à proximité immédiate de la ZIP et offre des vues directes sur celle-ci. ***La sensibilité de cette route est globalement faible et ponctuellement modérée.***

La D675 à l'ouest de l'AER

Cette route départementale relie La Trimouille (dans la Vienne) à Bellac en passant par Le Dorat et traverse la partie ouest de l'AER.

Entre Bellac et Le Dorat, la D675 traverse un secteur agricole au bocage relativement bien conservé, ponctué de parcelles plus ouvertes. Des visibilités partielles sur les parties hautes de la ZIP sont néanmoins possibles depuis les tronçons aux boisements plus clairsemés (cf. Photographie 46, page 72).

Depuis le nord du Dorat, la D675 est accompagnée d'annexes résidentielles avant de progresser dans un secteur agricole ouvert. Le relief et les boisements lointains permettent cependant de limiter les visibilités aux parties hautes de la ZIP. ***La sensibilité de cette route est faible.***

La D942 de l'est à l'ouest de l'AER

Cet axe routier relie la N147 au niveau de Bussière-Poitevine à la N145 au lieu-dit du Maubert en passant par Magnac-Laval et Le Dorat.

Entre la N145 et Magnac-Laval, la route traverse des espaces agricoles ouverts parfois bordés d'arbres en alignement. Ces ouvertures ménagent des espaces depuis lesquels la ZIP est continuellement visible (cf. Photographie 47, page 72). Ponctuellement, ces visibilités sont interrompues par des boisements ou des haies bocagères.

Entre Magnac-Laval et Le Dorat, la D942 traverse des secteurs au bocage bien conservé et les alignements d'arbres ou de haies en bord de route sont fréquents. Les structures végétales limitent les vues sur la ZIP qui apparaît partiellement au-dessus de la végétation. A proximité de Magnac-Laval, la végétation basse des haies arbustives et des cultures ouvrent des vues sur la ZIP qui apparaît clairement au loin.

Entre Le Dorat et la N147, la route traverse une zone d'activité depuis laquelle aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible compte tenu des masques bâtis. En s'éloignant du Dorat, les haies bocagères masquent totalement la ZIP depuis la route. ***La sensibilité de cette route est faible.***

La D25 du nord-ouest au sud-est de l'AER

Cette route relie Le Dorat à Rancon en traversant l'AEI.

Dans l'AER, la D25 traverse des espaces agricoles, ouverts dans sa partie nord et boisés dans sa partie sud. Située dans l'axe de la route, la ZIP est largement visible au-dessus de la végétation. Des arbres en bord de route fragmentent les fenêtres de visibilités sans masquer la ZIP. De plus, la route passe à proximité immédiate de la ZIP et offre des vues directes sur celle-ci. ***La sensibilité de la route est globalement faible et ponctuellement modérée.***

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. Les sensibilités sont globalement faibles.



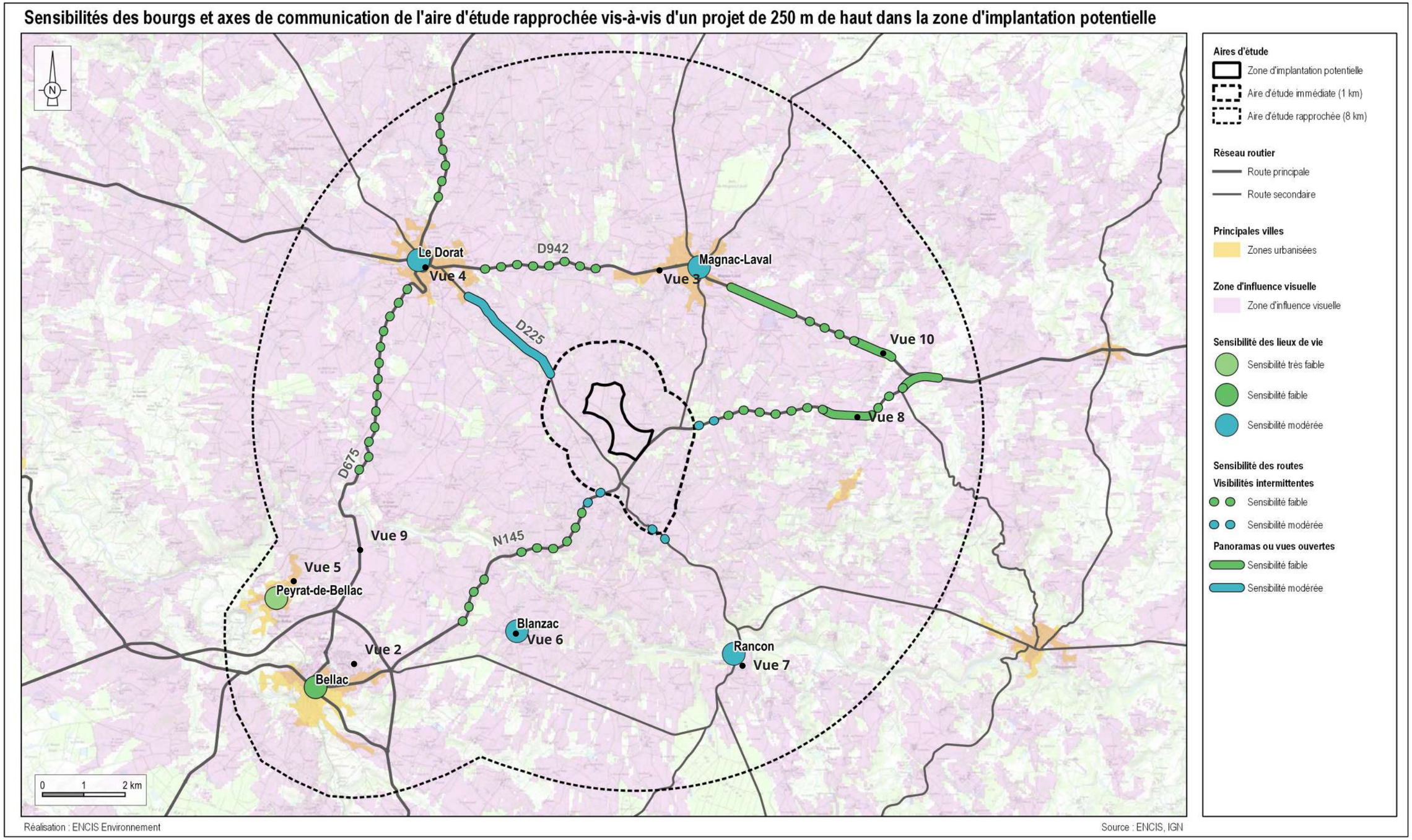
Photographie 45 : Panorama ouvert sur la ZIP depuis le côté de la route nationale N145 à l'est de l'AER (Vue 8 localisée sur la carte 18).



Photographie 46 : Vue ouverte sur la ZIP depuis les abords de la D675 à l'ouest de l'AER, dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe (Vue 9 localisée sur la carte 18).



Photographie 47 : Vue ouverte sur la ZIP depuis les abords de la D942 à l'est de l'AER (Vue 10 localisée sur la carte 18).



Carte 18 : Sensibilités des bourgs et axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 17 monuments historiques, dont deux classés et quinze inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. La majeure partie des monuments inventoriés se concentrent dans les aires urbaines de l'aire d'étude, comme Bellac et Le Dorat par exemple. Ces monuments sont pour la plupart des ponts (cinq édifices inventoriés) ou des édifices religieux (quatre églises, un temple protestant et une lanterne des morts recensés). Les autres monuments historiques inventoriés sont des hôtels particuliers ou villa, une porte fortifiée, une ferme et un ancien hospice.

3.3.3.1.1 Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude rapprochée est la collégiale Saint-Pierre du Dorat. Il s'agit d'une des plus imposantes construction du genre du centre de la France et fait office de symbole pour la ville.

Parmi les 16 monuments historiques, un seul présente un enjeu fort, quatre un enjeu modéré et onze un enjeu faible.

3.3.3.1.2 Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des sensibilités très faibles. En effet, ils sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-même implantés dans des secteurs au bocage plus ou moins dense, ou dans des fonds de vallées. Les rideaux d'arbres filtrent les visibilités, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés.

Parmi les 16 monuments historiques de l'AER, aucun monument ne présente une sensibilité forte, trois présentent une sensibilité modérée et deux autres une sensibilité faible. Les autres présentent une sensibilité très faible.

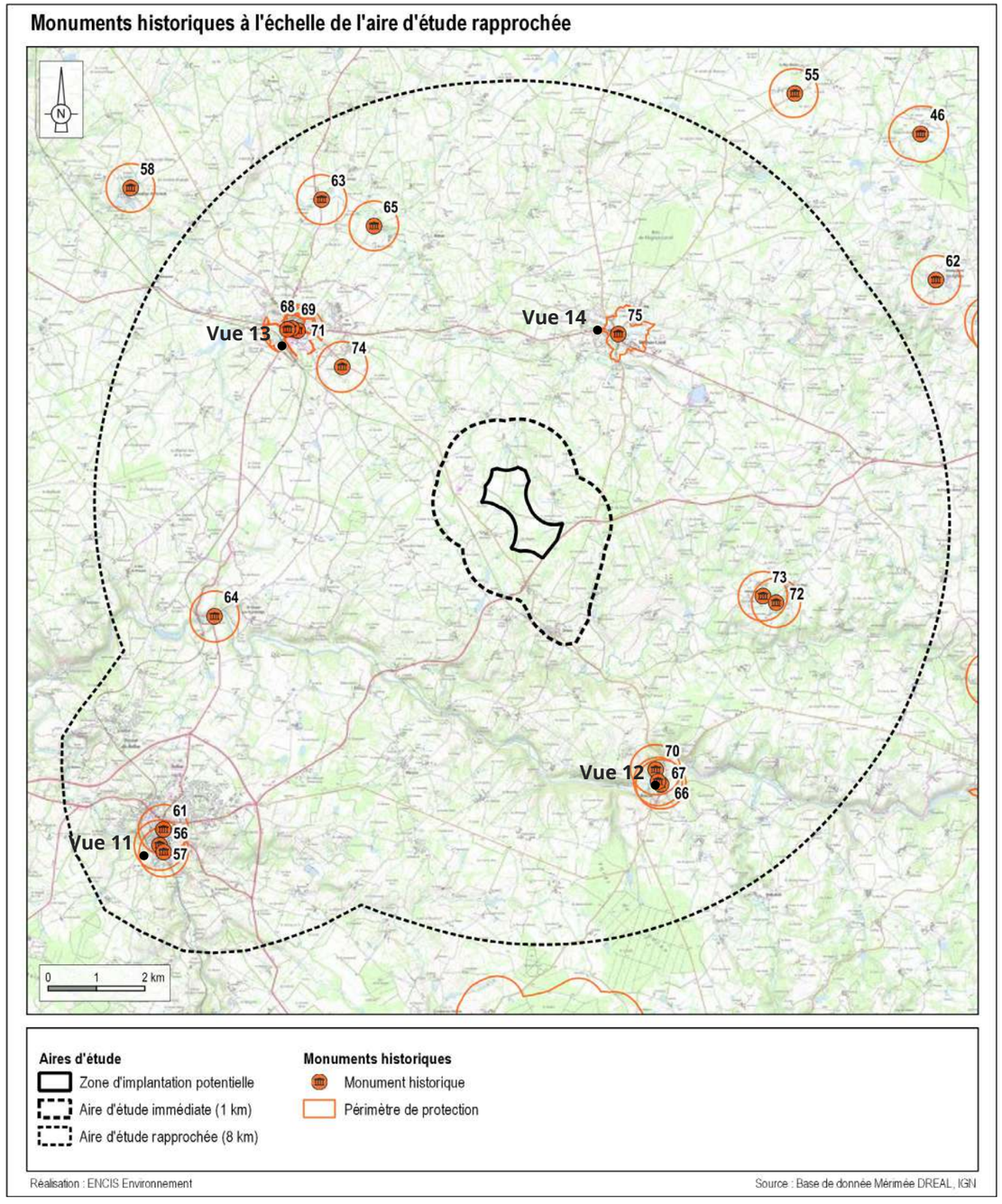
3.3.3.1.3 Description des monuments historiques présentant un enjeu modéré à fort ou une sensibilité faible a minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu modéré à fort et ceux présentant une sensibilité faible a minima.

La collégiale Saint-Pierre du Dorat (MH n°71)

Cette imposante église romane est bâtie en granite gris selon un plan en croix latine. Sa construction a débuté au XIIe siècle et des fortifications, lui conférant son aspect massif, ont été ajoutées au cours du XVe siècle. Il s'agit d'une des plus imposantes constructions du genre dans le centre de la France. ***L'enjeu de ce monument est fort.***

Compte tenu du contexte bâti, les vues depuis les abords du monument sont très restreintes. Depuis le périmètre de protection, quelques points de vue permettent des vues partielles sur la ZIP (cf. Photographie 41, page 69). Quelques covisibilités entre la collégiale et la ZIP sont identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 53, page 76). Le relatif éloignement, cinq kilomètres environ, limite néanmoins la prégnance de la ZIP. ***La sensibilité de ce monument est modérée.***



Carte 19 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Le vieux pont de Bellac (MH n°56) et l'église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge à Bellac (MH n°57)

Le vieux pont et l'église de Bellac font partie des monuments emblématiques du centre ancien de Bellac. Ces derniers se situent au sein du périmètre du site inscrit couvrant le centre historique de Bellac. ***L'enjeu de ces monuments est modéré.***

Compte tenu de leur localisation, en fond de vallée pour le pont et derrière un microrelief pour l'église, aucune relation visuelle n'est possible avec la ZIP depuis les monuments. Néanmoins, des vues partielles sur la ZIP sont identifiées depuis les périmètres de protection, ainsi qu'une covisibilité avec le clocher de l'église (cf. Photographie 51, page 76). ***Les sensibilités de ces monuments sont très faibles.***

Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (MH n°66) et la lanterne des morts (MH n°67) de Rancon

Cette église est une petite construction du XIIIe siècle située en centre-bourg de Rancon. L'église et le bourg dominent la vallée de la Gartempe et jouissent d'une reconnaissance touristique relativement faible. La lanterne des mort est localisée à proximité immédiate de l'église. ***L'enjeu de ces monuments est faible.***

Compte tenu des masques bâtis, les relations visuelles avec la ZIP sont rares depuis le monument. Néanmoins quelques vues partielles sur la ZIP sont possibles depuis ses abords immédiats et son périmètre de protection. Une covisibilité entre le clocher de l'église et la ZIP est possible en plusieurs endroits (cf. Photographie 44, page 70). Une covisibilité partielle avec la lanterne est identifiée depuis ses abords immédiats (cf. Photographie 52, page 76). ***Les sensibilités de ces monuments sont faibles.***

La porte bergère au Dorat (MH n°68)

Cette ancienne porte fortifiée du XVe siècle marque l'ancien accès au bourg depuis le sud à travers les remparts. Il s'agit de la denière porte fortifiée du département. ***L'enjeu de ce monument est modéré.***

Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sur la ZIP sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection. Aucune covisibilité entre la porte et la ZIP n'est possible. ***La sensibilité de ce monument est très faible.***

Ancien hospice de Grandchamp (MH n°74)

Cette construction datant du XIXe siècle est composée de deux corps de logis qui flanquent une chapelle en son centre. ***L'enjeu de ce monument est modéré.***

Compte tenu du site d'implantation de l'édifice, sur une butte dominant le plateau, des vues sur la ZIP sont possibles depuis le monument. De plus, des vues partielles sont possibles sur toute la longueur de la D225 traversant le périmètre de protection. Des covisibilités partielles sont possibles depuis le périmètre de protection et en dehors (cf. Photographie 53, page 76). ***La sensibilité de ce monument est modérée.***

Eglise Saint-Maximin de Magnac-Laval (MH n°75)

Cette église du XIe siècle est située dans en centre-bourg de Magnac-Laval. L'édifice n'est pas l'objet d'une reconnaissance touristique particulière. ***L'enjeu de ce monument est faible.***

Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Des vues sur la ZIP sont possibles en de nombreux points du périmètre de protection. La ZIP apparaît alors de façon partielle mais relativement proche. Une covisibilité entre l'église et la ZIP est possible depuis la D942 dans le périmètre de protection (cf. Photographie 54, page 77). ***La sensibilité de ce monument est modérée.***



Photographie 48 : Collégiale Saint-Pierre du Dorat (MH n°71) (Source : Haute-Vienne Tourisme)



Photographie 49 : Eglise Saint-Pierre-ès-Liens de Rancon (MH n°66) (Source : Monumentum)



Photographie 50 : Eglise Saint-Maximin de Magnac-Laval (MH n°75) (Source : Monumentum)



Photographie 51 : Vue partielle sur la ZIP depuis le périmètre de protection des monuments historiques de Bellac, en covisibilité avec l'église (Vue 11 localisée sur la carte 19).



Photographie 52 : Vue très partielle sur la ZIP depuis le centre-bourg de Rancon, en covisibilité avec la lanterne des morts (Vue 12 localisée sur la carte 19).



Photographie 53 : Vue ouverte sur la ZIP, depuis la périphérie sud du Dorat, en covisibilité avec la collégiale Saint-Pierre et l'hospice de Grandchamp (Vue 13 localisée sur la carte 19).



Photographie 54 : Vue directe sur la ZIP, en covisibilité avec l'église Saint-Maximin, depuis la rue Jules Courivaud à Magnac-Laval (Vue 14 localisée sur la carte 19).

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	**Départ.**	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
56	87	Bellac	Pont (vieux)	Inscrit	Modéré	Pont sur le Vincou du XIIe siècle, composé de deux arches principales et deux arches secondaires, ayant conservé son aspect primitif. Compte tenu de la localisation du pont encaissé dans la vallée, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Une vue très partielle est identifiée dans le périmètre de protection (cf. Photographie 51, page 76).	Très faible	9,5
57	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré	Edifice du XIIe siècle construit sur un promontoire rocheux dominant la vallée du Vincou. Aucune visibilité n'est possible depuis l'édifice. Une covisibilité très partielle est identifiée depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 51, page 76).	Très faible	9,5
61	87	Bellac	Hôtel du XVIIIe siècle	Partiellement inscrit	Faible	Ancien hôtel bourgeois situé en centre-bourg. Des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles le long de la départementale D675 depuis le périmètre de protection.	Très faible	9,3
63	87	Bazeuge	Pont du Cheix	Inscrit	Faible	Pont en ruine du XIIe siècle au-dessus de la Brame. Compte tenu de la végétation, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sont identifiées dans la partie nord du périmètre de protection.	Très faible	6,6
64	87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe	Inscrit	Faible	Compte tenu du contexte abondamment boisé, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont identifiées le long de la D675, sans risque de covisibilité.	Très faible	6,0
65	87	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre sur la Brame	Inscrit	Faible	Petit pont du XIIIe siècle au-dessus de la Brame. Quelques vues partielles limitées aux parties hautes de la ZIP sont identifiées dans le périmètre de protection et à proximité immédiate du monument. Ces vues sont néanmoins filtrées par la végétation.	Très faible	5,6
66	87	Rancon	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Inscrit	Faible	Eglise du XIIIe siècle localisée en cœur de bourg. Compte tenu des masques bâtis, les relations visuelles avec la ZIP sont rares depuis le monument. Néanmoins quelques vues partielles sur la ZIP sont possibles depuis ses abords immédiats (cf. Photographie 52, page 76) et son périmètre de protection. Une covisibilité entre le clocher de l'église et la ZIP est possible en plusieurs endroits (cf. Photographie 44, page 70).	Faible	5,3
67	87	Rancon	Lanterne des morts	Inscrit	Faible	Construction du XIIe siècle située dans le cimetière accolé au bourg. Compte tenu des masques bâtis et végétaux, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles en plusieurs points du périmètre de protection. Une covisibilité partielle est identifiée depuis ses abords immédiats (cf. Photographie 52, page 76).	Faible	5,2

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
68	87	Dorat	Porte Bergère	Classé	Modéré	Porte fortifiée du XVe siècle, une des dernières à subsiter dans le département. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sur la ZIP sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection. Aucune covisibilité entre la porte et la ZIP n'est possible.	Très faible	5,1
69	87	Dorat	Hôtel de la Pouge	Partiellement inscrit	Faible	Propriété privée dans le bourg. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Des visibilités partielles sont identifiées dans le périmètre de protection sans risque de covisibilité.	Très faible	5,1
70	87	Rancon	Pont sur la Gartempe	Inscrit	Faible	Pont du XIIIe siècle sur la Gartempe composé de quatre arches. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sur la ZIP sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 52, page 76).	Très faible	5,0
71	87	Dorat	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Fort	Edifice du XIIe siècle, plus imposant représentant de l'art roman en Limousin. Compte tenu du contexte bâti, les vues depuis les abords du monument sont très restreintes. Quelques points de vue permettent des vues partielles sur la ZIP depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 41, page 69). Quelques covisibilités entre la collégiale et la ZIP sont identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 53, page 76).	Modérée	5,0
72	87	Villefavard	Villa "La Solitude"	Inscrit	Faible	Propriété privée en écart du bourg ancien. Compte tenu de la localisation de la villa, au sommet d'une colline, des vues partielles sur la ZIP sont possibles depuis sa proximité immédiate. Il en est de même depuis quelques points du périmètre de protection (cf. Photographie 55, page 79).	Très faible	4,7
73	87	Villefavard	Temple protestant de Villefavard	Inscrit	Faible	Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Néanmoins quelques vues partielles sont possibles depuis le périmètre de protection et une covisibilité entre la flèche du temple et la ZIP est possible (cf. Photographie 55, page 79).	Très faible	4,4
74	87	Dorat	Hospice de Grandchamp (ancien)	Partiellement inscrit	Modéré	Ancien hospice du XIXe siècle situé en écart du centre-bourg. Compte tenu du site d'implantation de l'édifice, sur une butte dominant le plateau, des vues sur la ZIP sont possibles depuis le monument. De plus, des vues partielles sont possibles sur toute la longueur de la D225 traversant le périmètre de protection. Des covisibilités partielles sont possibles depuis le périmètre de protection et en dehors (cf. Photographie 53, page 76).	Modérée	3,8
75	87	Magnac-Laval	Eglise Saint-Maximin	Inscrit	Faible	Eglise du XIe siècle située en cœur de bourg. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le monument. Des vues sur la ZIP sont possibles en de nombreux points du périmètre de protection. La ZIP apparaît alors de façon partielle mais relativement proche. Une covisibilité entre l'église et la ZIP est possible depuis la D942 dans le périmètre de protection (cf. Photographie 54, page 77).	Modérée	3,4

Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Trois sites protégés et un site patrimonial remarquable ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

Deux sites présentent une sensibilité modérée, tandis que les deux autres sites ne sont pas concernés par des relations visuelles avec la ZIP.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu modéré à fort et ceux présentant une sensibilité faible a minima.

Le site inscrit du centre ancien de Bellac

Ce site inscrit ponctuel correspond à une partie de la vieille ville de Bellac ainsi qu'à une portion pittoresque de la vallée du Vincou. Le site englobe deux monuments historiques, l'église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge et le vieux pont sur le Vincou. ***L'enjeu de ce site est modéré.***

Compte tenu des boisements, du contexte bâti et de l'encaissement du site, les relations visuelles avec la ZIP sont très limitées. ***La sensibilité est très faible.***

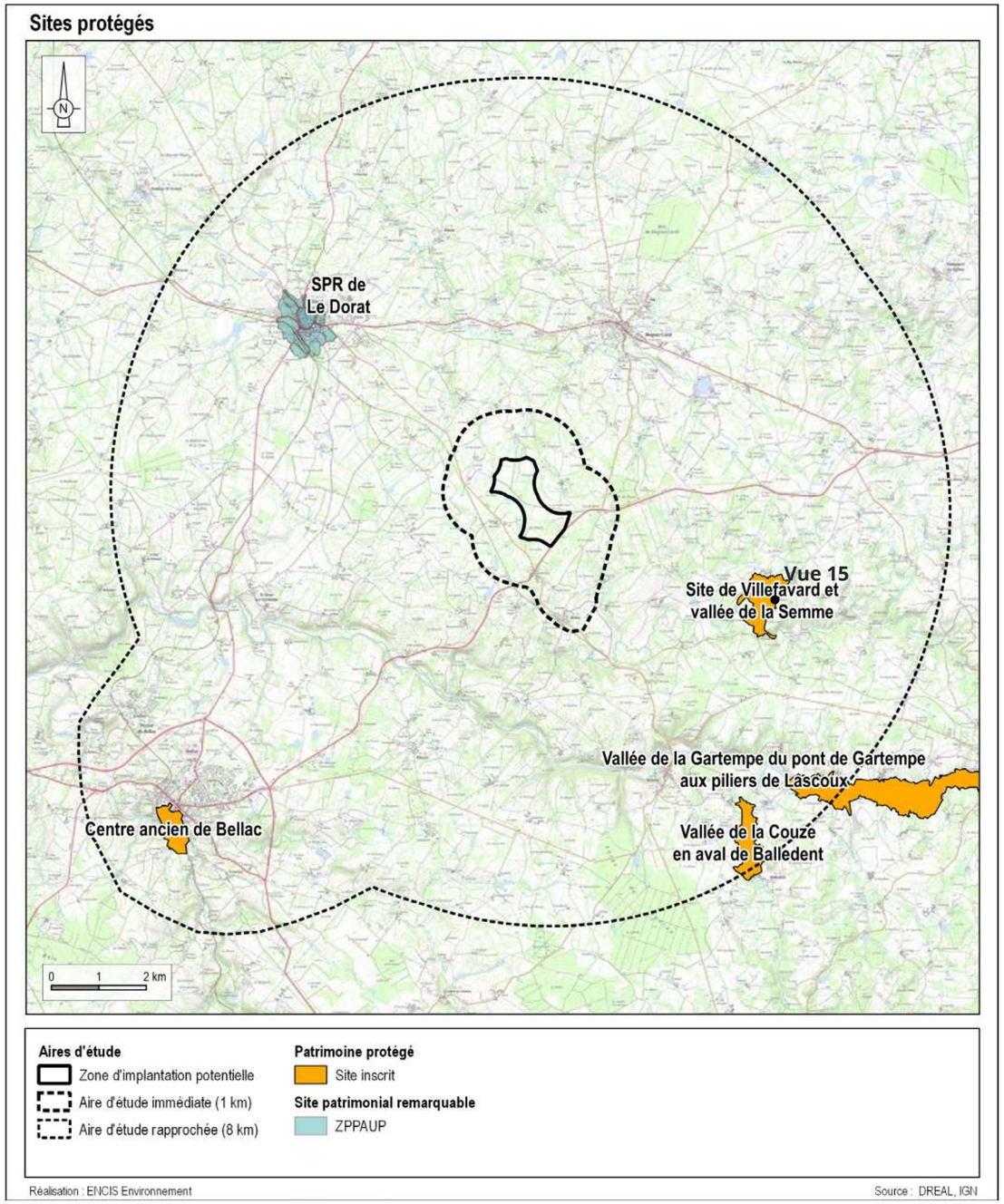
Le site classé de Villefavard et de la vallée de la Semme

Ce site inscrit correspond à un ensemble de monuments historiques remarquables localisés en surplomb de la vallée de la Semme. ***L'enjeu de ce site est modéré.***

Compte tenu de la position dominante du site par rapport au plateau, des vues ouvertes sur la ZIP sont possibles en de multiples endroits (cf. Photographie 55, page 79 ci-dessous). Compte tenu de la récurrence des vues et de la relative proximité de la ZIP, ***la sensibilité est modérée.***



Photographie 55 : Vue filtrée sur la ZIP, en covisibilité avec le temple, depuis le site inscrit de Villefavard et de la vallée de la Semme (Vue 15 localisée sur la carte ci-contre).



Carte 20 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

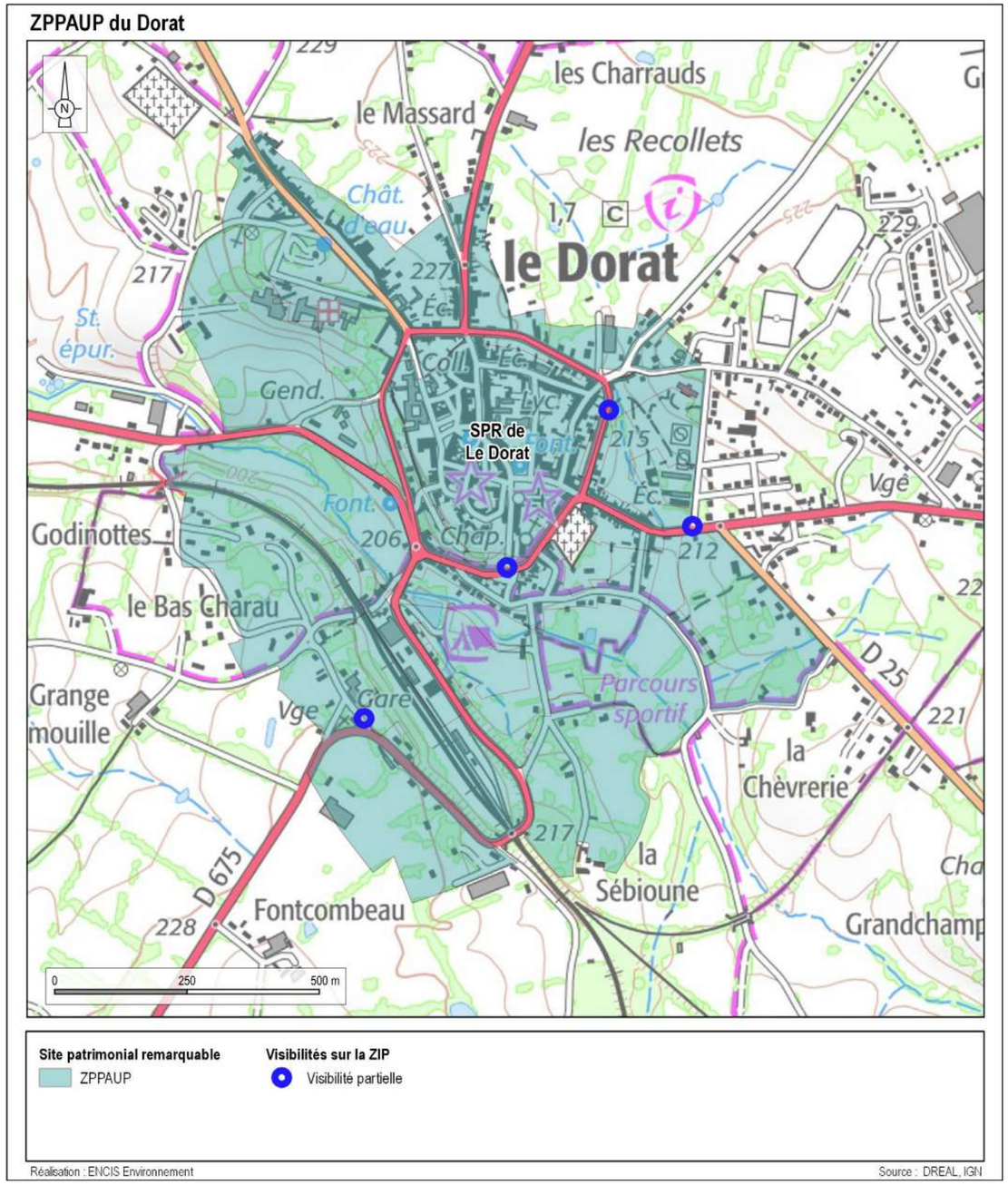
Le site patrimonial remarquable du Dorat

Ce site patrimonial remarquable correspond au périmètre d'une ancienne ZPPAUP. Ce site englobe le coeur historique de la cité, les anciens remparts ainsi que les quartiers périphériques les plus proches. Le monument le plus remarquable et le plus reconnu du site est la collégiale Saint-Pierre, qui fait office de symbole pour la ville et de repère dans le paysage proche. ***L'enjeu de ce site patrimonial remarquable est fort.***

Le centre historique du Dorat est construit sur une butte située entre deux vallons secondaires de la Brame. La densité du bâti masque la plupart des vues vers la ZIP depuis les quartiers anciens. Quelques vues partielles sont néanmoins possibles depuis les abords des axes routiers entourant le cœur ancien (cf. Photographie 41, page 69) et depuis un point de vue au sud à proximité de la D675. Ce point de vue présente un panorama partiel depuis lequel la collégiale Saint-Pierre et la ZIP sont visibles conjointement (cf. Photographie 53, page 76). ***La sensibilité de ce site est modérée.***



Photographie 56 : Le Dorat « Petites Cités de Caractère® » (Source : Tourisme Haut-Limousin)



Carte 21 : Visibilités potentielles d'un projet éolien de 250 m de haut dans la ZIP depuis Le Dorat.

3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Quatre sites emblématiques ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

L'ensemble de ces sites emblématiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu modéré à fort et ceux présentant une sensibilité faible a minima.

Chercorat

Le site emblématique de Chercorat est un site de taille réduite contenant un château ainsi que le domaine et les boisements attenants. ***L'enjeu est faible.***

Compte tenu de la proximité du site, les vues sur la ZIP sont nombreuses aussi bien depuis le site (cf. Photographie 57, page 81 ci-dessous) que depuis le château en lui-même. Compte tenu de la proximité de la ZIP et de la récurrence des vues, ***la sensibilité est modérée.***

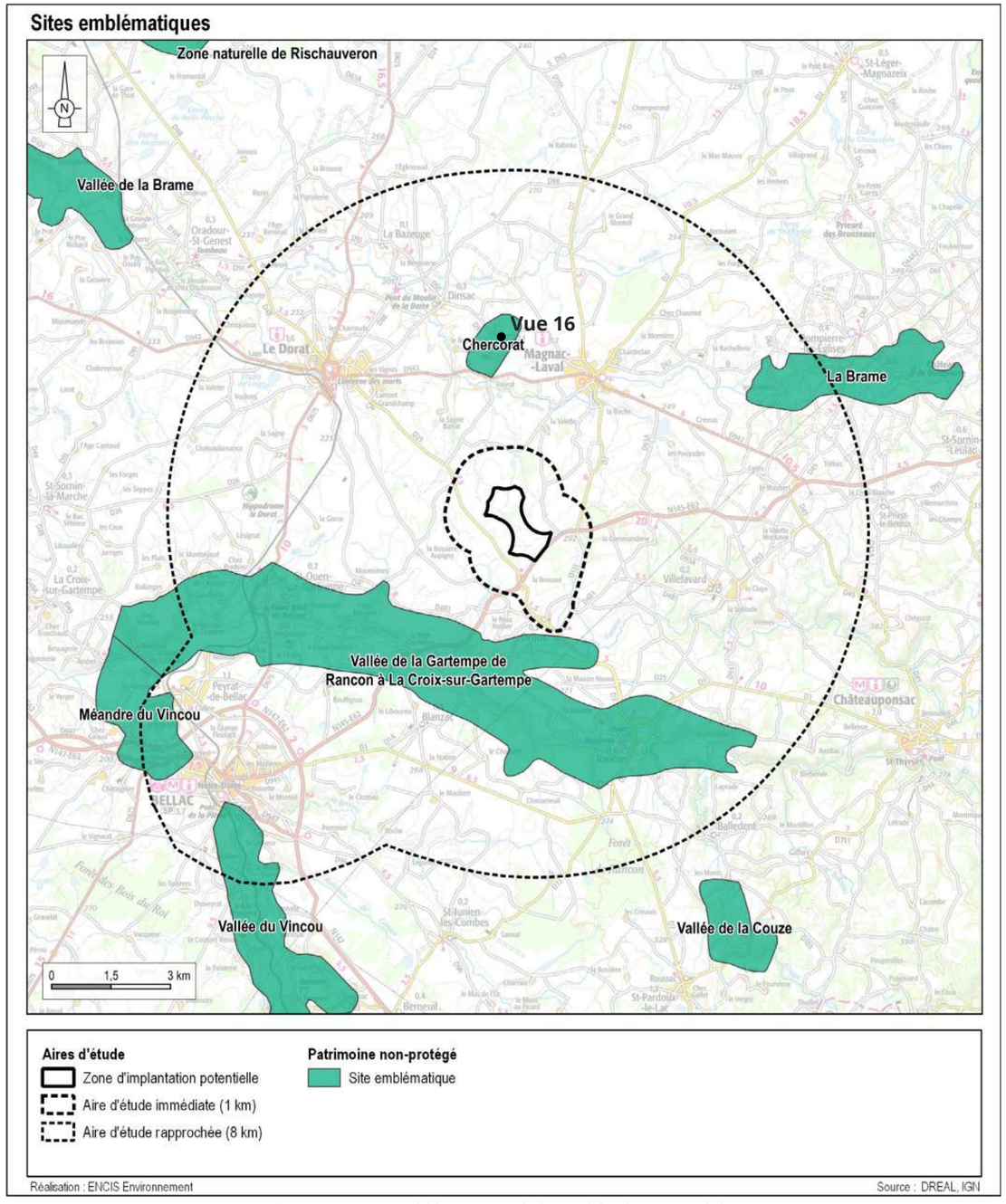
La vallée de la Gartempe de Rancon à la Croix-sur-Gartempe

Le site emblématique concerne une portion de la Gartempe entre Rancon et la Croix-sur-Gartempe. Elle présente un caractère pittoresque et un intérêt écologique. ***L'enjeu est modéré.***

Cette vallée encaissée ne permet pas de relation visuelle avec la ZIP en son fond. Les rebords quant à eux ouvrent des vues lointaines en direction de la ZIP qui apparaît relativement proche (cf. Photographie 46, page 72). Compte tenu de la récurrence des vues et de la proximité de la ZIP, ***la sensibilité est modérée.***



Photographie 57 : Vue filtrée par la végétation sur la ZIP depuis le site emblématique de Chercorat (Vue 16 localisée sur la carte ci-contre).



Carte 22 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
87	Bellac	Centre ancien de Bellac	Inscrit	Modéré	Secteur couvrant le centre historique de Bellac ainsi qu'une portion pittoresque de la vallée du Vincou. Des vues partielles sur la ZIP sont possibles ponctuellement.	Très faible	9,2
87	Balledent	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Inscrit	Faible	Vallée encaissée majoritairement boisée contenant gorges et falaises. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible.	Nulle	6,6
87	Le Dorat	ZPPAUP	SPR	Fort	La densité du bâti dans le cœur historique masque la plupart des vues vers la ZIP. Néanmoins plusieurs vues périphériques sont possibles.	Modérée	4,3
87	Villefavard	Site de Villefavard et vallée de la Semme	Inscrit	Modéré	Ensemble de bâtiments remarquables en surplomb d'une portion encaissée de la vallée de la Semme. Compte tenu de la position du site et des espaces agricoles ouverts abondants à proximité, plusieurs points permettent des vues partielles sur la ZIP qui apparaît relativement proche.	Modérée	3,9

Tableau 8 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
87	Blond,Bellac,Berneuil	Vallée du Vincou	-	Modéré	Compte tenu de l'encaissement, quelques vues partielles de la ZIP sont possibles depuis la périphérie du site.	Très faible	9,3
87	Bellac, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandre du Vincou	-	Modéré	Petit site aux portes de Bellac englobant une partie sinueuse du Vincou. Compte tenu de l'encaissement du site et des masques liés à la végétation les perceptions de la ZIP sont très limitées. Néanmoins, une portion de la D3 à Thouveyrat et plusieurs autres points de vue permettent des ouvertures visuelles en direction de la ZIP.	Très faible	9,1
87	Magnac-Laval, Dinsac	Chercorat	-	Faible	Site emblématique de petite taille autour d'un château et de son domaine. Compte tenu de la proximité du site, les vues sur la ZIP sont nombreuses (cf. Photographie 57, page 81). La ZIP apparaît proche et dans l'axe de vue principal du château.	Modérée	2,8
87	Rancon , La Croix-sur-Gartempe, Saint-Ouen-sur-Gartempe , Peyrat-de-Bellac, Blanzac , Droux, Balledent	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	-	Modéré	Site très étendue englobant la quasi-totalité de la Gartempe traversant l'AER. Les vues lointaines sur la ZIP sont nombreuses en périphérie du site et depuis ses points hauts (cf. Photographie 46, page 72).	Modérée	1,8

Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

12 sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit pour une grande partie d'entre eux de sites culturels ou d'activités de plein air. De nombreux sentiers de randonnées sillonnent l'AER et permettent d'en découvrir les paysages.

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu modéré à fort et ceux présentant une sensibilité faible a minima.

Le site touristique majeur de cette aire d'étude est la collégiale Saint-Pierre du Dorat, qui est également protégée au titre des monuments historiques. Sa sensibilité est étudiée au chapitre correspondant (3.3.3.1). Pour rappel, ce site présente ***un enjeu fort et sa sensibilité est modérée.***

Etang des Pouyades

Plan d'eau de 9 ha entièrement aménagé pour la pratique de la pêche des carpes, des sandres et des brochets. L'étang est accompagné d'un hâmeau composé de douze gîtes, tous labellisés trois épis auprès des Gîtes de France. ***L'enjeu est modéré.***

L'étang est entouré de parcelles agricoles qui ouvrent des vues relativement lointaines. Depuis les rives des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles. Celle-ci occupe une emprise visuelle relativement étendue. Compte tenu de la récurrence des vues et de la prégnance de la ZIP, ***la sensibilité du site est jugée modérée.***

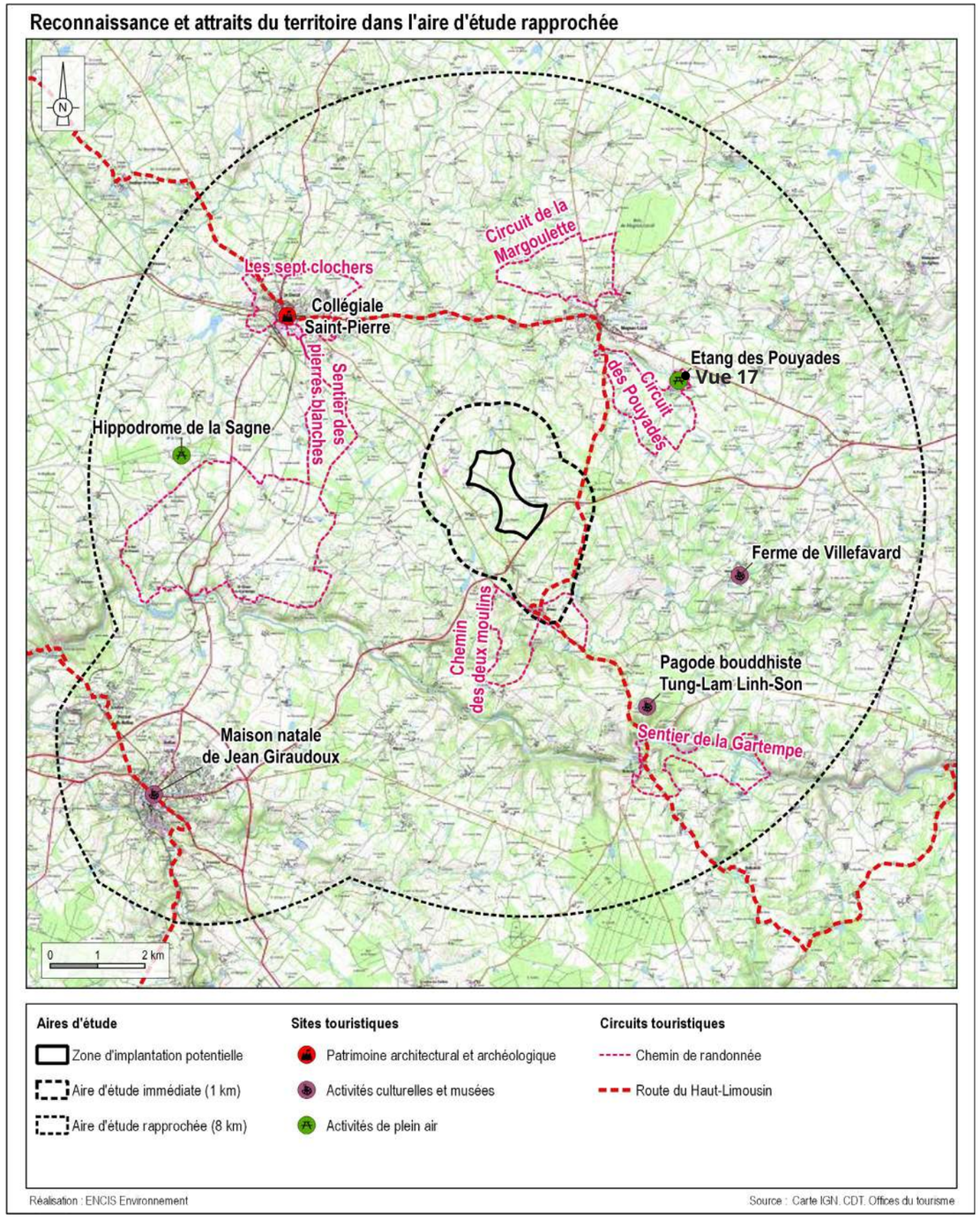
Route du Haut-Limousin

Cet itinéraire touristique propose de découvrir la diversité des paysages de la Haute-Vienne. Les monts de Blond, le lac de Saint-Pardoux, Mortemart ou encore la Basse Marche sont autant d'étapes sur le tracé de la route. ***L'enjeu est modéré.***

Dans l'AER, la route emprunte des tronçons de voirie concernés par des visibilités récurrentes sur la ZIP. A proximité de l'AEI, ces vues sont très rapprochées et la ZIP très prégnante. ***La sensibilité de cet itinéraire est modérée.***



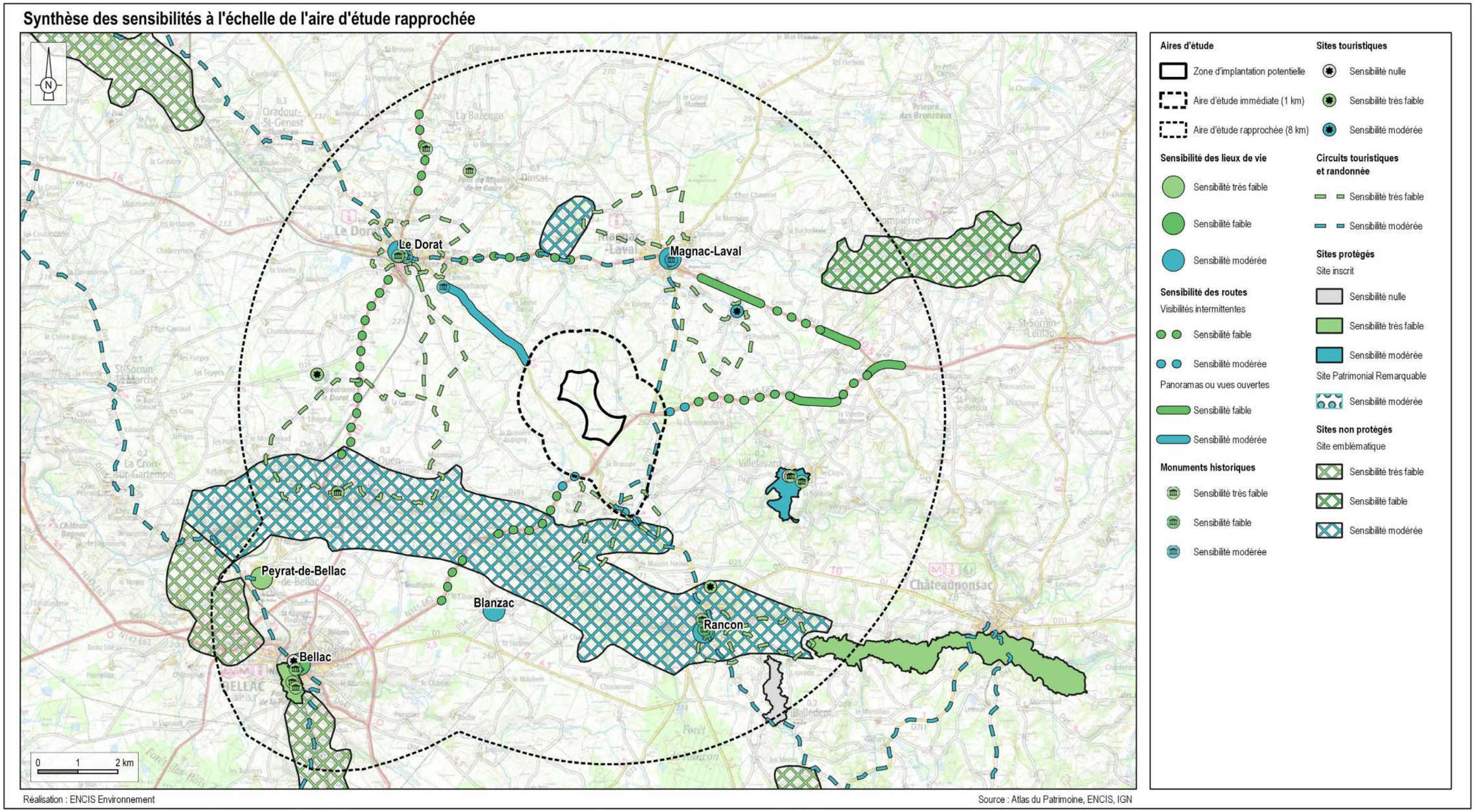
Photographie 58 : Vue partielle sur la ZIP depuis la rive nord de l'étang des Pouyades (Vue 17 localisée sur la carte ci-contre).



Carte 23 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Type**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (km)**
87	Bellac	Maison natale de Jean Giraudoux	Activités culturelles et musées	-	Faible	Centre d'exposition à la mémoire de Jean Giraudoux. Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis l'édifice compte tenu de la densité du bâti.	Nulle	9,2
87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Hippodrome de la Sagne	Activités de plein air	-	Faible	Des vues partielles sur les parties les plus hautes de la ZIP sont possibles depuis l'hippodrome.	Très faible	6,0
87	Le Dorat	Collégiale Saint-Pierre	Patrimoine architectural et archéologique	Classé	Fort	Edifice du XIIe siècle, plus imposant représentant de l'art roman en Limousin. Compte tenu du contexte bâti, les vues depuis les abords du monument sont très restreintes. Quelques points de vue permettent des vues partielles sur la ZIP depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 41, page 69). Quelques covisibilités entre la collégiale et la ZIP sont identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 53, page 76).	Modérée	5,0
87	Rancon	Sentier de la Gartempe	Randonnée	-	Faible	Lieu de promenade dans la vallée de la Gartempe. Des vues partielles sur la ZIP sont possibles depuis les parties hautes du sentier, au niveau du bourg de Rancon.	Très faible	4,9
87	Rancon	Pagode bouddhiste Tung-Lam Linh-Son	Activités culturelles et musées	-	Faible	Pagode bouddhiste surplombant la Gartempe. Des vues partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles depuis la pagode et ses alentours.	Très faible	4,4
87	Villefavard	Ferme de Villefavard	Activités culturelles et musées	-	Modéré	Centre de rencontre artistique. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis l'édifice.	Nulle	4,3
87	Le Dorat	Les septs clochers	Randonnée	-	Faible	Petit sentier de randonnée autour du Dorat. Des visibilités partielles sur la ZIP sont possibles depuis les secteurs les moins arborés.	Très faible	4,1
87	Magnac-Laval	Circuit de la Margoulette	Randonnée	-	Faible	Petit sentier de randonnée à proximité de Magnac-Laval sillonant à travers le bocage. Des visibilités partielles sur la ZIP sont possibles depuis les portions de route qu'emprunte le chemin.	Très faible	4,1
87	Magnac-Laval	Etang des Pouyades	Activités de plein air	-	Modéré	Etang entouré de parcelles agricoles ouvertes. En de nombreux points, la ZIP apparaît clairement au-dessus des boisements et relativement proche (cf. Photographie 58, page 83).	Modérée	3,7
87	Magnac-Laval	Circuit des Pouyades	Randonnée	-	Faible	Circuit de randonnée autour du lac des Pouyades. La ZIP est visible sur la quasi-totalité de la portion du chemin en bordure de l'étang. Au niveau des secteurs bocagers, les arbres filtrent les vues mais des visibilités partielles sont néanmoins possibles.	Très faible	2,7
87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Sentier des pierres blanches	Randonnée	-	Faible	Ce sentier sillone à travers le bocage entourant Saint-Ouen-sur-Gartempe. Le bocage permet de filtrer les vues sur la ZIP mais celle-ci reste tout de même visible à travers la végétation en de nombreux secteurs.	Très faible	2,1
87	Droux	Chemin des deux moulins	Randonnée	-	Faible	Ce circuit, à cheval entre l'AER et l'AEI, propose la découverte de deux moulins. Depuis l'AER, les boisements abondants filtrent les vues sur la ZIP qui n'apparaît que partiellement depuis certains secteurs.	Très faible	1,0
87	Magnac-Laval, Rancon, Bellac, ...	Route du Haut-Limousin	Circuit touristique	-	Modéré	Cette route emprunte des sections de la D942 et de la D25 concernées par des vues récurrentes sur la ZIP. La route traverse une partie de l'AEI, offrant des vues proches de la ZIP	Modérée	1,0

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.



Carte 24 : Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'implantation du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé…) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 1 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le relief

Le territoire de l'AEI correspond à un plateau légèrement vallonné ponctué de petits plans d'eau alimentés par des cours d'eau secondaires. En ce qui concerne les altitudes, l'AEI culmine à 301 m dans sa partie sud-est contre 216 m au plus bas, dans la vallée de la Valette au nord du secteur.

Les cultures

La majeure partie du territoire de l'AEI est occupée par des prairies, liées à des pratiques d'élevage bovin extensif. Ces prairies sont associées à des cultures annuelles, qui correspondent principalement à des cultures fourragères pour l'alimentation du bétail. Les pâtures et prés de fauche occupent principalement les secteurs où le relief est plus accidenté, tandis que les cultures annuelles sont implantées sur les secteurs les plus plats, permettant un travail mécanique facile.

Les boisements

Les boisements sont principalement composés de feuillus, avec une dominante de chêne. Les bois sont de petite taille, morcelés. Ils s'imbriquent dans la trame bocagère dont ils se distinguent peu en termes d'essences (chênes, érables, charmes, etc.). Seul le bois de Droux, à l'est de l'AEI se distingue par ses essences persistantes et son aspect géométrique. Les haies bocagères sont ici relativement bien conservées. Elles sont composées principalement de chênes, accompagnés d'arbres de moyenne envergure (frênes, érables) et d'une strate arbustive parfois très dense.

Le bocage

Le secteur présente un réseau bocager relativement bien conservé même si sa partie nord-ouest est plus dégradée. Ces haies prennent la forme d'alignements de chênes émergeant d'une strate arbustive, d'arbres de haut jet sans strate arbustive ou bien d'un linéaire composé d'une végétation de faible hauteur. Quelque soit leur structure, les haies bocagères cloisonnent les vues et confèrent une dimension intime au paysage de l'AEI.

Les rivières

Aucun cours d'eau majeur n'est recensé dans l'AEI. Cette dernière est parcourue de nombreux cours d'eau secondaires alimentant quelques retenues éparses de faible superficie. L'AEI et la ZIP se trouvent sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Gartempe au sud, et de la Brame au nord.

Les routes et les chemins

Les principaux axes de communication de l'AEI évitent sa partie nord. En effet, la nationale N145 et les départementales D25 et D7 se concentrent au sud-est et à l'ouest de l'AEI. La nationale constitue le principal accès au secteur et présente une fréquentation élevée. Le reste du secteur est desservi par un réseau de routes locales et de chemins ruraux. Ceux-ci permettent d'accéder au lieux de vie et aux exploitations agricoles qui ponctuent le territoire.

L'habitat

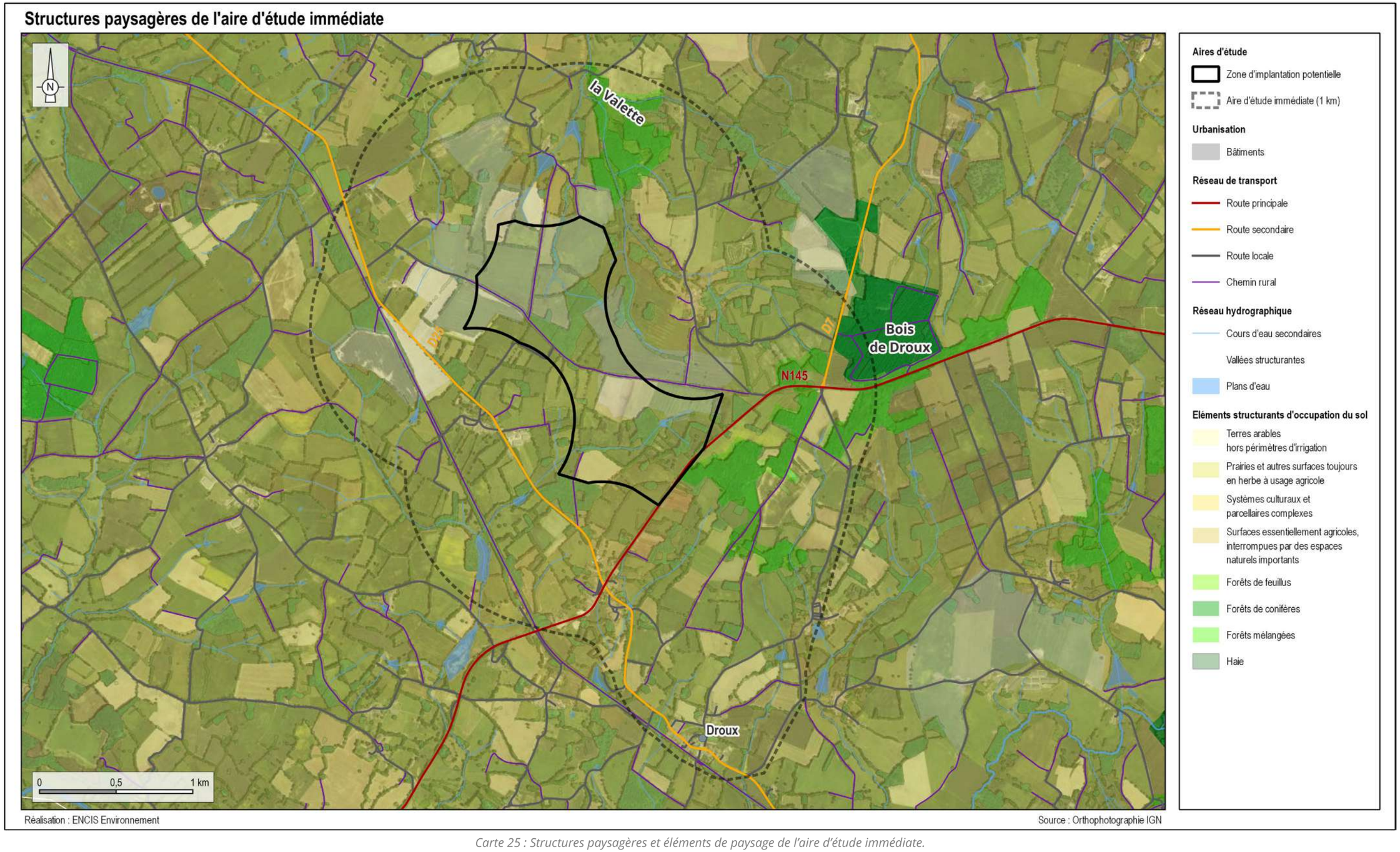
Le principal lieu de vie de l'AEI est le bourg de Droux avec une population municipale estimée à 346 habitants en 2019 selon l'INSEE. Les autres lieux de vie de l'AEI prennent la forme de hameaux de taille réduite. Ceux-ci sont constitués de quelques habitations et d'exploitations agricoles groupées autour d'un axe de communication. Ces hameaux, présents en nombre réduit, ponctuent le territoire majoritairement agricole.

Les motifs repères

Compte tenu de l'abondance des boisements et de la densité du réseau bocager, les vues sont rapidement cloisonnées et les ouvertes visuelles lointaines sont rares. La proximité des horizons limite les points d'appel visuels et seuls quelques clochers ou châteaux d'eau sont visibles ponctuellement. L'AEI reste majoritairement dominée par les motifs végétaux.



Photographie 59 : Champ cultivé issu du remembrement de prairies bocagères au nord-ouest de l'AEI.



Carte 25 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.

3.4.2 Les espaces vécus

L'aire d'étude immédiate englobe un unique bourg ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte pages suivantes.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'aire d'étude immédiate englobe le village de Droux.

Droux (346 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Le bourg ancien est implanté en rebord de la vallée de la Semme qui s'écoule à proximité. Le bourg est constitué d'un cœur ancien de quelques habitations agglomérées autour de l'église Saint-Martial. Quelques extensions pavillonnaires ont été construites à partir du centre-bourg le long de la D25 en direction de l'est, et le long de la D121 en direction du nord. L'emprise urbanisée du bourg reste toutefois relativement faible. Compte tenu de la proximité du bourg et de sa faible densité, celui-ci est en totalité concerné par des visibilités théoriques. Cependant la modélisation ne prend pas en compte les masques isolés, aussi les visibilités ont été vérifiées sur le terrain.

En entrée ouest du bourg, la ZIP est visible au-dessus de la végétation. Néanmoins, des arbustes proches permettent de masquer les parties basses et de filtrer les parties hautes visibles. La ZIP est perceptible de cette façon jusqu'aux premières habitations du bourg. Depuis l'église et le cœur historique, les habitations proches masquent temporairement la ZIP qui est alors invisible. Celle-ci réapparaît partiellement en progressant vers l'est, au niveau d'ouvertures visuelles ménagées par les jardins et le tissu urbain distendu. La ZIP apparaît alors au-dessus des habitations pavillonnaires de faible hauteur (cf. Photographie 62, page 89). En entrée est du bourg, les parcelles agricoles bordant la D25 ouvrent des vues continues sur la ZIP.

Connectée à la D25, la rue Georges Guingouin franchit l'ancienne ligne de chemin de fer arborée en direction du moulin de Droux, implanté au bord de la Semme. Depuis cette rue des visibilités partielles sur les parties hautes de la ZIP sont possibles au-dessus de la végétation et des habitations du centre-bourg (cf. Photographie 61, page 89).

Depuis l'accès nord du bourg, les talus bordant la D121 et les haies bocagères fragmentent les perceptions de la ZIP dont seules les parties hautes sont visibles, et ce jusqu'aux premières habitations. A partir de celles-ci, les constructions et les arbres de haut jet masquent la ZIP qui n'apparaît que ponctuellement à travers des fenêtres ménagées par la végétation et la trame bâtie.

D'autres axes de communication secondaires permettent d'apercevoir la ZIP. C'est par exemple le cas de la rue de la Chapelle (cf. Photographie 60, page 89) et de l'impasse de Chamborand.

De manière générale, la ZIP apparaît relativement proche bien que les filtres visuels formés par la végétation réalisent une certaine mise à distance. Compte tenu de la récurrence des vues et de la relative proximité de la ZIP, ***la sensibilité globale du bourg est modérée.***

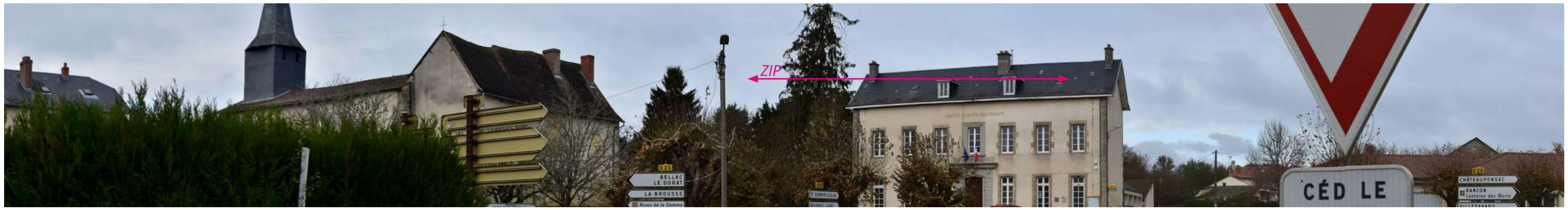
Sensibilité du bourg de Droux vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle



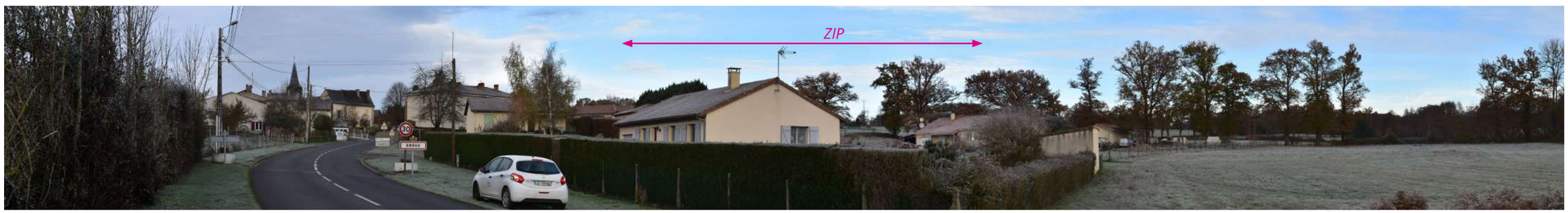
Carte 26 : Visibilités depuis le bourg de Droux.



Photographie 60 : Vue sur la ZIP filtrée par la végétation depuis la rue de la Chapelle à Droux (Vue 1 localisée sur la carte 26).



Photographie 61 : Vue sur la ZIP en partie masquée par les constructions depuis le centre-bourg de Droux (Vue 2 localisée sur la carte 26).



Photographie 62 : Vue sur la ZIP en partie filtrée par la végéation et les construtions depuis l'entrée ouest de Droux (Vue 3 localisée sur la carte 26).

3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

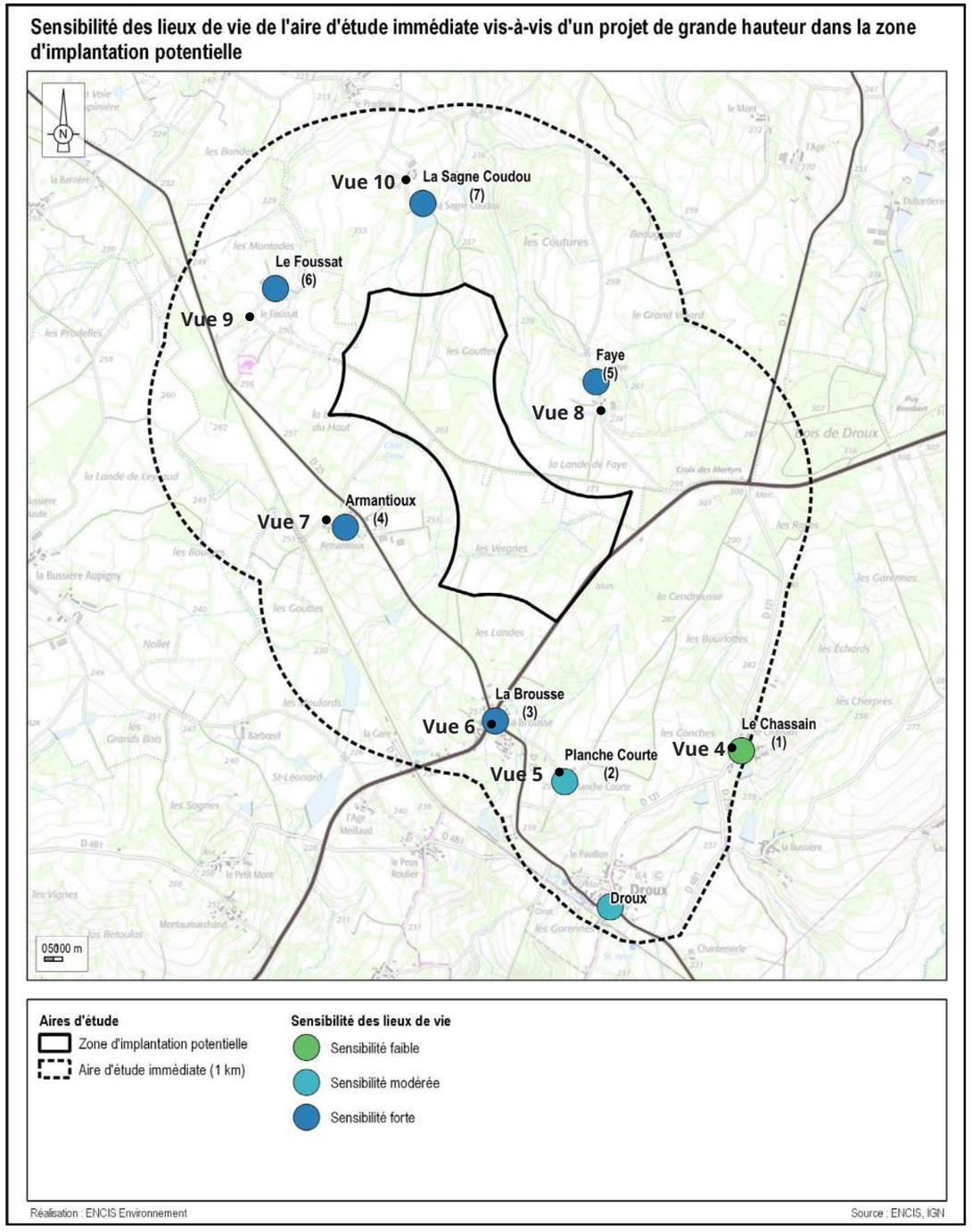
Les lieux de vie dans l'AEI sont de taille relativement réduite et extrêmement dispersés. Ils sont le plus souvent composés de quelques constructions et comprennent plusieurs maisons d'habitation, accompagnées ou non de bâtiments agricoles.

Cinq hameaux présentent une sensibilité forte, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La Brousse (3), Armantioux (4), Faye (5), Le Foussat (6) et La Sagne Coudou (7). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées sont possibles.

Un unique hameau présente une sensibilité modérée. Il s'agit du hameau de Planche Courte (2). Ce hameau est implanté au milieu de parcelles agricoles très ouvertes qui dégagent des vues directes et relativement rapprochées en direction de la ZIP. Celle-ci occupe alors une place importante dans les vues.

Un unique hameau présente une sensibilité faible. Il s'agit du hameau Le Chassain (1) situé à plus d'un kilomètre de la ZIP. Les vues sont filtrées par des haies ou des boisements proches.

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leur sensibilité vis-à-vis de la ZIP. Les visibilités depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.



Carte 27 : Sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	**Nom**	**Population municipale**	**Situation et visibilité**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (m)**
-	Droux	346	Perceptions récurrentes et relativement proches depuis le bourg et ses accès.	Modérée	1 617

Tableau 11 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	**Nom**	**Nombre d'habitations**	**Situation et visibilité**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (m)**
1	Le Chassain	22	Le hameau est entouré d'une ceinture végétale composée d'arbustes et d'arbres de haut jet. Ces derniers cloisonnent les vues et limitent les ouvertures visuelles lointaines. Néanmoins, les parties hautes de la ZIP seront visibles au-dessus des boisements, en particulier depuis la D121 bordant le hameau à l'ouest (cf. Photographie 63, page 92). Le relatif éloignement limite la prégnance de la ZIP dans les vues.	Faible	1 254
2	Planche Courte	1	Composé d'une habitation et de plusieurs constructions agricoles, le hameau est entouré de parcelles agricoles qui ouvrent des vues plus ou moins lointaines. Depuis le hameau et sa route d'accès, la ZIP apparaît de manière relativement rapprochée au-dessus des boisements (cf. Photographie 64, page 92). Le relatif éloignement modère la prégnance de la ZIP dans les vues.	Modérée	892
3	La Brousse	50	Le hameau est localisé à l'intersection des routes nationale N145 et départementale D25. Ces infrastructures de transport mobilisent des emprises spatiales importantes qui ouvrent des vues relativement lointaines. Depuis le hameau et ses accès, la ZIP apparaît de manière rapprochée au-dessus des habitations et des boisements (cf. Photographie 65, page 92).	Forte	649
4	Armantioux	25	Depuis le hameau et la D25 le desservant, la ZIP apparaît de manière très rapprochée. Celle-ci apparaît clairement au-dessus des structures paysagères et occupe une large emprise visuelle sur l'horizon, pouvant générer un effet de barrière depuis les habitations (cf. Photographie 66, page 93).	Forte	597
5	Faye	23	Depuis le hameau et ses accès, la ZIP apparaît de manière très rapprochée. Celle-ci apparaît clairement au-dessus des structures paysagères et occupe une large emprise visuelle sur l'horizon, pouvant générer un effet de barrière depuis les habitations (cf. Photographie 67, page 93).	Forte	557
6	Le Foussat	4	Depuis le hameau et ses accès, la ZIP apparaît de manière très rapprochée d'autant plus que peu de boisements séparent celle-ci des habitations. La ZIP est clairement visible au-dessus des structures paysagères environnantes (cf. Photographie 68, page 93).	Forte	522
7	La Sagne Coudou	9	Plusieurs linéaires boisés permettent de mettre à l'écart la ZIP des habitations. Néanmoins, compte tenu de sa proximité, celle-ci est partiellement visible depuis le hameau, à travers les boisements (cf. Photographie 69, page 93).	Forte	506

Tableau 12 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.



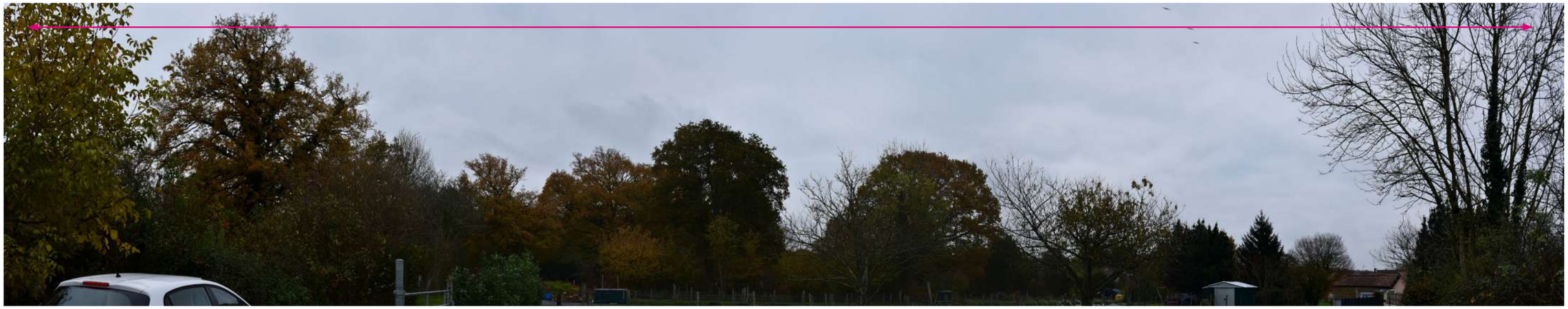
Photographie 63 : Vue sur la ZIP filtrée par la végétation depuis le hameau de Chassain (Vue 4 localisée sur la carte 27).



Photographie 64 : Vue rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Planche Courte (Vue 5 localisée sur la carte 27).



Photographie 65 : Vue rapprochée sur la ZIP depuis La Brousse (Vue 6 localisée sur la carte 27).



Photographie 66 : Vue très rapprochée sur la ZIP depuis le hameau d'Armantioux. Celle-ci occupe un angle visuel large (presque 120°) sur l'horizon (Vue 7 localisée sur la carte 27).



Photographie 67 : Vue très rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Faye. Celle-ci occupe un angle visuel très large (plus de 150°) sur l'horizon (Vue 8 localisée sur la carte 27).



Photographie 68 : Vue ouverte et rapprochée sur la ZIP depuis les abords du hameau de Foussat (Vue 9 localisée sur la carte 27).



Photographie 69 : Vue rapprochée en partie filtrée par la végétation sur la ZIP depuis le hameau de La Sagne Coudou (Vue 10 localisée sur la carte 27).

3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

Les visibilités des routes de l'AEI sont localisées sur la carte ci-contre et leur sensibilité décrite ci-après.

La N145 de l'est au sud-ouest de l'AEI

Cette route est le principal axe de communication desservant l'AEI.

Depuis l'est, le bois de Droux bordant la route limite les perceptions de la ZIP à son extrémité sud. Celle-ci est alors clairement visible dans l'axe de la chaussée. En progressant vers l'ouest, la route traverse successivement des parcelles agricoles ouvertes et des boisements de taille réduite. Depuis les espaces ouverts, la ZIP apparaît dans sa totalité et de manière rapprochée. Depuis les sections boisées, la ZIP apparaît de manière rapprochée mais en partie masquée par la végétation. En amont de La Brousse et de l'intersection avec la D25, la nationale frôle les parcelles formant la ZIP, pouvant générer un effet de surplomb sur les automobilistes (cf. Photographie 70, page 95).

Depuis La Brousse, le tissu urbain distendu et l'intersection avec la D25 dégagent des ouvertures visuelles en direction de la ZIP, qui est alors clairement visible au-dessus des habitations et des boisements.

Au sud-ouest de La Brousse, bien que la ZIP soit continuellement visible depuis la chaussée, l'éloignement et quelques masses boisées limitent ponctuellement sa prégnance visuelle. Compte tenu de l'omniprésence de la ZIP dans les vues depuis la chaussée et de sa proximité, ***la sensibilité de cet axe de communication est globalement forte.***

La D25 du nord-ouest au sud de l'AEI

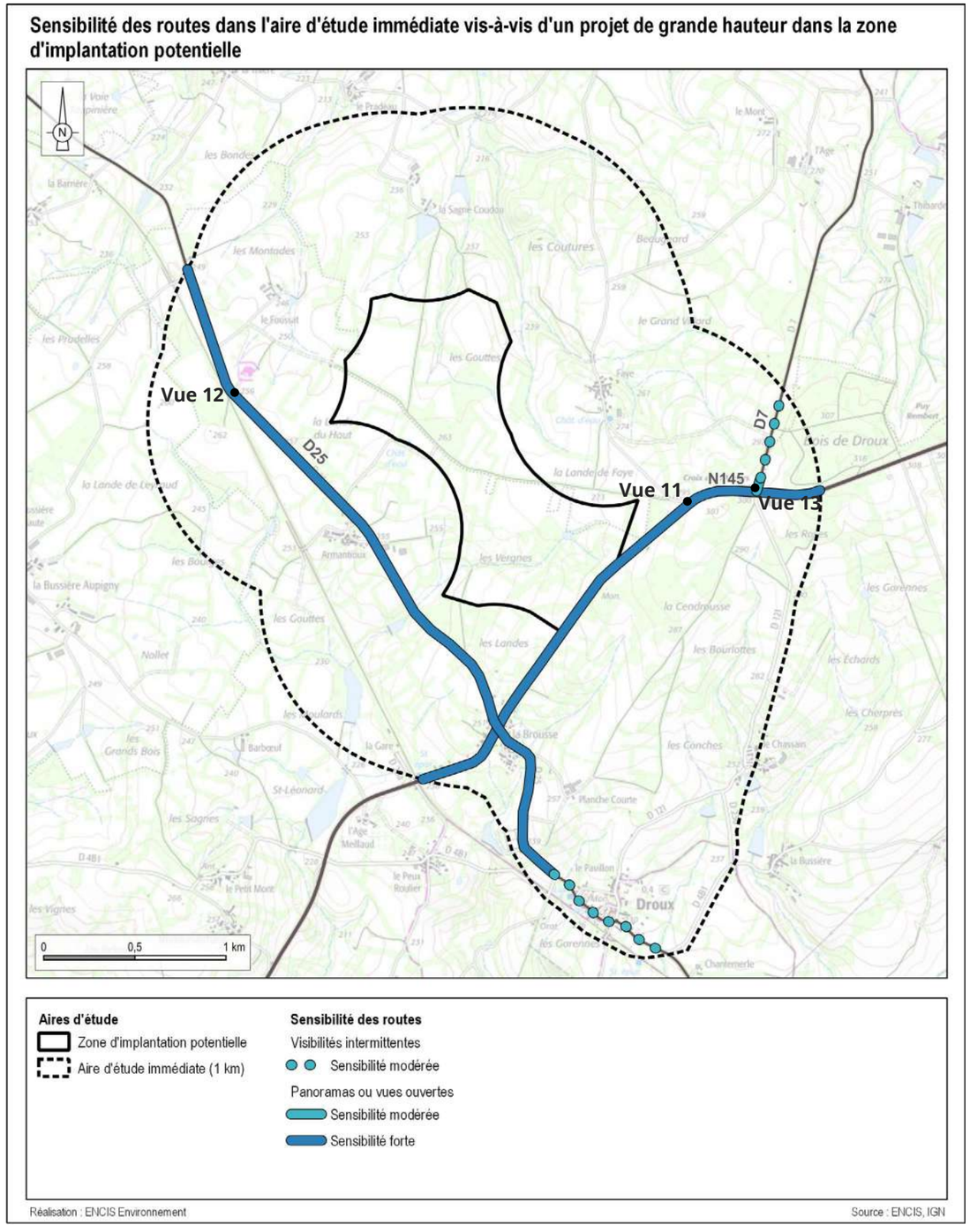
Cette route est un axe de communication majeur à l'échelle de l'AEI et dessert plusieurs hameaux à l'ouest de la ZIP.

Depuis le nord-ouest, la départementale traverse des parcelles agricoles au bocage dégradé qui ouvrent des vues directes sur la ZIP (cf. Photographie 71, page 95). Celle-ci apparaît relativement proche et domine largement les structures paysagères. En approchant du hameau d'Armantioux, la chaussée est flanquée de boisements qui limitent les échappées visuelles sur la ZIP. Néanmoins, compte tenu de sa proximité, celle-ci apparaît au-dessus de la végétation et accompagne les automobilistes durant la traversée du hameau. Entre Armantioux et La Brousse, les boisements abondants ne dissimulent pas totalement la ZIP qui est constamment visible au-dessus de la végétation. Il en est de même entre Droux et La Brousse. La ZIP apparaît alors dans l'axe de la chaussée. Compte tenu de l'omniprésence de la ZIP dans les vues depuis la route et de sa proximité, ***la sensibilité de cet axe de communication est globalement forte.***

La D7 à l'est de l'AEI

Cette route est un axe de communication majeur à l'échelle de l'AEI et ne traverse celle-ci que sur une courte portion.

Depuis l'AEI, la route est bordée de boisements et de haies bocagères. Ceux-ci ménagent des ouvertures visuelles qui permettent d'apercevoir la ZIP de façon partielle. La zone de projet apparaît proche et domine les structures paysagères (cf. Photographie 72, page 95). L'éloignement et la fréquence des masques végétaux modèrent néanmoins sa prégnance visuelle depuis la route. ***La sensibilité de cet axe de communication est globalement modérée.***



Carte 28 : Principales visibilités depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 70 : Depuis la N145 à l'est, la proximité avec la ZIP peut générer un effet de surplomb sur la chaussée et les automobilistes (Vue 11 localisée sur la carte 28).



Photographie 71 : Depuis la D25 au nord-ouest, les haies bocagères lointaines ne masquent que la partie basse de la ZIP (Vue 12 localisée sur la carte 28).



Photographie 72 : Depuis l'intersection de la D7 et de la N145 à l'est, la ZIP est nettement visible au-dessus des boisements (Vue 13 localisée sur la carte 28) (Source : Google StreetView).

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les monuments historiques

Aucun monument historique n'est recensé dans l'AEI.

3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

Aucun site protégé n'est recensé dans l'AEI.

3.4.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine non protégé

Aucun site emblématique n'est recensé dans l'AEI.

L'église Saint-Martial à Droux

De style roman, cette église est un vestige d'un ensemble plus grand comportant un château entouré de murailles et de fossés. L'édifice abrite en particulier une statue de Saint-Martial classée aux monuments historiques (objet mobilier). ***L'enjeu de ce monument est faible.***

Depuis le centre bourg, plusieurs points de vue, abordés au chapitre 3.4.2.1, page 88 offrent des vues conjointes entre l'église et la ZIP. Depuis le parvis de l'église, la ZIP est néanmoins totalement masquée par les constructions du centre-bourg. ***La sensibilité de cet édifice est faible.***



Photographie 73 : L'église Saint-Martial à Droux (Source : Haute-Vienne Tourisme)

3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et évènements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

Quatre sites et itinéraires touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate (cf. carte et tableau pages suivantes).

Le ranch du Foussat

Ce centre équestre propose des balades à dos de cheval et de lama. ***L'enjeu est faible.***

Situé à proximité immédiate de la ZIP, des vues rapprochées sur celle-ci sont omniprésentes depuis le centre-équestre et ses abords (cf. Photographie 71, page 95). ***La sensibilité de ce site est modérée.***

L'église Saint-Martial de Droux

L'enjeu et la sensibilité de ce monument sont décrits au chapitre 3.4.3.3, page 96.

Les chemins de randonnée

En dehors des sites mentionnés précédemment, plusieurs sentiers de petite randonnée et itinéraires touristiques parcourent l'AEI et permettent de découvrir ses paysages (cf. carte suivante). Les visibilités depuis ces sentiers sont extrêmement variables et dépendent notamment de la distance à la ZIP et des ouvertures visuelles dans la trame bocagère.

Le chemin des deux moulins, au sud de l'AEI, présente un ***enjeu très faible.***

Parcourant une partie de l'AEI, le sentier propose une boucle autour du bourg de Droux. Compte tenu de la proximité de la ZIP, celle-ci est visible depuis la quasi-totalité du sentier. ***La sensibilité est modérée.***

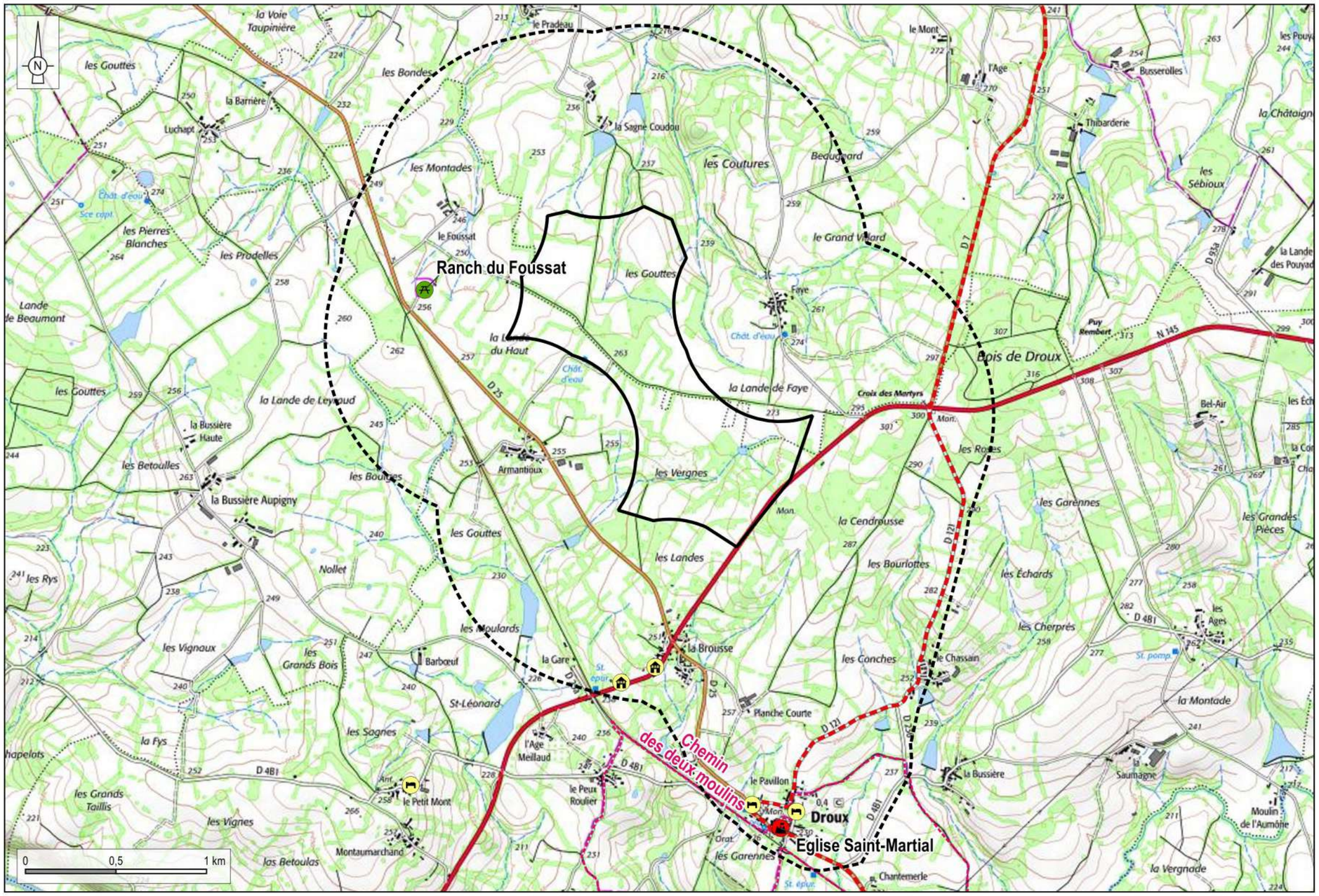
Le route du Haut-Limousin serpente à travers la Basse Marche, proposant une expérience de la diversité de ses paysages. ***L'enjeu est modéré.***

Dans l'AEI, la route emprunte la D7 et une partie de D121 avant de rejoindre le bourg de Droux. Ces tronçons sont concernés par des visibilités partielles sur la ZIP (cf. Carte 28, page 94). ***La sensibilité est modérée.***

L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement est peu importante. On dénombre deux gîtes, localisés dans le bourg de Droux, et deux hôtels, le long de la N145 à La Brousse. Pour l'étude de leurs sensibilités, se référer aux perceptions depuis les lieux de vie aux chapitres 3.4.2.1 et 3.4.2.2.

Reconnaissance et attraits du territoire dans l'aire d'étude immédiate



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Atlas du Patrimoine, ENCIS, IGN

Carte 29 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Type**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Sensibilité**	**Distance à la ZIP (m)**
87	Droux	Eglise Saint-Martial	Patrimoine architectural et archéologique	-	Faible	Aucune relation visuelle avec la ZIP n'est possible depuis le parvis de l'église. Néanmoins, des vues récurrentes sont possibles depuis les abords du monument.	Faible	1 572
87	Droux	Chemin des deux moulins	Randonnée	-	Très faible	Parcourant une partie de l'AEI, le sentier propose une boucle autour du bourg de Droux. Compte tenu de la proximité de la ZIP, celle-ci est visible depuis la quasi-totalité du sentier.	Modérée	1 361
87	Magnac-Laval, Rancon, Bellac, ...	Route du Haut-Limousin	Circuit touristique	-	Modéré	Dans l'AEI, la route emprunte la D7 et une partie de D121 avant de rejoindre le bourg de Droux. Les tronçons empruntés sont concernés par des visibilités partielles sur la ZIP.	Modérée	648
87	Droux	Ranch du Foussat	Activités de plein air	-	Faible	Situé à proximité immédiate de la ZIP, des vues rapprochées sur celle-ci sont omniprésentes depuis le centre-équestre et ses abords (cf. Photographie 71, page 95).	Modérée	526

Tableau 13 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP est la zone du projet de parc éolien où peuvent être envisagées plusieurs variantes. Celle-ci est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). C'est à l'intérieur de la ZIP que se situeront le projet et ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques…). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

La ZIP présente une forme allongée orientée selon un axe nord-ouest / sud-est, et s'insère dans un tissu agricole plus ou moins boisé.

Le sud-est de l'AEI s'insère dans un espace au bocage préservé et aux boisements denses, cloisonnant les vues et limitant les perceptions de la ZIP. Au contraire, le nord-ouest du secteur est bordé de parcelles agricoles plus étendues et plus ouvertes qui ouvrent de larges fenêtres de vue en direction de la ZIP.

Cette dernière est constituée de parcelles agricoles, principalement des prairies destinées à l'élevage de bovins, séparées par un réseau de haies relativement bien conservé, avec néanmoins des parcelles plus ouvertes dédiées à la culture de céréales. Ces haies se composent d'arbres de haut-jet, principalement des chênes, et d'une strate arbustive composée de diverses essences locales.

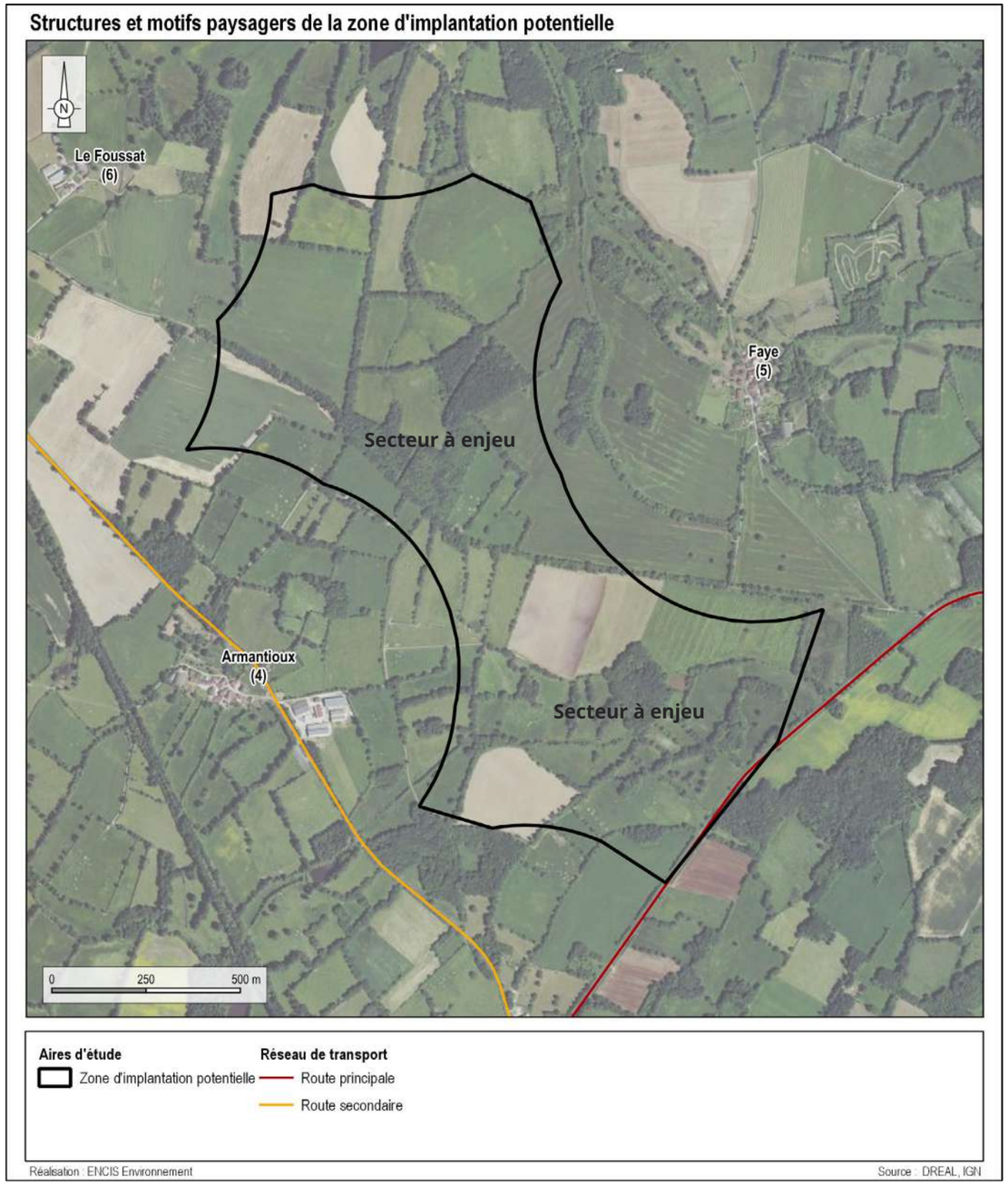
Quelques cours d'eau secondaires drainent la zone en direction des bassins versants de la Brame, au nord, et de la Gartempe, au sud.

La partie sud-est de la ZIP borde la route nationale N145. Plusieurs hameaux, dont Armantioux et Faye, hameaux constitués d'une vingtaine de constructions chacun mêlant habitations et exploitations agricoles, offrent des vues très rapprochées de la ZIP.

Finalement, le site est facilement accessible grâce à un réseau de chemins ruraux qui s'articule autour de la route départementale D25, au niveau d'Armantioux, et sur la nationale N145, du côté de Faye.

3.5.2 Les secteurs à enjeux

Les secteurs boisés et bocagers du centre et du sud-est de la ZIP constituent la principale valeur paysagère de la zone.



Carte 30 : Les enjeux de la zone d'implantation potentielle.



Photographie 74 : Parcelles agricoles ouvertes au nord-ouest de la ZIP





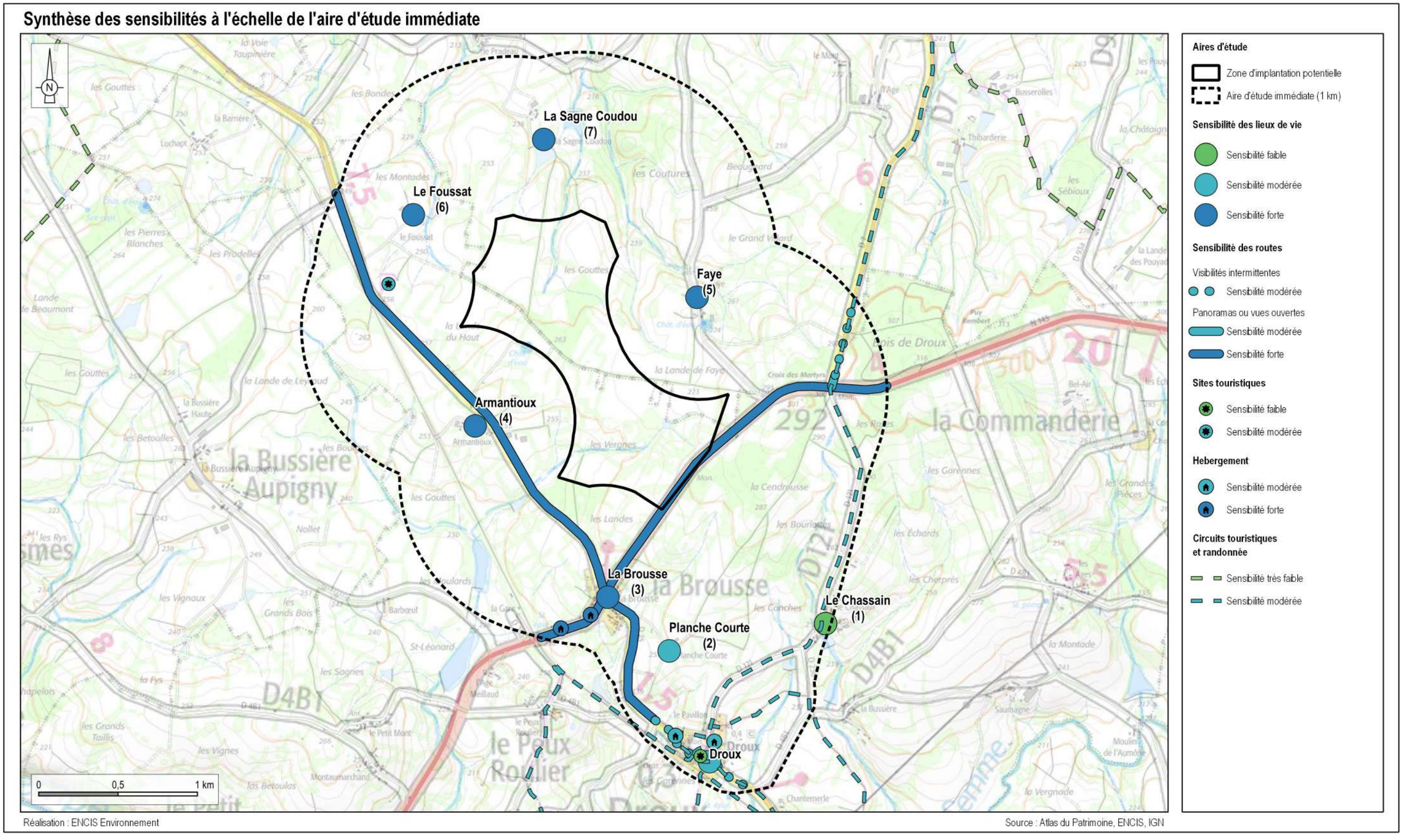
Photographie 75 : Ambiance plus cloisonnée des prairies bocagères au sud de la ZIP



Photographie 76 : Vallon humide au sud de la ZIP



Photographie 77 : Prairie bocagère et élevage bovin



Carte 31 : Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit contenir « 3° Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Cette partie est rédigée sur la base des éléments issus de l'analyse de l'état initial du paysage.

3.5.3.1 Historique de l'évolution du paysage

Avant d'imaginer l'évolution probable du site, nous pouvons examiner la dynamique que le site a subi jusqu'à aujourd'hui.

Les outils disponibles nous permettant de « remonter le temps » et de regarder comment le site a évolué dans le temps sont notamment les cartes topographiques et les photographies aériennes anciennes. Les cartes suivantes présentent l'évolution de l'occupation du sol entre le 18ème siècle et aujourd'hui.

Au Moyen Age, on distingue le Limousin, au sud, de la Marche Limousine, au nord. Cette dernière constitue une zone frontière au contact de plusieurs influences politiques. Elle joue le rôle de rempart pour le Limousin et l'Auvergne. Ce territoire devient progressivement une véritable entité géographique et politique, sous le nom de « Comté de la Marche ». Ses limites sont difficiles à définir et fluctuantes. Très vite il se divise en deux : la Haute-Marche, qui correspond à l'actuelle Creuse, et la Basse-Marche, qui correspond au nord Haute-Vienne.

La Marche est soumise « à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien » (source : Jean Varlet, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand).

Au XVIIIe siècle, les prairies sont associées à des cultures (seigle notamment, car les terres sont pauvres), quelques boisements, des landes et de nombreux étangs d'origine anthropique. Au fil des siècles, le bocage s'est développé, pour finalement régresser au 20ème siècle. Entre 1955 et 1965, l'élevage ovin s'est considérablement intensifié. Depuis 1985, on a vu apparaître des cultures intensives telles que du colza, du maïs ou du tournesol (source : Michel Périgord, Paysages limousins et identité régionale).

Au XXe siècle, la Basse-Marche a accueilli une activité minière importante, avec l'exploitation de gisements d'uranium. La « zone minière de la Benaize » comportait cinq sites, sur les communes de Jouac, Cromac, Saint-Léger-Magnazeix et Mailhac-sur-Benaize. Tous ces sites sont aujourd'hui fermés. Le dernier en activité était celui de Jouac, exploité des années 70 à 2001. Il s'agissait au départ d'une mine à ciel ouvert, puis d'une mine souterraine (jusqu'à 400 m de profondeur), et d'une usine de traitement des minerais extraits.

3.5.3.2 Evolution probable du paysage

En l'absence de création du projet éolien, le paysage du secteur est quoi qu'il en soit susceptible d'évoluer à moyen et long terme, en raison notamment du changement climatique et/ou de l'évolution de l'activité humaine et de l'activité économique locale.

Les principales évolutions prévisibles seront liées :

- aux évolutions des cultures et essences forestières liées au changement climatique,
- à la rotation des cultures/prairies du site,
- aux pratiques agricoles : coupes d'arbres et de haies, remembrement et tendances à l'agrandissement des parcelles, enfrichement par abandon des parcelles, etc.
- à l'exploitation sylvicole : éclaircies et coupes réalisées sur les parcelles exploitées,
- à l'urbanisation (la pression urbaine est toutefois faible dans le secteur, en raison de l'éloignement des grands pôles urbains),
- aux règles et documents guidant la planification territoriale.

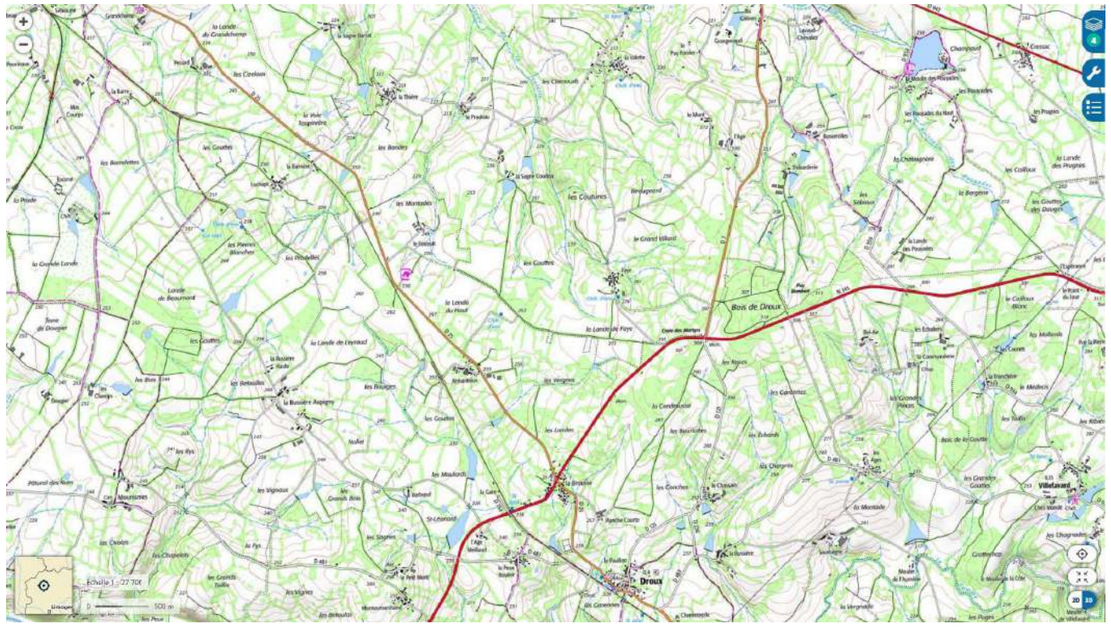
Le secteur concerné par le projet n'est globalement pas soumis à de grandes dynamiques et les paysages sont assez stables dans le temps.



Carte 32 : Carte de Cassini (XVIIIe siècle).



Carte 33 : Carte de l'état-major (XIXe siècle).



Carte 34 : Carte IGN au 25 000ème.

Evolution de l'occupation du sol à l'échelle de la zone d'implantation potentielle



Carte 35 : Evolution de l'occupation du sol à l'échelle de la ZIP.

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien dans la ZIP

3.6.1 Structures paysagères

L'aire d'étude globale est majoritairement composée de parcelles agricoles parmis lesquelles sont insérés des pôles urbains de taille réduite et des boisements épars. La plus grande partie du territoire est constituée d'un plateau bocager, tandis que le sud se distingue par un relief plus prononcé au niveau des monts de Blond et d'Ambazac. Dans tous les cas, la végétation abondante qui couvre le relief et qui ceinture les prairies du plateau cloisonne les vues et permet de limiter nettement les perceptions lointaines de la ZIP.

Il en est de même depuis l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, les versant des vallées de la Gartempe, de la Brame et de la Semme offrent des vues dégagées sur la ZIP, qui apparaît à une distance relativement faible. Ces vallées, orientées selon un axe est-ouest, forment des axes structurants du paysage rapproché.

A l'échelle de l'AEI, les boisements de taille réduite et le réseau bocager plus ou moins bien conservé permettent de masquer les parties basses de la ZIP sans toutefois la dissimuler totalement. La ZIP est constituée d'une alternance de parcelles ouvertes, ne présentant pas d'intérêt paysager particulier, et de prairies bocagères préservées qui présentent un intérêt paysager plus élevé.

3.6.2 Lieux de vie et espace vécu

L'occupation humaine est concentrée dans les vallées de la Gartempe et de la Brame, où sont implantées les villes les plus importantes : Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac, Bellac, Magnac-Laval et Le Dorat. Seule Nantiat fait figure d'exception et est localisée entre les monts de Blond et d'Ambazac au sud de l'aire d'étude éloignée. Pour les villes situées dans l'aire éloignée (Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac et Nantiat), les reliefs des versants, la végétation dense dans les vallées et le bocage bien conservé des plateaux voisins limitent les visibilités, qui restent très ponctuelles. Leurs sensibilités sont donc faible (Châteauponsac), très faible (Bessines-sur-Gartempe) voire nulle (Nantiat).

La ville de Bellac, située dans l'AER, offre quelques visibilités mais là encore le relief et la végétation entourant la ville limitent les perceptions. Sa sensibilité est faible. Il en est de même pour Peyrat-de-Bellac dont la sensibilité est très faible.

Les autres pôles urbains de l'AER (Magnac-Laval, Le Dorat, et dans une moindre mesure Rancon et Blanzac) présentent quand à eux des sensibilités modérées. Leur position en bord de versant (Magnac-Laval, Rancon et Blanzac) ou au sommet d'un relief (Le Dorat) dégage des vues lointaines au sein desquelles la ZIP vient s'insérer. De plus, compte tenu de leur proximité, la végétation ne masque pas totalement la ZIP.

Enfin, le bourg de Droux, situé dans l'AEI, est quant à lui plus exposé, avec des perceptions partielles mais fréquentes et rapprochées depuis le bourg et sa périphérie. Sa sensibilité est modérée.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'habitat est extrêmement dispersé. Les hameaux, souvent composés de quelques habitations, accompagnées ou non de bâtiments agricoles, ponctuent le territoire. Cinq hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La Brousse (3), Armantioux (4), Faye (5), Le Foussat (6) et La Sagne Coudou (7). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées sont possibles et fréquentes.

Un hameau présente une sensibilité modérée. Il s'agit du hameau de Planche Courte. Ce dernier est implanté en retrait des hameaux de La Brousse et de Droux. Finalement, Le Chassain est l'unique hameau présentant une sensibilité faible. Depuis celui-ci, la végétation joue un rôle de masque très efficace qui permet de limiter fortement les perceptions de la ZIP.

3.6.3 Eléments patrimoniaux et touristiques

Les aires d'études éloignées et rapprochées comprennent un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans la vallée de la Gartempe et dans les monts de Blond.

Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux qui se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également plusieurs châteaux et logis, ainsi que divers édifices (maisons et immeubles remarquables, halles, ponts, sites mégalithiques).

Les éléments patrimoniaux les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont les ensembles patrimoniaux de Mortemart et de Montrol Sénard. Ces-derniers sont localisés dans le site inscrit de Mortemart, qui présente un enjeu fort. Situés dans les monts de Blond, ces monuments présentent des relations visuelles très restreintes avec la ZIP. Leurs sensibilités sont très faibles. De manière générale, dans l'AEE, la végétation (versants boisés dans les vallées, bocage sur le reste du territoire) limite les perceptions de la ZIP depuis les éléments patrimoniaux et touristiques. Il en est de même dans le cas du lac de Saint-Pardoux et des monts de Blond. Ces sites font également partie des lieux les plus reconnus du territoire et leurs intérêts touristiques, naturels et patrimoniaux en font des sites à fort enjeu. Compte tenu du relief et de la densité de la couverture boisée, leurs sensibilités sont très faibles.

Dans l'AER, le site patrimonial remarquable du Dorat, et plus particulièrement la collégiale Saint-Pierre est l'élément de patrimoine le plus reconnu, suivi par le centre ancien de Bellac et le site inscrit de Villefavard. Leurs enjeux sont modérés à forts. Le centre ancien de Bellac ne présente que des sensibilités très faibles. En revanche, le SPR du Dorat et le site de Villefavard, situés en belvédère sur les vallées de la Brame et de la Semme, offrent des panoramas très ouverts en direction de la ZIP, qui est fréquemment visible depuis les sites et leurs périphéries. Leurs sensibilités sont modérées.

Dans l'AEI, aucun élément patrimonial protégé n'est recensé mais l'église de Droux et le centre équestre du Foussat sont l'objet d'une reconnaissance locale. Localisée dans le centre-bourg de Droux, la sensibilité de l'église est faible. Le centre équestre offre quant à lui des vues directes et rapprochées de la ZIP et sa sensibilité est modérée. Il en est de même pour les itinéraires touristiques recensés. Le chemin des deux moulins ainsi que la route du Haut-Limousin présentent des sensibilités modérées compte tenu de leur proximité à la ZIP.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques		**Aire éloignée**		**Aire rapprochée**		**Aire immédiate**		**Zone d'implantation potentielle**	
		Synthèse	**Sensibilité**	**Synthèse**	**Sensibilité**	**Synthèse**	**Sensibilité**	**Synthèse**	**Sensibilité**
Paysage et patrimoine	**Structures paysagères**	- Plateau bocager traversé d'est en ouest de vallées encaissées. -Premiers reliefs et boisements importants au sud de l'aire d'étude.	Très faible	Plateau bocager traversé de vallées encaissées.	Très faible	Prairies bocagères, vallons humides et boisements morcelés.	Faible	Prairies bocagères et boisements morcelés.	Modérée
	Lieux de vie et espaces vécus	- Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac et Nantiat : principaux lieux de vie du territoire. - A20, N145 et N147 : principaux axes de communication du territoire.	Très faible à faible	Bellac, Magnac-Laval et Le Dorat : principaux lieux de vie du secteur. Sensibilités limitées par les masques végétaux.	Faible à modérée	- Bourg de Droux et huit hameaux dispersés. - N145 et D25 à proximité immédiate de la ZIP	Faible à forte	N145 longeant la ZIP au sud-est.	Forte
	Eléments patrimoniaux et touristiques	Monts de Blond, lac de Saint-Pardoux et ensembles patrimoniaux de Mortemart et Montrol-Sénard : enjeux touristiques et patrimoniaux forts.	Très faible à modérée	SPR du Dorat, 16 MH et plusieurs sites inscrits : enjeux touristiques et patrimoniaux forts.	Très faible à modérée	- Un centre équestre (sensibilité modérée) et une église non protégée (sensibilité faible). - Route du Haut-Limousin : enjeu et sensibilité modéré.	Faible à modérée	-	-

Tableau 14 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.

4 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

4.1.1 Description d'une éolienne

Une éolienne est un dispositif qui transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, dite énergie éolienne, laquelle est ensuite le plus souvent transformée en énergie électrique. Les éoliennes produisant de l'électricité sont appelées aérogénérateurs.

Une éolienne est composée d'un rotor, qui associe trois pales autour d'un moyeu, d'un mât et de fondations enterrées.

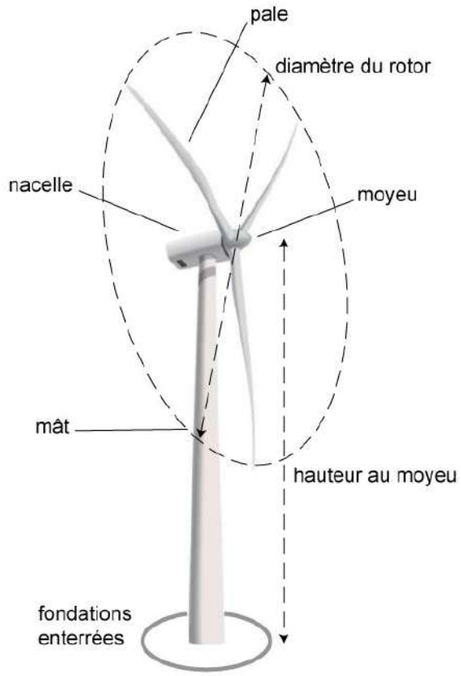


Figure 11 : Schéma d'une éolienne (Source : ENCIS Environnement).

4.1.2 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance ou de surplomb (cf. définitions suivantes). Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé, et de provoquer un effet d'élévation (cf. définition page suivante).

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Figure 18, page 111 et Figure 19, page 111).

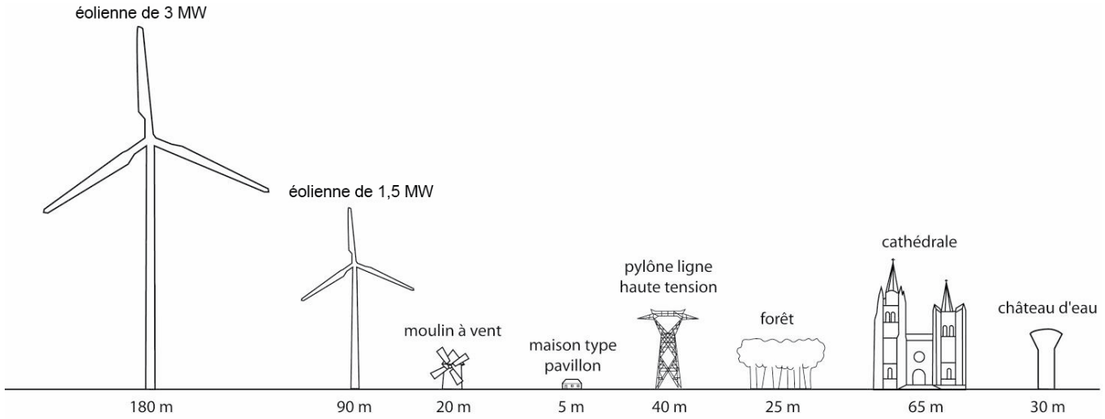


Figure 12 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : ENCIS Environnement, d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).

Rupture d'échelle : on parle de rupture d'échelle lorsqu'il y a une différence importante de hauteur entre deux éléments, avec un effet de concurrence ou de contraste visuel.

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les effets provoqués par ces ruptures d'échelle des éoliennes dans le paysage, que l'on peut classer du moins fort au plus fort (connotation négative) : effet de dominance, effet de surplomb et effet d'écrasement. Le terme d' « élévation » peut être employé lorsque les contrastes d'échelle induisent un effet positif sur le paysage (cf. définition ci-après).

Dominance : une éolienne est de fait dominante par rapport aux motifs paysagers qu'elle côtoie en raison de ses dimensions. L'effet de dominance est accentué par l'absence de structures végétales ou bâties au premier plan, qui constituent des éléments de transition visuelle et sont susceptibles de masquer partiellement les éoliennes. Plus les contrastes de taille sont marqués (rupture d'échelle), plus l'effet de dominance est important.



Figure 13 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).

Surplomb : le surplomb est la position de quelque chose qui fait saillie, qui avance dans le vide (définition du Larousse, 2019). Dans le cas d'une éolienne, seuls les éléments situés sous les pales sont en réelle situation de surplomb (surface au sol que l'on appelle d'ailleurs « zone de surplomb »). On peut toutefois parler d' « effet de surplomb » vis-à-vis de certains motifs ou structures paysagères dans les situations suivantes :

- **Éolienne située en rebord de vallée ou sur un relief plus ou moins marqué** : on peut parler d'effet de surplomb vis-à-vis d'une vallée ou d'un motif situé en contrebas (village dans un fond de vallée par exemple) ou pour évoquer la sensation qu'expérimente un observateur situé lui-même en contre-bas.

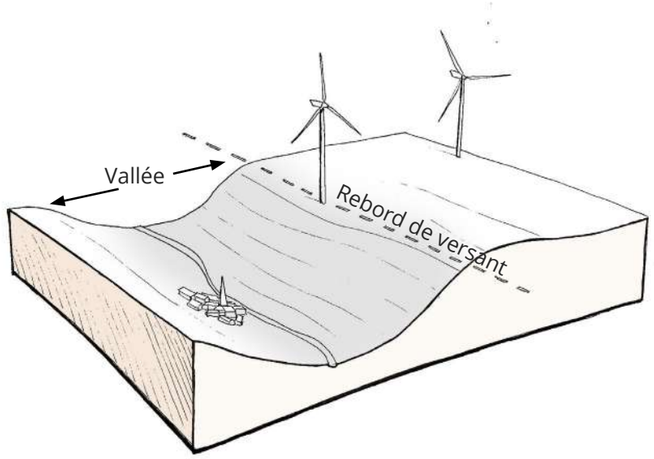
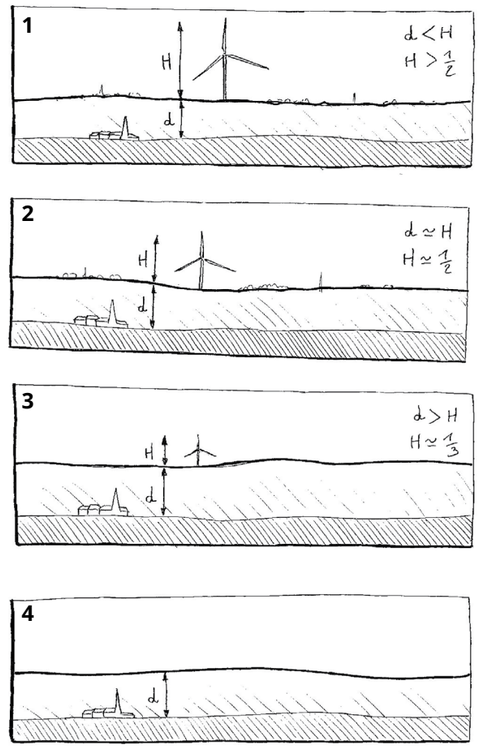


Figure 14 : Bloc diagramme Illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).



L'éloignement d'une éolienne du rebord de versant permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles. L'effet de surplomb est manifeste lorsque la hauteur de l'éolienne (H) est supérieure au dénivelé de la vallée (d).

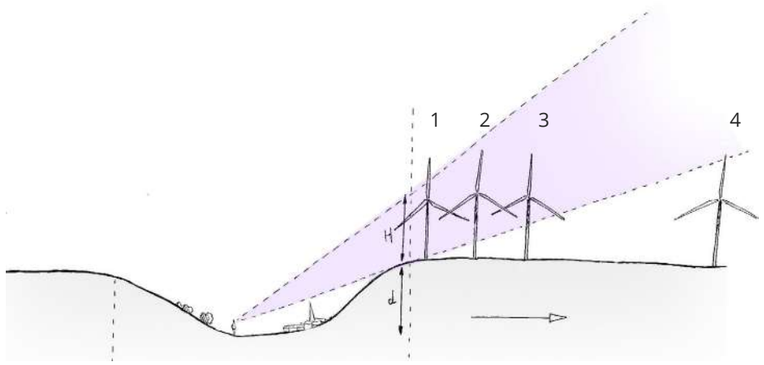
1. Hauteur de l'éolienne (H) supérieure au dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb manifeste.

2. Hauteur de l'éolienne (H) équivalente à la hauteur du dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb amoindri.

3. Hauteur de l'éolienne (H) inférieure au dénivelé du versant de la vallée (d), effet de surplomb absent.

4. Absence de perceptions depuis le fond de vallée.

Figure 15 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).



- **Éolienne située en arrière-plan et dans le même axe qu'une silhouette de village ou qu'un bâtiment avec des rapports d'échelle disproportionnés** (rupture d'échelle). Celle-ci apparaît alors « au-dessus » des éléments concernés, comme surplombant ces derniers.

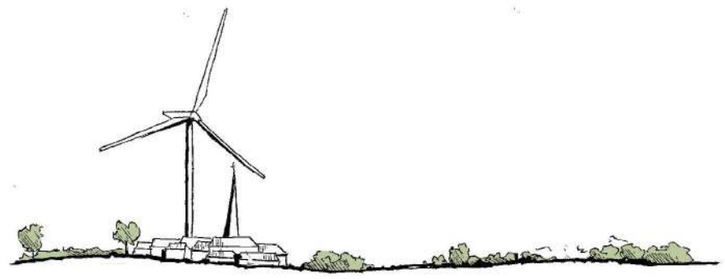


Figure 16 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).

Ecrasement : l'effet d'écrasement est provoqué par la disproportion entre la hauteur de l'éolienne (H) et celle du dénivelé perceptible (d). On estime qu'au-delà d'un rapport de 1 pour 1, l'éolienne provoque une dominance excessive, avec un effet d'écrasement du relief.

On peut également parler d'effet d'écrasement pour évoquer le ressenti d'un observateur situé en contrebas d'une éolienne dont l'effet de surplomb est très marqué.

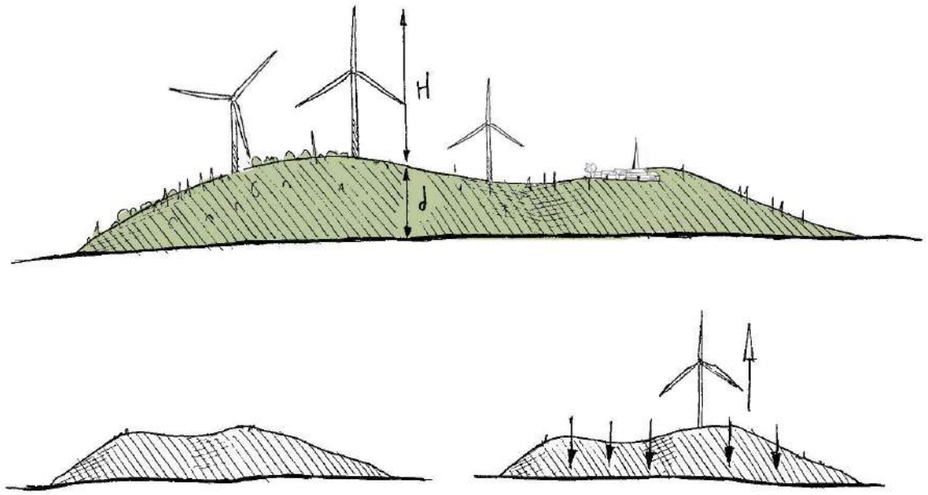


Figure 17 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).

Elévation : un parc éolien implanté sur un relief isolé ou une ligne de crête peut souligner ces derniers et donner l'impression d'« élever » ces structures, à condition qu'il n'y ait pas de disproportion entre les éoliennes et le relief. Ces dernières créent un point de repère dans le paysage.

Proportions des éoliennes

Ces photomontages permettent d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-contre illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le gabarit envisagé est de 150 / 163, soit un rapport de 0,92 pour 1.

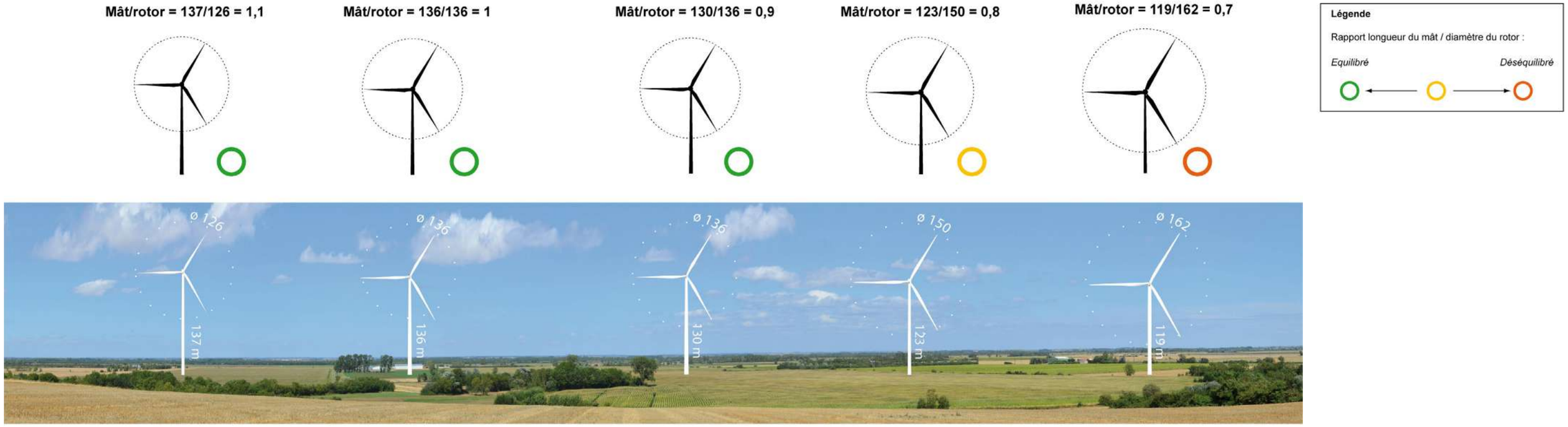


Figure 18 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

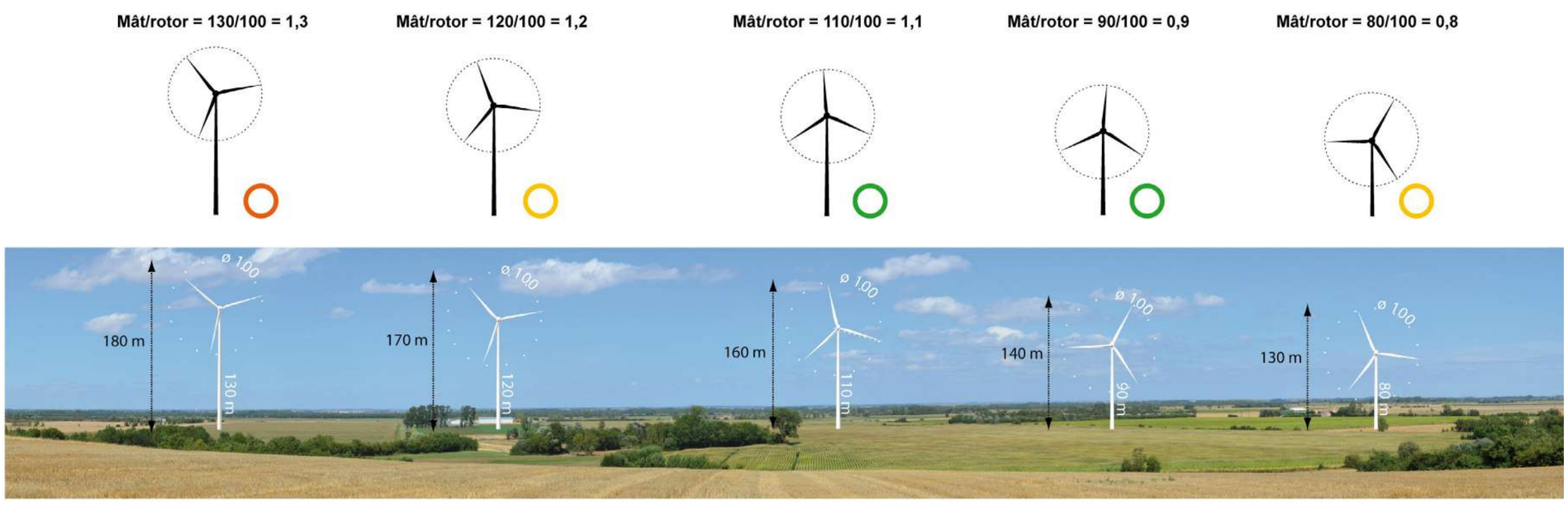


Figure 19 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

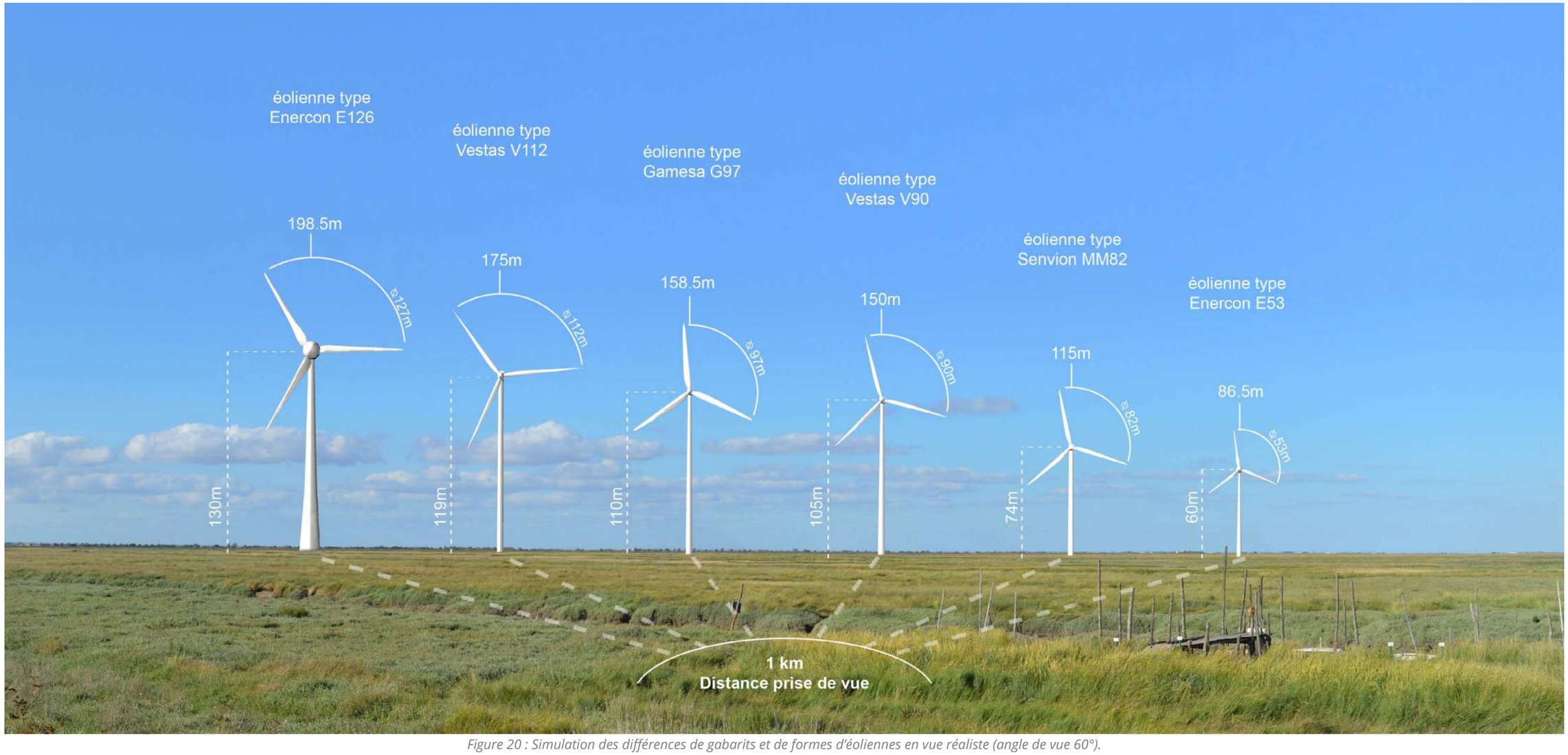


Figure 20 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure parait légère, voir « fluette ». À l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

4.1.3 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).

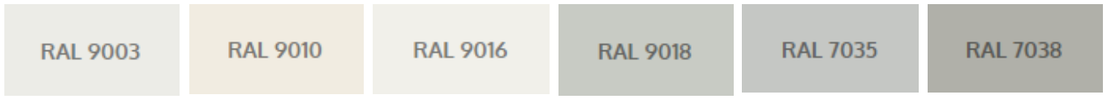


Figure 21 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

4.1.4 L'éclairement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 22 : Simulation d'éclairement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

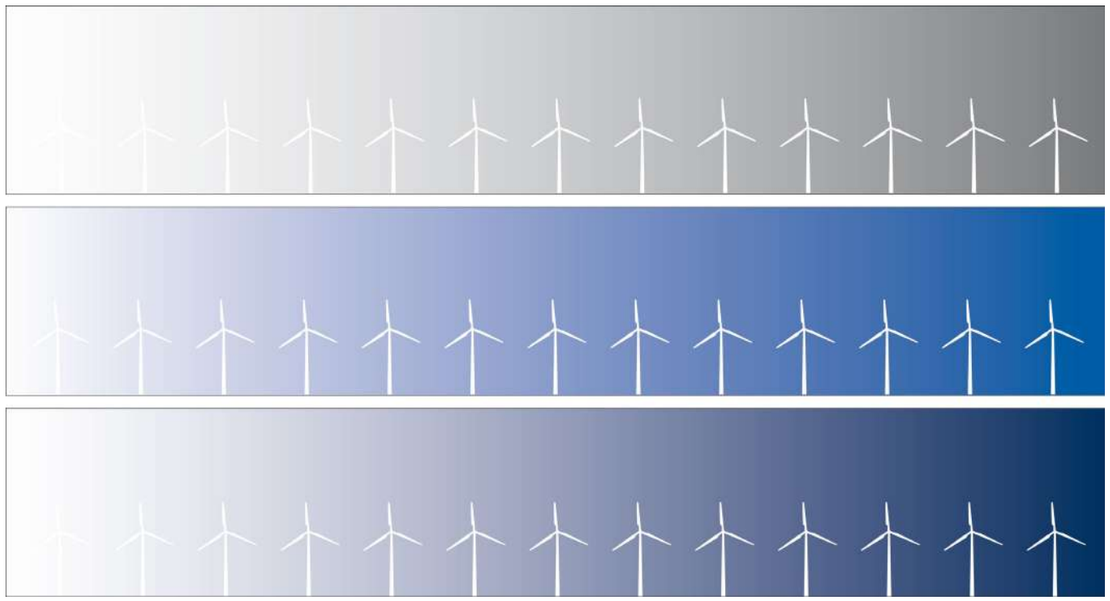


Figure 23 : Simulation d'éclairement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

4.1.5 La rotation des pales

Si elle ne tourne pas en permanence, la rotation d'une éolienne est régulière, toujours dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord, chaque éolienne tourne de façon décalée de sa voisine. La grande taille des pales génère un mouvement lent qui contribue à une impression de calme. Ce mouvement peut d'ailleurs s'avérer intéressant dans le paysage car il permet de fixer l'attention et de visualiser la force des vents.

Cette rotation a cependant des inconvénients car elle peut générer un effet stroboscopique, lorsque le rotor de l'éolienne se trouve entre la personne et le soleil. Cette alternance d'ombre et de lumière peut être perceptible à l'intérieur même des habitations (Source : Wiki éolienne).

4.1.6 Le balisage des éoliennes

Le balisage lumineux est indispensable pour des raisons de sécurité aéronautique : du fait de leur hauteur, les éoliennes doivent être visibles par les avions. La réglementation impose le balisage à éclat blanc le jour et à éclat rouge la nuit (flashs lumineux).

Dans le cas d'un champ éolien (ensemble d'au moins deux éoliennes installées par un même opérateur), les feux d'obstacles aériens diurnes et nocturnes MIOL AB doivent être installés sur chaque éolienne du parc.

Les balises aériennes devront flasher simultanément et passer de mode jour en mode nuit de façon synchronisée, notamment grâce à un système GPS.

Lorsque la hauteur totale d'une éolienne dépasse 150 mètres, un second niveau de balisage aérien devra être ajouté sur le fût: à hauteur de 45 mètres, un feu d'obstacle basse intensité LIOL B complétera l'installation.

Après 200 mètres de hauteur, une balise aérienne LIOL B sera ajoutée tous les 45 mètres.

Un nouvel arrêté datant du 23 avril 2018 introduit une série de dispositions visant à diminuer la gêne des riverains des parcs éoliens. Parmi celles-ci se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc, un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour ainsi que la synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage.

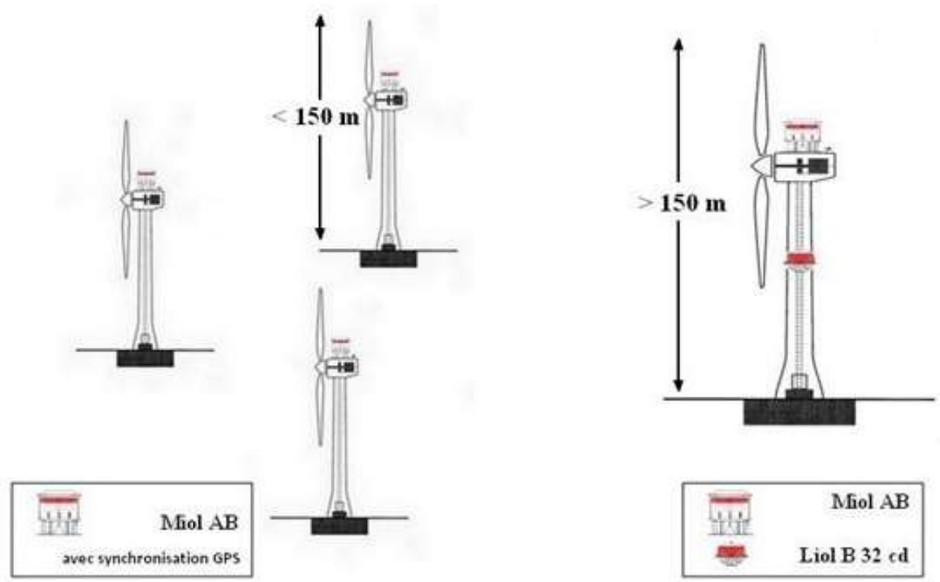


Figure 24 : Balisage des éoliennes.



Figure 27 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).

4.1.7 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet de tassement. Les plans se superposent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 79 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

4.1.8 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 78 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

4.1.9 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notoire dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

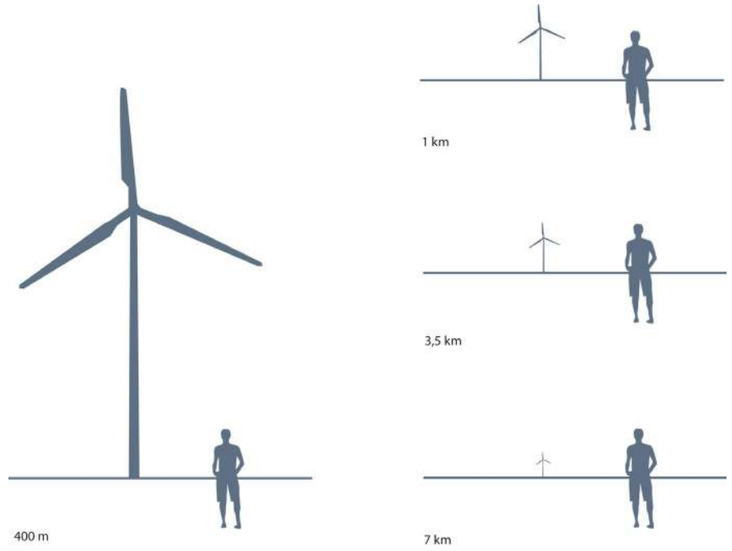


Figure 26 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

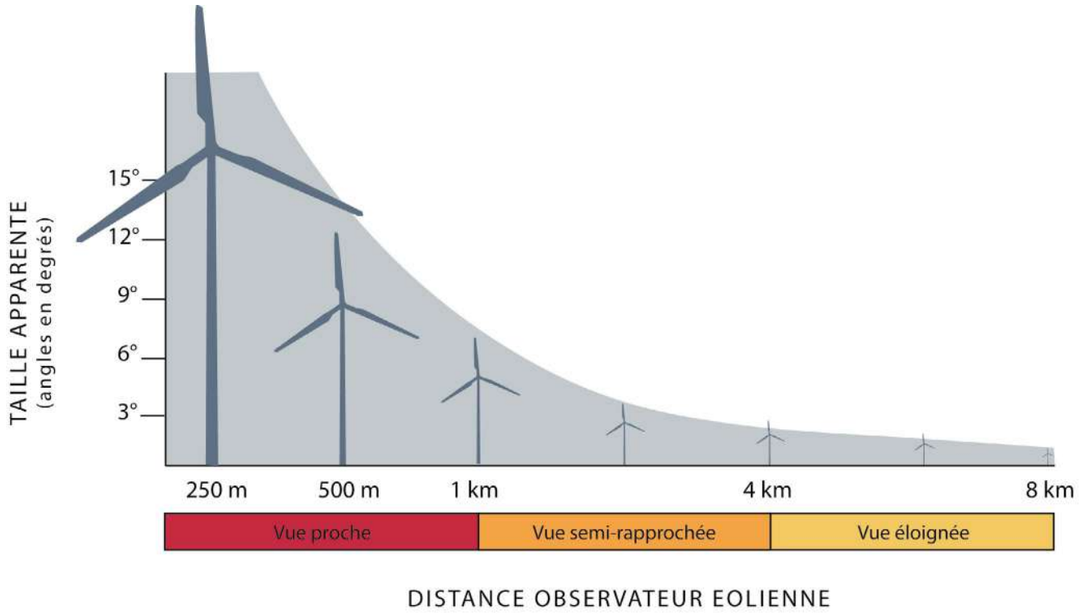


Figure 25 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance

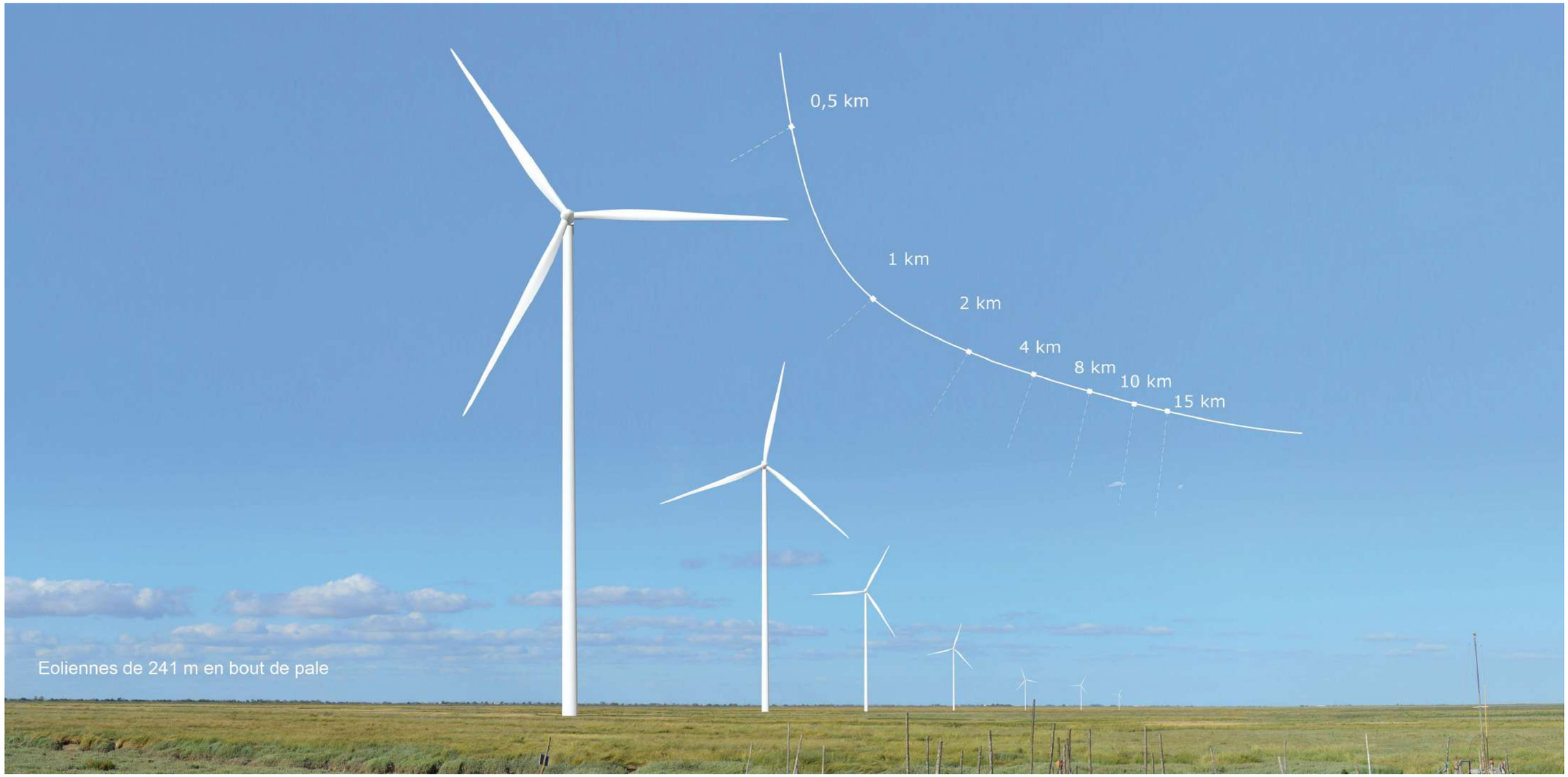
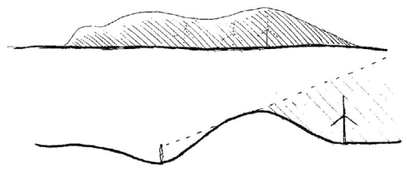


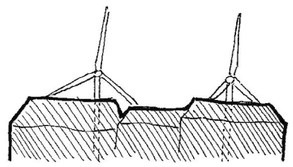
Figure 28 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

4.1.10 Typologies de perceptions statiques

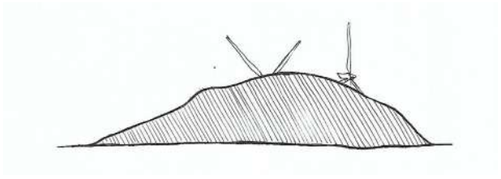
Masquée (relief, bâti, végétation dense)



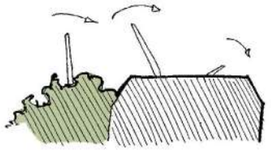
Tronquée (bâti)



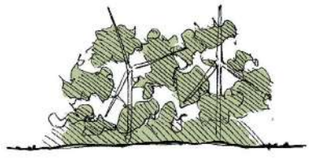
Tronquée (relief)



Intermittente (perception des pales)



Filtrée (végétation)



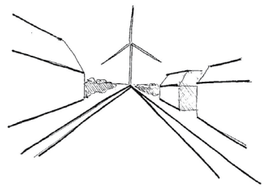
Cadrée (bâti)



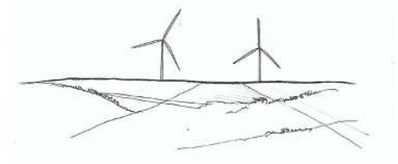
Cadrée (végétation)



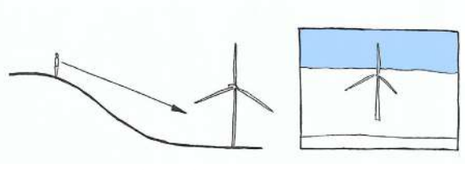
Axée (perspective, point de fuite)



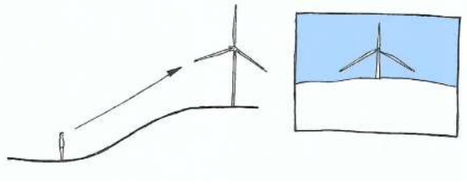
Dégagée (ouverture visuelle)



En plongée



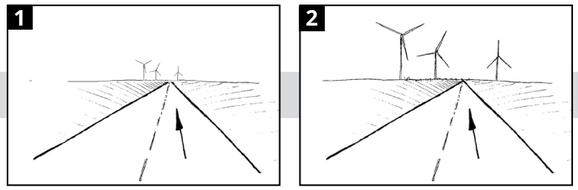
En contre plongée



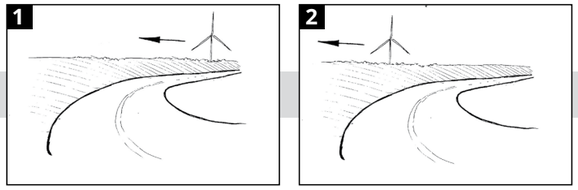
Source : ENCIS Environnement.

4.1.11 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)

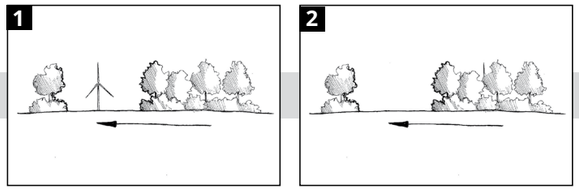
Perception dans l'axe de la voirie



Glissement latéral en sortie de virage

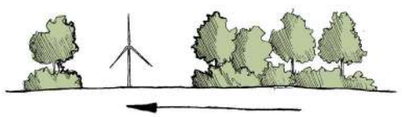


Perception latérale séquencée par la végétation (effet de surprise)

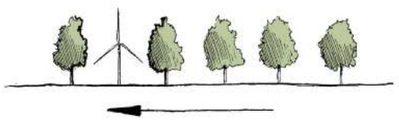


Perceptions latérales dynamiques :

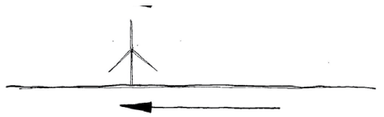
Séquencée (végétation, bâti)



Rythmée (végétation, bâti)



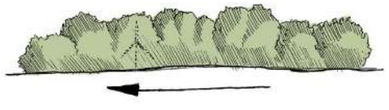
Dégagée (végétation, bâti)



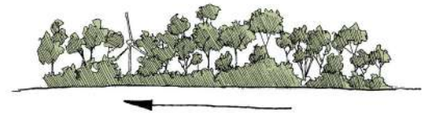
Masquée partiellement (haie basse)



Masquée (végétation, bâti)



Filtrée (végétation)

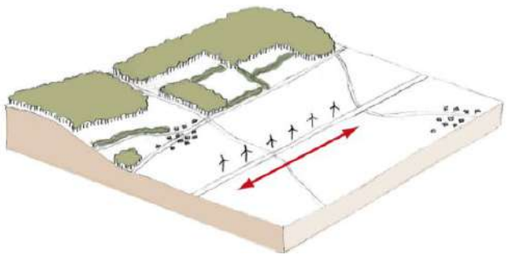


Source : ENCIS Environnement.

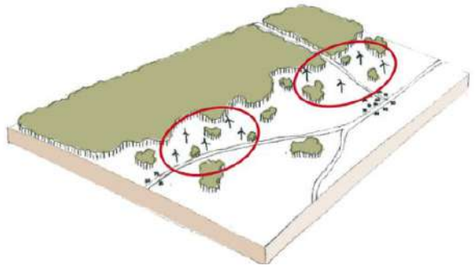
4.2 Principales problématiques éolien / paysage

4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

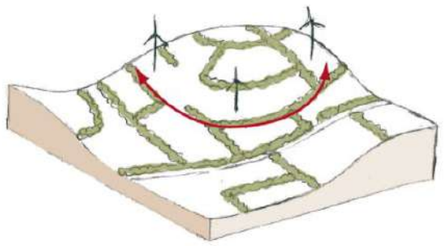
L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



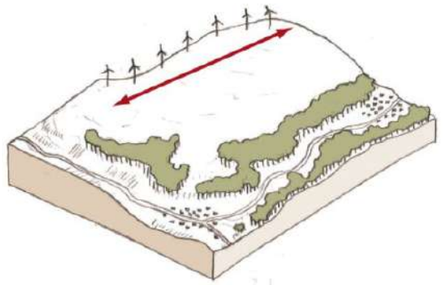
Implantation en ligne le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage



Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 29 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon la prise en compte du contexte paysager lors de la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

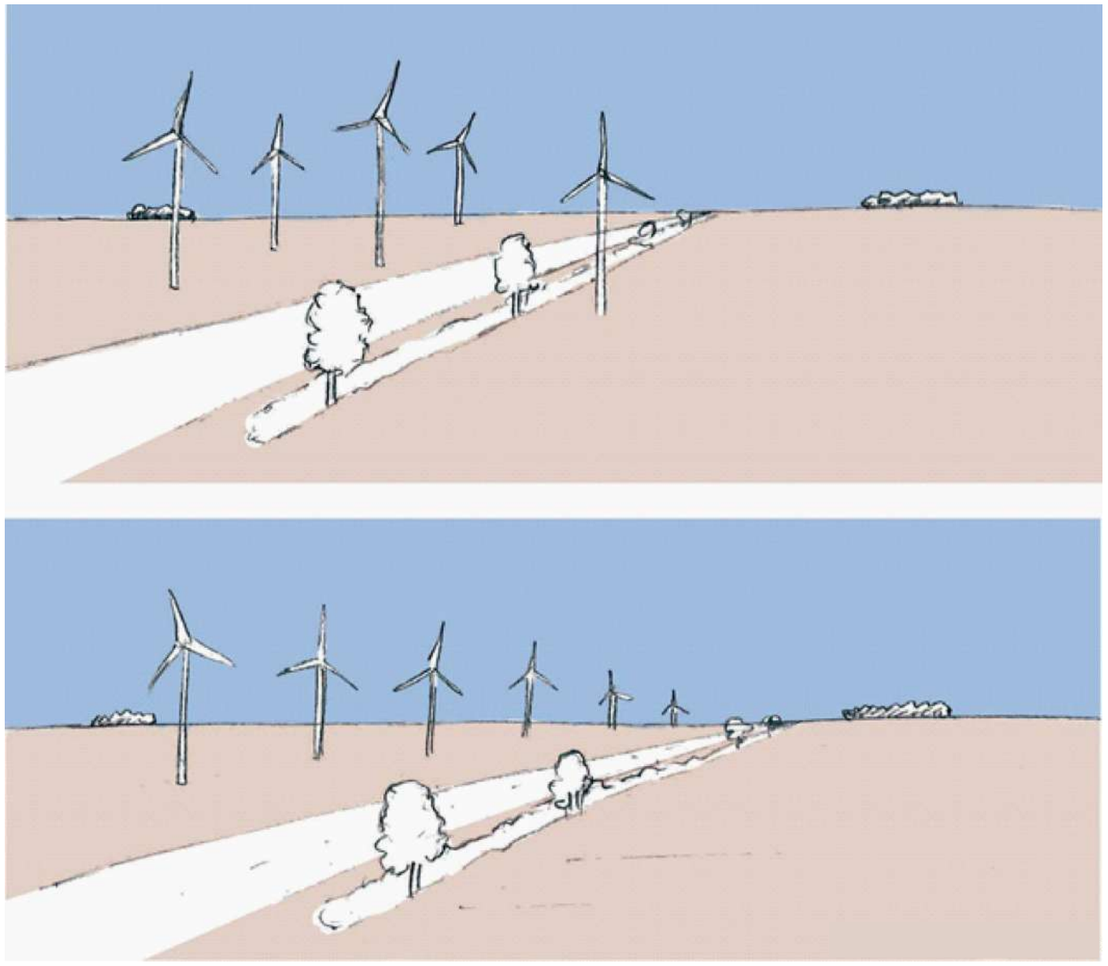


Figure 30 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

4.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie et les Schémas Régionaux Eoliens (aujourd'hui annulés) visaient à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

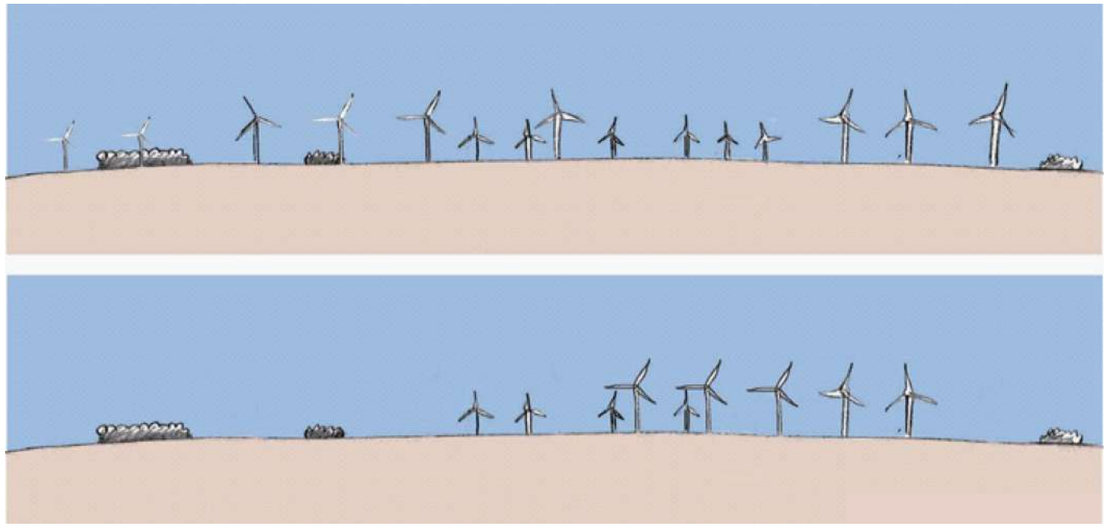


Figure 32 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.

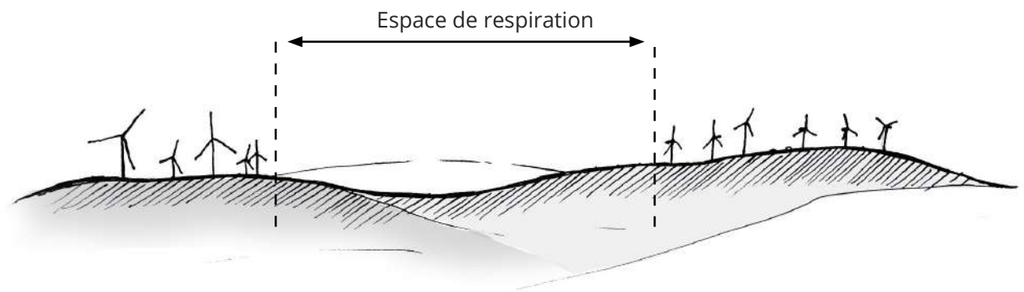


Figure 31 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).

Espace de respiration : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief…).

4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités.

Visibilité : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

Covisibilité : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

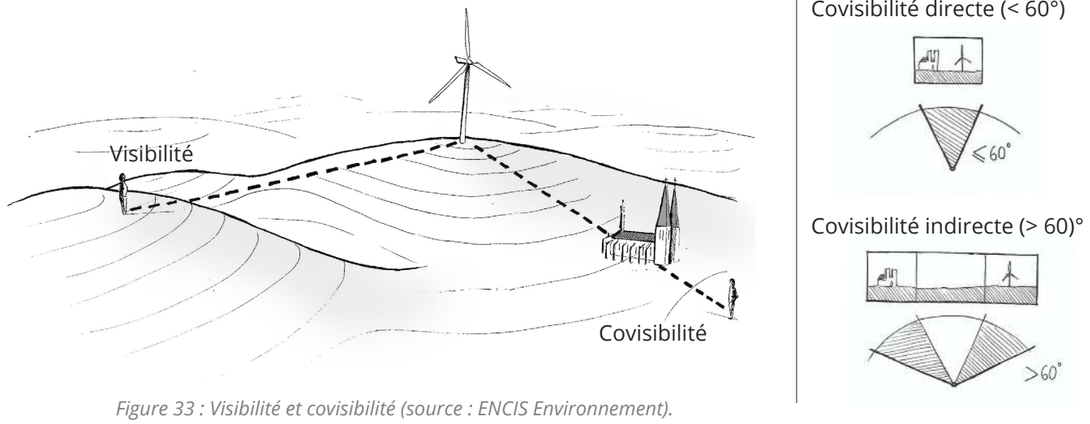


Figure 33 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).

Covisibilité directe (inférieure à 60°) : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

Covisibilité indirecte (supérieure à 60°) : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-dessous montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.



Figure 34 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).

4.2.4 L'effet de barrière visuelle

Lorsqu'un parc éolien occupe une grande partie du champ de vision (aux environs de 60°, ce qui correspond à la discrimination des couleurs et à la moitié du champ de vision binoculaire), on considère qu'il barre la vue et crée ainsi un effet de « barrière visuelle ». Cet effet est d'autant plus prononcé que les interdistances sont réduites, de même que la largeur du panorama.

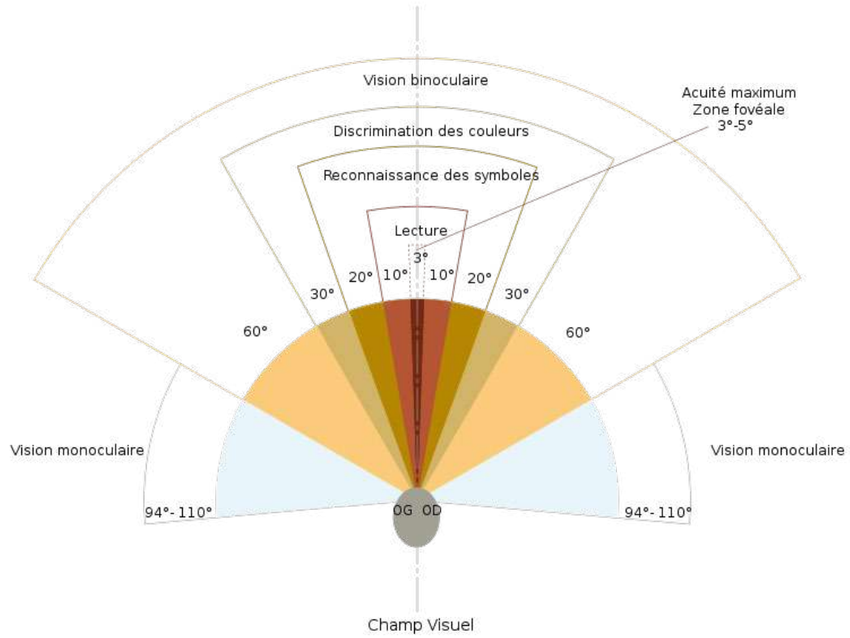


Figure 35 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).

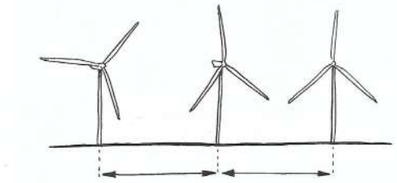


Photographie 80 : Effet de barrière visuelle (source : enerfip).

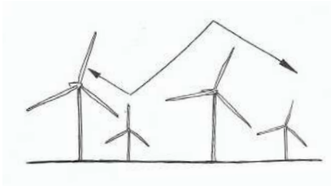
4.2.5 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

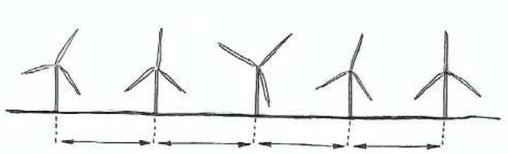
Interdistance



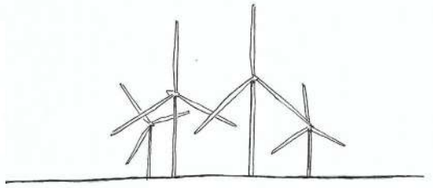
Effet de décrochement



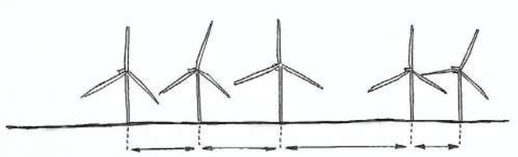
Interdistance régulière



Superposition de pales



Interdistance irrégulière



Source : ENCIS Environnement.

4.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.3.1.9, page 20, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

4.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire ;
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature ;
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

4.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

4.3.2.1 Une bonne acceptation globale en France

L'énergie éolienne fait l'objet d'une bonne acceptation populaire d'après les sondages d'opinion. Les plus vastes enquêtes disponibles montrent des opinions favorables en faveur de ce mode d'énergie. En 2010, le baromètre de l'ADEME[1] sur les français et les énergies renouvelables indiquait que 74% des personnes consultées étaient favorables à l'implantation d'éoliennes en France. De même, en 2012, un sondage réalisé par l'institut IPSOS mettait en avant que 83% des Français avaient une image positive de l'éolien. L'étude du CSA[2] de 2015 commandée par la FEE[3] conclut en indiquant que les populations locales mettent une note moyenne de 7/10 à l'énergie éolienne, où 1 signifie qu'ils en ont une très mauvaise image et 10 qu'ils en ont une très bonne.

Récemment, en novembre 2020, Harris Interactive a publié un sondage sur la perception qu'ont les français de l'éolien[4], enquête commanditée par le syndicat professionnel France Energie Eolienne (FEE), regroupant une grande partie des sociétés œuvrant dans la filière éolienne. Les actions de la FEE sont axées sur la promotion et la défense de l'énergie éolienne, que ce soit auprès du grand public, des entreprises ou de la sphère politique. Globalement, les résultats de ce sondage sont très favorables à l'éolien, puisque près de 76% des français ont une opinion positive de cette énergie, 68% estimant qu'une installation à proximité de leur habitation serait une bonne chose.

4.3.2.2 Pour une énergie utile, renouvelable et propre

Il ressort également du sondage Harrys Interactive de 2020 que les qualificatifs les plus utilisés par les français pour évoquer l'énergie éolienne sont liés à sa propreté (88%), son caractère inépuisable (85%), sa modernité (78%), les sources de revenus pour les territoires (77%) et l'alternative que représente l'éolien au nucléaire et aux énergies fossiles (76%). En revanche, l'insertion paysagère des aérogénérateurs reste un sujet sensible, y compris pour les personnes favorables : seulement 41% des français pensent que les éoliennes ont un impact minime sur le paysage (ce taux est de 44% chez les riverains de parc éolien, ce qui indique une légère appropriation de ces nouveaux éolo-paysages).

La seconde partie de l'enquête est axée sur les riverains de parcs éoliens. Les qualificatifs de cette énergie sont également partagés, de façon plus forte pour la quasi-totalité des items soumis (par exemple, 88% jugent l'éolien comme une énergie propre, tout comme 88% des français). Seuls les aspects économiques de l'éolien sont moins partagés par les riverains, notamment la contribution à la création d'emploi où la différence est franche : seulement 60% des riverains jugent que les implantations éoliennes permettent la création d'emplois sur le territoire contre 68% pour les français. La création d'emploi, même si elle est effective, tend à être moins palpable pour les riverains dans la mesure où ce sont les villes qui concentrent ces emplois, alors que les éoliennes sont implantées en espace rural.

4.3.2.3 Un avis variable selon la proximité des projets éoliens

L'opinion favorable est globalement confirmée lorsque l'on évoque des projets sur les territoires ou dans la riveraineté de sondés, cependant l'installation d'un parc à proximité de son cadre de vie quotidien fait évoluer de manière significative l'image que l'on a de l'éolien. En décembre 2012, un sondage IPSOS témoigne qu'un projet d'installation d'éoliennes dans leur commune serait accepté par 68% des sondés, et par 45% si cette installation était dans le champ de vision de leur domicile (à environ 500 m). On note que ces derniers chiffres sont à peu près identiques pour les sondés des zones rurales (46%) et ceux des zones urbaines (42%). L'édition 2010 du « Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat » réalisée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) confirme l'opinion : les deux tiers des enquêtés (67% exactement) seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux, s'il y avait la possibilité d'en installer.

Plus récent encore, le sondage Harrys Interactive de 2020 nous apprend que 68% des français estiment que l'installation d'un parc éolien à proximité de leur territoire serait une bonne chose (contribution à l'environnement, preuve d'engagement écologique, source de revenus, etc.). Notons que 76% des sondés avaient une image positive de l'éolien en général. Cet écart de cinq points entre l'image favorable de cette énergie et sa concrétisation localement par l'implantation d'aérogénérateurs s'explique par des réticences que peuvent avoir les français sur les conséquences sur leur cadre de vie notamment (bruit, visuel, etc) et sur les impacts paysagers et environnementaux. Encore une fois, seuls 9% pensent que les éoliennes sont esthétiques et s'intègrent bien dans le paysage (sondage Harrys Interactive de 2018).

4.3.2.4 Une image qui reste globalement positive après l'implantation des parcs éoliens

On parle souvent de l'effet NIMBY (Not In My Back Yard) dans l'opposition à l'éolien. La traduction littéraire de NIMBY est « Pas dans mon arrière-cour » signifiant une opposition au projet en raison de sa trop grande proximité et non une opposition de fond à un type de projet en particulier. Pourtant, il est intéressant de noter que les sondages ne démontrent donc pas une levée de bouclier des riverains contre l'installation d'un parc éolien.

En 2009, on avait déjà pu constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76% des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'elles n'étaient que 58% au moment de la construction du parc. Cette tendance avait été mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents, comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il était également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants. Cette enquête a tenté également de quantifier l'attachement des riverains au parc éolien proche de chez eux, et 95% des sondés étaient prêts à payer pour conserver le parc à proximité de chez eux.

1 ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
2 CSA : Consumer Science & Analytics
3 FEE : France Energie Eolienne
4 « L'énergie éolienne, comment les Français et les riverains de parcs éoliens la perçoivent-ils ? », octobre 2018, institut Harris Interactive, commanditée par France Energie Eolienne. Le sondage a été réalisé sur un échantillon de 1 091 personnes représentatif des français de plus de 18 ans. L'enquête est également réalisée sur un échantillon de 1 001 personnes vivant à moins de 5 kilomètres d'une éolienne (enquête par téléphone).

Une « Etude d'opinion auprès des riverains de parcs éoliens, des élus et du grand public » (IFOP, 2016) compare l'image de l'éolien entre le grand public et des riverains de parcs éoliens. Les conclusions sont globalement les mêmes que le sondage précédemment analysé : 75% d'image positive pour les français, 77% pour les riverains.

Un sondage mené en 2015 par le CSA pour France Energie Eolienne auprès de français habitant une commune à proximité d'un parc éolien nous apprend les problématiques les plus citées. Il confirme la très bonne acceptation populaire de l'éolien avec seulement 10% des personnes sondées qui se sont dites énervées, agacées, stressées ou angoissées, en apprenant la construction d'un parc éolien près de chez elles. Le taux de personnes confiantes et sereines face à cette nouvelle (34% des riverains) est nettement plus élevé lorsque ces personnes avaient reçu de l'information au sujet de cette installation (48%). Une fois le parc en service, trois habitants sur quatre disent ne pas entendre les éoliennes fonctionner et les trouvent bien implantées dans le paysage (respectivement 76 et 71%). « Seuls » 7% des habitants se disent gênés par le bruit. Ce sondage a été actualisé en 2016 par l'IFOP et présente des résultats très similaires.

Enfin, seule une petite minorité de la population estime que le parc éolien implanté à proximité de chez eux présente plus d'inconvénients que d'avantages pour leur commune (8%), l'environnement (13%), ou encore la population (12%). Plus récent encore, le sondage Harrys interactive de 2018 nous apprend que 85% des riverains qui étaient favorables au moment de l'installation considèrent toujours que cela est une bonne chose et seulement 48% des riverains qui étaient opposés au moment de l'installation considèrent toujours que cela est une mauvaise chose. Si les personnes favorables à l'installation d'un parc éolien à proximité de chez eux le sont très majoritairement restées, le nombre de personnes défavorables a été divisé par deux. La confrontation à la réalité semble donc jouer en faveur de l'éolien. Ces chiffres vont à l'encontre de l'image généralement véhiculée d'une opposition liée à des conséquences supposées néfastes d'un projet.

4.3.2.5 Un engouement mesuré pour l'éolien dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la commission nationale du débat public (CDNP) a désigné une commission particulière, afin qu'elle organise le débat public autour de cette PPE afin de relever les attentes des français en matière d'énergie. Ce débat s'est déroulé entre mars et juin 2018. En complément des phases de débat, un questionnaire a été élaboré par cette commission, afin de recueillir les avis sur les enjeux identifiés dans la PPE. Même s'il ne s'agit pas d'un sondage, réalisé à partir d'un panel représentatif de la population française, on peut noter le nombre important d'avis (11 150 personnes ont répondu au questionnaire) émis par une grande diversité d'individu. Sur les 11 150 personnes ayant répondu au questionnaire (10 635 via internet, 515 sur papier), 71,4% sont des hommes, 52,1 ont entre 26 et 50 ans. La plupart sont cadres (56,3%), pour 14,8% d'employés. En termes de répartition géographique, environ 1/3 habitent dans une grande ville, 1/3 dans une ville moyenne et 1/3 en campagne. Parmi les principaux résultats de ce questionnaire, on peut noter que plus de la moitié des personnes interrogées pensent que leur région n'en fait pas assez en matière d'énergies renouvelables (55,6%). Les participants au questionnaire étaient également invités à se prononcer sur les efforts à engager pour chacune des énergies renouvelables (éolien offshore et onshore, biogaz, géothermie, bois-énergie, hydroélectricité et photovoltaïque).

Les énergies renouvelables les plus plébiscitées par les enquêtés pour l'accélération de leur développement sont la géothermie et l'éolien offshore, tandis que l'éolien onshore et le bois-énergie sont les moins plébiscitées. L'éolien terrestre apparait donc comme une énergie à développer dans le futur mais de façon modérée selon les enquêtés par rapport à d'autres. 29% des répondants estiment même qu'il faut stopper son développement. L'enquête réalisée dans le cadre de la PPE n'étant pas axée uniquement sur l'éolien, aucune raison n'est avancée pour justifier le choix des répondants. Par ailleurs, les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés dans la PPE ont été modifiés pour rentrer en conformité avec la loi énergie-climat : l'éolien terrestre voit ses objectifs diminués par rapport à la précédente version, qui prévoyait une puissance de 34,1 à 35,6 GW à atteindre d'ici 2028. Cette puissance a été abaissée de 0,9 à 1,1 GW selon les scénarios (33,2 à 34,7GW à l'horizon 2028 dans la nouvelle version de la PPE). Cet abaissement des objectifs est lié notamment au défaut d'acceptabilité des projets éoliens, justifié par le Président de la République, E. Macron, en janvier 2020 : « La capacité à développer massivement de l'éolien est réduite. On pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ». Par ailleurs, des groupes de travail ont été lancés par E. Borne, Ministre de l'Ecologie, pour renforcer l'acceptabilité de l'éolien via la mise en place de mesures (publication de guides de bonnes pratiques, mise en place de « pôles éoliens » au sein des services du Ministère de l'Environnement pour recenser et capitaliser sur les bonnes pratiques, appel à projets « plans de paysages » de l'ADEME orienté vers l'éolien).

4.3.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien

Dans une thèse de doctorat soutenue en 2018, R. Garcia s'est intéressé aux avis émis lors d'enquêtes publiques sur des projets en cours de développement, situés dans trois départements français (Indre, Vienne et Haute-Vienne). Une analyse statistique a été réalisée sur un échantillon de 721 personnes et 12 projets éoliens différents. En France, la réglementation impose la tenue d'une enquête publique dans le processus d'instruction des projets éoliens. Cette enquête vise à recueillir, notamment dans le territoire concerné par le projet, l'avis des citoyens, par le biais d'une information sur le projet et par la possibilité de donner un avis argumenté. Les résultats d'une enquête publique ne peuvent avoir valeur de sondage, car les participants sont ceux qui ont souhaité s'exprimer, ils ne sont par définition pas entièrement représentatifs du territoire, en raison de leur catégorie socio-professionnelle, de leur localisation, de leur appartenance à une association ou une entreprise ayant un parti pris dans l'éolien (ex : association anti-éolienne ou a contrario fabricant d'éolienne). Les observations peuvent toutefois donner des pistes sur les éléments positifs et négatifs les plus couramment repris dans l'éolien. Il ressort des traitements que 61,2% des personnes qui se sont exprimées lors de ces enquêtes publiques sont défavorables au projet développé sur leur territoire. On constate donc un décalage entre les sondages nationaux sur l'éolien et les résultats des enquêtes publiques sur des projets spécifiques. Ce résultat statistique inverse aux enquêtes d'opinion s'explique en grande partie par le fait que les personnes opposées aux projets trouvent plus de moteur à s'exprimer dans les enquêtes publiques que les personnes sans avis ou favorables.

Des rapports d'enquêtes publiques ont été choisis afin de quantifier les avis émis par la population sur des projets éoliens développés à proximité de leurs habitations. Tous les arguments apparaissant dans les différents rapports ont été retranscris dans une grille de lecture et regroupés par grands thèmes. Cette harmonisation des différents arguments par thématiques et la création d'une grille d'analyse commune à tous les projets étudiés a permis de réaliser des comparaisons sur des éléments communs. La mobilisation des différents arguments de soutien et d'opposition à des projets éoliens a ainsi été quantifiée, ce qui permet de vérifier la fréquence d'apparition des avis émis en enquête publique.

4.3.3.1 Les avis défavorables aux projets étudiés

Il ressort de l'analyse que les observations défavorables sont principalement axées sur les impacts de l'éolien sur la santé et le cadre de vie des riverains qui devancent les autres thématiques, avec 21,6% des observations, devant les impacts paysagers et patrimoniaux (18,8% des observations) et la mauvaise conception des projets (16,7%). Les impacts sur la santé regroupent les avis sur les thématiques suivantes: le bruit des éoliennes, les dangers potentiels pour les usagers de l'espace (rupture de pale, jet de glace…), les ondes sonores… Les avis émis sur le cadre de vie sont liés aux nuisances visuelles (ombres portées, flash lumineux la nuit), à la dénaturation du caractère rural du cadre de vie (visibilité sur des objets industrielles, perturbation du calme offert par le monde rural), l'impact sur les réceptions télévisuelles et téléphoniques. On retrouve globalement les mêmes thématiques d'opposition d'un projet à l'autre (mauvaise conception de projet et manque de vent, impacts sur la santé et le cadre de vie, impacts sur le paysage, sur l'environnement, crainte d'une dégradation de l'économie locale).

Par ailleurs, l'idée, qui revient souvent, que « le paysage est la principale thématique d'opposition à l'éolien » est fausse (R. Garcia, 2018), elle apparaît « seulement » en seconde position des thèmes d'opposition. Lorsque l'on effectue un zoom sur chaque département pris en compte, la répartition des arguments d'opposition est différente. Ainsi, pour la thématique paysagère, elle apparaît en seconde position en Haute-Vienne et en Vienne, mais en cinquième position dans l'Indre.

L'utilisation de l'argumentaire autour des impacts paysagers liés à l'éolien est intéressante et varie selon les territoires étudiés. La thématique paysagère tend à être « utilisée » par les opposants quelles que soit les caractéristiques paysagères des territoires mais avec une différence importante : les impacts paysagers sont mis en avant de manière plus importante par les opposants à l'éolien dans des espaces de bocages et avec un patrimoine dense (nord de la Haute-Vienne, sud de la Vienne), que dans les espaces d'openfield (nord de l'Indre). De plus, le développement éolien dans le nord du département de l'Indre est dense, plusieurs parcs étaient déjà en activités lors de l'étude contrairement au nord de la Haute-Vienne et au sud de la Vienne. Ainsi, dans le nord de l'Indre, on peut parler d'un véritable paysage éolien, les habitants ont une expérience de l'éolien. Pourtant, l'opposition reste élevée dans ces territoires. L'expérience d'un premier parc éolien ne tend pas à dissiper de manière importante l'opposition à cette énergie. Deux autres motifs d'opposition à l'éolien ne sont pas évoqués avec la même fréquence entre la Haute-Vienne et l'Indre (et, dans une moindre mesure, entre la Haute-Vienne et la Vienne). Il s'agit de la perception, ici négative, du développement éolien par les opposants et le potentiel insuffisant du territoire pour accueillir des aérogénérateurs (notamment la vitesse du vent). D'après les résultats, on peut lier la mise en avant de ces arguments avec la dynamique du territoire en termes d'éolien : en Haute-Vienne, lors de la réalisation de la thèse, le territoire était vierge de parc en exploitation : les opposants avaient une perception négative de cette énergie plus forte que dans les autres départements, et notamment l'Indre (11,9% des habitants de la Haute-Vienne avaient une perception négative de l'éolien, contre 4,6% des habitants de l'Indre).

Les avis favorables aux projets étudiés

Les observations émises par les personnes favorables dans l'ensemble des registres d'enquêtes publiques sont principalement axées sur deux thématiques qui concentrent près de la moitié des observations (50,2%) : d'une part, les apports, notamment économiques, de l'éolien pour assurer le développement du territoire d'implantation et des espaces proches (27,9% des observations), et, d'autre part, contribuer à la protection de l'environnement (22,3% des observations).

Il existe un décalage entre ces résultats et un sondage réalisé par CSA pour France Energie Eolienne, « Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien », d'avril 2015. Il avait pour objet de recueillir les avis des personnes habitant une commune à proximité d'un parc éolien. Les résultats du sondage mettent en avant que les apports économiques de l'éolien ne sont pas partagés de manière aussi importante que les apports environnementaux contrairement aux résultats issus des enquêtes publiques : 43% des personnes interrogées pensent que l'éolien génère des bénéfices économiques pour la commune, 61% des personnes interrogées pensent que l'éolien contribue à la protection de l'environnement. Ce décalage, outre les échelles d'enquêtes différentes (3 départements contre la France entière) peut s'expliquer par l'implication et le niveau de connaissance de l'éolien par les habitants : dans le cadre de nos analyses, on a pris en compte les personnes qui se sont déplacées lors des enquêtes publiques et qui avaient connaissance du projet et de ses apports (notamment les revenus induits par les taxes), tandis que les habitants interrogés par le CSA font partie d'un échantillon représentatif, dont seulement 38% avaient « reçu l'information nécessaire avant la construction du parc éolien ». La connaissance de l'éolien et du projet par les habitants est un élément qui est déterminant dans l'acceptabilité de cette énergie. Les opposants à l'éolien sont souvent bien informés sur le projet, contrairement aux habitants « lambda ».

4.3.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien

Une dizaine d'enquêtes publiques a été étudiée par Benjamin POLLET, Responsable d'études Paysagiste chez ENCIS Environnement. Ces enquêtes se sont tenues dans des secteurs géographiques différents (Départements de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Yonne et de la Vienne) et à des époques différentes. Il est cependant intéressant de noter que les thématiques abordées par les personnes opposées aux projets éoliens sont presque systématiquement les mêmes, quel que soit le territoire concerné.

- Enquête publique du parc éolien de Bertholène, Bertholène (2016) ;
- Enquête publique du parc éolien de la Bouleste 2, Flavin (2015/2016) ;
- Enquête publique du parc éolien de la Limouzette, Lachamp (2017) ;
- Enquête publique du parc éolien de Thory, Thory (2018) ;
- Enquête publique du parc éolien des Grandes Chaumes, Brigueil-le-Chantre (2016) ;
- Enquête publique du parc éolien LOU PAOU II, Servères (2016) ;
- Enquête publique du parc éolien Plo d'Amoures (2011).

On peut distinguer deux grands principes de réactions vis-à-vis des projets éoliens : une réaction globale, portant sur l'éolien en général (immense majorité des réactions), et une réaction locale, portant sur les modifications engendrées par un projet éolien sur un territoire. Ces réactions qui peuvent être positives ou négatives seront ainsi synthétisées :

Les réactions globalisées « positives » :

- participation à la lutte contre le changement climatique ;
- développement de l'emploi ;
- réduction de la dépendance à l'énergie nucléaire ;
- aspect temporaire des installations éoliennes.

Les réactions globalisées « négatives » :

- profit délocalisé par un coût supporté par tous (CSPE) ;
- intermittence de la production avec une compensation par des énergies carbonées ;
- impact sur la faune (oiseau et chiroptère) ;
- « saccage » des paysages ;
- impacts sur la fréquentation touristique ;
- impact sur la valeur de l'immobilier.

Les réactions locales « positives » :

- modification temporaire et partielle du cadre de vie – impact minimisé ;
- territoire vert pouvant attirer les touristes ;
- soutien financier aux communes rurales.

Les réactions locales « négatives » :

- impact visuel direct depuis les lieux de vie (y compris flashs lumineux) ;
- perte de réception de la télé ;
- crainte d'infrasons ;
- destruction de milieux naturels ;
- démantèlement en fin de vie (crainte de friches industrielles d'éoliennes).

Sans prendre parti, il est possible d'argumenter et d'informer très précisément sur l'ensemble de ces thématiques, que ce soit sur le coût réel de l'éolien, son rôle dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, l'organisation et la répartition des taxes induites par les installations éoliennes, l'impact réel sur la faune, la participation de cette énergie au mix énergétique français, etc. Le relevé de ces commentaires au stade des enquêtes publiques peut démontrer deux choses :

- soit l'information sur ces thématiques n'a pas été suffisante et des craintes qui peuvent être infondées demeurent ;
- soit l'information a été correctement effectuée et l'opposition est créée par des impacts réels du projet ou par le fait qu'une opposition de principe demeure.

Selon Van Den Horst (VAN DER HORST, 2007), l'opposition appelée NIMBY (« Pas dans ma cour »), qui pourrait être attachée à une opposition globale qui ne peut être contredite, peut être liée à une « pression sociale », que ce soit dans le soutien ou dans l'opposition. Ce facteur permettrait d'expliquer, en partie, les modifications sensibles de résultat du sondage présenté au début (cf. 1.1.4), dans lequel la moitié des sondés confrontés à un parc éolien et s'y étant opposé était en fin de compte favorable après la confrontation à la réalité.

Dans les enquêtes publiques liées à des projets éoliens, une grande partie des avis recueillis est défavorable. Il n'est pas possible de savoir si cette majorité est issue d'une opposition majoritaire ou d'une mobilisation plus forte des opposants (les personnes favorables pourraient avoir moins tendance à se déplacer pour donner leur avis). Il est cependant intéressant de noter que dans les observations défavorables, il est très courant de retrouver des « courriers type », voire des pétitions. Ces éléments sont constitués par des associations, plus ou moins organisées, qui font de la lutte contre les projets éoliens leur priorité, aidant les opposants à s'ordonner et à déposer des avis « recevables ». Ces dépositions utilisent la plupart du temps des arguments globaux pour justifier de leur opposition.

Seul élément réglementairement obligatoire dans la prise en compte de l'avis du public, l'enquête publique pose le problème qu'elle est le réceptacle de réactions du public, dans la mesure où elle intervient après la conception du projet. C'est donc un après-coup qui ne peut bénéficier ni au porteur de projet ni aux personnes concernées localement par le projet. Des solutions de concertations doivent donc être mises en œuvre bien en amont pour participer à une construction plus harmonieuse du projet.

4.3.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : *« Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »*

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

4.3.5.1 Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires

- Des considérations esthétiques :
 - *o* objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs » ;
 - *o* objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature ».
- Des considérations écologiques :
 - *o* énergie « propre », écologique et « sans déchets » ;
 - *o* énergie « renouvelable » ;
 - *o* énergie « sans émission de gaz à effet de serre » ;
 - *o* énergie « alternative au nucléaire ».
- Des considérations économiques et sociales :
 - *o* énergie « économique » et « proche des consommateurs » ;
 - *o* installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation ;
 - loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles.
- Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national.

4.3.5.2 Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires

- Les considérations esthétiques et paysagères :
 - o des objets qualifiés d' « industriels » ;
 - o des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme.
- Des considérations relatives au cadre de vie :
 - o des « machines gênantes » ou « bruyantes » ;
 - o qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier.
- Des considérations techniques :
 - o une énergie qui dépend du vent ;
 - o une énergie inefficace, inutile ;
 - o une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire.
- Des considérations sociales :
 - o des projets « imposés » par des « promoteurs » ;
 - o des projets manquant de « concertation locale ».

4.3.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions… »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

5 Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est nécessaire de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

5.1 Préconisations du projet paysager

Que ce soit à l'échelle éloignée ou rapprochée, le paysage est structuré par les vallées traversant le territoire d'est en ouest. Cette orientation est renforcée par la N145 orientée selon un axe est / sud-ouest.

Une implantation linéaire d'est en sud-ouest permettrait d'être en cohérence avec ces lignes de force.

Compte tenu de l'orientation de la zone de projet, une implantation selon un axe nord-ouest / sud-est a été favorisée.

L'habitat est dispersé autour de la ZIP. Les hameaux d'Armantioux, du Foussat et de Faye disposent de vues très rapprochées sur la ZIP. Pour limiter ces sensibilités, **il conviendrait de prévoir un recul de 600 m au minimum vis-à-vis des habitations. Dans le cas contraire, il conviendrait de prévoir la mise en place d'aménagements paysagers afin de réduire la prégnance visuelle de la ZIP depuis les habitations.**

Dans le cas des hameaux d'Armantioux et du Foussat, cette préconisation a été respectée. En ce qui concerne le hameau de Faye, l'éolienne E3 est située à moins de 600 m des habitations. Toutefois, la mesure E02 prévoit la plantation de haies pour les riverains les plus proches du projet.

Compte tenu de la localisation de ces hameaux, la ZIP occupe une emprise très large dans les champs de vision. Cette emprise est susceptible de générer un effet de barrière. Pour limiter ces sensibilités, **il conviendrait d'éviter une implantation linéaire sur toute la longueur de la ZIP. Dans le cas contraire il conviendrait d'assurer des interdistances suffisantes entre les éoliennes pour atténuer cet effet de barrière.**

Compte tenu de la disponibilité foncière, cette préconisation n'a pas pu être respectée. Toutefois, il a été choisi d'espacer les éoliennes et de réduire leur nombre afin de limiter l'effet de barrière visuelle.

D'autre part, la ZIP étant bordée par la N145 au sud-est, **il conviendrait de prévoir un recul d'environ 200 m vis-à-vis de cet axe, dans le but d'éviter un effet de surplomb sur les automobilistes.**

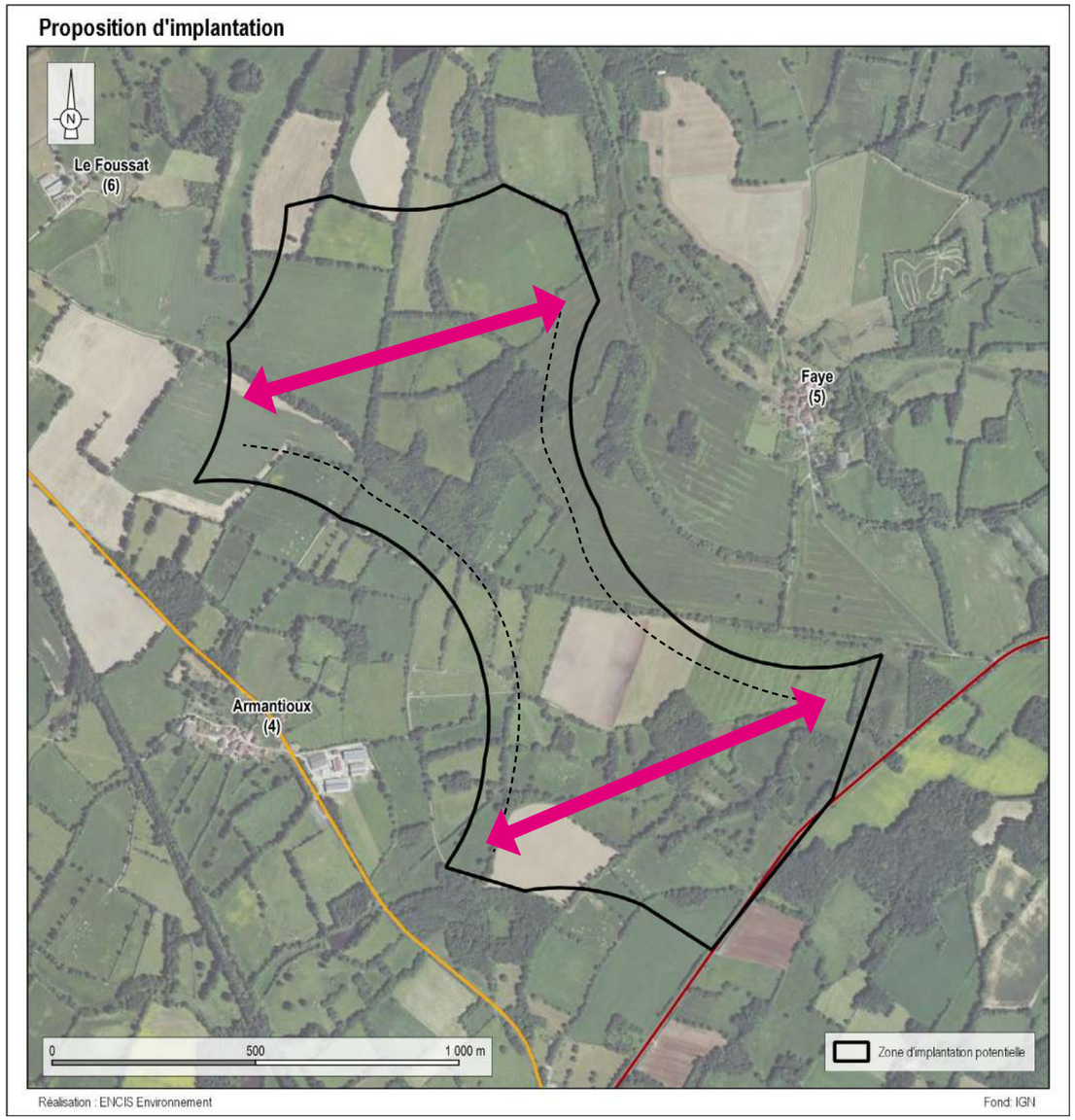
Cette préconisation a été respectée.

La ZIP comporte des éléments de bocage qui ont régressé ces dernières décennies. **Il conviendra de les conserver voire de les renforcer en fonction des aménagements réalisés (haies bocagères en accompagnement des postes de livraison, des chemins d'accès, ...).**

Cette préconisation a été respectée. L'implantation des éoliennes tient compte des structures végétales et la mesure E03 prévoit la replantation des linéaires de haie coupés.

La ZIP est traversée de quelques chemins ruraux. **Ceux-ci devront être privilégiés afin de limiter la création de nouveaux accès.**

Afin de respecter la préconisation précédente, il a été choisi de créer de nouvelles pistes afin d'éviter la coupe des haies bordant les chemins existants.



Carte 36 : Proposition d'une orientation d'implantation.

5.2 Choix d'une variante de projet

Quatre variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : un «Y» de cinq éoliennes, deux lignes courbes de trois et quatre éoliennes, et un bouquet de trois éoliennes.

5.2.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de trois éoliennes, implantées selon une ligne courbe. Les interdistances entre les aérogénérateurs sont relativement régulières, et l'ensemble est globalement orienté selon un axe nord-ouest / sud-est.

5.2.2 Variante n°2

La variante 2 est composée de cinq éoliennes, implantées selon un «Y» orienté vers le sud. Les interdistances entre les aérogénérateurs sont régulières, et l'ensemble est globalement orienté selon un axe nord-ouest /sud-est. L'éolienne E4 semble toutefois à l'écart des autres.

5.2.3 Variante n°2 bis

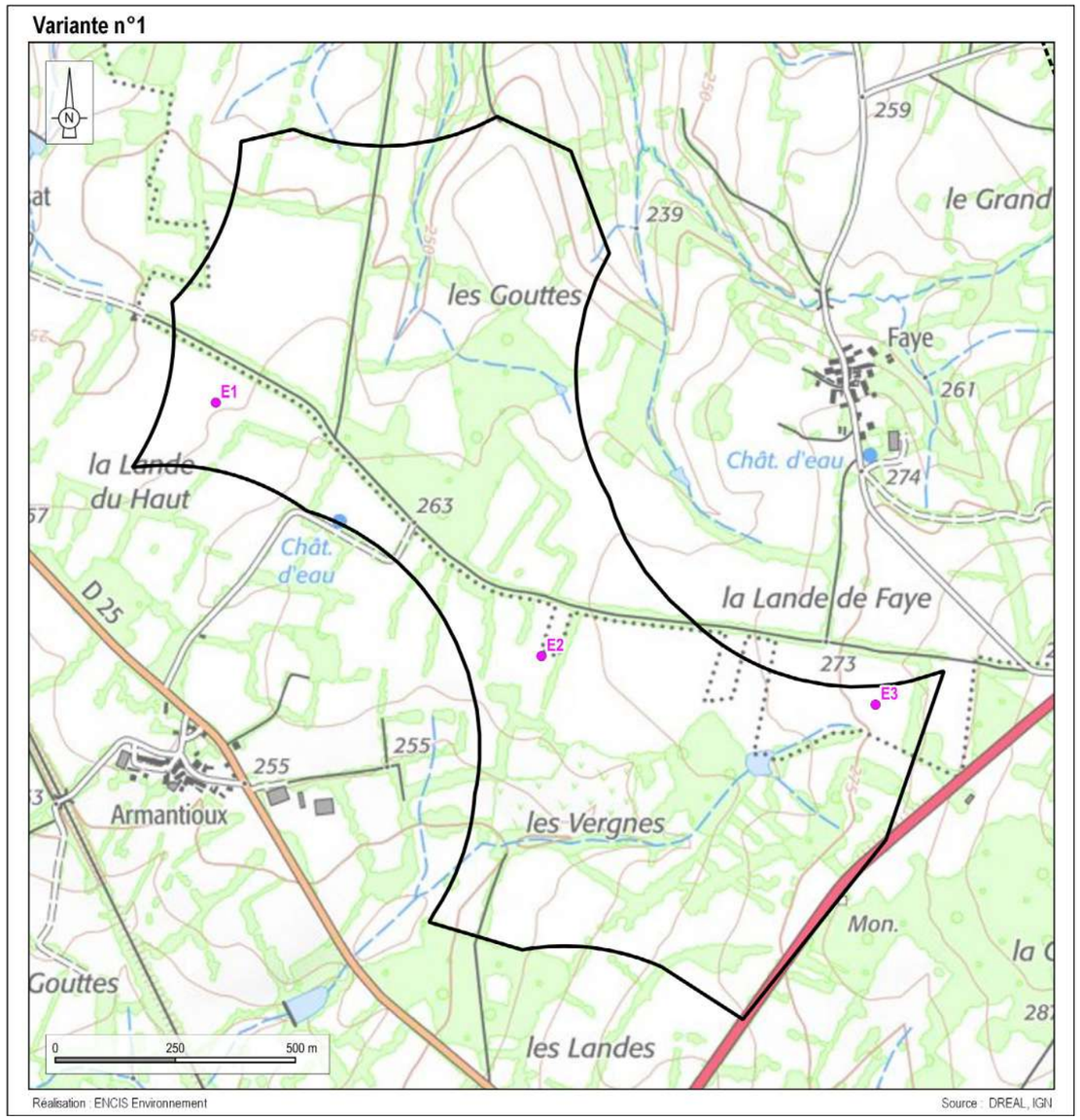
La variante 2 bis est composée de quatre éoliennes, implantées selon une ligne courbe. Les interdistances entre les aérogénérateurs sont régulières, et l'ensemble est globalement orienté selon un axe nord-ouest / sud-est.

5.2.4 Variante n°3

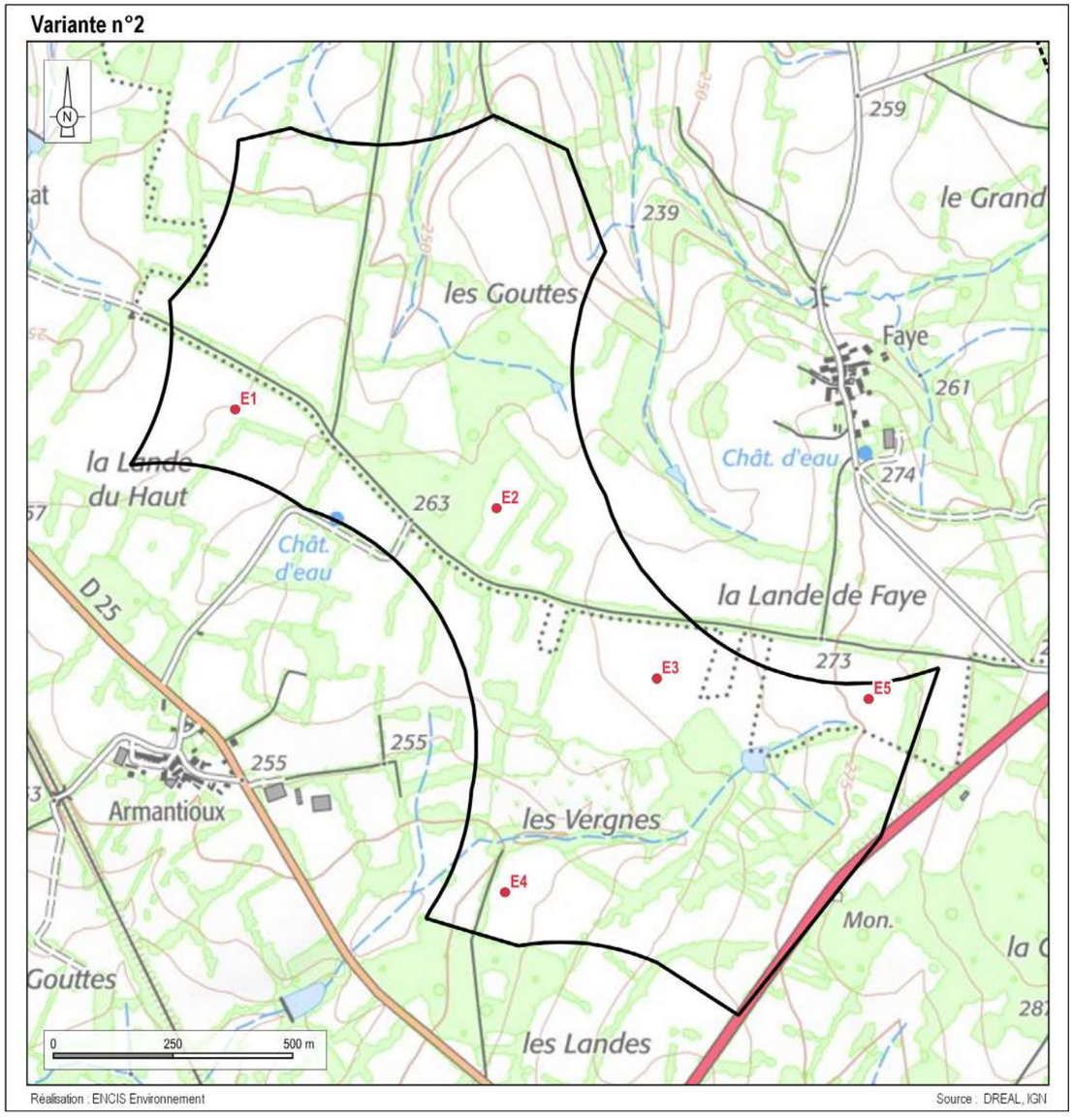
La variante 3 est composée de trois éoliennes implantées en bouquet. Deux éoliennes sont situées à proximité de la N145, tandis que la troisième est située plus au nord. L'ensemble présente des interdistances irrégulières.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	**Description**
Variante n°1	3 éoliennes en ligne courbe selon un axe nord-ouest / sud-est de 230 m en bout de pale
Variante n°2	5 éoliennes en «Y» selon un axe nord-ouest / sud-est de 230 m en bout de pale
Variante n°2 bis	4 éoliennes en ligne courbe selon un axe nord-ouest / sud-est de 230 m en bout de pale
Variante n°3	3 éoliennes en bouquet de 230 m en bout de pale

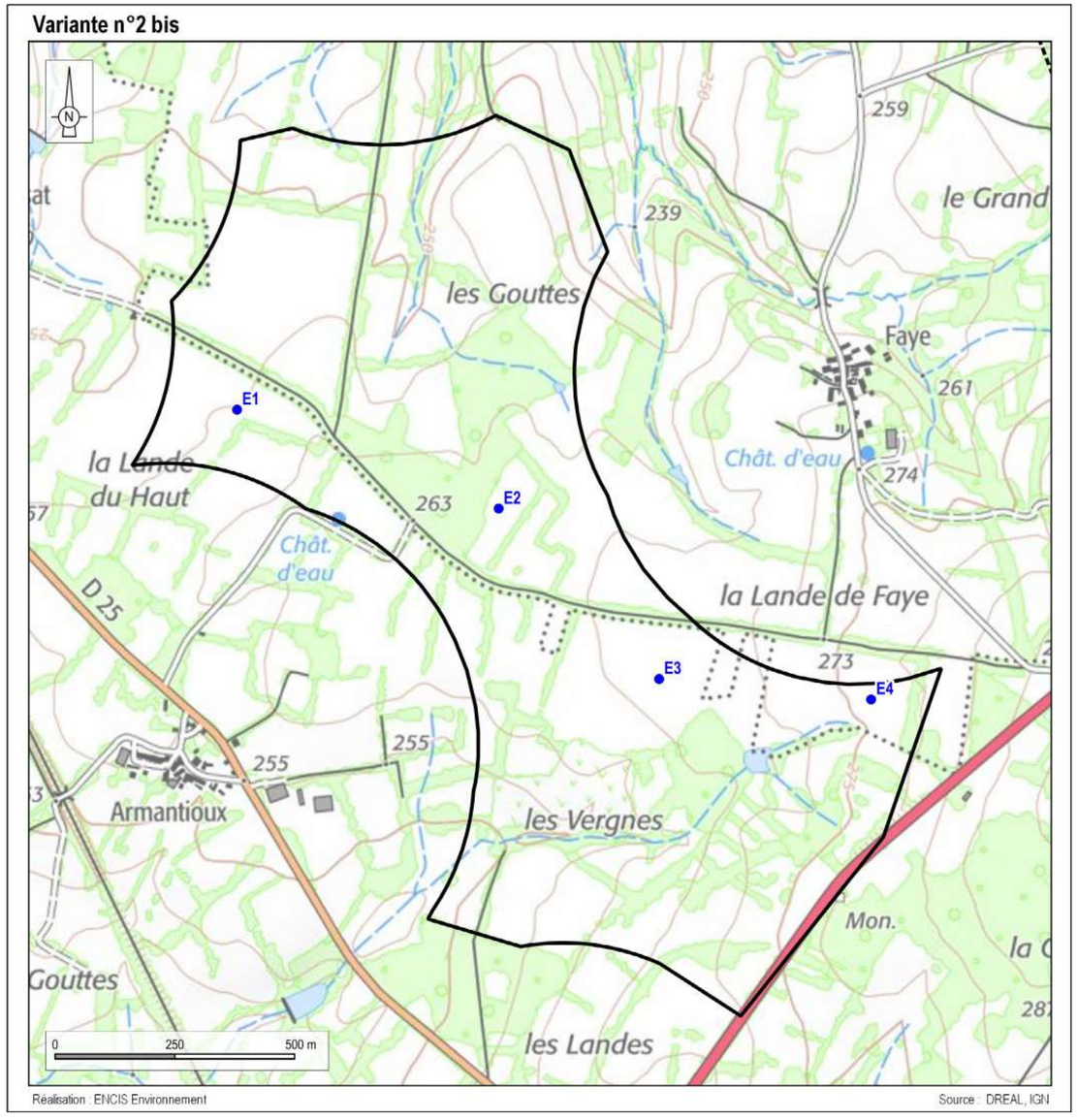
Tableau 15 : Variantes de projet envisagées.



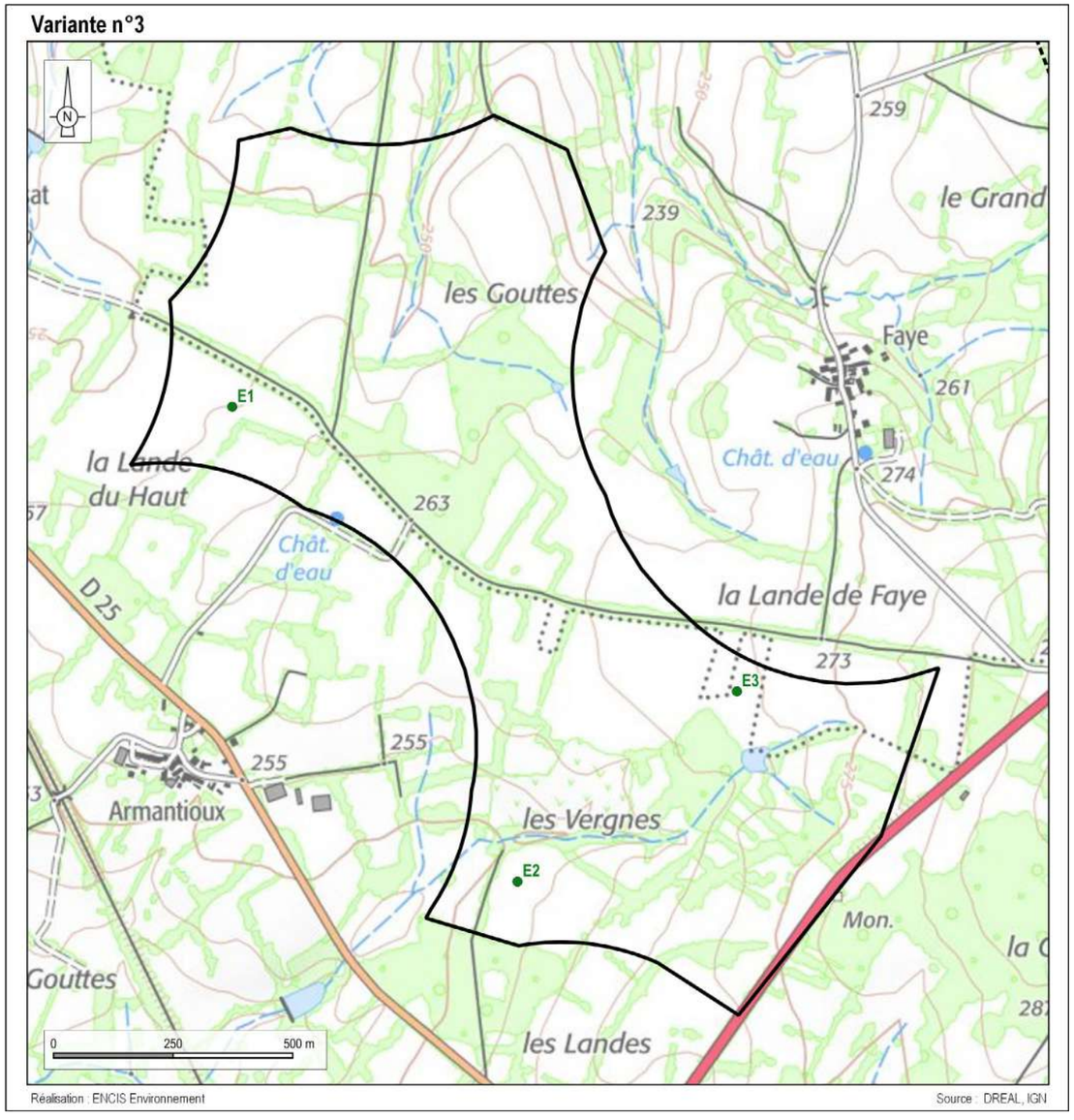
Carte 37 : Variante 1.



Carte 38 : Variante 2.



Carte 39 : Variante 2 bis.



Carte 41 : Variante 3.

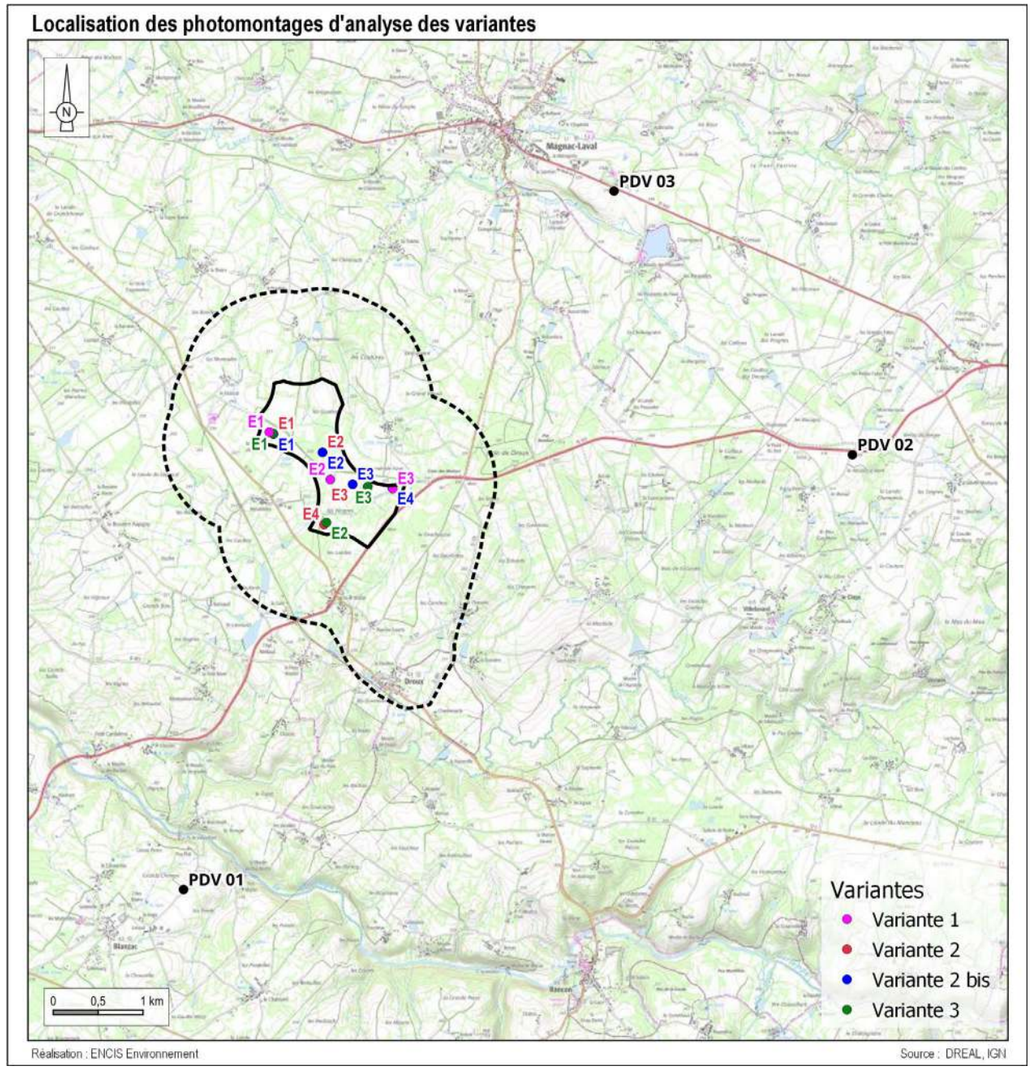
5.2.5 Analyse comparative des variantes de projet

Les quatre variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis, tous situés dans l'aire d'étude rapprochée (cf. localisation carte page suivante). Ils sont situés au niveau de lieux de vie, d'axes de communication et de points de vue permettant différents angles de vue sur le projet.

- PDV 1 : depuis le versant sud de la vallée de la Gartempe à Blanzac. Il s'agit d'une vue panoramique qui offre une vue globale sur le projet et sur les structures du relief sur lequel il s'implante.

- PDV 2 : depuis les abords de la route nationale N145, à l'est de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'une vue ouverte depuis un axe de communication majeur du territoire étudié.

- PDV 3 : depuis la route départementale D942, à l'est de Magnac-Laval. Il s'agit d'une vue ouverte à proximité d'un lieu de vie majeur de l'aire d'étude rapprochée.



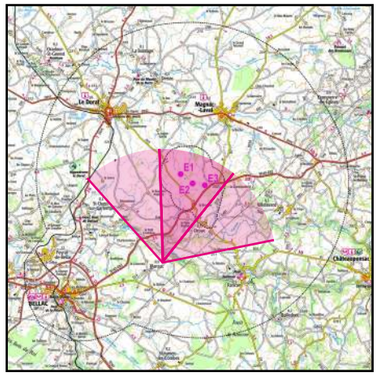
Carte 40 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

5.2.5.1 Photomontages depuis la vallée de la Gartempe (PDV 01)

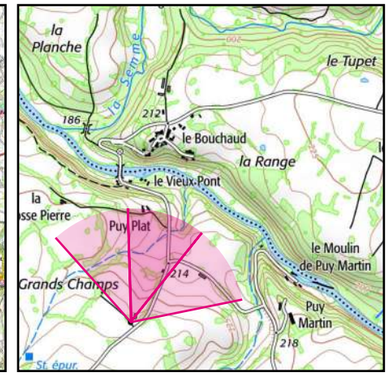
Cette prise de vue a été réalisée depuis un chemin rural, sur le versant sud de la vallée de la Gartempe. Il offre une vue panoramique sur la vallée et le versant opposé.

Informations sur la vue
Coordonnées Lambert 93 : 609383 / 6521575
Date et heure de la prise de vue : 11/12/2018 à 15:48
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
Angle visuel du parc : 16,9° (V1), 16,3° (V2 et V2b), 13,5° (V3)
Éolienne la plus proche : 4,4 km (V2b et V3), 4,8 km (V1), 4,9 km (V2)

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE et trait de coupe



Fond IGN 1 / 25 000

Analyse comparative
Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Depuis ce point de vue, la variante 1 forme, un ensemble équilibré. Le parc prend la forme d'une ligne aux interdistances régulières. Le projet constitue un ensemble harmonieux, qui souligne le relief. Toutefois, les aérogénérateurs dominent nettement les structures paysagères, et occupent une emprise horizontale relativement importante.

Depuis ce point de vue, la variante 2 forme, quant à elle, une ligne aux interdistances irrégulières. Les trois éoliennes centrales forment un ensemble compact, tandis que les deux éoliennes latérales semblent plus détachées du groupe. Les aérogénérateurs dominent nettement les structures paysagères, et occupent une emprise horizontale relativement importante.

La variante 2 bis est très similaire à la variante 1. L'ajout d'une éolienne vient toutefois densifier la présence du motif éolien dans la vue.

La variante 3 présente un aspect déséquilibré, avec une éolienne éloignée des deux autres. Le parc semble être composé de deux parties distinctes et sa lecture en est brouillée. Une fois encore, les aérogénérateurs dominent nettement les structures paysagères. L'angle visuel occupé sur l'horizon est cependant moindre.

Hiérarchisation des variantes
1 - Variante 1
2 - Variante 2 bis
3 - Variante 2
4 - Variante 3


Photographie 81 : Vue de l'état initial.



Photographie 82 : Variante 1.



Photographie 83 : Variante 2.



Photographie 84 : Variante 2 bis.



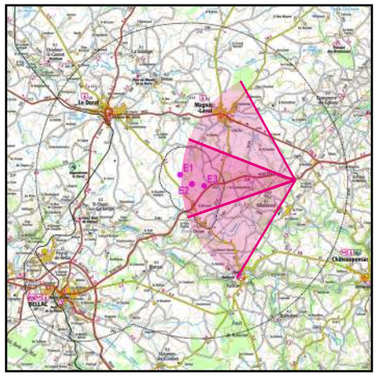
Photographie 85 : Variante 3.

5.2.5.2 Photomontages depuis les abords de la N145 (PDV 02)

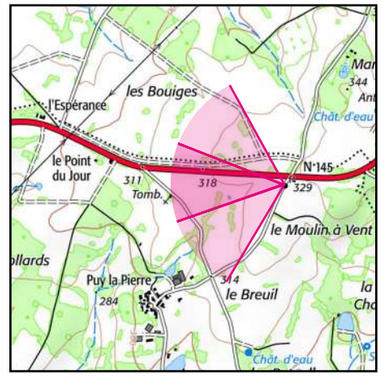
La route nationale N145 offre par moment des vues ouvertes visuelles sur le territoire et le projet éolien. Celui-ci apparaît en partie masqué par le relief et la végétation.

Informations sur la vue
Coordonnées Lambert 93 : 562632 / 6566366
Date et heure de la prise de vue : 03/02/2023 à 10:52
Focale : 32 mm (APSC)
Angle visuel du parc : 9,5° (V3) , 9,6° (V2b), 6,4° (V1), 6,2° (V2)
Éolienne la plus proche : 5,1 km (V1, V2 et V2b), 5,4 km (V3)

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE et trait de coupe



Fond IGN 1 / 25 000

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Depuis ce point de vue, la variante 1 offre un aspect relativement déséquilibré, avec des interdistances irrégulières entre les éoliennes. L'emprise visuelle occupée est toutefois réduite.

La variante 2 occupe, quant à elle, la plus grande emprise visuelle des trois variantes. Le projet prend la forme d'une ligne aux interdistances irrégulières. Deux groupes de deux éoliennes se distinguent, tandis que la cinquième apparaît plus en retrait. Des effets de superposition de pales sont possibles, diminuant la lisibilité du projet.

Depuis ce point de vue, la variante 2 bis offre un aspect relativement déséquilibré, avec des interdistances irrégulières entre les éoliennes. Des effets de superposition de pale sont aussi possibles. L'emprise visuelle occupée est toutefois réduite. Cette variante paraîtrait plus équilibrée en supprimant une des deux éoliennes de l'extrémité gauche.

La variante 3 présente, quant à elle, un aspect plus équilibré, avec des interdistances plus régulières entre les aérogénérateurs, et sans effets de superposition de pales. L'emprise visuelle occupée est similaire à celle de la variante 1.

Hiérarchisation des variantes

1 - Variante 3
2 - Variante 2 bis
3 - Variante 1
4 - Variante 2



Photographie 86 : Vue de l'état initial.



Photographie 87 : Variante 1.



Photographie 88 : Variante 2.



Photographie 89 : Variante 2 bis.



Photographie 90 : Variante 3.

5.2.5.3 Photomontages depuis la D942 (PDV 03)

Les abords de la D942 offrent une vue relativement dégagée sur le territoire étudié. Le projet apparaît de façon partielle, derrière le relief et la végétation.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Depuis ce point de vue, la variante 1 présente un aspect équilibré. Le projet prend la forme d'une ligne aux interdistances régulières, et sans effets de superposition de pales. L'ensemble est lisible et occupe une emprise visuelle relativement importante sur l'horizon.

La variante 2 prend, quant à elle, la forme d'une ligne aux interdistances régulières. Seule une éolienne, la plus éloignée, se superpose presque complètement avec une des éoliennes les plus proches. Les effets de superposition de pales réduisent la lisibilité du parc, qui occupe une emprise visuelle relativement importante.

La variante 2 bis est très similaire à la variante 1. L'ajout d'une éolienne vient densifier la présence du motif éolien dans la vue.

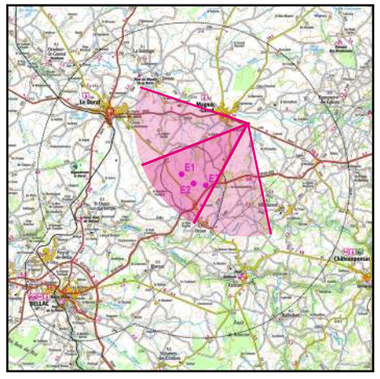
La variante 3 présente un aspect déséquilibré, avec un groupe de deux éoliennes se superposant partiellement, et une troisième isolée. Le projet semble être constitué de deux ensembles distincts, ce qui en perturbe la lisibilité.

Hiérarchisation des variantes

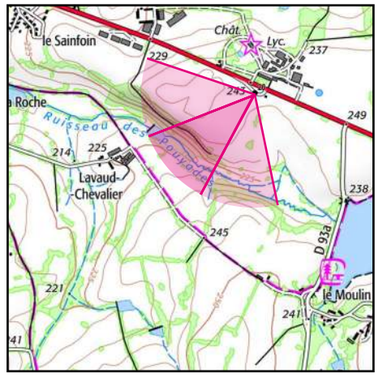
1 - Variante 1
2 - Variante 2 bis
3 - Variante 2
4 - Variante 3

Informations sur la vue
Coordonnées Lambert 93 : 559978 / 6569302
Date et heure de la prise de vue : 03/02/2023 à 11:57
Focale : 32 mm (APSC)
Angle visuel du parc : 18,4° (V1), 17,8° (V2 et V2b), 14,8° (V3)
Éolienne la plus proche : 4,1 km (V1, V2 et V2b), 4,3 km (V3)

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE et trait de coupe



Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 91 : Vue de l'état initial.



Photographie 92 : Variante 1.



Photographie 93 : Variante 2.



Photographie 94 : Variante 2 bis.



Photographie 95 : Variante 3.

5.2.6 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante présentant l'aspect le plus équilibré et le plus cohérent vis-à-vis du relief est la variante 1. Les éoliennes présentent des espacements réguliers, et sont implantées selon une forme simple, facilement lisible et identifiable depuis le territoire. La variante présente toutefois une amplitude importante, avec des effets de « barrière » visuelle possibles depuis les lieux de vie proches.

La variante 2 bis présente un aspect très similaire à la variante 1. Le nombre d'éolienne plus important augmente toutefois la densité du motif éolien dans la vue et est susceptible d'accentuer les éventuels effets de « barrière » visuelle.

Les variantes 2 et 3 présentent, quant à elles, des implantations aux formes plus complexes. Depuis le territoire rapproché, l'ensemble apparaît déséquilibré avec des interdistances irrégulières et des effets de superposition de pales. De manière générale, ces variantes sont moins lisibles, et présentent un aspect moins cohérent avec le relief.

5.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs variantes. La variante de projet n°1 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

5.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 3 éoliennes de 230 m de hauteur en bout de pale avec un rotor de 163 m de diamètre au maximum. A ce jour, le modèle d'éolienne pour le projet n'a pas été choisi. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est donc effectué en «gabarit», en considérant les dimensions maximales des éoliennes pouvant être installées sur le site.

Concernant le volet paysager, le choix d'un modèle d'éolienne spécifique devait être effectué afin de pouvoir faire des modélisations du projet via les photomontages. Le choix du modèle pour le volet paysager doit donc correspondre au modèle maximisant du gabarit étudié. Ce gabarit correspond aux modèles de type Vestas V162 ou Nordex N163 par exemple. Les aérogénérateurs retenus pour l'évaluation des impacts sont de type N163 du fabricant Nordex, car ce sont ceux qui ont le plus grand rotor.

Leur hauteur est de 229,5 m en bout de pale : le mât mesure 148 m et le rotor fait 163 m de diamètre.

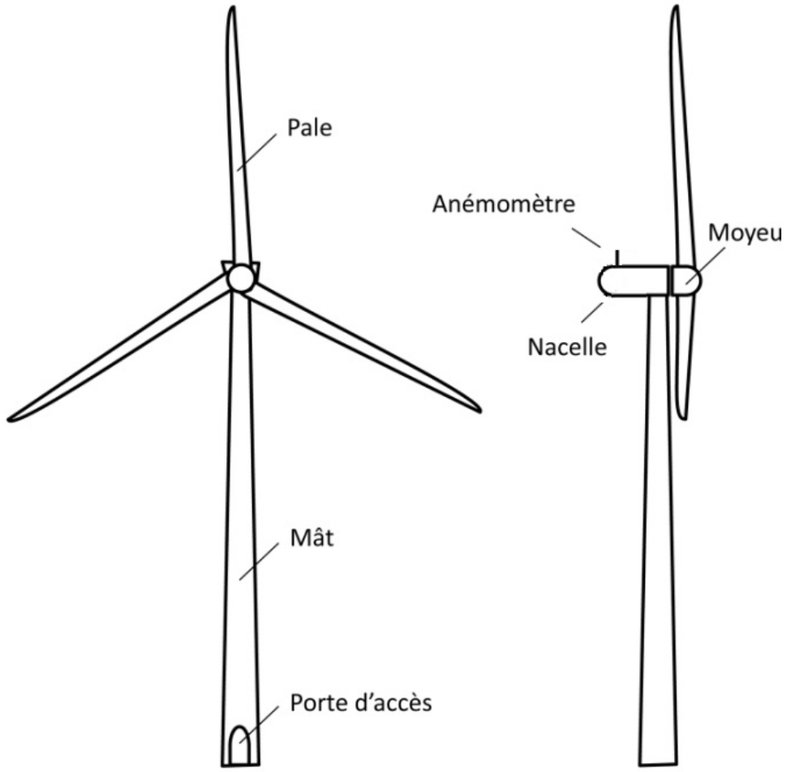


Figure 36 : Schéma d'une éolienne.

5.3.2 Les aménagements connexes

5.3.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les vois d'accès devront permettre le passage d'engins de transport et de levage. 81 mètres linéaires de chemins existants seront mis au gabarit et renforcés.

Les voies d'accès aux éoliennes seront créées (1 987 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées de matériaux granulaires compactés issus de carrière (grave non traitée de type 0/100 ou équivalent) ou recyclés. Enfin, une couche de roulement constituée de matériaux présentant une granulométrie plus fine (0/31.5 ou équivalent) est déposée en surface afin de faciliter la circulation des convois. La portance demandée pour le passage des convois implique parfois l'emploi d'une technique de traitement des sols en place aux liants hydrauliques. Ce traitement va limiter l'épaisseur de la couche de matériaux granulaires

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupera une superficie de 500 m², pour une superficie totale de 1 916 m² pour trois éoliennes et deux postes de livraison. Elles seront composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés. En phase construction, la superficie totale des plateformes temporaires est de 7 208 m².

S'agissant d'un dépôt en gabarit, les surfaces présentées dans les plans correspondent aux emprises totales maximales (surfaces permanentes et temporaires). Néanmoins, la superficie des plateformes dépendra du modèle d'éolienne retenu et pourra donc être mise à jour avant la réalisation du chantier.



Photographie 96 : Texture des pistes en concassé.

5.3.2.2 Poste de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de deux bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton. La mesure E01 prévoit de les habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit beige ou marron clair (RAL 1000, 1002, 1015). L'emprise au sol d'un poste est de 9,3 x 2,5 m, soit au total 45,8 m², pour une hauteur de 2,64 m.



Photographie 97 : Poste de livraison habillé d'un bardage bois.

5.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre les éoliennes et les postes de livraison, et du câblage entre les postes de livraison et le poste source. Ce réseau électrique sera enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

5.3.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 855 m². Celles-ci sont circulaires et pourront mesurer jusqu'à 33 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Lors des travaux, un volume de terre d'environ 942 m³ sera décaissé.

Le dimensionnement des fondations est affiné suite aux conclusions de l'étude des sols (aussi appelée « étude géotechnique ») et de la descente de charges issue des éoliennes. Ainsi, une mise à jour sera effectuée à l'issue du choix final du modèle d'éolienne.

5.3.2.5 Défrichement ou coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des haies et des arbres seront abattus pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateforme, fondations et éolienne.

Certains arbres seront également élagués pour permettre le passage des convois exceptionnels.

Le détail de ce défrichement est présenté dans l'Étude d'Impact sur l'Environnement, chapitre 5.2.3.4.

5.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de trois éoliennes s'étalera sur une période d'environ neuf mois : une semaine de préparation du site et de défrichement, un à deux mois de terrassement, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois de génie électrique, deux semaines pour l'acheminement des éoliennes, un mois pour le montage et deux semaines de réglages de mise en service.

5.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 25 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc sera renouvelé ou démantelé. Les éoliennes seront alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, de la totalité des fondations, du réseau souterrain, des postes de livraison et recouvrement par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

5.3.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, postes de livraison, etc.



Carte 43 : Plan de masse du projet.

6 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

6.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 22, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère ;
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage ;
- les effets de saturation / respiration ;
- les rapports d'échelle ;
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux ;
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain ;
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet ;
- de l'analyse de photomontages ;
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- **la nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions ;
- **la nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 22 sur l'évaluation des impacts.

6.2 Les effets de la construction du projet éolien sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilités lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois environ comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

6.2.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

6.2.2 Phase de défrichement / de coupe / d'élagage

La coupe des haies et de certains arbres distingués comme étant des motifs paysagers de grande valeur au sein de l'aire d'étude immédiate aura également un impact sur le paysage. Ce sont 193 ml de haies qui seront abattus pour permettre le passage des pistes. La perte de ces motifs perturbera la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.

La mesure E03 prévoit la replantation des linéaires coupés.

6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique susciteront de nombreux allers-retours de camions. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois), elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

6.2.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessiteront des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs détonantes avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants aura pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.** La mesure C03 vise à recréer le dimensionnement original des voies et à harmoniser les aménagements avec le contexte rural.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des fondations des éoliennes sera peu impactant pour le paysage car en raison du contexte bocager, ces plateformes seront peu visibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.** La mesure C04 vise à reconstituer en partie le couvert végétal sur ces plateformes, ce qui limitera l'impact.

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure environ une semaine. **Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.**



Photographie 98 : Illustration d'un chantier éolien.

6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

6.3.1 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu fort ou à la sensibilité significative identifiés lors de l'analyse de l'état initial du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 40 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.3.1, page 26.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de photomontages du projet éolien de la Lande de Faye – Tome 4 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

6.3.2 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise du gabarit retenu. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes pourraient être perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Elles seraient très peu perceptibles depuis l'AEE en raison de l'importance de la couverture boisée et du réseau bocager. Les principaux secteurs de visibilités correspondent à des rebords de vallée ou des points hauts dégagés.

Les visibilités depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.

- Les perceptions depuis les terres froides : compte tenu de l'éloignement et du réseau bocager, les relations visuelles avec le projet sont très limitées, voire impossibles, depuis les secteurs contenus dans l'aire d'étude éloignée. ***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.***

- Les perceptions depuis le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg : compte tenu de l'éloignement et de la végétation, les relations visuelles avec le projet sont limitées. Celui-ci n'est visible que partiellement, et de manière lointaine depuis les secteurs les plus dégagés. ***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.***

- Les perceptions depuis les monts d'Ambazac et de Saint-Gousseaud : le projet éolien est quasiment imperceptible depuis cette unité en raison de son importante couverture boisée. D'éventuelles coupes rases sont toutefois susceptibles d'ouvrir des vues en direction des éoliennes étudiées. ***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.***

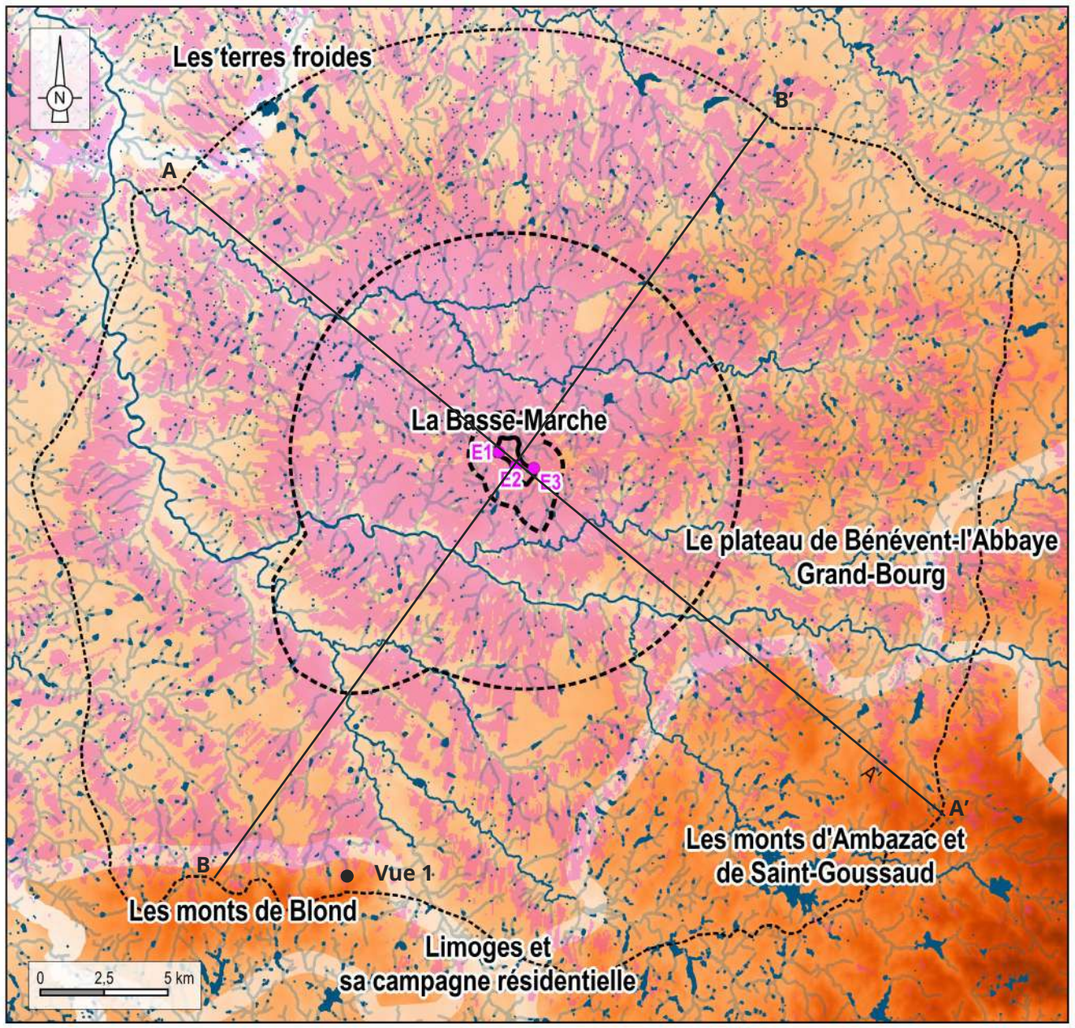
- Les perceptions depuis les monts de Blond : l'importance des boisements ne permet que peu de vues lointaines. Seuls quelques points hauts dégagés permettent des vues en direction du projet éolien. D'éventuelles coupes rases sont toutefois susceptibles d'ouvrir des vues en direction des éoliennes étudiées (cf. Photographie 99, ci-dessous). ***L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.***

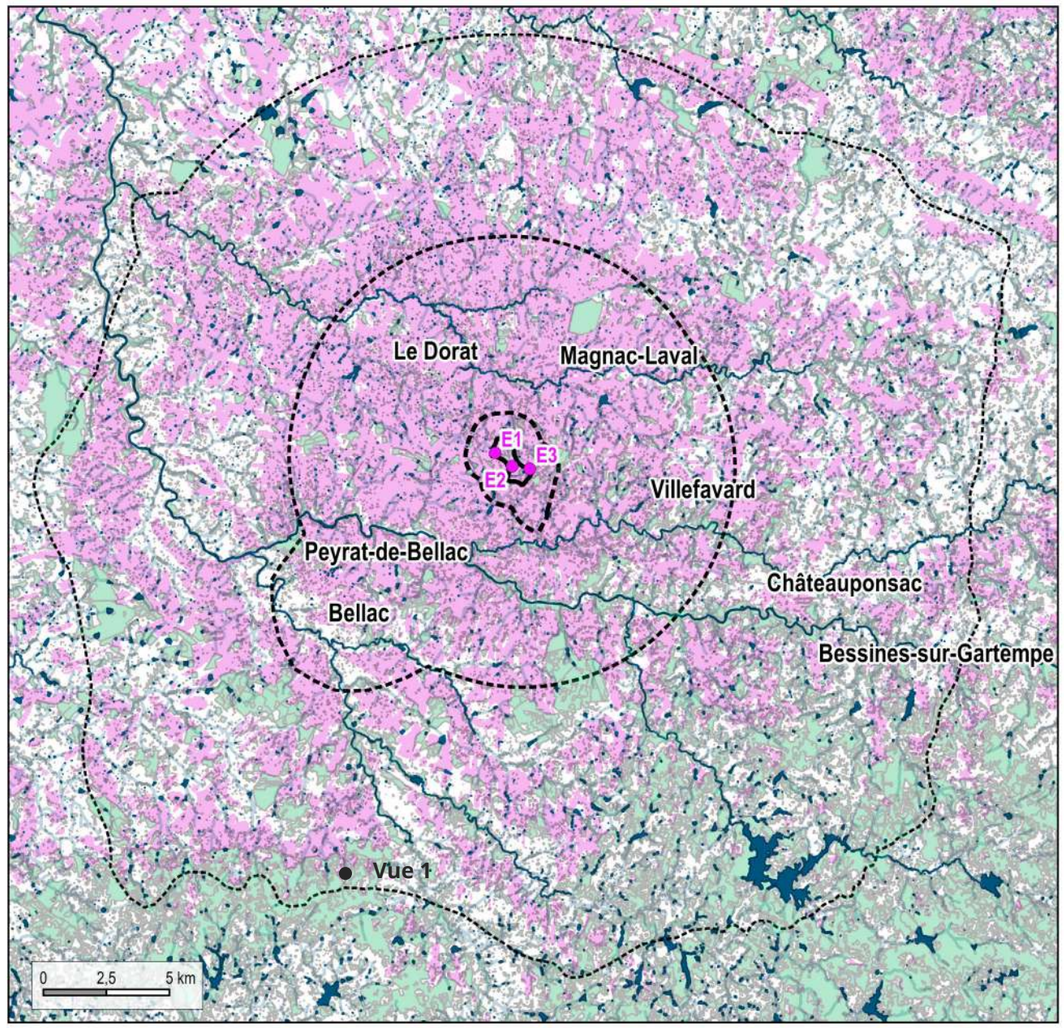
- Les perceptions depuis la Basse Marche : cette unité paysagère est caractérisée par un réseau bocager dense et relativement bien conservé. Les linéaires de haies arborées fragmentent les vues, et les perceptions lointaines du territoire sont limitées aux secteurs les plus ouverts et aux points hauts du relief. Les versants des vallées, de la Gartempe ou de la Brame par exemple, sont particulièrement concernés. Le projet étudié est visible depuis une grande partie de l'unité paysagère. Il apparaît toutefois de façon partielle, les boisements masquant tout ou partie du mât et du rotor. La végétation limite la prégnance du projet dans les perceptions du territoire, et ***l'impact du projet éolien sur cette unité est faible.***



Photographie 99 : Vue partielle et lointaine sur le projet éolien depuis les monts de Blond (photomontage 5, vue 1 localisée sur la carte suivante).

Zones d'Influence Visuelle théorique pour des éoliennes de 230 m de hauteur (en bout de pale) en fonction du relief et des principaux boisements





Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée (8 km)
- Aire d'étude éloignée (16 km)

Projet éolien de la Lande de Faye

Réseau hydrographique
- Cours d'eau principaux
- Plans d'eau

Zone d'Influence Visuelle
- Zone d'Influence Visuelle

Données pour réalisation ZIV
- Foret

Réalisation : ENCIS Environnement

Source : IGN - Mise à jour 01/02/2021 ; Corine Land Cover 2018

Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la BD Topo de l'IGN. Les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple) ne sont en revanche pas pris en compte. Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 44 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

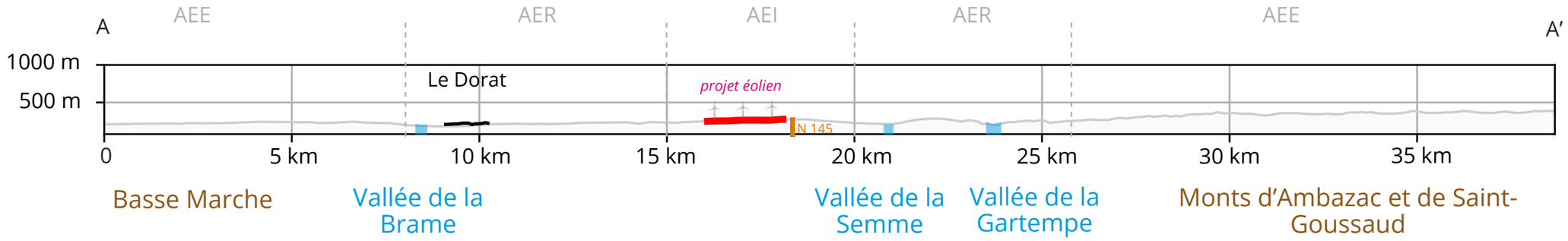


Figure 37 : Coupe de principe nord-ouest sud-est à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2).

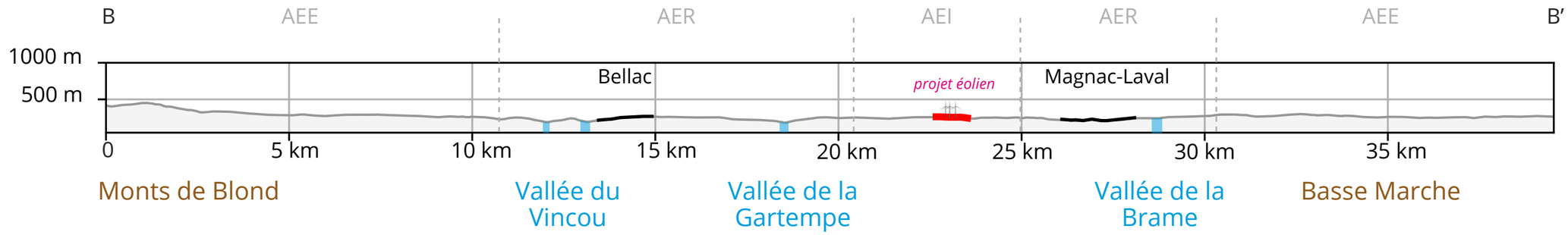


Figure 38 : Coupe de principe nord-est sud-ouest à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2).

Pour des raisons de lisibilité des coupes, le rapport altitude / distance a été augmenté x 2. Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilités.

6.3.3 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

6.3.3.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou aux lieux dont la sensibilité a été identifiée lors de l'analyse de l'état initial.

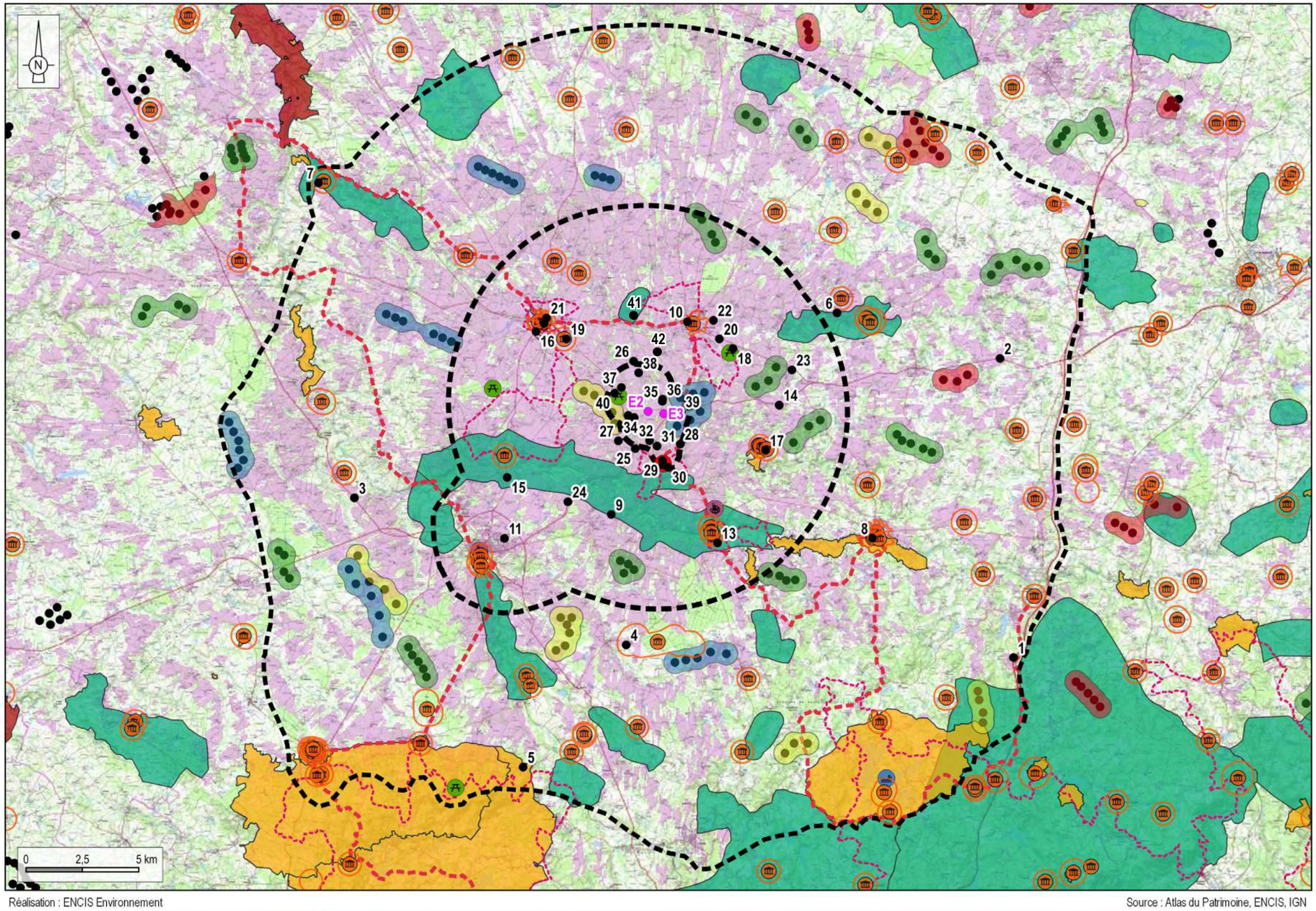
Au sein de l'aire d'étude éloignée, huit points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	**Thématique**	**Lieu / enjeu**	**Impact**
1	Axe de communication	Depuis les abords de l'autoroute A20	Très faible
2	Axe de communication	Depuis les abords de la N145	Très faible
3	Axe de communication	Depuis les abords de la N147	Très faible
4	Patrimoine	Depuis les abords du château de Sannat	Très faible
5	Unité paysagère - Patrimoine - Tourisme	Depuis le site inscrit des monts de Blond	Très faible
6	Unité paysagère - Patrimoine	Depuis le site emblématique de la Brame	Faible
7	Patrimoine	Depuis les abords du château de la Côte-au-Chapt	Très faible
8	Lieu de vie - Patrimoine - Tourisme	Depuis les abords de l'église Saint-Thyrse de Châteauponsac	Très faible

Tableau 16 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.

Localisation des photomontages au sein du contexte paysager et patrimonial de l'aire d'étude éloignée



Carte 45 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

6.3.3.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1, page 44), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

L'estimation des sensibilités des lieux de vie avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque ville ou village a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Bessines-sur-Gartempe (2 787 hab. en 2020 selon l'INSEE)

Depuis le centre-bourg, les masques végétaux et bâtis, en particulier, empêchent toute relation visuelle avec le projet. Depuis la périphérie ouest cependant, le tissu urbain plus décousu et la végétation parfois moins dense permettent ponctuellement quelques vues partielles sur le projet. ***L'impact du projet sur ce bourg est très faible.***

Châteauponsac (2 036 hab. en 2020 selon l'INSEE)

Bien que les masques arborés et bâtis soient abondants, la situation du centre-bourg, sur un point haut du relief, rend possible quelques vues partielles sur le projet au gré d'ouvertures dans la trame bâtie (cf. Photographie 100, ci-dessous). Il en est de même depuis la périphérie où les masses arborées permettent des visibilités ponctuelles sur les éoliennes. Celles-ci restent toutefois peu prégnantes dans les vues, compte tenu de leur éloignement. ***L'impact du projet sur ce bourg est très faible.***

Nantiat (1 604 hab. en 2020 selon l'INSEE)

Le bourg est entouré de masses boisées qui limitent les vues lointaines. De plus, compte tenu de l'éloignement et de la trame bâtie, les relations visuelles avec le projet sont impossibles depuis le centre-bourg et sa périphérie. ***L'impact du projet sur ce bourg est nul.***

6.3.3.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte :

- **L'observateur est en déplacement** : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.
- **L'observateur a un angle de vision très réduit** : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.
- **Le sens de déplacement** : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions du projet restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

L'autoroute A20 à l'est de l'AEE

L'autoroute est accompagnée de plusieurs masques visuels dont des talus et des boisements de grande hauteur qui masquent le projet la plupart du temps. Néanmoins, une ouverture visuelle est identifiée au sud-est de l'AEE depuis une portion surélevée de l'autoroute (cf. Photographie 101, page 151). Le projet apparaît au loin et de manière partielle. ***L'impact du projet sur cette route est très faible.***

La N145 à l'est de l'AEE

Dans l'aire d'étude éloignée, la route est alternativement accompagnée de boisements ou d'espaces agricoles plus ouverts qui dégagent des vues lointaines en direction du projet. Ces espaces ouverts permettent d'apercevoir les parties les plus hautes des éoliennes en de nombreux endroits (cf. Photographie 102, page 151). Les alignements d'arbres et les haies bocagères en bord de route permettent néanmoins de filtrer ces vues, et ***l'impact du projet sur cette route est très faible.***



Photographie 100 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de l'église Saint-Thyrse (MH n°49), à Châteauponsac (photomontage 8, vue 1 localisée sur la carte suivante).

La N147 au sud-ouest de l'AEE

Comme la N145, la N147 traverse alternativement des espaces boisés et des espaces agricoles plus ouverts. Ces derniers ouvrent des vues lointaines permettant d'apercevoir les parties les plus hautes des éoliennes du projet, et ce en de nombreux endroits (cf. Photographie 103, ci-dessous). Néanmoins, compte tenu de l'éloignement du projet, ***l'impact sur cette route est jugé très faible.***

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien sur les axes de circulation est très faible, et que le projet marque le territoire éloigné très faiblement.



Photographie 101 : Vue lointaine et partielle sur le projet éolien depuis les abords de l'autoroute A20 (photomontage 1, vue 2 localisée sur la carte suivante).

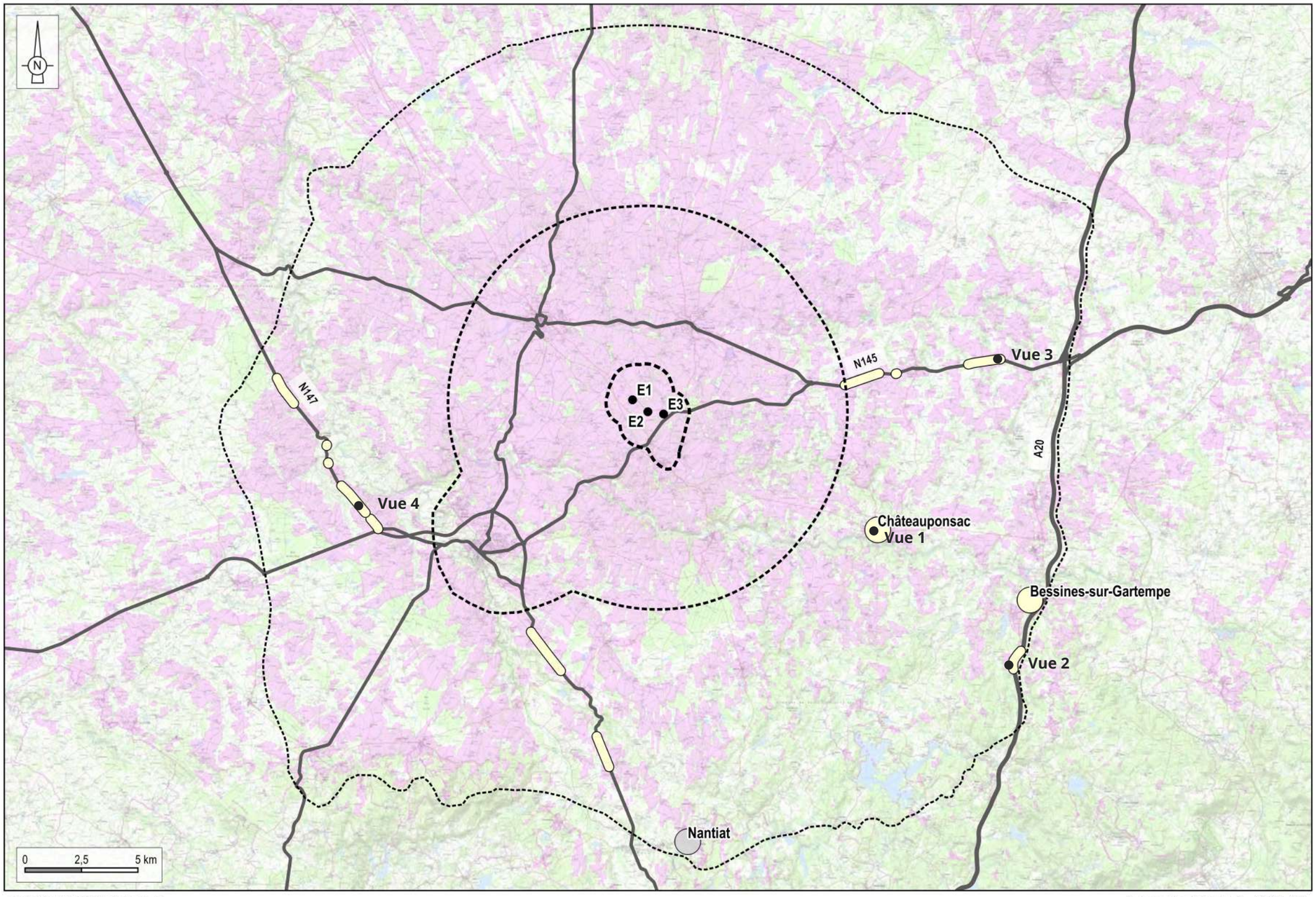


Photographie 102 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route nationale N145 (photomontage 2, vue 3 localisée sur la carte suivante).



Photographie 103 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route nationale N147 (photomontage 3, vue 4 localisée sur la carte suivante).

Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et routes de l'aire d'étude éloignée



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Atlas du Patrimoine, ENCIS, IGN

Carte 46 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

6.3.3.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Les tableaux suivants reprennent l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort (aucun en l'occurrence dans cette aire d'étude) et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible a minima.

6.3.3.4.1 Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 59 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, trente sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Celle grandmontaine des Bronzeaux (MH n°46)

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est modéré.***

Quelques points de vue permettent des vues partielles sur le projet depuis le périmètre de protection, dont une covisibilité partielle avec le monument. ***L'impact du projet sur ce monument est très faible.***

Eglise Saint-Thyrse de Châteauponsac (MH n°49)

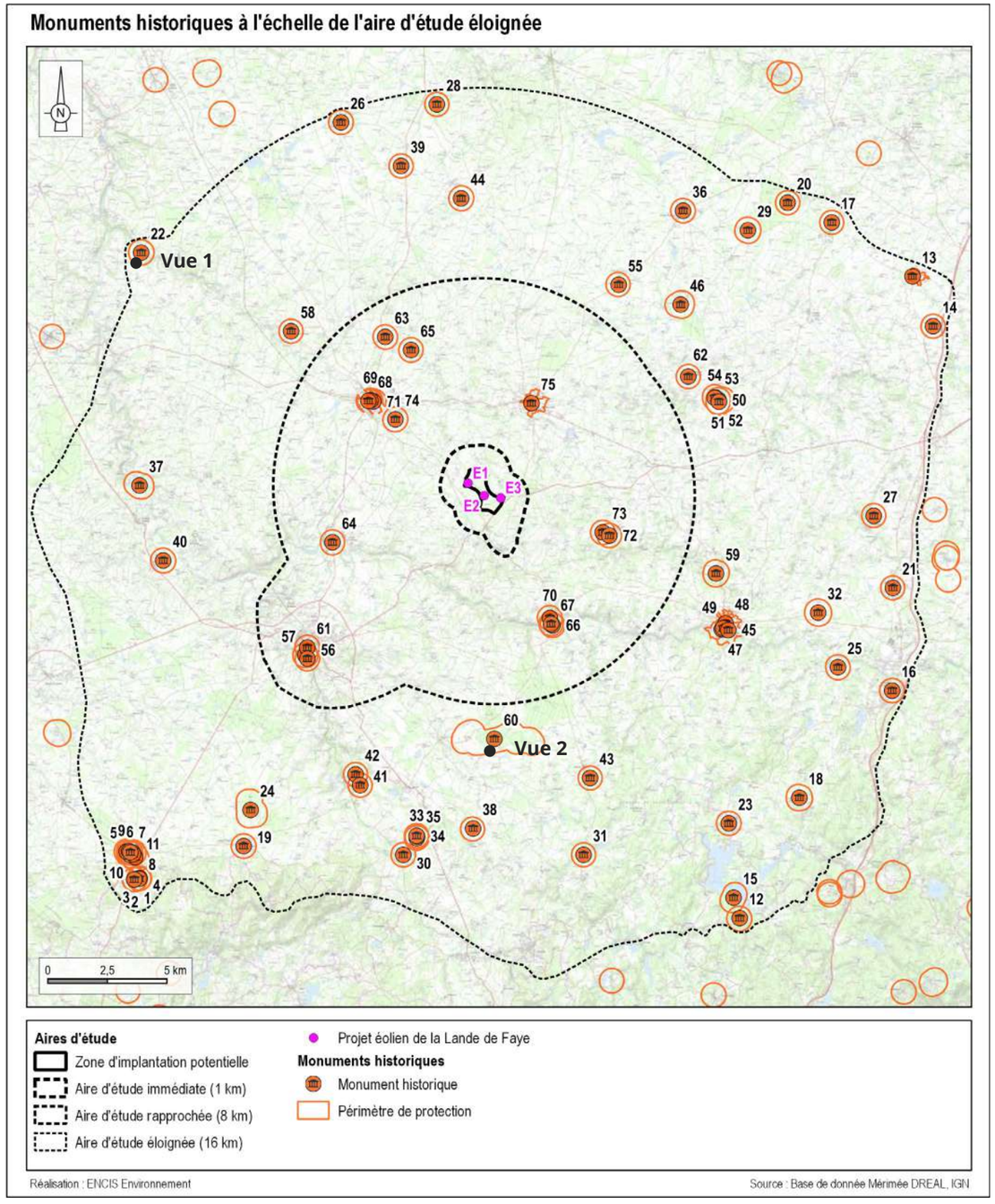
Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est modéré.***

Compte tenu de la position du monument, sur un point haut du relief, des échappées visuelles lointaines sont possibles. Depuis le parvis de l'église et depuis la rue des remparts en contrebas, le projet apparaît de façon partielle au-dessus des boisements. Néanmoins seules les parties hautes des rotors sont visibles et le projet reste peu prégnant dans la vue (cf. Photographie 100, page 150). ***L'impact du projet sur ce monument est très faible.***

Château de Sannat (MH n°60)

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est modéré.***

Compte tenu de la position de l'édifice sur une hauteur du relief, des vues sur les éoliennes du projet sont possibles depuis le château. Une covisibilité avec le projet est également identifiée dans le périmètre de protection (cf. Photographie 105, page 158). ***L'impact du projet sur ce monument est faible.***



Carte 47 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	**Départ.**	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
1	87	Montrol-Sénard	Croix	Classé	Faible	Ensemble patrimonial composé de plusieurs monuments d'intérêt. Compte tenu du relief, de la végétation, et des masques bâtis accompagnant les édifices, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	21,7
2	87	Montrol-Sénard	Eglise paroissiale Saint-Julien	Inscrit	Modéré		Nul	21,7
3	87	Montrol-Sénard	Croix hosannière	Classé	Modéré		Nul	21,6
4	87	Montrol-Sénard	Chapelle des Morts	Classé	Modéré		Nul	21,6
5	87	Mortemart	Motte féodale	Classé	Modéré	Ensemble patrimonial faisant l'objet d'une reconnaissance touristique. Compte tenu du relief, de la végétation et de la densité du tissu urbain, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis les édifices patrimoniaux. En revanche, des ouvertures visuelles très ponctuelles permettent d'apercevoir partiellement les éoliennes le long de la D675, à l'est des périmètres de protection.	Très faible	21,1
6	87	Mortemart	Château et ses douves	Inscrit	Modéré		Très faible	21,1
7	87	Mortemart	Maison du Sénéchal	Inscrit	Modéré		Très faible	21,0
8	87	Mortemart	Couvent des Augustins (ancien)	Partiellement inscrit	Modéré		Très faible	21,0
9	87	Mortemart	Halle	Inscrit	Modéré		Très faible	21,0
10	87	Mortemart	Eglise paroissiale Saint-Hilaire	Inscrit	Modéré		Très faible	20,9
11	87	Mortemart	Ancien couvent des Carmes	Partiellement classé-Inscrit	Modéré		Très faible	20,9
12	87	Compreignac	Enceinte de terre (portion)	Partiellement classé-Inscrit	Faible	Portion d'une enceinte du Moyen-Âge. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	20,3
13	87	Arnac-la-Poste	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Faible	Eglise du XIIe siècle située de cœur de bourg. Compte tenu de la densité du tissu urbain entourant l'édifice et de l'éloignement, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	19,6
14	87	Arnac-la-Poste	Logis de Montmagnier	Partiellement inscrit	Modéré	Ensemble fortifié du XIVe siècle composé d'une tour et d'un corps de logis. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	19,5
15	87	Compreignac	Voie gallo-romaine	Inscrit	Faible	Portion de voie située en milieu boisé. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	19,4
16	87	Bessines-sur-Gartempe	Eglise Saint-Léger	Partiellement inscrit	Modéré	Eglise du XIIIe siècle située dans le bourg, sur une colline dominant la vallée de la Gartempe. Compte tenu du contexte bâti, aucune visibilité n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sont néanmoins identifiées depuis l'extrémité est de son périmètre de protection. Aucune covisibilité n'est identifiée entre l'église et le projet.	Très faible	18,3
17	87	Arnac-la-Poste	Dolmen de l'Héritière	Classé	Faible	Dolmen isolé au milieu d'une parcelle agricole. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	18,1
18	87	Bessines-sur-Gartempe	Château de Monismes	Incrit	Modéré	Ruines du château du XVIIIe siècle. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	17,7

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
19	87	Blond	Eglise de l'Ordination-de-Saint-Martin	Incrit	Modéré	Eglise fortifiée du XIIe siècle. Compte tenu de la densité du centre-bourg, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis l'édifice. Des vues ponctuelles sur les parties hautes des éoliennes sont néanmoins possibles en limite du périmètre de protection depuis des ouvertures de la trame arborée. Une covisibilité partielle avec le projet est également identifiée depuis la D3 dans le périmètre de protection.	Très faible	17,8
20	87	Mailhac-sur-Benaize	Dolmen dit La Pierre-Levée	Classé	Faible	Dolmen situé en bordure d'une parcelle boisée. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	17,3
21	87	Bessines-sur-Gartempe	Croix de Morterolles	Inscrit	Faible	Croix en pierre dans le centre-bourg. Compte tenu de la densité du centre-bourg, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Une vue partielle sur les éoliennes est identifiée à l'extrémité est du périmètre de protection, sans toutefois permettre de covisibilité.	Très faible	16,9
22	87	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Partiellement classé-Inscrit	Modéré	Château du XIIIe siècle. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis l'édifice. Néanmoins, des visibilités partielles sont ponctuellement possibles depuis la route d'accès à l'est du périmètre de protection. Une covisibilité avec le donjon du château est identifiée depuis ce point de vue (cf. Photographie 104, page 158).	Très faible	16,8
23	87	Saint-Pardoux	Eglise Saint-Pardoux	Inscrit	Faible	Eglise du XVe siècle. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible en raison du relief et de la végétation.	Nul	16,7
24	87	Blond	Vestiges gallo-romains (ensemble des)	Classé	Faible	Site archéologique de l'Antiquité situé au cœur d'une parcelle boisée. Compte tenu de l'abondance des boisements, aucune relation visuelle n'est possible avec le projet.	Nul	16,4
25	87	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes sur la Gartempe	Inscrit	Faible	Pont du XIIIe siècle composé d'un tablier à dos d'âne reposant sur trois arches en berceau brisé et deux piles. Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	15,8
26	87	Azat-le-Ris	Eglise Saint-Genest	Inscrit	Faible	Petite église de centre-bourg datant du XIIe siècle. Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	16,1
27	87	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts	Classé	Faible	Construction du XIIe siècle située dans le cimetière accolé au bourg. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	15,7
28	87	Verneuil-Moustiers	Domaine du château de la Tour aux Paulmes	Partiellement inscrit	Modéré	Domaine du XVe siècle composé d'un château, de ses dépendances ainsi que d'un parc. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	16,0
29	87	Saint-Léger-Magnazeix	Enceinte quadrilatère	Classé	Faible	Site archéologique de l'Antiquité et du Moyen-Âge situé dans une parcelle boisée. Des vues partielles sur les parties hautes du projet sont possibles le long de la route d'accès.	Très faible	15,3
30	87	Breuilaufa	Eglise paroissiale de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Faible	Petite église de centre-bourg datant du XIIe siècle. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	15,4
31	87	Buis	Croix dite du Buis ou du Marchand	Inscrit	Très faible	Croix du XVIIe siècle entourée de boisements. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	15,4
32	87	Châteauponsac	Camp à fortification concentrique dit Camp du Peu-Buy	Inscrit	Très faible	Motte et enceinte datant de l'Antiquité et du Moyen-Âge non signalées et non reconnues. Compte tenu du contexte boisé, aucune vue sur le projet n'est possible depuis le monument. Néanmoins, des vues partielles sont possibles depuis le nord de son périmètre de protection.	Très faible	14,1

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
33	87	Breuilaufa	Dolmens n° 3 et 4 de la Betoulle	Inscrit	Faible	Dolmens appartenant à un ensemble de quatre monuments situés à l'écart du centre-bourg. Des vues partielles, limitées aux parties hautes du projet, sont possibles depuis la proximité du monument et une covisibilité entre ce dernier et les éoliennes du projet est également identifiée.	Très faible	14,7
34	87	Berneuil	Dolmen n° 2 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Très faible	14,6
35	87	Berneuil	Dolmen n° 1 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Très faible	14,6
36	87	Saint-Léger-Magnazeix	Eglise Saint-Léger	Partiellement Classé-Inscrit	Faible	Construction du XIIe siècle située en périphérie du centre-bourg. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Cependant, des vues partielles ont été identifiées dans le périmètre de protection.	Très faible	14,3
37	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Édifice du XIXe siècle dominant la vallée de la Gartempe. Compte tenu du relief, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis l'édifice. Des vues partielles filtrées par la végétation sont possibles ponctuellement depuis la route d'accès traversant le périmètre de protection.	Très faible	13,8
38	87	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	Classé	Faible	Dolmen isolé situé au sein d'une parcelle agricole. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le dolmen. Des visibilités partielles sont toutefois possibles depuis le nord du périmètre de protection.	Très faible	13,9
39	87	Tersannes	Chapelle de la Plain (ou la Plaigne)	Classé	Faible	Petite construction datant du XIIe siècle. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	13,6
40	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Inscrit	Modéré	Château en ruine du XIXe siècle situé dans la vallée de la Gartempe. Compte tenu du relief et de la végétation, aucune vue n'est possible depuis le monument. Néanmoins, une covisibilité limitée entre les éoliennes du projet et une tour du château est possible depuis le périmètre de protection, au niveau de la route nationale N147.	Très faible	13,2
41	87	Berneuil	Dolmen de Lalue	Inscrit	Faible	Dolmen situé au cœur d'une parcelle agricole, en bord de route. Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	13,2
42	87	Berneuil	Dolmen de La Borderie	Classé	Faible	Beau dolmen situé en bordure de parcelle agricole. Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	12,9
43	87	Roussac	Croix de Sainte-Anne	Inscrit	Faible	Croix de chemin du XVIIe siècle localisée en sortie du centre-bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec le projet.	Nul	12,3
44	87	Tersannes	Château de La Mothe	Inscrit	Modéré	Château du XVe siècle accompagné de dépendances en écart du bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec le projet.	Nul	12,0

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
46	87	Saint-Léger-Magnazeix	Celle grandmontaine des Bronzeaux (ancienne)	Classé	Modéré	Construction du XIIe siècle faisant parti des seuls vestiges en Limousin des dépendances de l'abbaye de Grandmont. Quelques points de vue permettent des vues partielles sur le projet depuis le périmètre de protection, dont une covisibilité partielle avec le monument.	Très faible	11,1
45	87	Châteauponsac	Pont dit Pont romain	Classé	Modéré	Ensemble patrimonial constituant le centre ancien de Châteauponsac. Compte tenu du relief et de la végétation accompagnant la vallée de la Gartempe, les secteurs de visibilités théoriques sont restreints aux parties hautes des périmètres de protection des monuments. Depuis le centre-bourg, la densité du tissu urbain limite les échappées visuelles lointaines qui sont relativement rares. La principale ouverture visuelle depuis le centre-bourg se situe avenue de Lorraine. Le projet apparaît alors de manière partielle au-dessus des boisements au loin. De plus, le promontoire rocheux sur lequel est implantée l'église permet des échappées visuelles sur la vallée de la Gartempe, notamment depuis le parvis au pied de l'édifice et depuis la rue des remparts en contrebas. Ces points de vue offrent des vues partielles et lointaines sur le projet, dont seules les parties hautes sont visibles (cf. Photographie 100, page 150). En ce qui concerne le pont, les vues depuis l'édifice sont impossibles en raison de l'encaissement de la vallée.	Très faible	11,0
47	87	Châteauponsac	Maison XVIIe siècle	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	10,8
48	87	Châteauponsac	Hôtel Mathieu de La Gorce	Partiellement inscrit	Modéré		Très faible	10,8
49	87	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse	Classé	Modéré		Très faible	10,8
50	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Sol des parcelles avec les vestiges archéologiques qu'ils contiennent	Inscrit	Modéré	Ensemble fortifié du XVe siècle, composé d'une maison forte et de ses dépendances, dominant un plan d'eau. Des vues partielles sur les extrémités hautes du projet sont possibles ponctuellement.	Très faible	10,0
51	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre	Partiellement inscrit				
52	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Dépendances	Partiellement inscrit				
53	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Motte castrale	Inscrit				
54	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre \| Chapelle	Partiellement inscrit				
55	87	Saint-Léger-Magnazeix	Polissoir dit Le Poulvan de Sejotte	Classé	Faible	Site archéologique néolithique situé dans une parcelle boisée. Aucune relation visuelle n'est possible avec le projet.	Nul	10,2
58	87	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des Morts	Classé	Faible	Construction du XIIe siècle incluse dans le cimetière accolé au centre-bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec le projet depuis le monument. Une vue partielle sur le projet est possible depuis le nord-ouest du périmètre de protection.	Très faible	9,8
59	87	Châteauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat	Classé	Très faible	Site archéologique peu connu et peu fréquenté situé au sommet d'une colline boisée. Quelques points de vue peu fréquentés offrent des vues partielles sur les parties hautes du projet.	Très faible	9,7

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	**Départ.**	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
60	87	Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat	Partiellement inscrit	Modéré	Château du XVIIIe siècle accompagné d'un parc paysager situé en écart du centre-bourg. Compte tenu de la position de l'édifice sur une hauteur du relief, des vues sur les éoliennes du projet sont possibles depuis le château. Une covisibilité avec le projet est également identifiée dans le périmètre de protection (cf.Photographie 105, ci-dessous).	Faible	10,1
62	87	Dompierre-les-Eglises	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Partiellement inscrit	Faible	Eglise rurale datant du XVe siècle située en cœur de bourg. Aucune relation visuelle n'est possible avec le projet depuis l'édifice. Quelques secteurs offrent ponctuellement des vues partielles sur les éoliennes du projet ainsi que des covisibilités avec le clocher de l'église.	Très faible	9,4

Tableau 17 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 104 : Vue lointaine partielle sur le projet éolien depuis les abords du château de la Côte-au-Chapt (MH n°22), en covisibilité avec le donjon (photomontage 7, vue 1 localisée sur la carte précédente).



Photographie 105 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords du château de Sannat (MH n°60), en covisibilité avec le monument (photomontage 4, vue 2 localisée sur la carte précédente).

6.3.3.4.2 Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés

Sur les six sites protégés de l'aire d'étude éloignée, quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Le lac de Saint-Pardoux et ses abords

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est fort.***

Le site est entièrement inclus dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée. Néanmoins, compte tenu du relief et de la densité des boisements, les zones de visibilité théorique sont très restreintes. En réalité, la végétation masque presque totalement le projet, qui est pratiquement imperceptible depuis le site. ***L'impact du projet sur ce site est très faible.***

Les monts de Blond et extension

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est fort.***

Seul le versant nord du massif, orienté en direction du projet est contenu dans l'aire d'étude éloignée. Compte tenu de la densité des boisements, les ouvertures visuelles en direction du projet sont restreintes aux secteurs agricoles, résidentiels ou aux éventuelles coupes rases. Depuis ces espaces, des visibilités partielles sont possibles depuis des points de vue ponctuels (cf. Photographie 99, page 145). ***L'impact du projet sur ce site est très faible.***

Le bourg de Mortemart et extension

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est fort.***

Compte tenu du relief, de la végétation et de la densité du tissu urbain, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis les édifices patrimoniaux. En revanche, des ouvertures visuelles très ponctuelles permettent d'apercevoir les éoliennes du projet le long de la D675 à l'est en particulier. Aucune covisibilité avec l'ensemble patrimonial n'a été identifiée. ***L'impact du projet sur ce site est très faible.***

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES PROTÉGÉS ET LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
87	Mortemart	Bourg de Mortemart et extension	Inscrit	Fort	Des vues partielle sur le projet sont possibles ponctuellement au gré d'ouvertures dans la trame arborée. L'éloignement atténue les perceptions du projet.	Très faible	20,5
87	Saint-Pardoux	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	Inscrit	Fort	Lac de 300 ha au caractère pittoresque. La végétation abondante masque presque totalement le projet depuis le site.	Très faible	16,0
87	Blond	Monts de Blond et extension	Inscrit	Fort	Le caractère densément boisé du site limite nettement les ouvertures visuelles en direction du projet. Néanmoins des vues partielles sont ponctuellement identifiées au niveau d'ouvertures dans le couvert forestier (cf. Photographie 99, page 145).	Très faible	16,2
87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin	Inscrit	Modéré	Compte tenu de l'encaissement du site, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	13,7
87	Châteauponsac	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Inscrit	Modéré	Portion pittoresque de la vallée de la Gartempe contenant gorges et falaises. Quelques points de vue offrent des ouvertures visuelles en direction du projet, notamment depuis le promontoire rocheux où est implantée l'église.	Très faible	8,0
87	Balledent	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Inscrit	Faible	Vallée encaissée majoritairement boisée contenant gorges et falaises. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	8,0

Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

6.3.3.4.3 Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les treize sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée, sept sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

La Brame

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est faible.***

L'encaissement du secteur réduit les échappées visuelles possibles sur le projet. Néanmoins, les parcelles agricoles ouvertes permettent des visibilités relativement rapprochées en direction de celui-ci (cf. Photographie 106, page 161). ***L'impact du projet sur ce site est faible.***

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
23/87	Arnac-la-Poste, Champlong	Étang de Vitrat et bois de Bessac	1 MH	Faible	Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	19,0
23/87	Bessines-sur-Gartempe	Monts d'Ambazac	Superposition avec un site inscrit	Modéré	Compte tenu du relief et de la végétation, les relations visuelles avec le projet sont très limitées. Des vues partielles et lointaines sur les éoliennes du projet sont toutefois ponctuellement possibles.	Très faible	17,5
87	Compreignac, Saint-Jouvent, Saint-Symphorien-sur-Couze, Nantiat, Le Buis, Peyrilhac, Thouron	Étangs de la région de Thouron et de Conore	2 MH	Faible	Compte tenu du relief et des boisements, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	16,5
87	Chamboret, Breuillaufa, Vaulry	Château de Bretignolles	-	Faible	Compte tenu du relief et des boisements, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	15,8
87	Saint-Léger-Magnazeix, Lusssac-les-Eglises	Étang de Murat	-	Faible	Les parcelles agricoles entourant l'étang permettent ponctuellement des vues partielles sur le projet.	Très faible	14,4
87	Saint-Symphorien-sur-Couze, Le Buis, Roussac	Étang des Sagnes	-	Faible	Compte tenu de l'abondance des boisements entourant le site, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	13,9
87	Azat-le-Ris	Zone naturelle de Rischauveron	-	Faible	Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	13,7
87	Berneuil, Breuillaufa, Chamboret	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147	-	Faible	Compte tenu de l'encaissement du site et de l'abondance des boisements, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	13,3
87	Oradour-Saint-Genest, Thiat, Darnac	Vallée de la Brame	1 MH	Modéré	Des visibilités partielles sur le projet sont possibles ponctuellement depuis des points de vue restreints (cf. Photographie 104, page 158).	Très faible	11,3

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
87	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	MH et superposition avec un site inscrit	Modéré	Compte tenu de l'encaissement, quelques vues partielles sur le projet sont possibles depuis les rebords de vallée, en périphérie du site.	Très faible	9,8
87	Baldent, Roussac	Vallée de la Couze	-	Faible	Les boisements et le relief permettent de réduire les relations visuelles avec le projet à une vue partielle en périphérie nord du site.	Très faible	9,6
87	Bellac, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandre du Vincou	-	Modéré	Petit site aux portes de Bellac englobant une partie sinueuse du Vincou. Compte tenu de l'encaissement du site et des masques liés à la végétation les perceptions du projet sont très limitées.	Très faible	9,3
87	Dompierre-les-Eglises, Saint-Sornin-Leulac	La Brame	5 MH	Faible	Portion sinueuse et encaissée de la Brame. Les parcelles agricoles au sein du site ouvrent des vues directes sur le projet (cf. Photographie 106, ci-dessous).	Faible	8,0

Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 106 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le site emblématique de la Brame (photomontage 6).

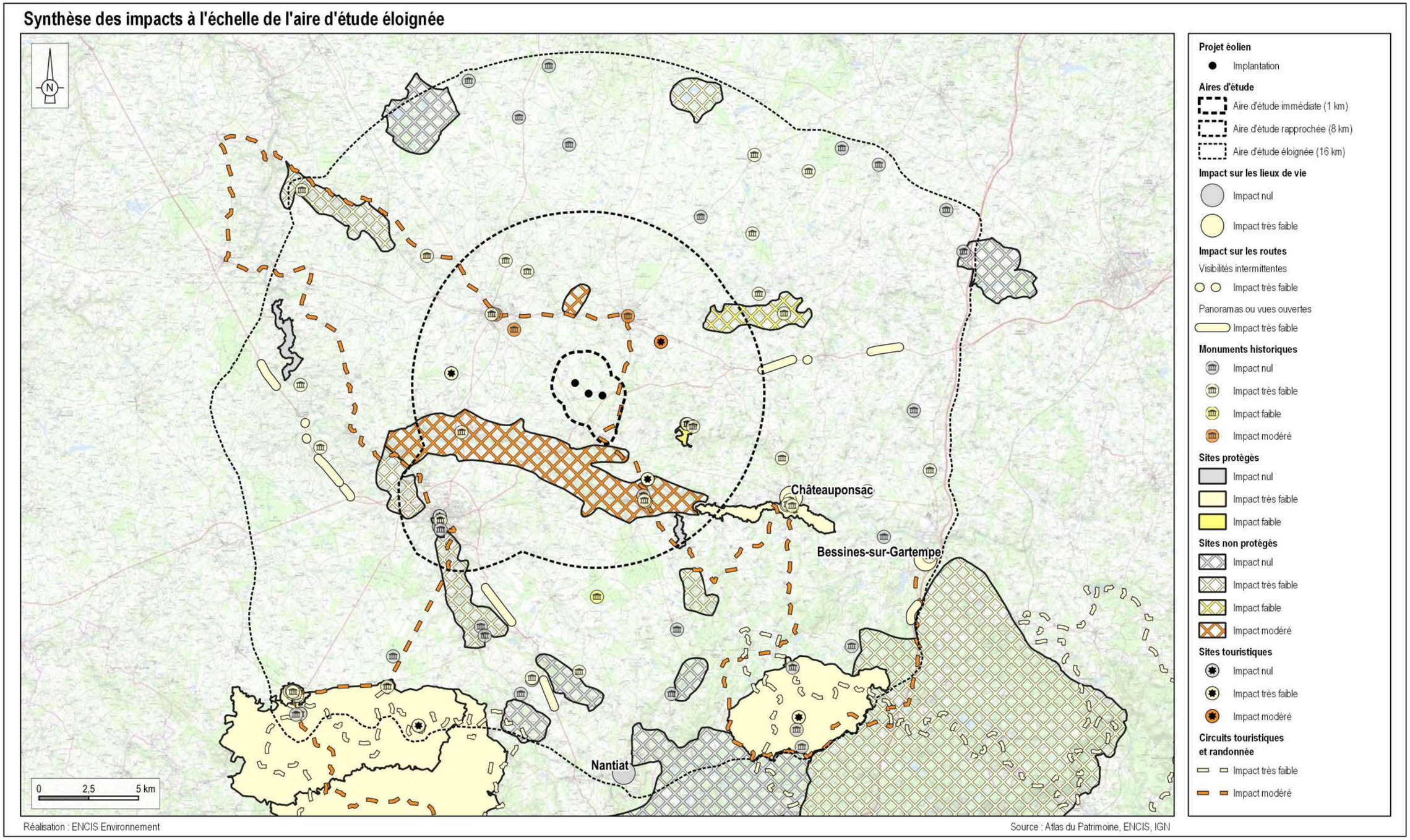
6.3.3.4.4 Description des effets du projet sur les sites touristiques

Les six sites touristiques de l'aire d'étude éloignée sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Ils sont localisés sur la Carte 45, page 149.

Le village de Mortemart, les monts de Blond et le lac de Saint-Pardoux étant également concernés par des périmètres de sites protégés, pour l'étude de l'impact du projet sur ces sites, se référer au paragraphe 6.3.3.4.2, page 159.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Type**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
87	Mortemart	Bourg de Mortemart et extension	Village remarquable	Inscrit	Fort	Des vues partielles sur le projet sont possibles ponctuellement au gré d'ouvertures dans la trame arborée. L'éloignement atténue les perceptions du projet.	Très faible	20,5
87	Saint-Pardoux	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	Baignade et base nautique	Inscrit	Fort	Lac de 300 ha au caractère pittoresque. La végétation abondante masque presque totalement le projet depuis le site.	Très faible	16,0
87	Blond	Monts de Blond et extension	Activités de plein air	Inscrit	Fort	Le caractère fortement boisé du site limite fortement les ouvertures visuelles en direction du projet. Néanmoins des vues partielles sont ponctuellement identifiées au niveau d'ouvertures dans le couvert forestier (cf. Photographie 99, page 145).	Très faible	16,2
87	-	GR Tour des Monts de Blond	Randonnée	Site inscrit	Modéré	Compte tenu de l'abondance des boisements dans le secteur, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible. Néanmoins, d'éventuelles coupes forestières sont susceptibles d'ouvrir des vues dégagées sur le projet.	Très faible	16,6
87	-	GR Tour des Monts d'Ambazac	Randonnée	Site inscrit	Modéré		Très faible	13,7
87	Châteauponsac	Châteauponsac	Village remarquable	MH et site inscrit	Modéré	Des vues lointaines sur le projet sont possibles depuis plusieurs secteurs du centre-ville (cf. Photographie 100, page 150).	Très faible	10,8

Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.



Carte 48 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en accord avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

6.3.4.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou aux lieux dont la sensibilité a été identifiée lors de l'analyse de l'état initial.

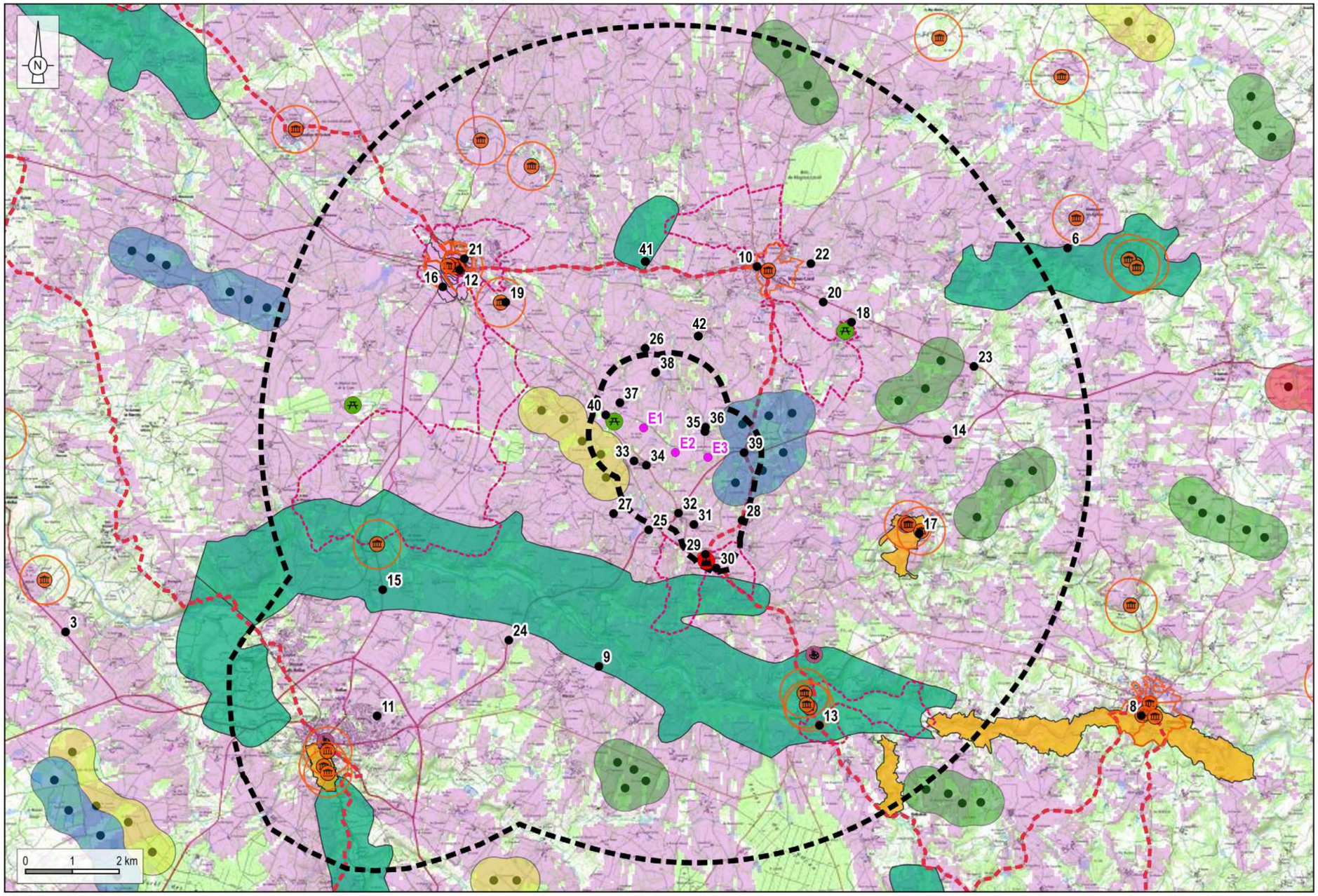
Au sein de l'aire d'étude rapprochée, dix-neuf points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	**Enjeu**	**Localisation**	**Impact**
9	Structure paysagères	Depuis la vallée de la Gartempe à Blanzac	Faible
10	Lieu de vie - Patrimoine	Depuis la rue Jules Courivaud, à Magnac-Laval	Faible
11	Lieu de vie - Patrimoine	Depuis l'avenue Charles de Gaulle, à Bellac	Très faible
12	Lieu de vie - Patrimoine - Tourisme	Depuis le cimetière du Dorat	Faible
13	Lieu de vie - Patrimoine	Depuis le bourg de Rancon	Faible
14	Axe de communication	Depuis les abords de la N145, dans l'AER	Très faible
15	Axe de communication - Patrimoine	Depuis les abords de la D675, dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe	Faible
16	Patrimoine	Depuis le sud du bourg du Dorat	Très faible
17	Patrimoine	Depuis le bourg de Villefavard	Très faible
18	Tourisme	Depuis l'étang des Pouyades	Faible
19	Patrimoine - Axe de communication	Depuis la D25, aux abords de l'hospice de Grandchamp	Très faible
20	Patrimoine - Axe de communication - Lieu de vie	Depuis les abords de la D942, à l'est de Magnac-Laval	Faible
21	Lieu de vie - Patrimoine	Depuis les abords de la D88a, au Dorat	Très faible
22	Patrimoine	Depuis le nord-est de Magnac-Laval	Faible
23	Axe de communication	Depuis les abords de la D942, à l'est de l'AER	Faible
24	Axe de communication	Depuis les abords de la N145, à l'ouest de l'AER	Faible
25	Lieu de vie secondaire	Depuis l'Age Meillaud	Faible
26	Lieu de vie secondaire	Depuis le Pradeau	Faible
27	Lieu de vie secondaire	Depuis Barboeuf	Modéré
41	Patrimoine	Depuis le site emblématique du Chercorat	Modéré
42	Lieu de vie secondaire	Depuis le hameau de la Valette	Faible

Tableau 21 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.

Localisation des photomontages au sein du contexte paysager et patrimonial de l'aire d'étude rapprochée



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Atlas du Patrimoine, ENCIS, IGN

Carte 49 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.4.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

La principale ligne de force dans le paysage de l'AER est la vallée de la Gartempe. Elle traverse le territoire en suivant un axe est / ouest, délimitant de part et d'autre des plateaux ondulés d'altitude moyenne.

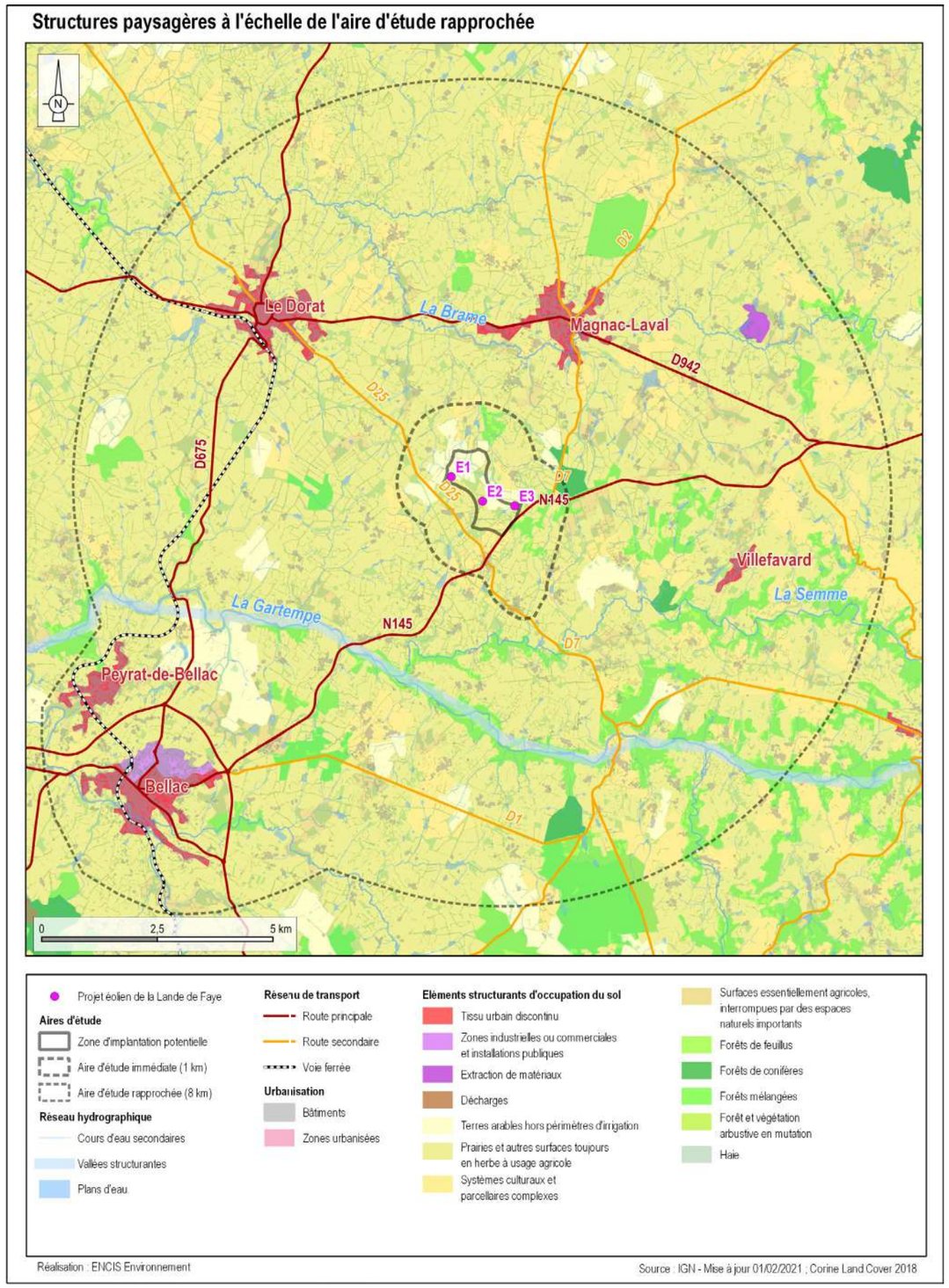
L'ensemble du territoire est majoritairement occupé par des surfaces agricoles cloisonnées par un dense réseau bocager. Le sud-est est globalement plus boisé, notamment dans les vallées de la Semme et de la Gartempe. Le nord-ouest est quant à lui occupé par des espaces agricoles sous la forme de prairies délimitées par des haies. Distendu par endroits, le réseau bocager est relativement bien conservé dans ce secteur. Si le sud-est du territoire donne l'impression d'une «mosaïque», le nord-ouest semble beaucoup plus uniforme.

La Brame, au nord, s'écoule vers l'ouest parallèlement à la Gartempe, marquant le territoire d'une vallée peu encaissée.

Le projet forme une ligne légèrement courbée, orientée selon un axe nord-ouest / sud-est, globalement parallèle à la vallée de la Gartempe, élément structurant de l'aire d'étude rapprochée. Depuis le versant sud de la vallée, le projet est nettement visible et souligne le versant nord (cf. Photographie 107, ci-dessous). De manière générale, les boisements et le réseau bocager limitent nettement les perceptions du projet depuis le territoire rapproché.



Photographie 107 : Vue sur le projet éolien depuis le versant sud de la vallée de la Gartempe, à Blanzac (photomontage 9).



Carte 50 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.

6.3.4.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte une ville (plus de 2 000 habitants) ainsi que cinq bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte page 171.

Bellac (3 619 habitants en 2020 selon l'INSEE)

Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le centre historique de Bellac. En périphérie du centre ancien, les masques bâtis occultent le projet qui n'est perceptible que depuis quelques points. Depuis la périphérie pavillonnaire, le tissu urbain distendu et la végétation moins abondante permettent de ménager des fenêtres depuis lesquelles des visibilités partielles sur les éoliennes du projet sont possibles (cf. Photographie 108, ci-dessous). Ces visibilités sont néanmoins ponctuelles et partielles. ***L'impact du projet sur la ville de Bellac est très faible.***

Magnac-Laval (1 705 habitants en 2020 selon l'INSEE)

Depuis le centre-bourg, les masques bâtis ménagent ponctuellement quelques fenêtres depuis lesquelles des visibilités partielles sur le projet sont possibles (cf. Photographie 109, ci-dessous). En périphérie, à mesure que le tissu urbain se relâche, ces visibilités sont plus prégnantes. Les séquences depuis lesquelles il est possible d'apercevoir le projet s'allongent, et la moitié supérieure de celui-ci est visible. Compte tenu de la récurrence des vues et de la proximité du projet, ***l'impact sur le bourg de Magnac-Laval est jugé modéré.***

Le Dorat (1 535 habitants en 2019 selon l'INSEE)

Compte tenu de la densité du tissu urbain dans le centre historique du Dorat, les relations visuelles avec le projet sont très ponctuelles et partielles (cf. Photographie 110, page 168). En revanche, depuis la périphérie pavillonnaire et depuis les sorties du bourg, des visibilités partielles sur les éoliennes du projet sont fréquentes. Compte tenu de la récurrence des vues et de la relative proximité du projet, ***l'impact sur le bourg du Dorat est jugé modéré.***



Photographie 108 : Vue partielle sur le projet éolien depuis l'avenue Charles de Gaulle, au nord de Bellac (photomontage 11, vue 1 localisée sur la carte suivante).



Photographie 109 : Vue partielle sur le projet éolien depuis la rue Jules Courivaud, à Magnac-Laval (photomontage 10, vue 2 localisée sur la carte suivante).

Peyrat-de-Bellac (1 049 habitants en 2020 selon l'INSEE)

Les relations visuelles avec le projet sont rares et se limitent ponctuellement à des visibilités partielles en périphérie du bourg. ***L'impact du projet sur le bourg de Peyrat-de-Bellac est très faible.***

Blanzac (500 habitants en 2020 selon l'INSEE)

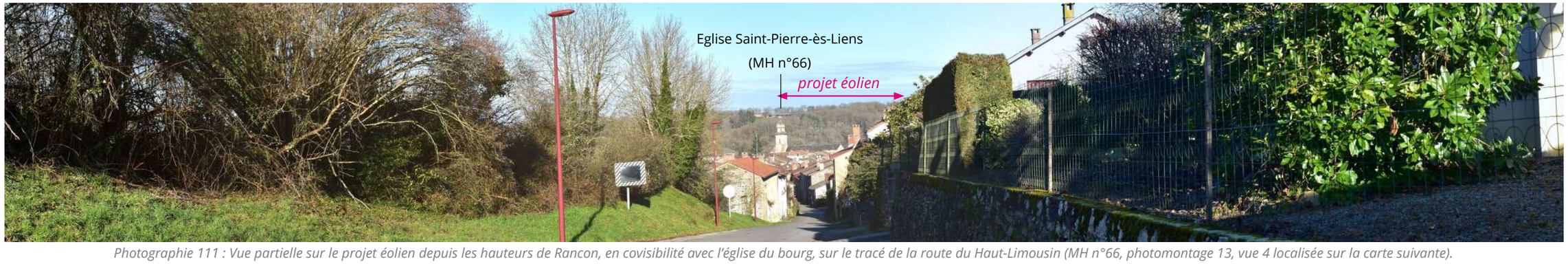
Les parcelles agricoles entourant le bourg de Blanzac ouvrent des vues lointaines qui permettent des visibilités partielles sur le projet (cf. Photographie 107, page 166). Ces visibilités sont possibles aussi bien depuis le centre-bourg que depuis sa périphérie. ***L'impact du projet sur le bourg de Blanzac est faible.***

Rancon (482 habitants en 2020 selon l'INSEE)

Compte tenu du relief et de la végétation, les relations visuelles avec le projet sont limitées. Quelques points de vue permettent néanmoins des vues ouvertes sur les éoliennes étudiées depuis le centre-bourg (cf. Photographie 111, ci-dessous) et sa périphérie. ***L'impact du projet sur le bourg de Rancon est faible.***



Photographie 110 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le cimetière du Dorat, en covisibilité avec l'ancien hospice de Grandchamp (MH n°74, photomontage 12, vue 3 localisée sur la carte suivante).



Photographie 111 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les hauteurs de Rancon, en covisibilité avec l'église du bourg, sur le tracé de la route du Haut-Limousin (MH n°66, photomontage 13, vue 4 localisée sur la carte suivante).

6.3.4.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.3.3, page 150, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte page 171. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La N145 de l'ouest à l'est de l'AER

Depuis la partie est, de larges fenêtres ponctuellement interrompues par des boisements ouvrent des vues sur le projet. Partiellement occultées par les boisements, les éoliennes du projet apparaissent clairement sur certains tronçons.

En ce qui concerne la partie ouest, le relief plus prononcé et les boisements plus fréquents masquent plus fréquemment le projet. Les vues sont moins récurrentes et plus ponctuelles, même si le projet est tout de même perceptible en de nombreux endroits (cf. Photographie 112, ci-dessous).

De plus, la route passe à proximité immédiate du projet et offre des vues directes sur celui-ci. ***L'impact du projet sur cette route est globalement faible et ponctuellement modéré.***

La D675 à l'ouest de l'AER

Entre Bellac et le Dorat, la D675 traverse un secteur agricole au bocage relativement bien conservé, ponctué de parcelles plus ouvertes. Des visibilités partielles sur le projet sont toutefois possibles depuis les tronçons aux boisements plus clairsemés (cf. Photographie 113, ci-dessous).

Depuis le nord du Dorat, la D675 est accompagnée d'annexes résidentielles avant de progresser dans un secteur agricole ouvert. Le relief et les boisements lointains permettent cependant de limiter les visibilités du projet. ***L'impact du projet sur cette route est faible.***



Photographie 112 : Vue partielle sur le projet éolien depuis une aire de repos le long de la N145 (photomontage 24, , vue 5 localisée sur la carte suivante).



Photographie 113 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route départementale D675, dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe (photomontage 15, vue 6 localisée sur la carte suivante).

La D942 de l'est à l'ouest de l'AER

Entre la N145 et Magnac-Laval, la route traverse des espaces agricoles ouverts parfois bordés d'arbres en alignement. Ces ouvertures ménagent des espaces depuis lesquels le projet est continuellement visible. Ponctuellement, ces visibilités sont interrompues par des boisements ou des haies bocagères (cf. Photographie 114, ci-dessous).

Entre Magnac-Laval et Le Dorat, la D942 traverse des secteurs au bocage bien conservé et les alignements d'arbres ou de haies en bord de route sont fréquents. Les structures végétales limitent les vues sur le projet qui apparaît partiellement au-dessus de la végétation. A proximité de Magnac-Laval, la végétation basse des haies arbustives et des cultures ouvrent des vues sur les éoliennes du projet qui apparaissent clairement au loin.

Entre Le Dorat et la N147, la route traverse une zone d'activité depuis laquelle aucune relation visuelle avec le projet n'est possible, compte tenu des masques bâtis. En s'éloignant du Dorat, les haies bocagères masquent totalement les éoliennes du projet depuis la route. ***L'impact du projet sur cette route est faible.***

La D25 du nord-ouest au sud-est de l'AER

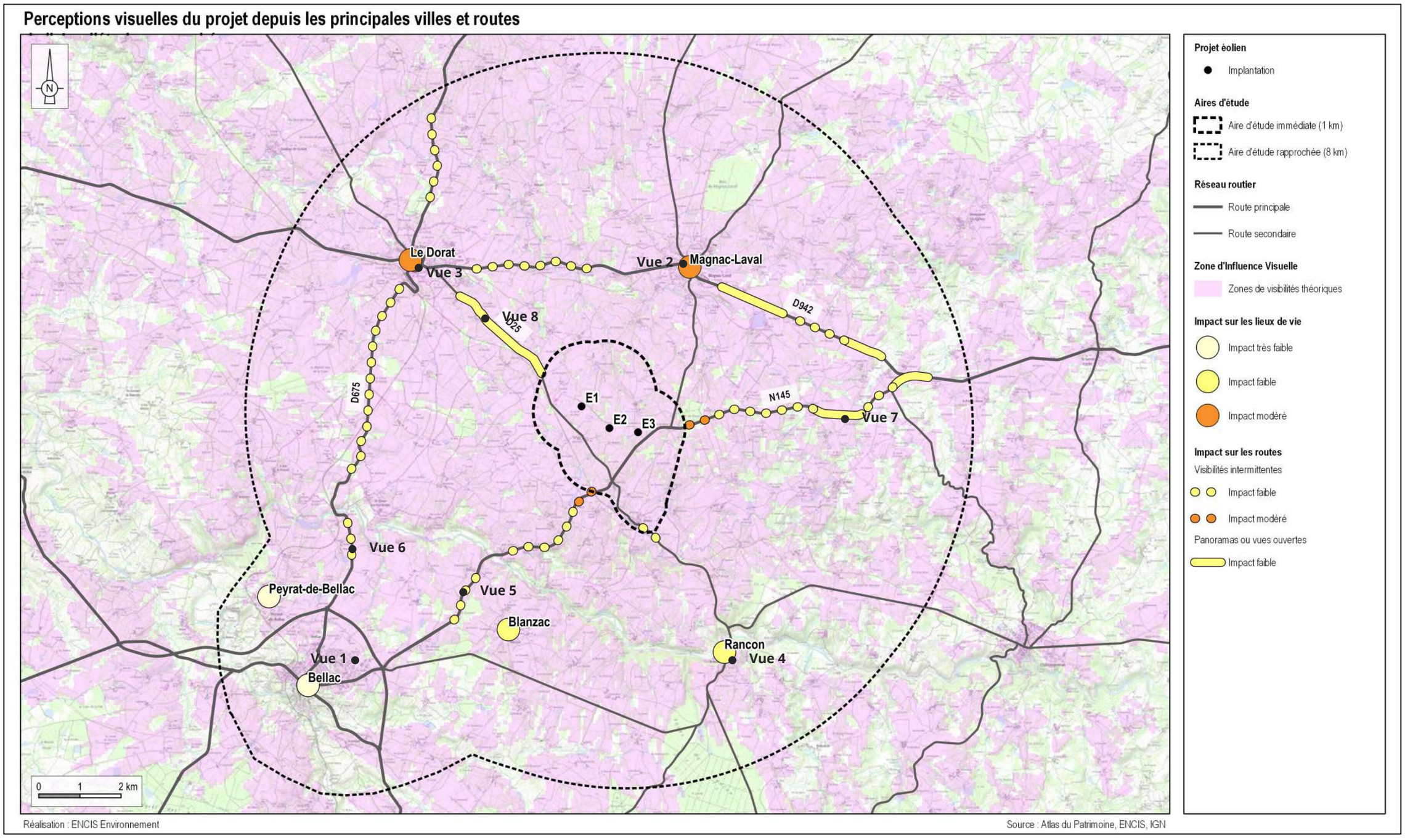
Dans l'AER, la D25 traverse des espaces agricoles, ouverts dans sa partie nord, et boisés dans sa partie sud. Situé dans l'axe de la route, le projet est largement visible au-dessus de la végétation. Des arbres en bord de route fragmentent les fenêtres de visibilités sans masquer totalement les éoliennes (cf. Photographie 115, ci-dessous). De plus, la route passe à proximité immédiate du projet, et offre des vues directes sur celui-ci. ***L'impact du projet sur cette route est faible.***



Photographie 114 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route départementale D942 (photomontage 20, vue 7 localisée sur la carte suivante).



Photographie 115 : Vue partielle sur le projet éolien depuis la D25, au pied de l'ancien hospice de Grandchamp (MH n°74, photomontage 19, vue 8 localisée sur la carte suivante).



Carte 51 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.

6.3.4.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu modéré à fort et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible a minima.

6.3.4.5.1 Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 17 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, treize sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

La collégiale Saint-Pierre-ès-Liens du Dorat (MH n°71)

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est fort.***

Compte tenu du contexte bâti, les vues depuis les abords du monument sont très restreintes. Depuis le périmètre de protection, quelques points permettent des vues partielles sur le projet. Quelques covisibilités entre la collégiale et le projet sont identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 116, page 175). Le relatif éloignement, cinq kilomètres environ, limite toutefois la prégnance des éoliennes étudiées. ***L'impact du projet sur ce monument est modéré.***

Le vieux pont de Bellac (MH n°56) et l'église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge à Bellac (MH n°57)

Pour rappel, ***l'enjeu de ces monuments est modéré.***

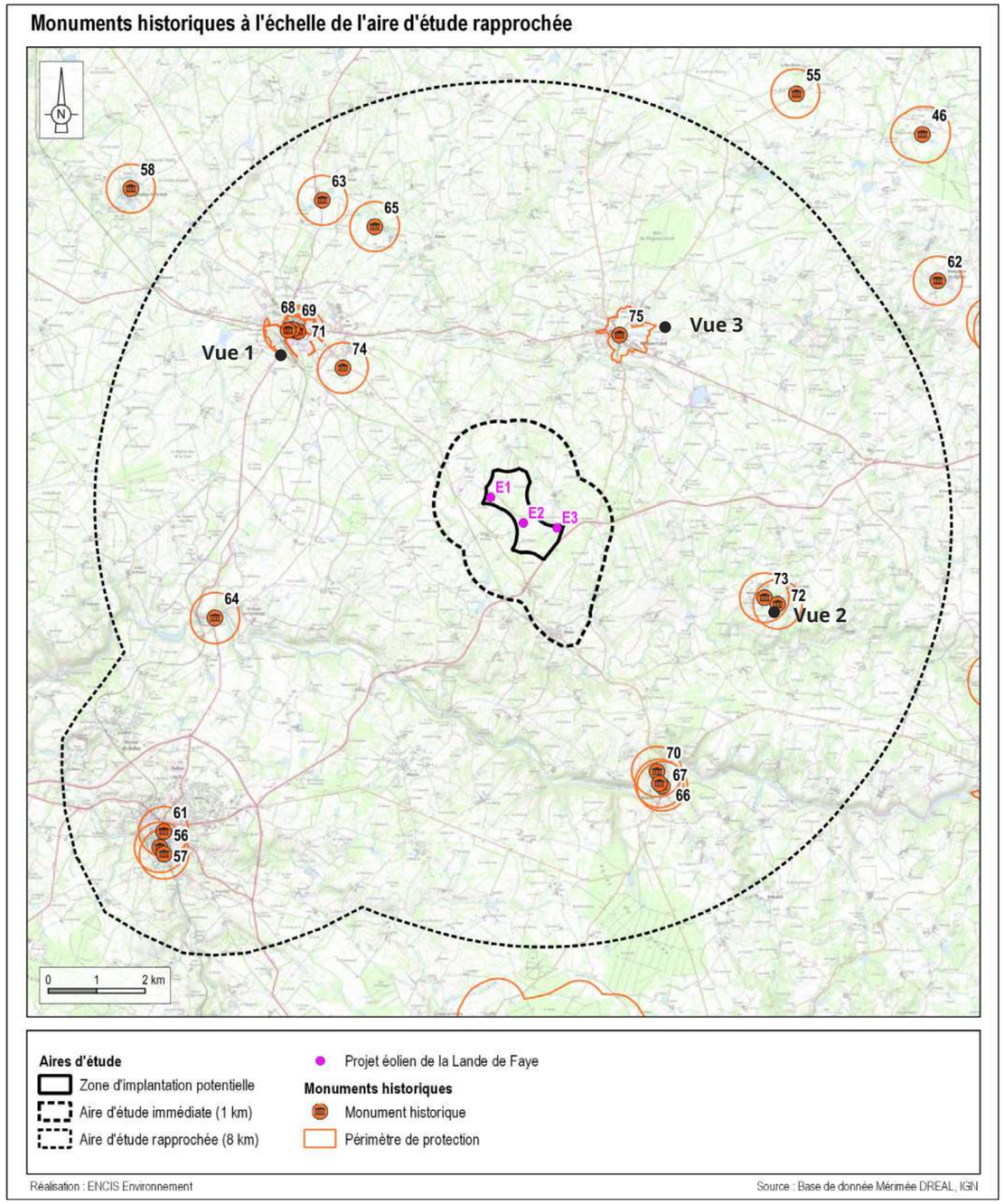
Compte tenu de leur localisation, en fond de vallée pour le pont et derrière un microrelief pour l'église, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis les monuments et leurs périmètres de protection. ***L'impact du projet sur ces monuments est nul.***

Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (MH n°66) et la lanterne des morts (MH n°67) de Rancon

Pour rappel, ***l'enjeu de ces monuments est faible.***

Compte tenu des masques bâtis, les relations visuelles avec le projet sont rares depuis les monuments. Néanmoins quelques vues partielles sont possibles depuis leurs périmètres de protection (cf. Photographie 111, page 168). Une covisibilité entre le clocher de l'église et le projet est possible en plusieurs endroits. ***L'impact du projet sur l'église de Rancon est faible.***

Aucune covisibilité avec la lanterne des morts n'est possible. ***L'impact du projet sur ce monument est très faible.***



Carte 52 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.

La porte bergère au Dorat (MH n°68)

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est modéré.***

Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sont toutefois possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 116, page 175). ***L'impact du projet sur ce monument est très faible.***

Ancien hospice de Grandchamp (MH n°74)

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est modéré.***

Compte tenu du site d'implantation de l'édifice, sur une butte dominant le plateau, des vues sur le projet sont possibles depuis le monument. De plus, des vues partielles sont possibles sur toute la longueur de la D225 traversant le périmètre de protection (cf. Photographie 115, page 170). Des covisibilités partielles sont possibles depuis le périmètre de protection et en dehors (cf. Photographie 110, page 168). ***L'impact du projet sur ce monument est modéré.***

Eglise Saint-Maximin de Magnac-Laval (MH n°75)

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est faible.***

Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Des vues sont toutefois possibles en de nombreux secteurs du périmètre de protection. Le projet apparaît alors de façon partielle mais relativement proche. Une covisibilité entre l'église et le projet est possible depuis la D942 dans le périmètre de protection (cf. Photographie 118, page 175). ***L'impact du projet sur ce monument est modéré.***

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
56	87	Bellac	Pont (vieux)	Inscrit	Modéré	Pont sur le Vincou du XIIe siècle, composé de deux arches principales et deux arches secondaires, ayant conservé son aspect primitif. Compte tenu de la localisation du pont encaissé dans la vallée, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	10,0
57	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré	Édifice du XIIe siècle construit sur un promontoire rocheux dominant la vallée du Vincou. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	9,9
61	87	Bellac	Hôtel du XVIIIe siècle	Partiellement inscrit	Faible	Ancien hôtel bourgeois situé en centre-bourg. Des vues partielles sur le projet sont possibles le long de la départementale D675 depuis le périmètre de protection.	Très faible	9,6
63	87	Bazeuge	Pont du Cheix	Inscrit	Faible	Pont en ruine du XIIe siècle au-dessus de la Brame. Compte tenu de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sont toutefois identifiées dans la partie nord du périmètre de protection.	Très faible	7,1
64	87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe	Inscrit	Faible	Compte tenu du contexte abondamment boisé, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Des vues partielles sont toutefois identifiées le long de la D675, sans risque de covisibilité.	Très faible	6,2
65	87	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre sur la Brame	Inscrit	Faible	Petit pont du XIIIe siècle au-dessus de la Brame. Quelques vues partielles limitées aux parties hautes du projet sont identifiées dans le périmètre de protection et à proximité immédiate du monument. Ces vues sont néanmoins filtrées par la végétation.	Très faible	6,1
66	87	Rancon	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Inscrit	Faible	Eglise du XIIIe siècle localisée en cœur de bourg. Compte tenu des masques bâtis, les relations visuelles avec le projet sont rares depuis le monument. Néanmoins quelques vues partielles sont possibles depuis ses abords immédiats et son périmètre de protection. Une covisibilité entre le clocher de l'église et le projet est possible en plusieurs endroits (cf. Photographie 111, page 168).	Faible	5,8

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	**Départ.**	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
67	87	Rancon	Lanterne des morts	Inscrit	Faible	Construction du XIIe siècle située dans le cimetière accolé au bourg. Compte tenu des masques bâtis et végétaux, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sont toutefois possibles en plusieurs points du périmètre de protection (cf. Photographie 111, page 168).	Très faible	5,7
68	87	Dorat	Porte Bergère	Classé	Modéré	Porte fortifiée du XVe siècle, une des dernières à subsister dans le département. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection. Aucune covisibilité entre la porte et la ZIP n'est possible.	Très faible	5,4
69	87	Dorat	Hôtel de la Pouge	Partiellement inscrit	Faible	Propriété privée dans le bourg. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Des visibilités partielles sont identifiées dans le périmètre de protection sans risque de covisibilité.	Très faible	5,4
70	87	Rancon	Pont sur la Gartempe	Inscrit	Faible	Pont du XIIIe siècle sur la Gartempe composé de quatre arches. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	5,4
71	87	Dorat	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Fort	Édifice du XIIe siècle, plus imposant représentant de l'art roman en Limousin. Compte tenu du contexte bâti, les vues depuis les abords du monument sont très restreintes. Quelques points de vue permettent des vues partielles sur le projet depuis le périmètre de protection. Quelques covisibilités entre la collégiale et le projet sont identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 116, page 175).	Modéré	5,2
72	87	Villefavard	Villa "La Solitude"	Inscrit	Faible	Propriété privée en écart du bourg ancien. Compte tenu de la localisation de la villa, au sommet d'une colline, des vues partielles sur le projet sont possibles depuis sa proximité immédiate (cf. Photographie 117, page 175). Il en est de même depuis quelques points du périmètre de protection.	Très faible	4,8
73	87	Villefavard	Temple protestant de Villefavard	Inscrit	Faible	Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Quelques vues partielles sont toutefois possibles depuis le périmètre de protection et une covisibilité entre la flèche du temple et le projet est possible (cf. Photographie 117, page 175).	Très faible	4,5
74	87	Dorat	Hospice de Grandchamp (ancien)	Partiellement inscrit	Modéré	Ancien hospice du XIXe siècle situé en écart du centre-bourg. Compte tenu du site d'implantation de l'édifice, sur une butte dominant le plateau, des vues sur le projet sont possibles depuis le monument. De plus, des vues partielles sont possibles sur toute la longueur de la D225 traversant le périmètre de protection. Des covisibilités partielles sont également identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 115, page 170) et en dehors (cf. Photographie 110, page 168).	Modéré	4,1
75	87	Magnac-Laval	Eglise Saint-Maximin	Inscrit	Faible	Eglise du XIe siècle située en cœur de bourg. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le monument. Des vues sont toutefois possibles en de nombreux points du périmètre de protection. Le projet apparaît alors de façon partielle mais relativement proche. Une covisibilité entre l'église et la ZIP est possible depuis la D942 dans le périmètre de protection (cf. Photographie 118, page 175)	Modéré	4,2

Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.



Photographie 116 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le sud du bourg du Dorat, en covisibilité avec la collégiale (MH n°60) et l'hospice de Grandchamp (MH n°74, photomontage 16, vue 1 localisée sur la carte précédente).



Photographie 117 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la villa «La Solitude» (MH n°72) à Villefavard, en covisibilité avec la flèche du temple (MH n°73, photomontage 17, vue 2 localisée sur la carte précédente).



Photographie 118 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le nord-est de Magnac-Laval, en covisibilité avec l'église Saint-Maximin (MH n°75, photomontage 22, vue 3 localisée sur la carte précédente).

6.3.4.5.2 Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés

Sur les trois éléments protégés recensés dans l'aire d'étude rapprochée, deux présentent des relations visuelles avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Le dernier ne sera pas impacté visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Le site inscrit du centre ancien de Bellac

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est modéré.***

Compte tenu des boisements, du contexte bâti et de l'encaissement du site, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible. ***L'impact du projet sur ce site est nul.***

Le site classé de Villefavard et de la vallée de la Semme

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est modéré.***

Compte tenu de la position dominante du site par rapport au plateau, des vues ouvertes sur le projet sont possibles en de multiples endroits (cf. Photographie 117, page 175). Le projet est toutefois peu prégnant dans les vues. ***L'impact du projet sur ce site est faible.***

6.3.4.5.3 Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Un unique site patrimonial remarquable est recensé dans l'aire d'étude rapprochée.

Le site patrimonial remarquable du Dorat

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site patrimonial remarquable est fort.***

Le centre historique du Dorat est construit sur une butte située entre deux vallons secondaires de la Brame. La densité du bâti masque la plupart des vues vers le projet depuis les vieux quartiers. Quelques vues partielles sont néanmoins possibles depuis les abords des axes routiers entourant le cœur ancien (cf. Photographie 110, page 168) et depuis un point de vue au sud à proximité de la D675 (cf. Photographie 116, page 175). Ce point de vue présente un panorama partiel depuis lequel la collégiale Saint-Pierre et le projet sont visibles conjointement. ***L'impact du projet sur ce site est modéré.***

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES PROTÉGÉS ET LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
87	Bellac	Centre ancien de Bellac	Inscrit	Modéré	Secteur couvrant le centre historique de Bellac ainsi qu'une portion pittoresque de la vallée du Vincou. aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	9,6
87	Balledent	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Inscrit	Faible	Vallée encaissée majoritairement boisée contenant gorges et falaises. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible.	Nul	7,0
87	Le Dorat	ZPPAUP	SPR	Fort	La densité du bâti dans le cœur historique masque la plupart des vues vers le projet. Néanmoins plusieurs vues périphériques sont possibles (cf. Photographie 110, page 168).	Modéré	4,6
87	Villefavard	Site de Villefavard et vallée de la Semme	Inscrit	Modéré	Ensemble de bâtiments remarquables en surplomb d'une portion encaissée de la vallée de la Semme. Compte tenu de la position du site et de l'abondance d'espaces agricoles ouverts à proximité, plusieurs points permettent des vues partielles sur le projet, qui est toutefois peu prégnant dans les vues (cf. Photographie 117, page 175).	Faible	4,1

Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les sites protégés et les sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.4.5.4 Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Les quatre sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité).

Chercorat

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est faible.***

Compte tenu de la proximité du site, les vues sur le projet sont nombreuses aussi bien depuis le site que depuis les abords du château. Compte tenu de la proximité du projet et de la récurrence des vues, ***l'impact sur ce site est jugé modéré.***

La vallée de la Gartempe de Rancon à la Croix-sur-Gartempe

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est modéré.***

Cette vallée encaissée ne permet pas de relation visuelle avec le projet en son fond. Les rebords, quant à eux, ouvrent des vues lointaines en direction des éoliennes du projet, qui apparaissent relativement proche (cf. Photographie 107, page 166). Compte tenu de la récurrence des vues et de la proximité de la ZIP, ***l'impact du projet sur ce site est jugé modéré.***

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
87	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	-	Modéré	Compte tenu de l'encaissement du site et des masques liés à la végétation les perceptions du projet sont très limitées. Néanmoins, une portion de la D3 à Thouveyrat et plusieurs autres points de vue permettent des ouvertures visuelles en direction du projet.	Très faible	9,8
87	Bellac, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandre du Vincou	-	Modéré	Petit site aux portes de Bellac englobant une partie sinueuse du Vincou. Compte tenu de l'encaissement, quelques vues partielles sur le projet sont possibles depuis la périphérie du site.	Très faible	9,3
87	Magnac-Laval, Dinsac	Chercorat	-	Faible	Site emblématique de petite taille autour d'un château et de son domaine. Compte tenu de la proximité du site, les vues sur le projet sont nombreuses. Celui-ci apparaît proche et dans l'axe de vue principal du château.	Modéré	3,3
87	Rancon , La Croix-sur-Gartempe, Saint-Ouen-sur-Gartempe , Peyrat-de-Bellac, Blanzac , Droux, Balledent	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	-	Modéré	Site très étendu englobant la quasi-totalité de la Gartempe traversant l'AER. Les vues lointaines sur le projet sont nombreuses en périphérie du site, et depuis ses points hauts (cf. Photographie 107, page 166).	Modéré	2,5

Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.4.5.5 Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les treize sites de l'aire rapprochée, onze sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Deux sites ne seront pas impactés visuellement par le projet.

Le site touristique majeur de cette aire d'étude est la collégiale Saint-Pierre-ès-Liens du Dorat, qui est également protégée au titre des monuments historiques. Pour l'étude des impacts du projet sur ce site, se référer au paragraphe 6.3.4.5.1, page 172.

Étang des Pouyades

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est modéré.***

L'étang est entouré de parcelles agricoles qui ouvrent des vues relativement lointaines. Depuis les rives des vues partielles sur le projet sont possibles (cf. Photographie 119, page 179). Celui-ci occupe une emprise visuelle relativement étendue. Compte tenu de la récurrence des vues et de la prégnance du projet, ***l'impact sur ce site est jugé modéré.***

Route du Haut-Limousin

Pour rappel, ***l'enjeu de cet itinéraire est modéré.***

Dans l'AER, la route emprunte des tronçons de voirie concernés par des visibilités récurrentes sur le projet (cf. Photographie 111, page 168). A proximité de l'AEI, ces vues sont très rapprochées, et le projet très prégnant. ***L'impact du projet sur ce circuit est modéré.***

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

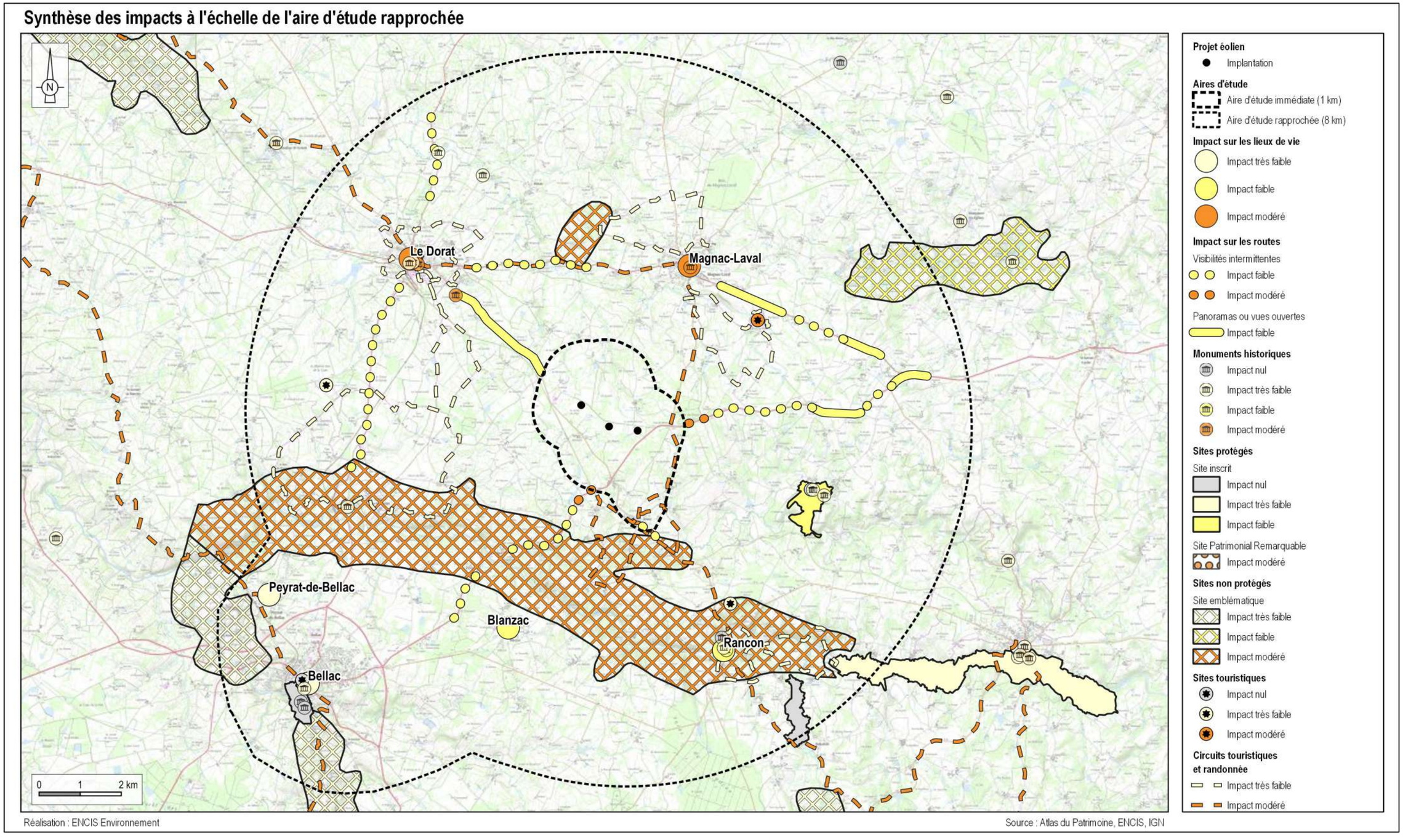
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
87	Bellac	Maison natale de Jean Giraudoux	Activités culturelles et musées	-	Faible	Centre d'exposition à la mémoire de Jean Giraudoux. Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis l'édifice compte tenu de la densité du bâti.	Nul	9,7
87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Hippodrome de la Sagne	Activités de plein air	-	Faible	Des vues partielles sur le projet sont possibles depuis l'hippodrome.	Très faible	6,2
87	Le Dorat	Collégiale Saint-Pierre-ès-Liens	Patrimoine architectural et archéologique	Classé	Fort	Édifice du XIIe siècle, plus imposant représentant de l'art roman en Limousin. Compte tenu du contexte bâti, les vues depuis les abords du monument sont très restreintes. Quelques points de vue permettent des vues partielles sur le projet depuis le périmètre de protection. Quelques covisibilités entre la collégiale et le projet sont identifiées depuis le périmètre de protection (cf. Photographie 116, page 175).	Modéré	5,2
87	Rancon	Sentier de la Gartempe	Randonnée	-	Faible	Lieu de promenade dans la vallée de la Gartempe. Des vues partielles sur le projet sont possibles depuis les parties hautes du sentier, au niveau du bourg de Rancon.	Très faible	5,4
87	Rancon	Pagode bouddhiste Tung-Lam Linh-Son	Activités culturelles et musées	-	Faible	Pagode bouddhiste surplombant la Gartempe. Des vues partielles sur le projet sont possibles depuis la pagode et ses alentours.	Très faible	4,8
87	Villefavard	Ferme de Villefavard	Activités culturelles et musées	-	Modéré	Centre de rencontre artistique. Compte tenu du contexte bâti, aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis l'édifice.	Nul	4,5
87	Le Dorat	Les sept clochers	Randonnée	-	Faible	Petit sentier de randonnée autour du Dorat. Des visibilités partielles sur le projet sont possibles depuis les secteurs les moins arborés.	Très faible	4,2
87	Magnac-Laval	Circuit de la Margoulette	Randonnée	-	Faible	Petit sentier de randonnée à proximité de Magnac-Laval sillonnant à travers le bocage. Des visibilités partielles sur le projet sont possibles depuis les portions de route qu'emprunte le chemin.	Très faible	4,0

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	**Commune**	**Nom**	**Type**	**Protection**	**Enjeu**	**Commentaire**	**Impact**	**Distance au projet (km)**
87	Magnac-Laval	Etang des Pouyades	Activités de plein air	-	Modéré	Étang entouré de parcelles agricoles ouvertes. En de nombreux points, le projet apparaît clairement au-dessus des boisements et relativement proche (cf. Photographie 119).	Modéré	3,9
87	Magnac-Laval	Circuit des Pouyades	Randonnée	-	Faible	Circuit de randonnée autour du lac des Pouyades. Le projet est visible sur la quasi-totalité de la portion du chemin en bordure de l'étang. Au niveau des secteurs bocagers, les arbres filtrent les vues mais des visibilités partielles sont possibles.	Très faible	2,5
87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Sentier des pierres blanches	Randonnée	-	Faible	Ce sentier sillonne à travers le bocage entourant Saint-Ouen-sur-Gartempe. Le bocage permet de filtrer les vues sur le projet mais celui-ci reste tout de même visible à travers la végétation en de nombreux secteurs.	Très faible	2,6
87	Droux	Chemin des deux moulins	Randonnée	-	Faible	Ce circuit, à cheval entre l'AER et l'AEI, propose la découverte de deux moulins. Depuis l'AER, les boisements abondants filtrent les vues sur le projet qui n'apparaît que partiellement depuis certains secteurs.	Très faible	1,7
87	Magnac-Laval, Rancon, Bellac, ...	Route du Haut-Limousin	Circuit touristique	-	Modéré	Cette route emprunte des sections de la D942 et de la D25 concernées par des vues récurrentes sur le projet (cf. Photographie 111, page 168). La route traverse une partie de l'AEI, offrant des vues proches des éoliennes étudiées.	Modéré	1,0

Tableau 25 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.



Photographie 119 : Vue partielle sur le projet éolien depuis l'étang des Pouyades (photomontage 18).



Carte 53 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou aux lieux dont la sensibilité a été identifiée lors de l'analyse de l'état initial.

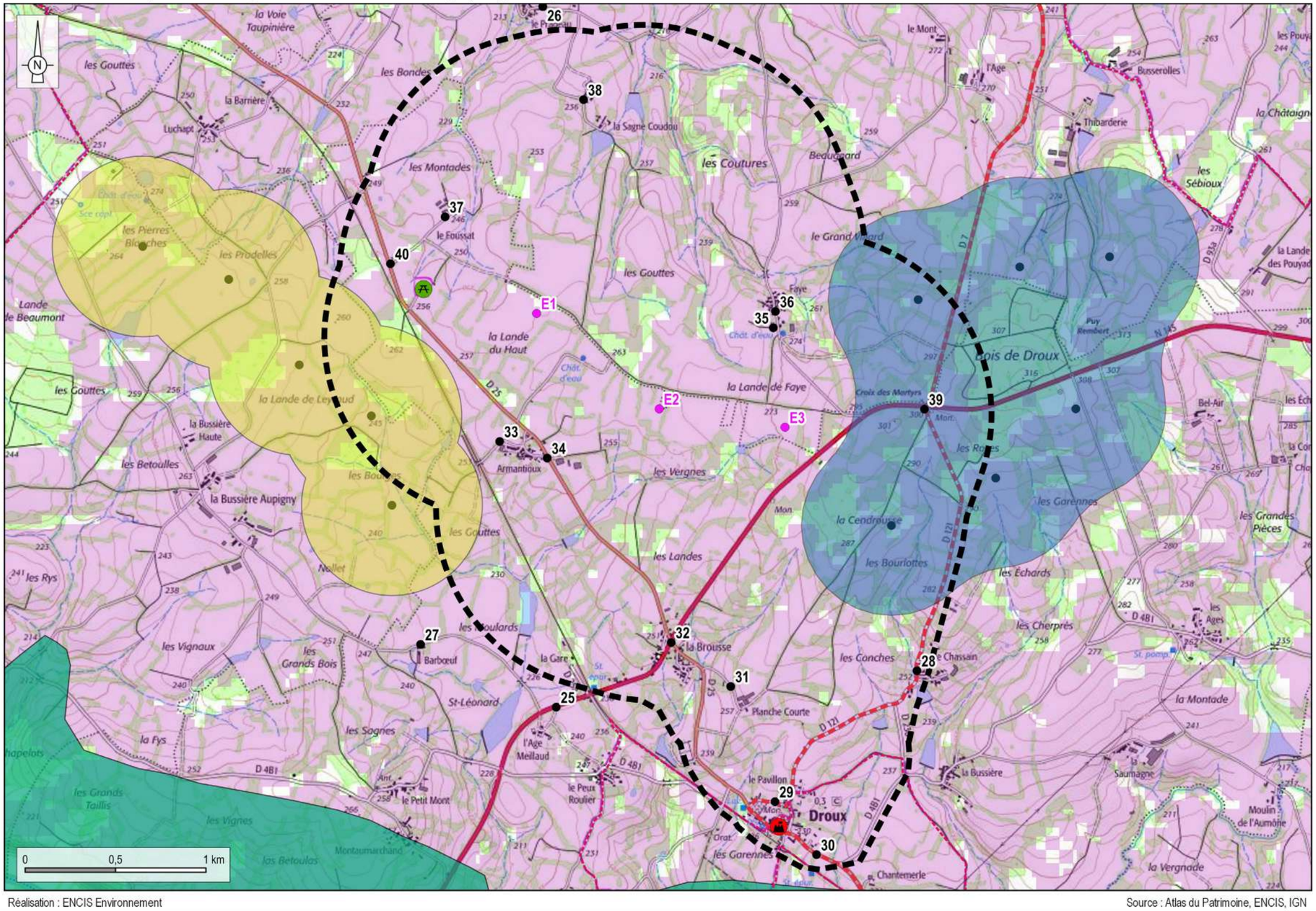
Au sein de l'aire d'étude immédiate, treize points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés dans les pages suivantes

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMEDIATE			
N° PM	**Enjeu**	**Localisation**	**Impact**
28	Lieu de vie	Depuis le Chassain	Très faible
29	Lieu de vie	Depuis la rue de la Chapelle, à Droux	Faible
30	Lieu de vie	Depuis l'entrée est du bourg de Droux	Faible
31	Lieu de vie	Depuis Planche Courte	Modéré
32	Lieu de vie	Depuis la Brousse	Faible
33	Lieu de vie	Depuis Armantioux	Fort
34	Lieu de vie	Depuis les abords de la D25, à Armantioux	Fort
35	Lieu de vie	Depuis l'entrée sud du hameau de Faye	Fort
36	Lieu de vie	Depuis le centre du hameau de Faye	Modéré
37	Lieu de vie	Depuis le Foussat	Fort
38	Lieu de vie	Depuis la Sagne Coudou	Faible
39	Axe de communication	Depuis l'intersection de la N145 et de la D7	Fort
40	Axe de communication - Tourisme	Depuis les abords de la D25, au ranch du Foussat	Fort

Tableau 26 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.

Localisation des photomontages au sein du contexte paysager et patrimonial de l'aire d'étude immédiate



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Atlas du Patrimoine, ENCIS, IGN

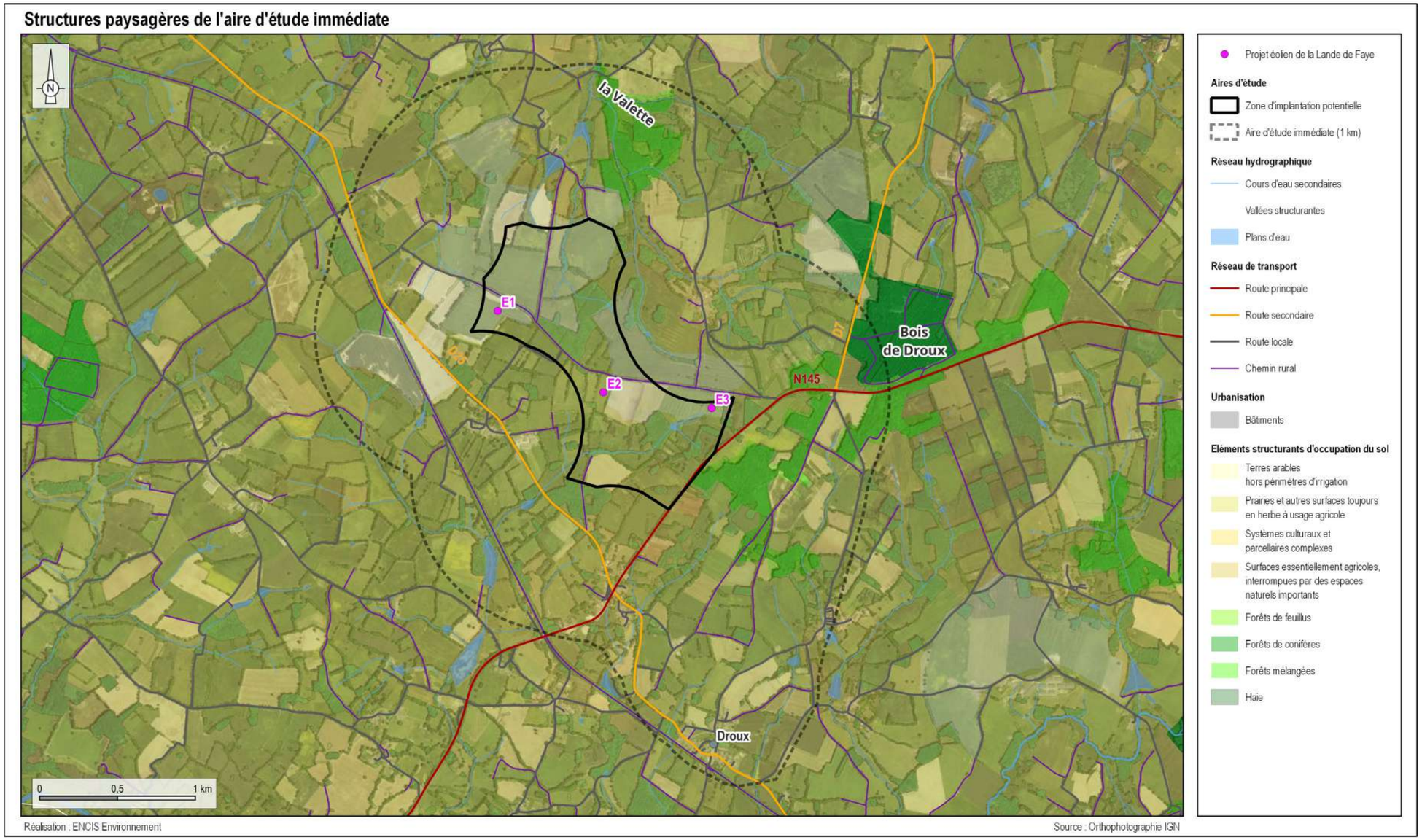
Carte 54 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.

6.3.5.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le projet éolien est implanté à l'écart des vallées. Les éoliennes ne se trouvent pas en rebord et ne provoquent par d'effet de surplomb ou de dominance par rapport à ces dernières.

Le caractère linéaire de l'implantation permet une meilleure lisibilité depuis les lieux de vie proches et les routes.



Carte 55 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie

6.3.5.3.1 Bourgs

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude immédiate comporte un bourg notable. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte page suivante.

Droux (346 habitants en 2020 selon l'INSEE)

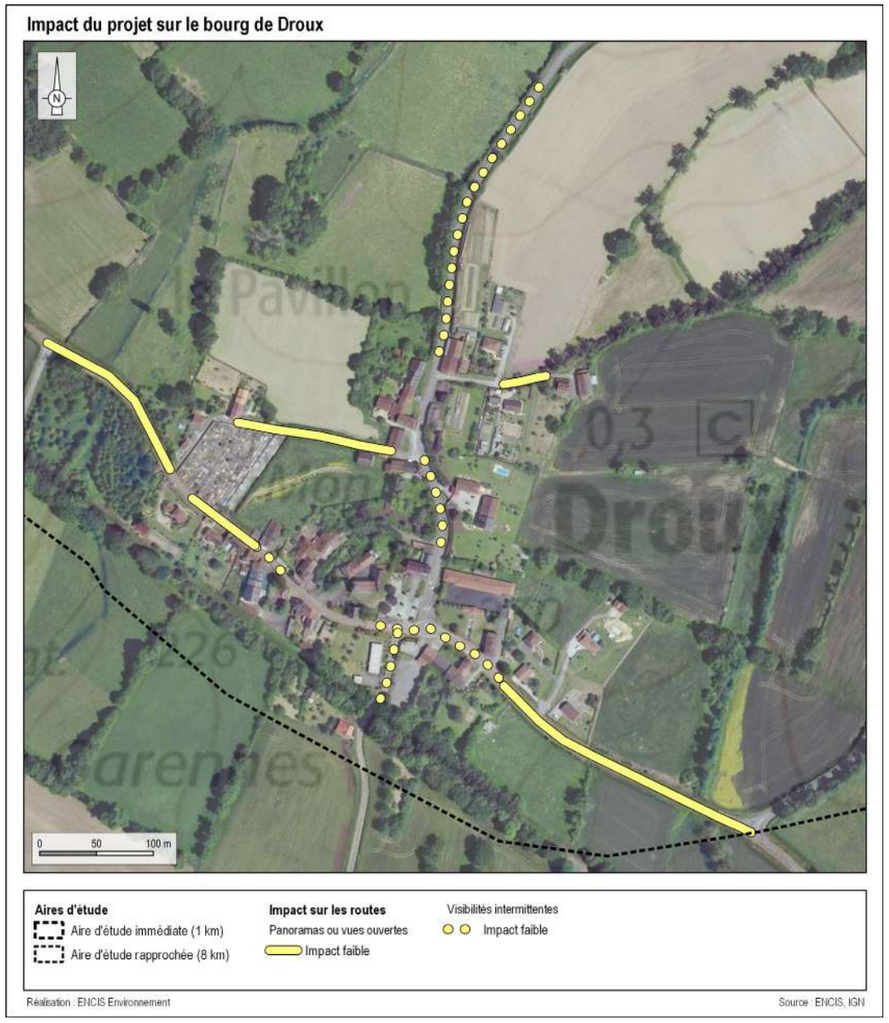
Compte tenu de la proximité du bourg et de sa faible densité, celui-ci est en totalité concerné par des visibilités théoriques. Cependant la modélisation ne prend pas en compte les masques isolés, aussi les visibilités ont été vérifiées sur le terrain.

En entrée ouest du bourg, le projet est visible au-dessus de la végétation. Néanmoins, des arbustes proches permettent d'en masquer les parties basses, et de filtrer les parties hautes visibles. Le projet est perceptible de cette façon jusqu'aux premières habitations du bourg. Depuis l'église et le coeur historique, les habitations proches masquent temporairement le projet qui est alors invisible. Celui-ci réapparaît partiellement en progressant vers l'est, au niveau d'ouvertures visuelles ménagées par les jardins et le tissu urbain distendu. Les éoliennes apparaissent alors au-dessus des habitations pavillonnaires de faible hauteur (cf. Photographie 120, ci-dessous). En entrée est du bourg, les parcelles agricoles bordant la D25 ouvrent des vues continues sur le projet.

Depuis l'accès nord du bourg, les talus bordant la D121 et les haies bocagères fragmentent les perceptions du projet dont seules les parties hautes sont visibles, et ce jusqu'aux premières habitations. A partir de celles-ci, les constructions et les arbres de haut jet masquent les éoliennes qui n'apparaissent que ponctuellement à travers des fenêtres ménagées par la végétation et la trame bâtie.

D'autres axes de communication secondaires permettent d'apercevoir le projet. C'est par exemple le cas de la rue de la Chapelle et de l'impasse de Chamborand.

De manière générale, le projet apparaît ponctuellement et ce de façon partielle. ***L'impact du projet sur le bourg est faible.***



Carte 56 : Secteurs de visibilités et impact du projet sur le bourg de Droux.



Photographie 120 : Vue partielle sur le projet éolien depuis l'entrée est de Droux (photomontage 30).

6.3.5.3.2 Hameaux proches

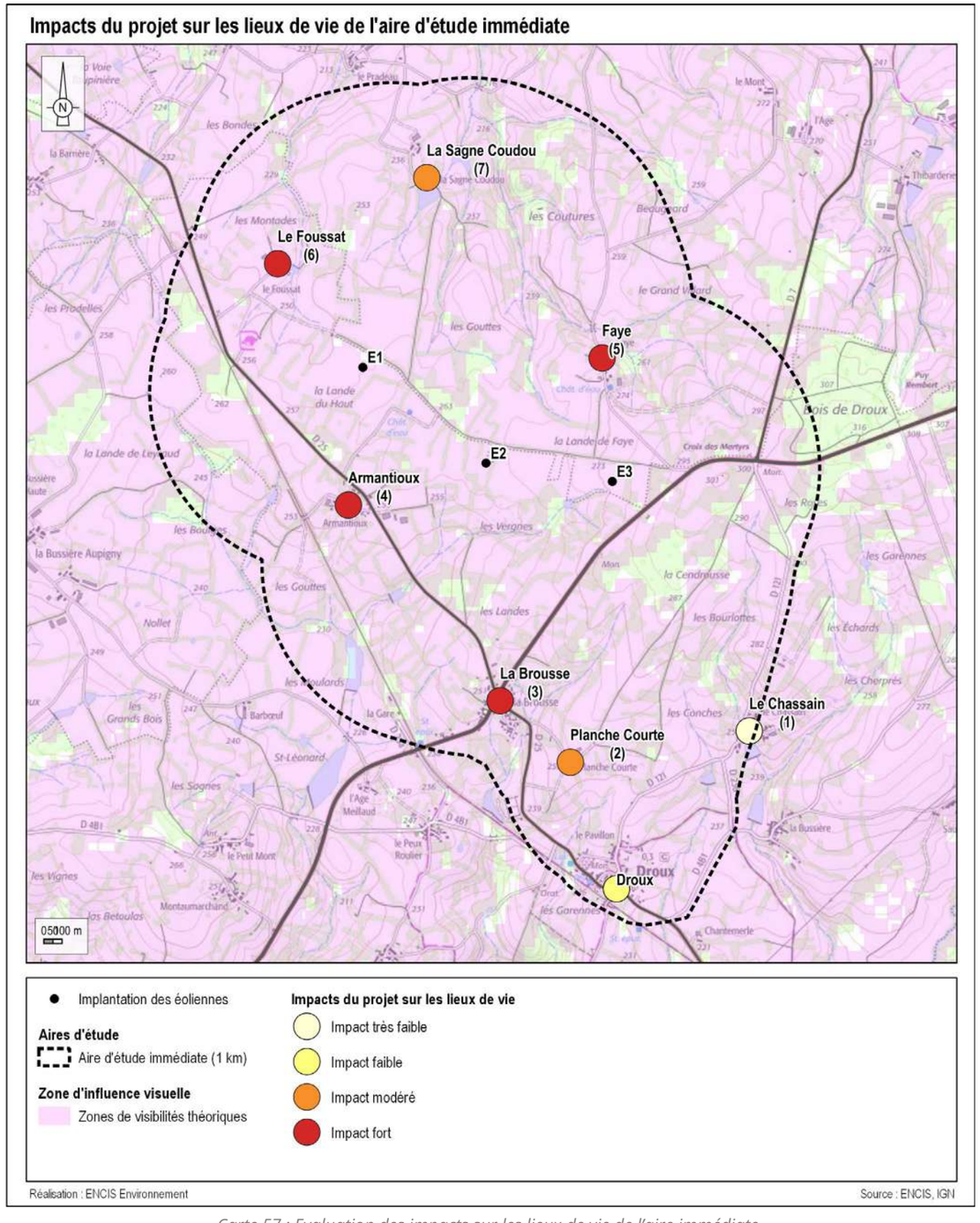
En dehors de ce bourg, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur ces lieux de vie sont liés à leur implantation dans des secteurs bocagers plus ou moins ouverts, où la végétation module les perceptions du projet.

Parmi ces lieux de vie, quatre sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux de la Brousse (hameau n°3 sur la carte ci-contre), d'Armantioux (hameau n°4), de Faye (hameau n°5) et du Foussat (hameau n°6). Le projet est visible de manière rapprochée, occupant un angle visuel important et avec une forte prégnance dans le paysage.

Deux hameaux présentent un impact modéré : Planche Courte (hameau n°2) et la Sagne Coudou (hameau n°7). Les visibilités sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (moins de 1 500m) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Un hameau est impacté très faiblement : le Chassain (hameau n°1). Depuis ce lieu de vie, seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles et le projet reste très discret.

La carte ci-contre synthétise les impacts sur les différents hameaux, et le tableau page suivante reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.



Carte 57 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	**Nom**	**Population municipale**	**Situation et visibilité**	**Impact**	**Distance au projet (m)**
-	Droux	346	Des perceptions partielles du projet sont possibles ponctuellement.	Faible	2 244

Tableau 27 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	**Nom**	**Nombre d'habitations**	**Situation et visibilité**	**Impact**	**Distance au projet (m)**
1	Le Chassain	22	Le hameau est entouré d'une ceinture végétale composée d'arbustes et d'arbres de haut jet. Ces derniers cloisonnent les vues et limitent les ouvertures visuelles lointaines. Des vues partielles, filtrées par les boisements sont toutefois possibles depuis le hameau (cf. Photographie 121, page 187).	Très faible	1 568
2	Planche Courte	1	Composé d'une habitation et de plusieurs constructions agricoles, le hameau est entouré de parcelles agricoles qui ouvrent des vues plus ou moins lointaines. Depuis le hameau et sa route d'accès, le projet apparaît de manière relativement rapprochée au-dessus des boisements (cf. Photographie 122, page 187). Les filtres végétaux modèrent la prégnance du projet dans les vues.	Modéré	1 564
3	La Brousse	50	Le hameau est localisé à l'intersection des routes nationale N145 et départementale D25. Ces infrastructures de transport mobilisent des emprises spatiales importantes qui ouvrent des vues relativement lointaines. Depuis le hameau et ses accès, le projet apparaît de manière rapprochée au-dessus des habitations et des boisements (cf. Photographie 123, page 187).	Fort	1 311
4	Armantioux	25	Depuis le hameau et la D25 le desservant, le projet apparaît de manière partielle mais très rapprochée. Celui-ci apparaît clairement au-dessus des structures paysagères et occupe une emprise visuelle sur l'horizon relativement importante. Cette dernière génère un effet de barrière, qui est toutefois nettement atténué par les interdistances entre les éoliennes (cf. Photographie 124, page 188).	Fort	792
5	Faye	23	Depuis le hameau et ses accès, le projet apparaît de manière très rapprochée. Celui-ci est perceptible clairement au-dessus des structures paysagères et occupe une large emprise visuelle sur l'horizon. Cette dernière génère un effet de barrière, qui est toutefois nettement atténué par les interdistances entre les éoliennes (cf. Photographie 125, page 188).	Fort	683
6	Le Foussat	4	Depuis le hameau et ses accès, le projet apparaît de manière très rapprochée d'autant plus que peu de boisements séparent celui-ci des habitations. Les éoliennes sont clairement visibles au-dessus des structures paysagères environnantes, qu'elles dominent nettement (cf. Photographie 126, page 188).	Fort	739
7	La Sagne Coudou	9	Plusieurs linéaires boisés permettent de mettre à l'écart le projet des habitations. Celui-ci est partiellement visible depuis le hameau, à travers les boisements. Le réseau bocager modère toutefois la prégnance des éoliennes dans les vues (cf. Photographie 127, page 189).	Modéré	1 103

Tableau 28 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.

La distance au projet est calculée depuis le centre du hameau.



Photographie 121 : Vue partielle, en grande partie filtrée par la végétation, sur le projet éolien depuis le Chassain (photomontage 28).



Photographie 122 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le hameau de Planche Courte (photomontage 31).



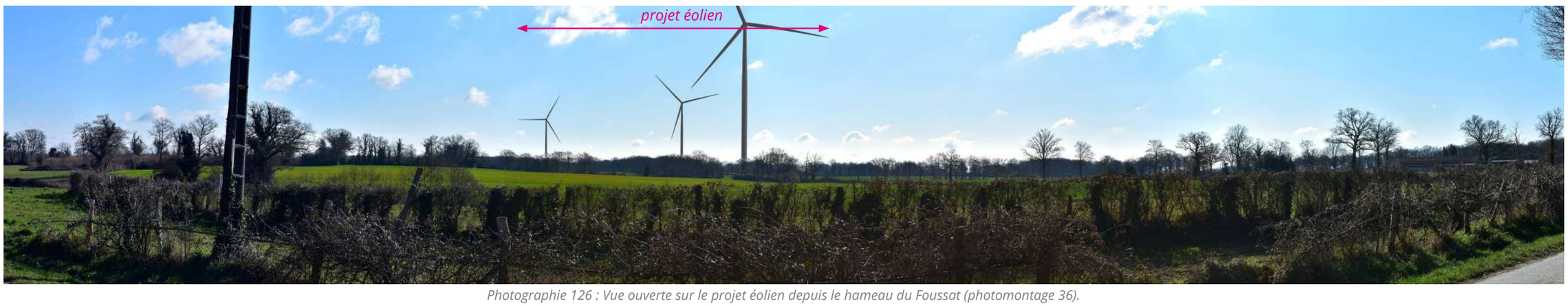
Photographie 123 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la N145, à la Brousse (photomontage 32).



Photographie 124 : Vue directe sur le projet éolien depuis les abords de la D25, à Armantioux (photomontage 34).



Photographie 125 : Vue directe sur le projet éolien depuis l'entrée sud du hameau de Faye (photomontage 35).



Photographie 126 : Vue ouverte sur le projet éolien depuis le hameau du Foussat (photomontage 36).



Photographie 127 : Vue partielle, en grande partie filtrée par la végétation, sur le projet éolien depuis la Sagne Coudou (photomontage 38).

6.3.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.3.3, page 150, plusieurs facteurs de perception sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Trois routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilités sont localisées sur la carte suivante.

La N145 de l'est au sud-ouest de l'AEI

Depuis l'est, le bois de Droux bordant la route limite les perceptions du projet à l'éolienne E3. Celle-ci est alors clairement visible dans l'axe de la chaussée. En progressant vers l'ouest, la route traverse successivement des parcelles agricoles ouvertes et des boisements de taille réduite. Depuis les espaces ouverts, le projet apparaît dans sa totalité et de manière rapprochée. Depuis les sections boisées, les éoliennes apparaissent rapprochées, mais en partie masquées par la végétation. En amont de La Brousse et de l'intersection avec la D25, la nationale passe à environ 230 m de E3, générant un léger effet de surplomb sur les automobilistes.

Depuis La Brousse, le tissu urbain distendu et l'intersection avec la D25 dégagent des ouvertures visuelles en direction du projet, qui est alors clairement visible au-dessus des habitations et des boisements (cf. Photographie 123, page 187).

Au sud-ouest de La Brousse, bien que le projet soit continuellement visible depuis la chaussée, l'éloignement et quelques masses boisées limitent ponctuellement sa prégnance visuelle. Compte tenu de l'omniprésence du projet dans les vues depuis la chaussée, et de sa proximité, ***l'impact sur cette route est globalement fort.***

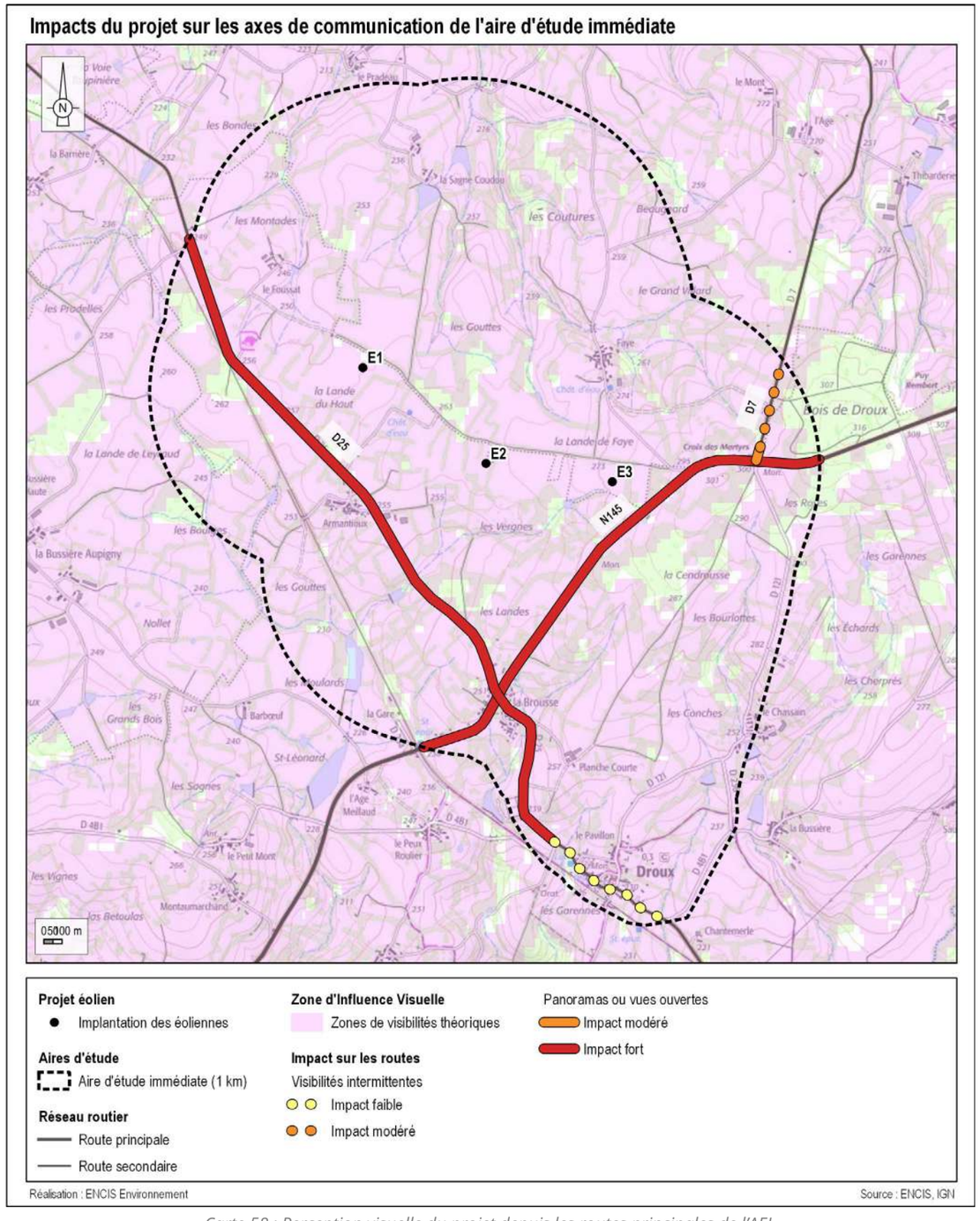
La D25 du nord-ouest au sud de l'AEI

Depuis le nord-ouest, la départementale traverse des parcelles agricoles au bocage dégradé qui ouvrent des vues directes sur le projet. Celui-ci apparaît relativement proche et domine largement les structures paysagères. En approchant du hameau d'Armantioux, la chaussée est flanquée de boisements qui limitent les échappées visuelles. Néanmoins, compte tenu de sa proximité, le projet apparaît au-dessus de la végétation et accompagne les automobilistes durant la traversée du hameau.

Entre Armantioux et La Brousse, les boisements abondants ne dissimulent pas totalement le projet, qui est constamment visible au-dessus de la végétation (cf. Photographie 124, page 188). Il en est de même entre Droux et La Brousse. Compte tenu de l'omniprésence du projet dans les vues depuis la route, et de sa proximité, ***l'impact sur cette route est jugé fort.***

La D7 à l'est de l'AEI

Depuis l'AEI, la route est bordée de boisements et de haies bocagères. Ceux-ci ménagent des ouvertures visuelles qui permettent d'apercevoir le projet de façon partielle. Celui-ci apparaît proche et domine les structures paysagères. L'éloignement et la fréquence des masques végétaux modèrent néanmoins sa prégnance visuelle depuis la route. ***L'impact du projet sur cette route est modéré.***



Carte 58 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.



Photographie 128 : Vue partielle, en partie filtrée par la végétation, sur le projet éolien depuis l'intersection de la D7 et de la N145 (photomontage 39).

6.3.5.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et de l'analyse de photomontages.

6.3.5.5.1 Description des effets du projet sur les monuments historiques

Aucun monument historique n'a été recensé lors de l'état initial.

6.3.5.5.2 Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Aucun site protégé n'a été recensé lors de l'état initial.

6.3.5.5.3 Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état initial.

6.3.5.5.4 Description des effets du projet sur les sites emblématiques et le patrimoine non protégé

Aucun site emblématique n'a été recensé lors de l'état initial.

L'église Saint-Martial à Droux

Pour rappel, ***l'enjeu de ce monument est faible.***

Depuis le centre bourg et sa périphérie, plusieurs secteurs offrent des vues conjointes entre l'église et le projet (cf. Photographie 120, page 184). Depuis le parvis de l'église, le projet est néanmoins totalement masqué par les constructions du centre-bourg. ***L'impact du projet sur ce monument est faible.***

6.3.5.5.5 Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les quatre sites touristiques de l'aire immédiate, sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Ils sont localisés sur la Carte 54, page 182.

Le ranch du Foussat

Pour rappel, ***l'enjeu de ce site est faible.***

Situé à proximité immédiate du projet, des vues rapprochées sur celui-ci sont omniprésentes depuis le centre-équestre et ses abords (cf. Photographie 126, page 188). ***L'impact du projet sur ce site est modéré.***

L'église Saint-Martial de Droux

L'enjeu et l'impact du projet sur ce monument sont décrits au paragraphe 6.3.5.5.4, page 192.

Les chemins de randonnée

En dehors des sites mentionnés précédemment, plusieurs sentiers de petite randonnée et itinéraires touristiques parcourent l'AEI et permettent de découvrir ses paysages (cf. carte page 182). Les visibilités depuis ces sentiers sont extrêmement variables et dépendent notamment de la distance au projet et des ouvertures visuelles dans la trame bocagère.

Le chemin des deux moulins présente ***un enjeu très faible.***

Parcourant une partie de l'AEI, le sentier propose une boucle autour du bourg de Droux. Compte tenu de la proximité du projet, celle-ci est visible depuis la quasi-totalité du sentier. ***L'impact du projet sur ce circuit est modéré.***

Le route du Haut-Limousin présente ***un enjeu modéré.***

Dans l'AEI, la route emprunte la D7 et une partie de la D121 avant de rejoindre le bourg de Droux. Ces tronçons sont concernés par des visibilités partielles sur le projet (cf. Photographie 128, ci-dessous). ***L'impact du projet sur ce circuit est modéré.***

L'offre d'hébergement touristique

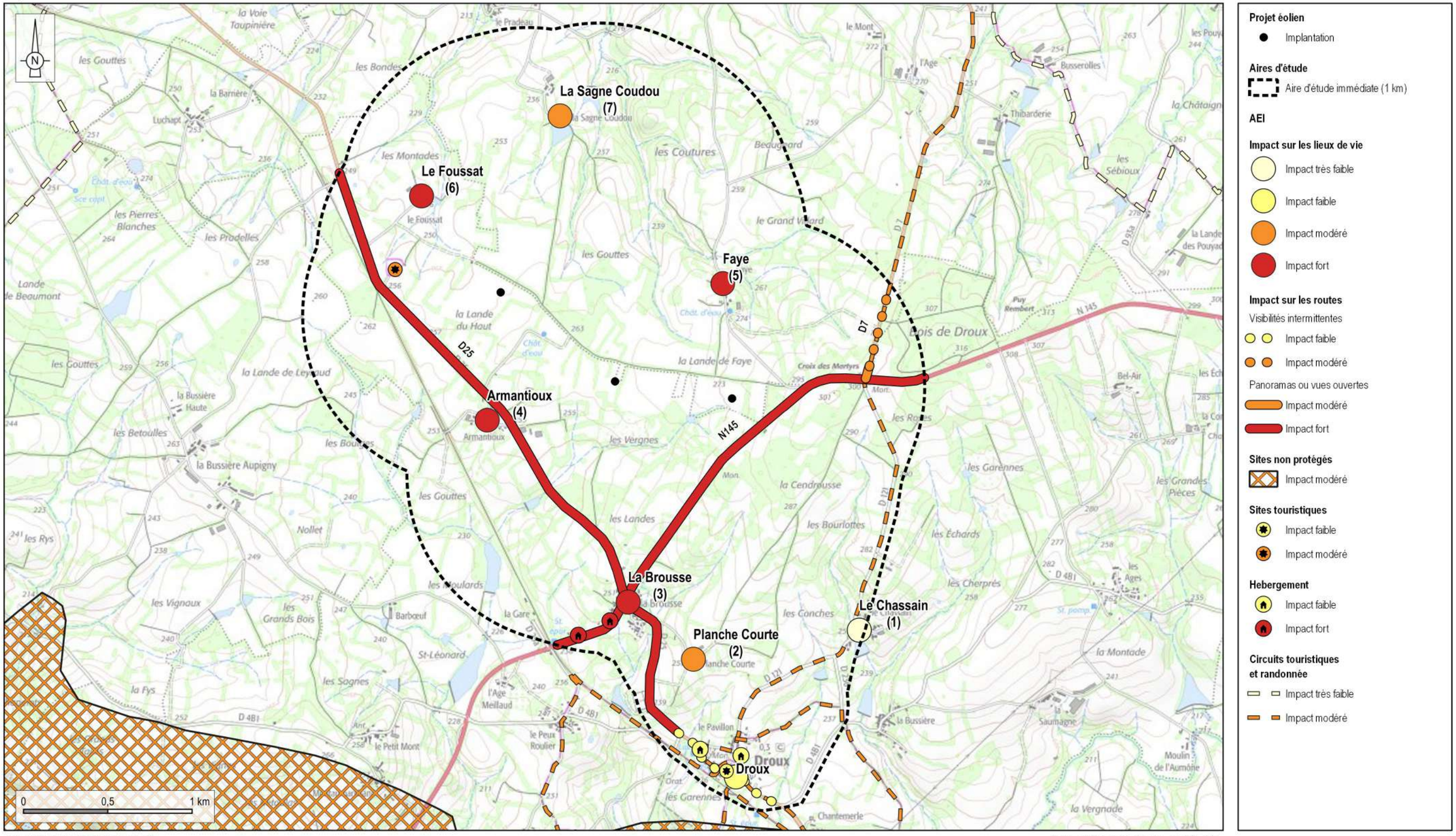
L'offre d'hébergement est peu importante. On dénombre deux gîtes, localisés dans le bourg de Droux, et deux hôtels, le long de la N145 à La Brousse. Pour l'étude de l'impact du projet sur ces sites, se référer aux paragraphes 6.3.5.3, page 184 et 6.3.5.4, page 190.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (m)
87	Droux	Eglise Saint-Martial	Patrimoine architectural et archéologique	-	Faible	Aucune relation visuelle avec le projet n'est possible depuis le parvis de l'église. Néanmoins, des vues récurrentes sont possibles depuis les abords du monument.	Faible	2 210
87	Droux	Chemin des deux moulins	Randonnée	-	Très faible	Parcourant une partie de l'AEI, le sentier propose une boucle autour du bourg de Droux. Compte tenu de la proximité du projet, celui-ci est visible depuis la quasi-totalité du sentier.	Modéré	1 880
87	Magnac-Laval, Rancon, Bellac, ...	Route du Haut-Limousin	Circuit touristique	-	Modéré	Dans l'AEI, la route emprunte la D7 et une partie de D121 avant de rejoindre le bourg de Droux. Les tronçons empruntés sont concernés par des visibilités partielles sur le projet (cf. Photographie 128, page 191).	Modéré	790
87	Droux	Ranch du Foussat	Activités de plein air	-	Faible	Situé à proximité immédiate du projet, des vues rapprochées sur celui-ci sont omniprésentes depuis le ranch et ses abords (cf. Photographie 126, page 188).	Modéré	640

Tableau 29 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.

Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Atlas du Patrimoine, ENCIS, IGN

Carte 59 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

6.3.6 Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.3, page 138.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

6.3.6.1 Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (cultures, prairies d'élevage, ...), imbriquées dans un système bocager relativement bien conservé. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine, mis à part les linéaires de haies bocagères bordant les parcelles. Il s'agit d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, cueillette de champignons, chasse...).

6.3.6.2 Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole. Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante), représentant 81 m linéaires et 253 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 11 054 m² sur 1 987 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également. Durant le chantier, 227 m linéaires de pistes temporaires seront aménagés.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs.

Ces pistes seront constituées de matériaux granulaires compactés issus de carrière (grave non traitée de type 0/100 ou équivalent) ou recyclés. Enfin, une couche de roulement constituée de matériaux présentant une granulométrie plus fine (0/31.5 ou équivalent) est déposée en surface afin de faciliter la circulation des convois. La portance demandée pour le passage des convois implique parfois l'emploi d'une technique de traitement des sols en place aux liants hydrauliques. Ce traitement va limiter l'épaisseur de la couche de matériaux granulaires.

Les pistes sont perceptibles depuis une infime portion de la N145 et depuis la route locale desservant le hameau de Faye. Le chemin rural, parallèle au linéaire de piste créée, offre également des vues directes sur celles-ci.

Les chemins entourant le site et non aménagés pour le parc comportent une bande enherbée au milieu et sont larges de 4 m maximum.

La transition entre les pistes et les chemins ruraux est brutale en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte.

La mesure de réduction C03 prévoit l'harmonisation des pistes créées avec les pistes existantes.

L'impact résiduel est faible.

6.3.6.3 Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de matériaux granulaires compactés issus de carrière (grave non traitée de type 0/100 ou équivalent) ou recyclés. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les routes et hameaux environnants.

Durant les années d'exploitation (20 à 30 ans), ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

6.3.6.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront sont enterrées et donc invisibles. La mesure de réduction C04 vise à favoriser la repousse du couvert végétal.

L'impact résiduel est très faible, voire nul.

6.3.6.5 Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

6.3.6.6 Poste de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton et d'autres matériaux type aluminium, inox ou autres pour les éléments à l'intérieur des postes. L'emprise au sol d'un poste est d'environ 9,3 x 2,5 m, pour une hauteur de 2,64 m.

Les deux postes sont peu perceptibles depuis les environs fréquentés, car ils sont insérés en retrait des habitations les plus proches, dans un secteur bocager.

La mesure E01 prévoit de les habiller d'un bardage en bois afin de favoriser leur intégration paysagère.

L'impact résiduel est faible.

6.3.7 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les **projets existants** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les **projets approuvés** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus **modéré**, ou **fort**.

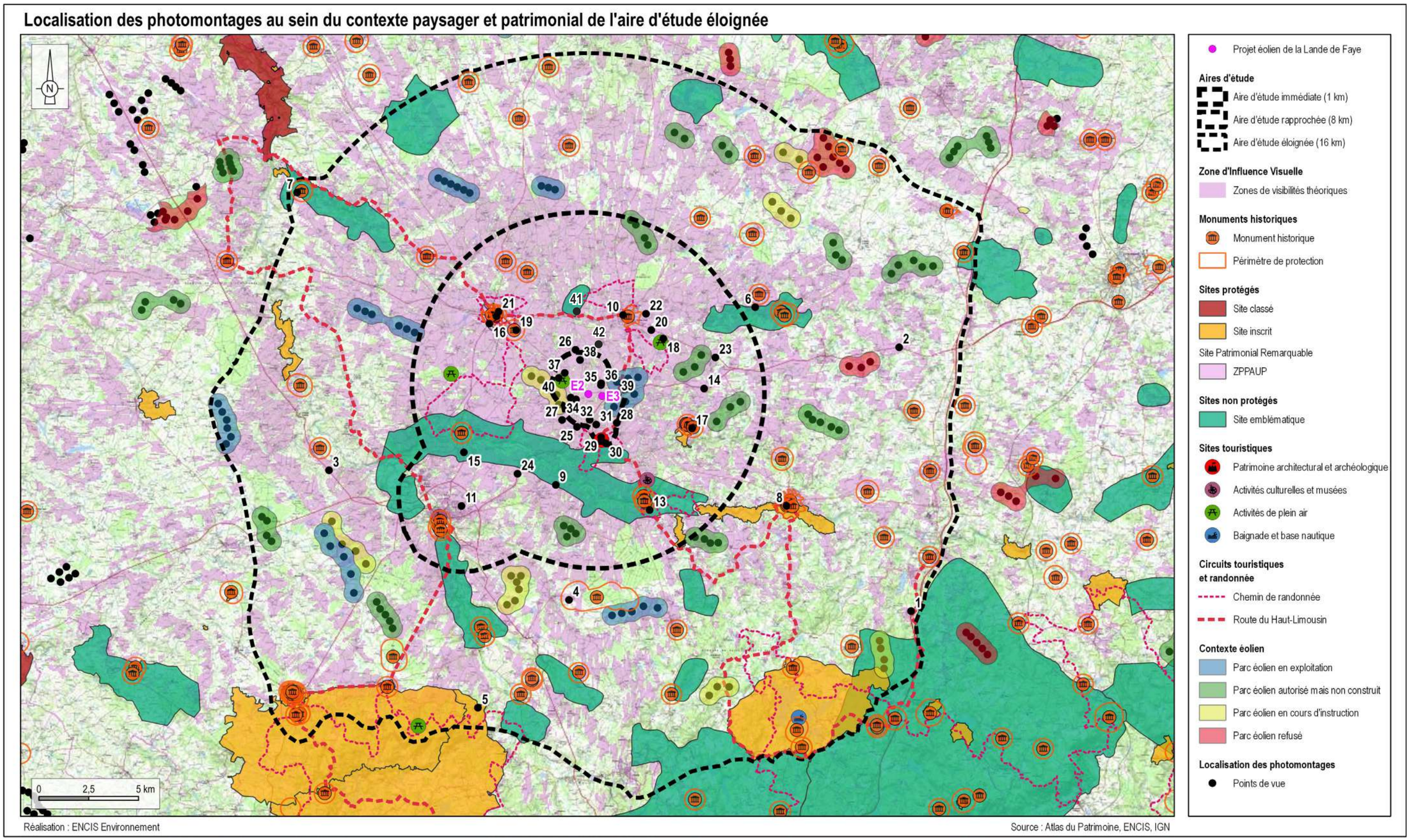
La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'**aire d'étude éloignée** car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'**aire d'étude rapprochée**.

6.3.7.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Dans ce chapitre, tous les points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés aux chapitres 2, 3 et 4 du carnet de photomontages en annexe.



Carte 60 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés.

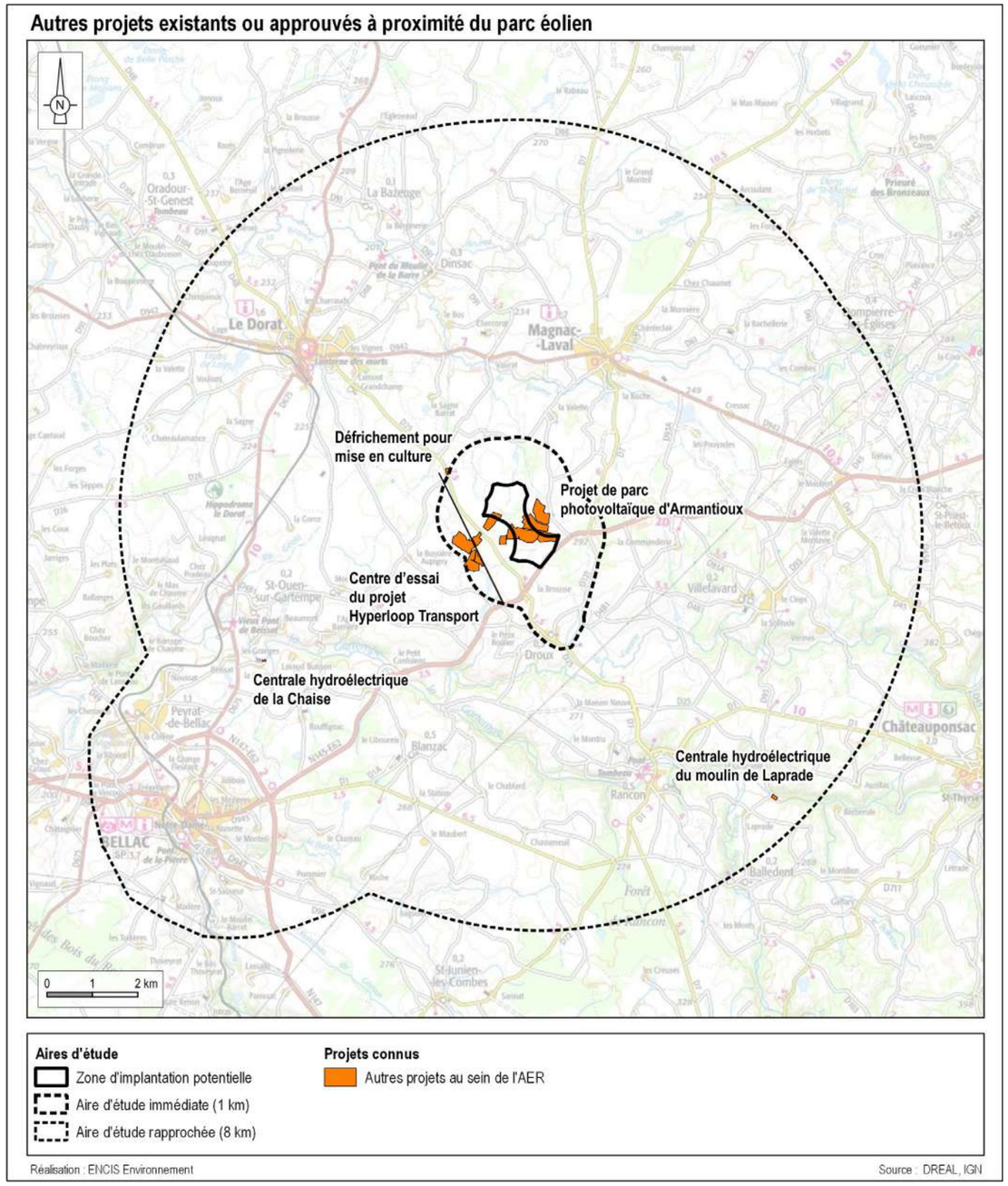
6.3.7.2 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

Lors de la rédaction de cette étude, cinq projets connus ont été recensés.

On recense deux centrales hydroélectriques au moulin de Laprade et à la Chaise, à plus de 5 km du projet. Un projet de défrichement pour mise en culture à Droux est identifié, ainsi que le centre d'essai pour le projet Hyperloop Transport, à 700 m environ de l'éolienne E1, sur la commune de Droux. Finalement, un projet de centrale photovoltaïque au sol est identifié à Armantioux, à proximité immédiate des éoliennes. Ce projet est en cours d'étude, et est également développé par la société ABO Wind.

Insérés dans des fonds de vallée, aucune relation visuelle n'est possible entre le projet éolien étudié et les deux projets de centrales hydroélectriques recensés. La zone de défrichement est, quant à elle, concernées par des relations visuelles avec le projet éolien. Il en est de même pour le projet Hyperloop Transport, bien que le relief et la végétation limitent en partie les perceptions des éoliennes de la Lande de Faye. Compte tenu de leur proximité, les perceptions communes entre le projet éolien et le projet photovoltaïque sont plus fréquentes. Toutefois, le réseau bocager limite nettement les perceptions des structures photovoltaïques depuis les abords du projet.



Carte 61 : Localisation des projets connus de faible hauteur au sein de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.7.3 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

- A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.
- A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.
- A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

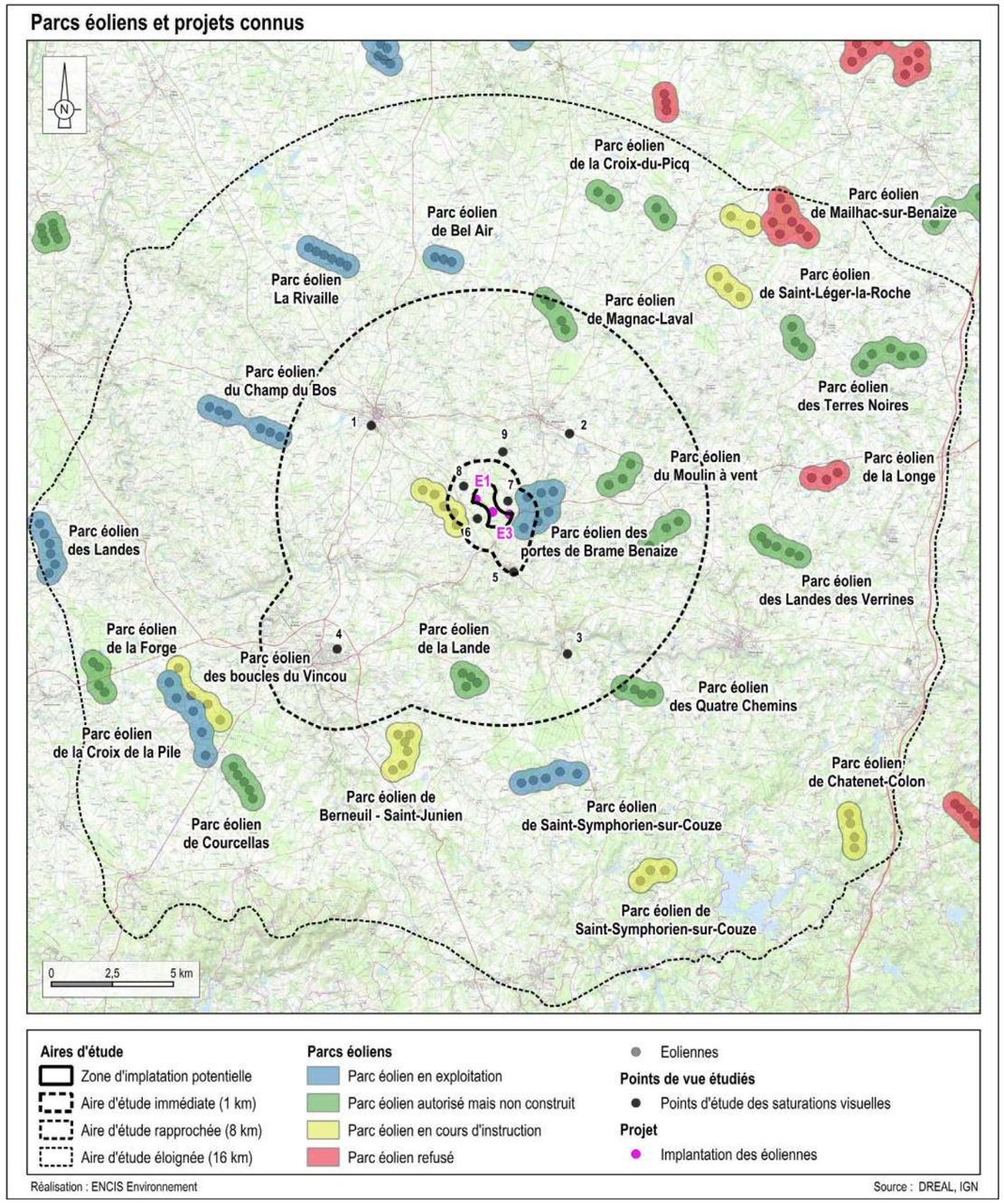
Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

Au moment de la rédaction de l'étude, dans l'aire d'étude globale, il y a sept parcs éoliens en fonctionnement. Le plus proche est le parc des portes de Brame-Benaize, situé à moins d'un kilomètre du projet étudié.

Cinq projets de parcs éoliens sont en instruction dans l'AEE. Leur distance avec le projet est assez importante, puisque le plus proche (le projet de Berneuil - Saint-Junien) se trouve à 9 km. L'impact est donc limité. Le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe, également en cours d'instruction, est toutefois situé à environ un kilomètre du projet étudié.

Neuf projets de parcs éoliens sont autorisés mais non construit. Le plus proche est le projet du Moulin à Vent, situé à 3 km environ du projet étudié.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau suivant.



Carte 62 : Contexte éolien et autres projets de grande hauteur de l'aire d'étude éloignée.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE FAIBLE HAUTEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
Nom	**Description**	**Perceptions conjointes et effets cumulatifs**	**Impact cumulatif**	**Distance au projet**
Centrale hydroélectrique du moulin de Laprade	Création d'une centrale hydroélectrique	Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est à prévoir.	Nul	7,4 km
Centrale hydroélectrique du moulin de la Chaise	Création d'une centrale hydroélectrique	Compte tenu du relief et de la végétation, aucune relation visuelle avec le projet n'est à prévoir	Nul	5,9 km
Défrichement pour mise en culture	Demande de défrichement	Des vues rapprochées sur les éoliennes du projet sont possibles depuis la parcelle concernée par la demande de défrichement.	Très faible	1,2 km
Centre d'essai du projet Hyperloop Transport	Création d'une zone expérimentale de transport par Hyperloop	Des vues très rapprochées sur les éoliennes du projet sont possibles depuis les secteurs concernés. Le relief et la végétation limitent toutefois les perceptions communes des deux projets.	Très faible	658 m
Projet photovoltaïque d'Armantioux	Création d'une centrale photovoltaïque au sol	Des vues très rapprochées sur les éoliennes du projet sont possibles depuis les secteurs concernés. La végétation limite toutefois les perceptions communes des deux projets.	Faible	83 m

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE				
Nom	**Description**	**Perceptions conjointes et effets cumulatifs**	**Impact cumulatif**	**Distance au projet (km)**
Projet éolien de Châtenet-Colon	4 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	18,1
Parc éolien des Landes	6 éoliennes de 200 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	17,0
Projet éolien de la Forge	4 éoliennes de 200 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	16,4
Projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze	3 éoliennes de 200 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	15,2
Projet éolien de Courcellas	5 éoliennes de 150 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	14,3
Parc éolien de la Croix de la Pile	5 éoliennes de 182 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	14,0
Projet éolien des Boucles du Vincou	4 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	13,4
Projet éolien des Terres Noires	8 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	13,2
Projet éolien de la Croix du Picq	4 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	13,0
Projet éolien de Saint-Léger-la-Roche	5 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	12,4
Parc éolien de La Rivaille	6 éoliennes de 145 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	10,4
Parc éolien de Roussac - Saint-Junien-les-Combes	5 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	10,3

Légende : Parc éolien en exploitation Parc éolien autorisé mais non construit Parc éolien en cours d'instruction

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE				
Nom	**Description**	**Perceptions conjointes et effets cumulatifs**	**Impact cumulatif**	**Distance au projet (km)**
Projet éolien des Landes de Verrine	5 éoliennes de 150 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	9,9
Parc éolien de Bel Air	3 éoliennes de 145 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	9,3
Projet éolien de Berneuil - Saint-Junien	6 éoliennes de 200 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	9,2
Projet éolien des Quatre Chemins	4 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	8,0
Parc éolien du Champs du Bos	6 éoliennes de 145 m	Des perceptions conjointes partielles et lointaines sont possibles ponctuellement.	Très faible	7,9
Projet éolien de Magnac-Laval	4 éoliennes de 180 m	Des perceptions conjointes sont fréquemment possibles. La végétation et l'éloignement limitent toutefois les relations visuelles entre les deux projets.	Faible	7,4
Projet éolien de la Lande	4 éoliennes de 193 m	Des perceptions conjointes sont fréquemment possibles. La végétation et l'éloignement limitent toutefois les relations visuelles entre les deux projets.	Faible	6,2
Projet éolien du Moulin à Vent	6 éoliennes de 165 m	Compte tenu de la proximité des projets, des perceptions conjointes sont fréquemment possibles. Ceux-ci présentent des organisations spatiales différentes, limitant la cohérence visuelle de l'ensemble.	Modéré	3,7
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	5 éoliennes de 200 m	Compte tenu de la proximité des projets, des perceptions conjointes sont fréquemment possibles. Ceux-ci présentent des organisations spatiales relativement similaires, ce qui favorise la lecture de l'ensemble.	Faible	1,1
Parc éolien des portes de Brame Benaize	6 éoliennes de 180 m	Compte tenu de la proximité des projets, des perceptions conjointes sont fréquemment possibles. Ceux-ci présentent des organisations spatiales différentes, limitant la cohérence visuelle de l'ensemble.	Modéré	0,8

Tableau 30 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.

6.3.7.4 Analyse des angles de respirations autour depuis les lieux de vies et points d'intérêts principaux

6.3.7.4.1 Étude des angles de respiration autour du Dorat

Choix du point d'analyse

Le Dorat est un des principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée. Depuis un promontoire au sud du bourg, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles, en covisibilité avec la collégiale. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 16.

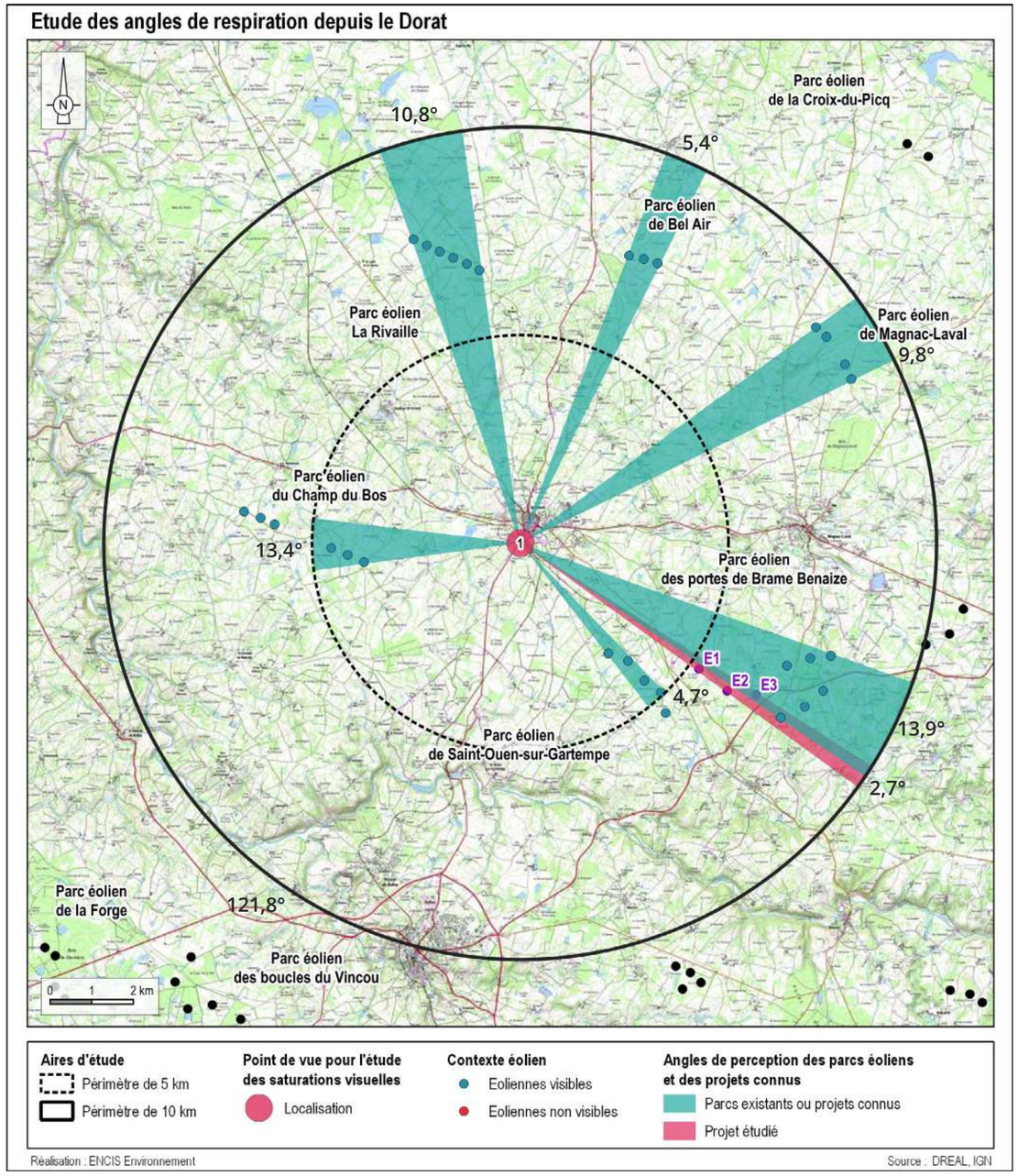
Etat initial

Le point de vue est localisé au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée, en limite sud du site patrimonial remarquable du Dorat et des périmètres de protection de ses monuments historiques. Secteur résidentiel dominant le relief, le point de vue offre un panorama sur le bourg, dont la silhouette est marquée par la collégiale (MH n°71). L'hospice de Grandchamp (MH n°74) est également visible au loin. Les parcs du Champ du Bos, de Bel Air et de la Rivaille étant partiellement visibles, le motif éolien est déjà présent dans la vue. La valeur de l'angle de respiration est de 121,8°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 16, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles partiellement au loin. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe, de Magnac-Laval, du Moulin à Vent et des portes de Brame-Benaize sont également visibles de manière partielle depuis ce point de vue. Le projet étudié occupe un angle horizontal réduit (2,7°) positionné dans le prolongement de l'angle occupé par le projet des portes de Brame-Benaize. Le projet de la Lande de Faye ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 121,8°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact très faible en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



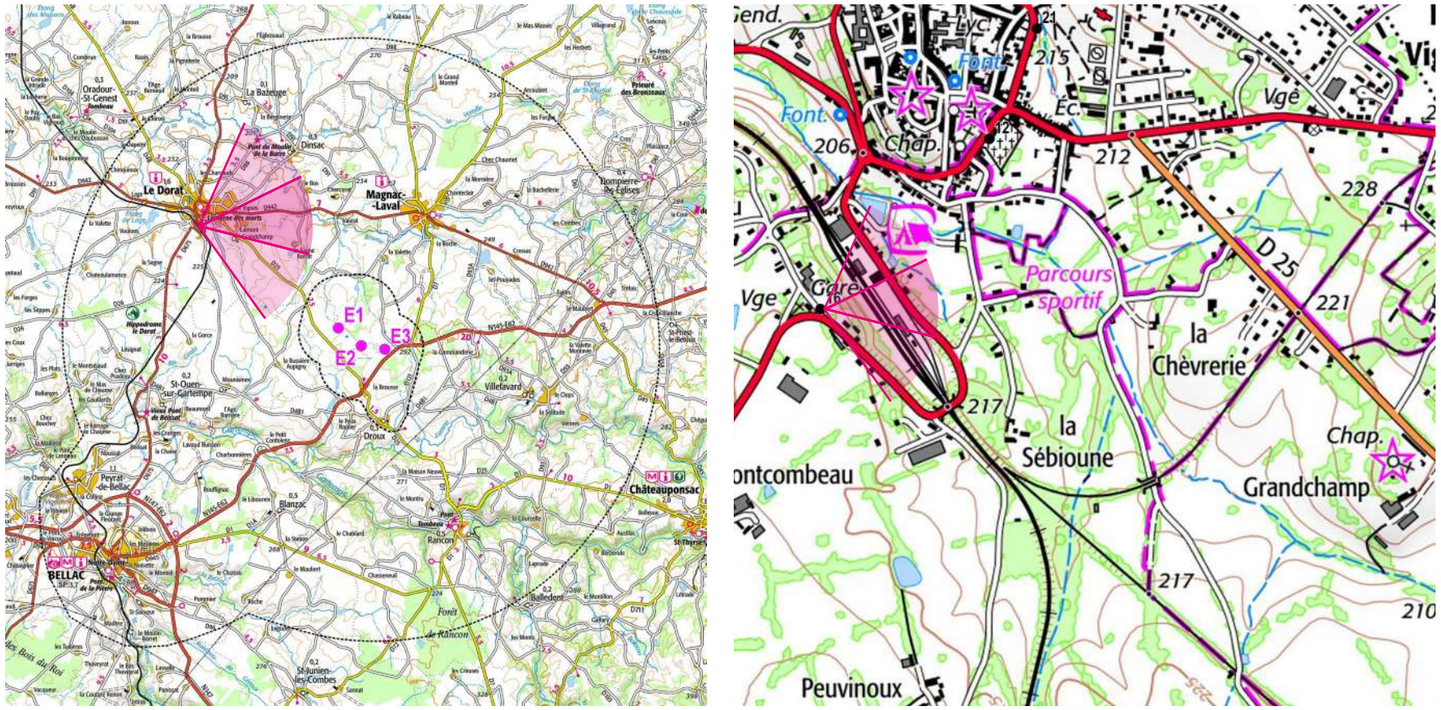
Carte 63 : Analyse depuis le Dorat

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Parc éolien de La Rivaille		10,8°	6	Oui
Parc éolien de Bel Air		5,4°	3	Oui
Projet éolien de Magnac-Laval		9,8°	4	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize		13,9°	6	Oui
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	4,7°		5	Oui
Parc éolien du Champ du Bos	13,4°		6	Oui
Projet éolien de la Lande de Faye		2,7°	3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	58,0
Densité éolienne	0,5
Plus grand angle de respiration	121,8°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	58,0
Densité éolienne	0,5
Plus grand espace de respiration	121,8°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	60,7
Densité éolienne	0,5
Plus grand angle de respiration	121,8°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	60,7
Densité éolienne	0,5
Plus grand espace de respiration	121,8°

Tableau 31 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 64 : Localisation du point d'analyse au sud du bourg du Dorat (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 551853 / 6569627
Date et heure de la prise de vue : 28/02/2023 à 11:09
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/200 secondes

Ouverture : F/13
Sensibilité : ISO 100
Azimut photo centrale : 84,1°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 2,7°
Éolienne la plus proche : E1, à 5 239 m

Etat projeté



Photographie 129 : Photomontage n°16 depuis le sud du bourg du Dorat.

6.3.7.4.2 Étude des angles de respiration autour de Magnac-Laval

Choix du point d'analyse

Magnac-Laval est un des principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée. Depuis la D942 à l'est du bourg, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 20.

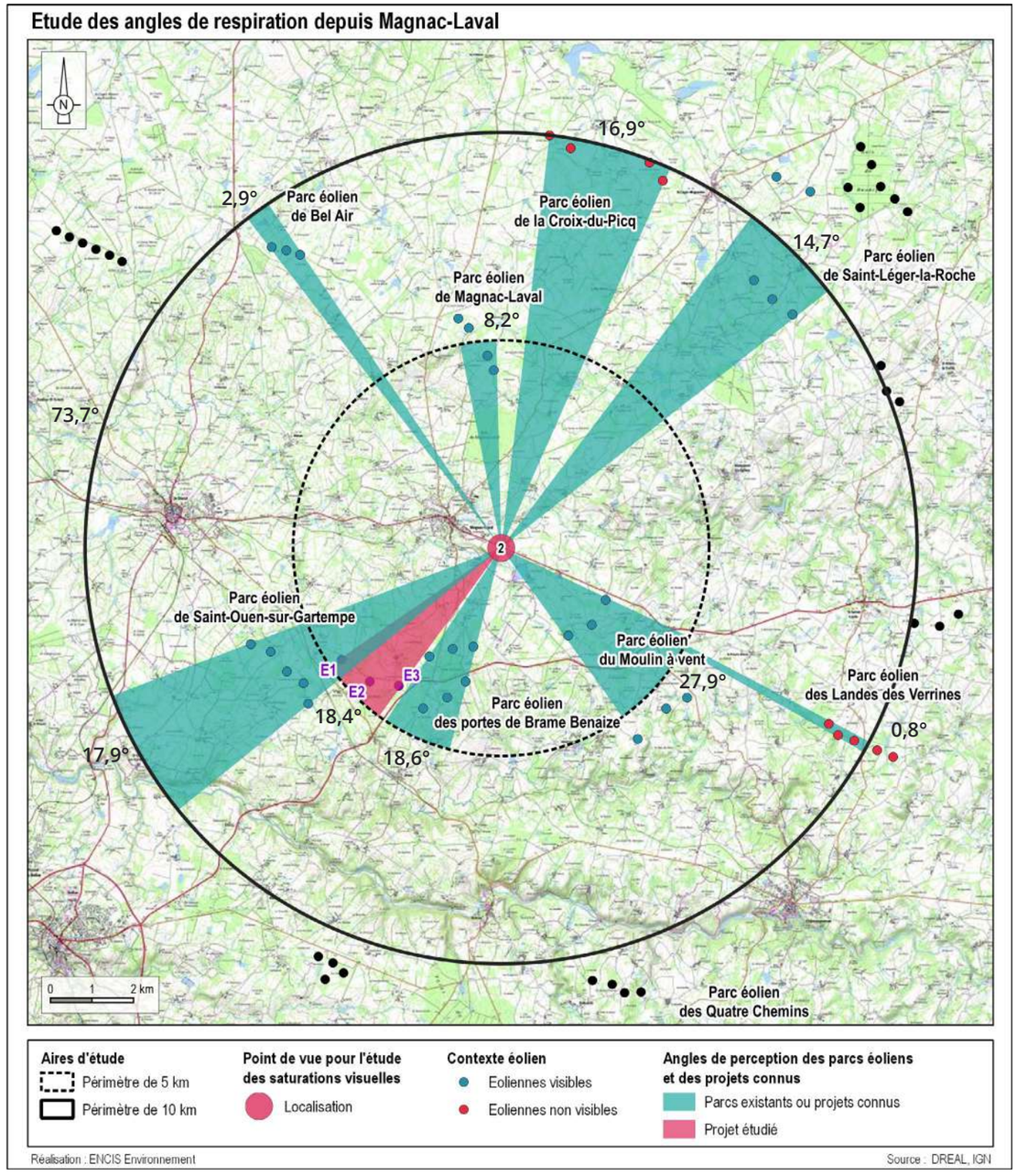
Etat initial

Le point de vue est localisé au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, le long de la D942 à l'est de Magnac-Laval. Le point est situé à proximité du château de Sirvenon, un édifice non protégé présentant toutefois un caractère remarquable. Il s'agit d'un secteur agricole ouvert où les parcelles de culture dégagent des vues relativement lointaines. Le parc de Bel Air étant partiellement visible, le motif éolien est déjà présent dans la vue. La valeur de l'angle de respiration est de 73,7°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 20, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles partiellement, et apparaissent dans le prolongement du projet des portes de Brame-Benaize. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe et des portes de Brame-Benaize sont partiellement visibles de manière conjointe avec le projet. Le projet étudié occupe un angle horizontal relativement réduit, et ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 73,7°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact faible en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



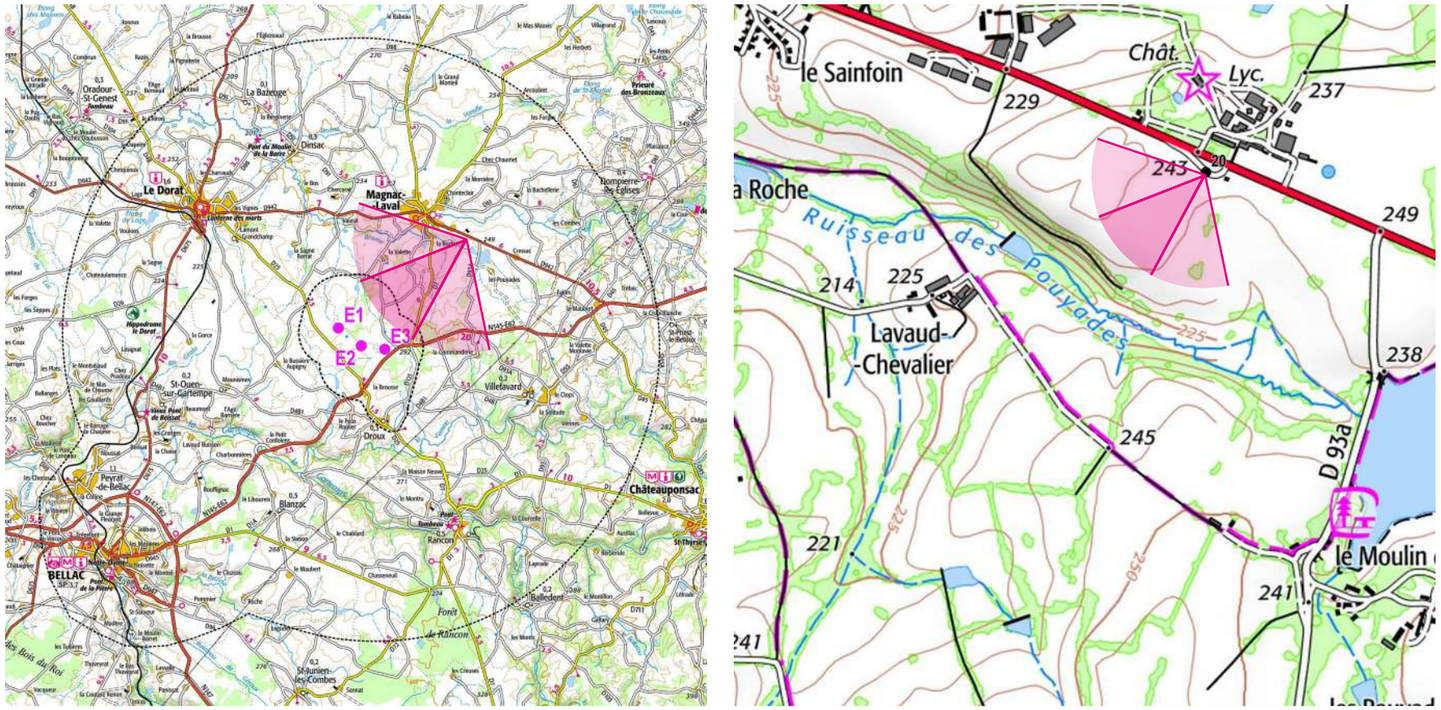
Carte 65 : Analyse depuis Magnac-Laval

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Parc éolien de Bel Air		2,9°	3	Oui
Projet éolien de Magnac-Laval	8,2°		4	Oui
Projet éolien de la Croix du Picq		16,9°	4	Non
Projet éolien de Saint-Léger-la-Roche		14,7°	5	Oui
Projet éolien des Landes des Verrines		0,83°	5	Non
Projet éolien du Moulin à Vent	27,9°		6	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize	18,6°		6	Oui
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe		17,9°	5	Oui
Projet éolien de la Lande de Faye	18,4°		3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	107,9
Densité éolienne	0,4
Plus grand angle de respiration	73,7°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	90,2
Densité éolienne	0,3
Plus grand espace de respiration	73,7°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	126,3
Densité éolienne	0,3
Plus grand angle de respiration	73,7°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	108,6
Densité éolienne	0,3
Plus grand espace de respiration	73,7°

Tableau 32 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 66 : Localisation du point d'analyse à l'est de Magnac-Laval (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 559978 / 6569302
Date et heure de la prise de vue : 03/02/2023 à 11:57
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/320 secondes

Ouverture : F/13
Sensibilité : ISO 100
Azimut photo centrale : 228,3°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 18,4°
Éolienne la plus proche : E3, à 4 127 m

Etat projeté



Photographie 130 : Photomontage n°20 depuis les abords de la D942, à l'est de Magnac-Laval.

6.3.7.4.3 Étude des angles de respiration autour de Rancon

Choix du point d'analyse

Rancon est un des principaux lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée. Depuis la D103 traversant le bourg, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 13.

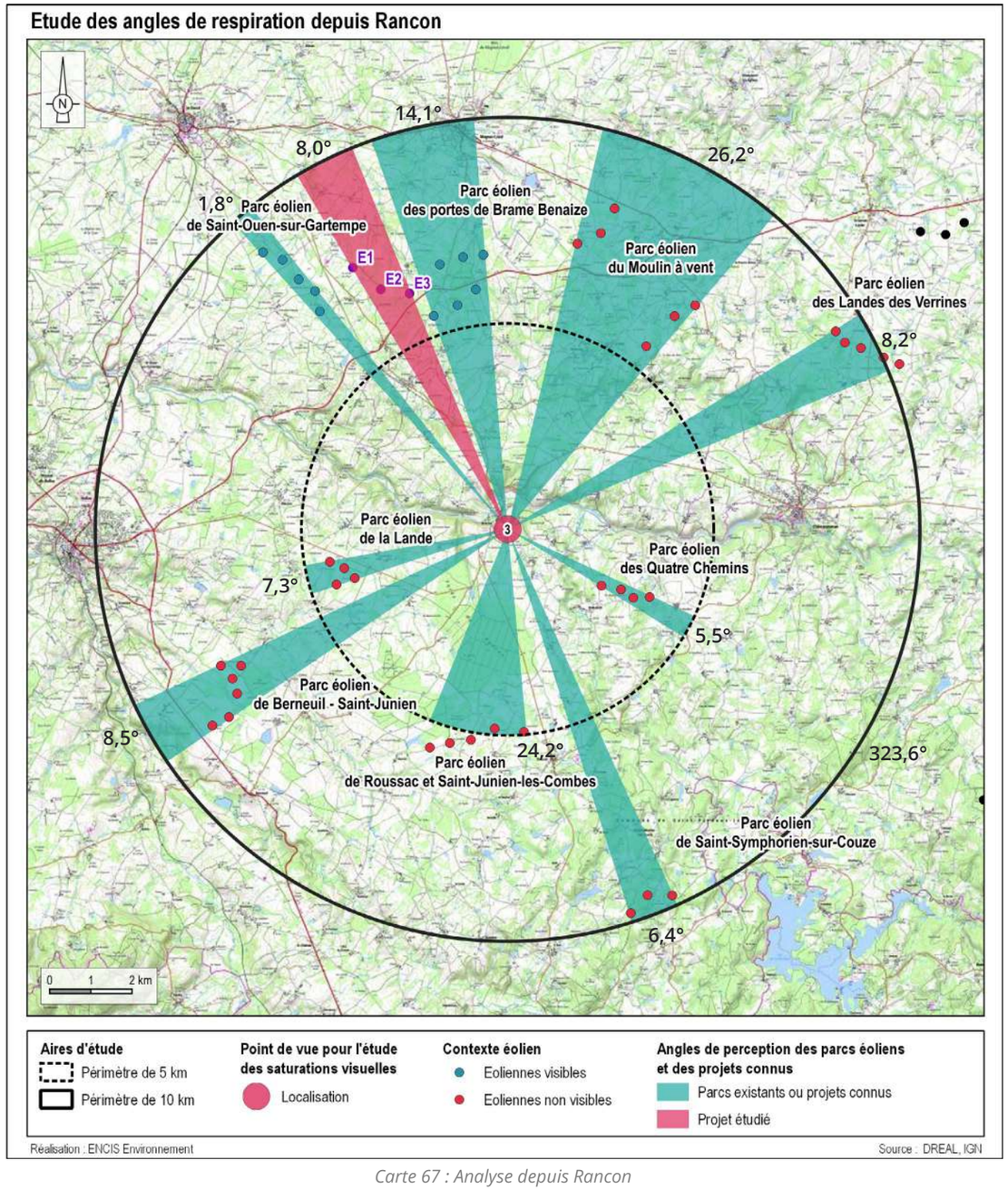
Etat initial

Le point de vue est localisé au sud-est de l'aire d'étude rapprochée, en entrée sud du bourg de Rancon. Dominant le relief et le bourg, ce secteur offre un point de vue axé sur le clocher de l'église Saint-Pierre-ès-Liens (MH n°66) et sur le versant opposé de la vallée de la Gartempe. Le secteur est compris dans les périmètres de protection des trois monuments historiques de Rancon, et dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe. La valeur de l'angle de respiration est de 323,6°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 13, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles partiellement au loin. Le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe est également visible derrière des filtres arborés. Le projet étudié occupe un angle horizontal réduit, et ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 323,6°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact très faible en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



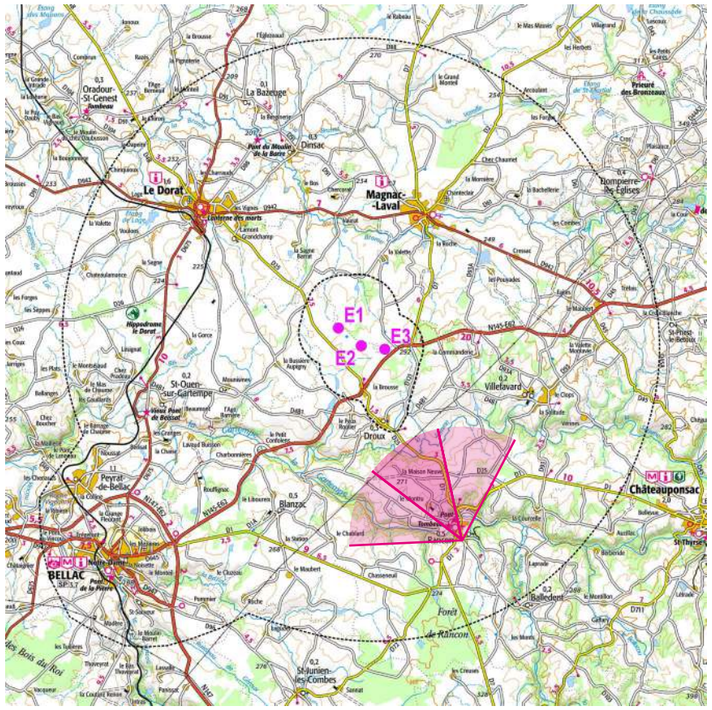
Carte 67 : Analyse depuis Rancon

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze		6,4°	3	Non
Projet éolien de Berneuil		8,5°	6	Non
Parc éolien de Roussac - Saint-Junien	24,2°		5	Non
Projet éolien de la Lande	7,3°		4	Non
Projet éolien de Balledent	5,5°		4	Non
Projet éolien des Landes des Verrines		8,2°	5	Non
Projet éolien du Moulin à Vent		26,2°	6	Non
Projet éolien des portes de Brame-Benaize		14,1°	6	Oui
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe		1,8°	5	Oui
Projet éolien de la Lande de Faye		8,0°	3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	102,2
Densité éolienne	0,4
Plus grand angle de respiration	59,6°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	15,9
Densité éolienne	0,7
Plus grand espace de respiration	323,6°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	110,2
Densité éolienne	0,4
Plus grand angle de respiration	59,6°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	23,9
Densité éolienne	0,6
Plus grand espace de respiration	323,6°

Tableau 33 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.





Carte 68 : Localisation du point d'analyse à Rancon (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 559896 / 6560264
Date et heure de la prise de vue : 03/02/2023 à 10:27
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/125 secondes

Ouverture : F/11
Sensibilité : ISO 200
Azimut photo centrale : 327,4°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 8°
Éolienne la plus proche : E3, à 6 199 m

Etat projeté



Photographie 131 : Photomontage n°13 depuis le bourg de Rancon.

6.3.7.4.4 Étude des angles de respiration autour de Bellac

Choix du point d'analyse

Bellac est le principal lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée. Depuis sa périphérie nord, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 11.

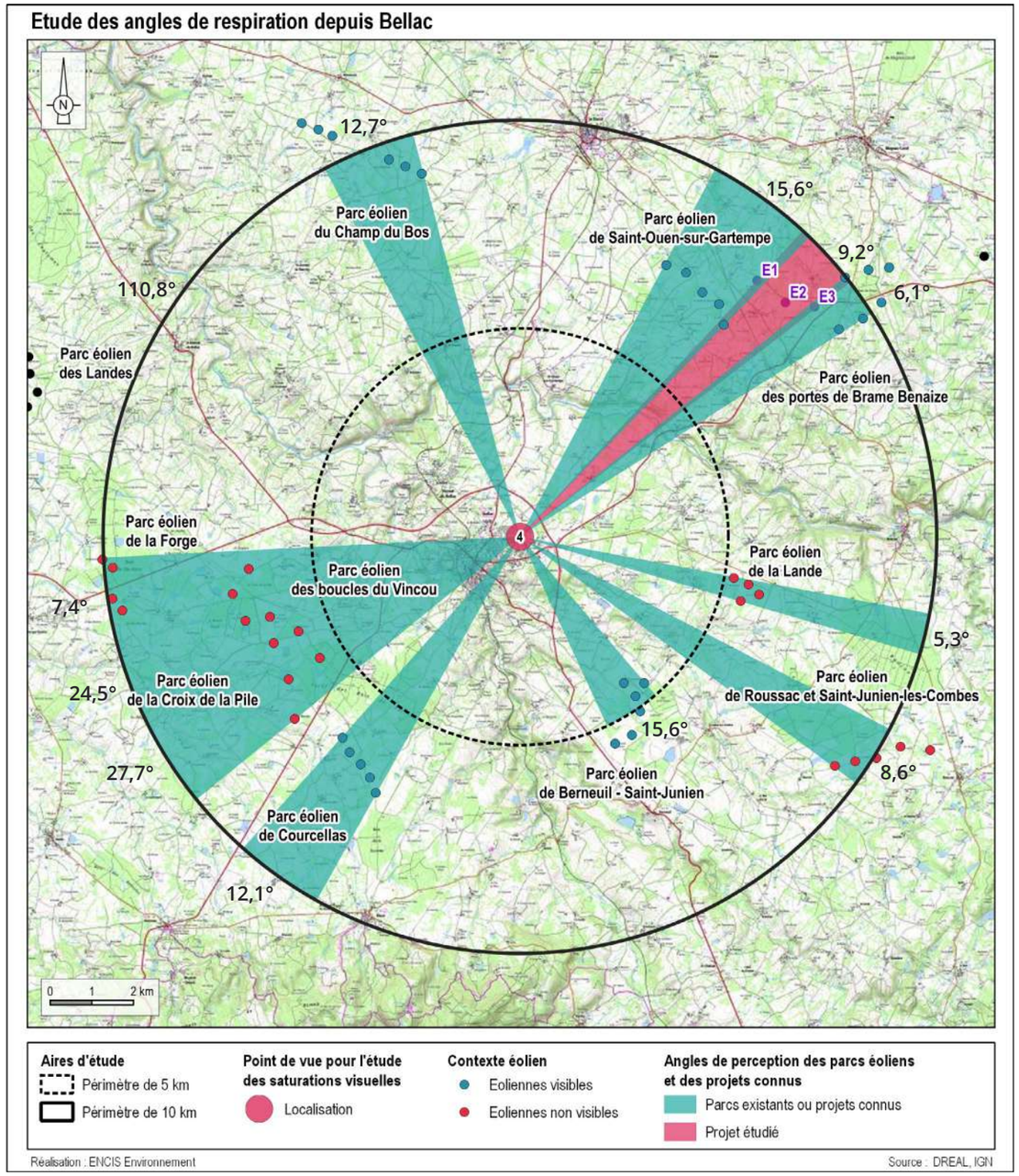
Etat initial

Le point de vue est localisé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, le long de l'avenue Charles de Gaulle, en lisière nord-est de Bellac. Il s'agit d'un secteur pavillonnaire, où les constructions de faible hauteur et le tissu urbain relâché ménagent des ouvertures visuelles. Les masques végétaux abondants limitent toutefois nettement leur portée. La valeur de l'angle de respiration est de 110,8°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 11, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles partiellement au loin, derrière des linéaires arborés. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe, de Magnac-Laval et des portes de Brame-Benaize sont également partiellement visibles conjointement aux éoliennes étudiées. Le projet de la Lande de Faye occupe un angle horizontal réduit, et ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 110,8°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact très faible en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



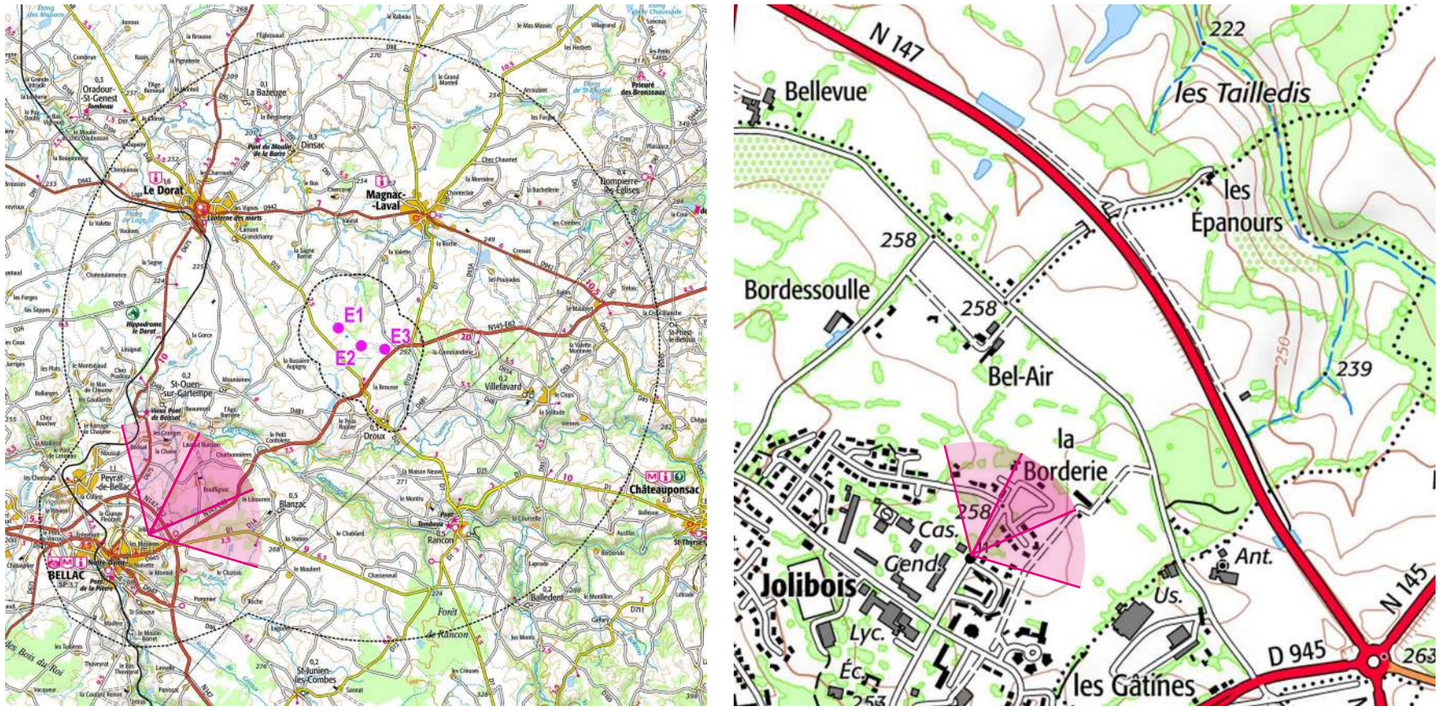
Carte 69 : Analyse depuis Bellac

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Parc éolien du Champ du Bos		12,7°	6	Oui
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe		15,6°	5	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize		6,1°	6	Oui
Projet éolien de la Lande		5,3°	4	Non
Parc éolien de Roussac - Saint-Junien		8,6°	5	Non
Projet éolien de Berneuil	15,6°		6	Oui
Projet éolien de Courcellas		12,1°	5	Oui
Projet éolien des Boucles du Vincou		24,5°	4	Non
Parc éolien de la Croix de la Pile		27,7°	5	Non
Projet éolien de la Forge		7,4°	4	Non
Projet éolien de la Lande de Faye		9,2°	3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	135,6
Densité éolienne	0,4
Plus grand angle de respiration	65,3°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	62,1
Densité éolienne	0,5
Plus grand espace de respiration	110,8°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	144,8
Densité éolienne	0,4
Plus grand angle de respiration	65,3°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	71,3
Densité éolienne	0,4
Plus grand espace de respiration	110,8°

Tableau 34 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 70 : Localisation du point d'analyse au nord de Bellac (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 550452 / 6560466
Date et heure de la prise de vue : 03/02/2023 à 15:53
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/80 secondes

Ouverture : F/10
Sensibilité : ISO 200
Azimut photo centrale : 46,3°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 9,2°
Éolienne la plus proche : E2, à 8 379 m

Etat projeté



Photographie 132 : Photomontage n°11 depuis l'avenue Charles de Gaulle, à Bellac.

6.3.7.4.5 Étude des angles de respiration autour de Droux

Choix du point d'analyse

Droux est le principal lieu de vie de l'aire d'étude immédiate. Depuis le bourg, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 30.

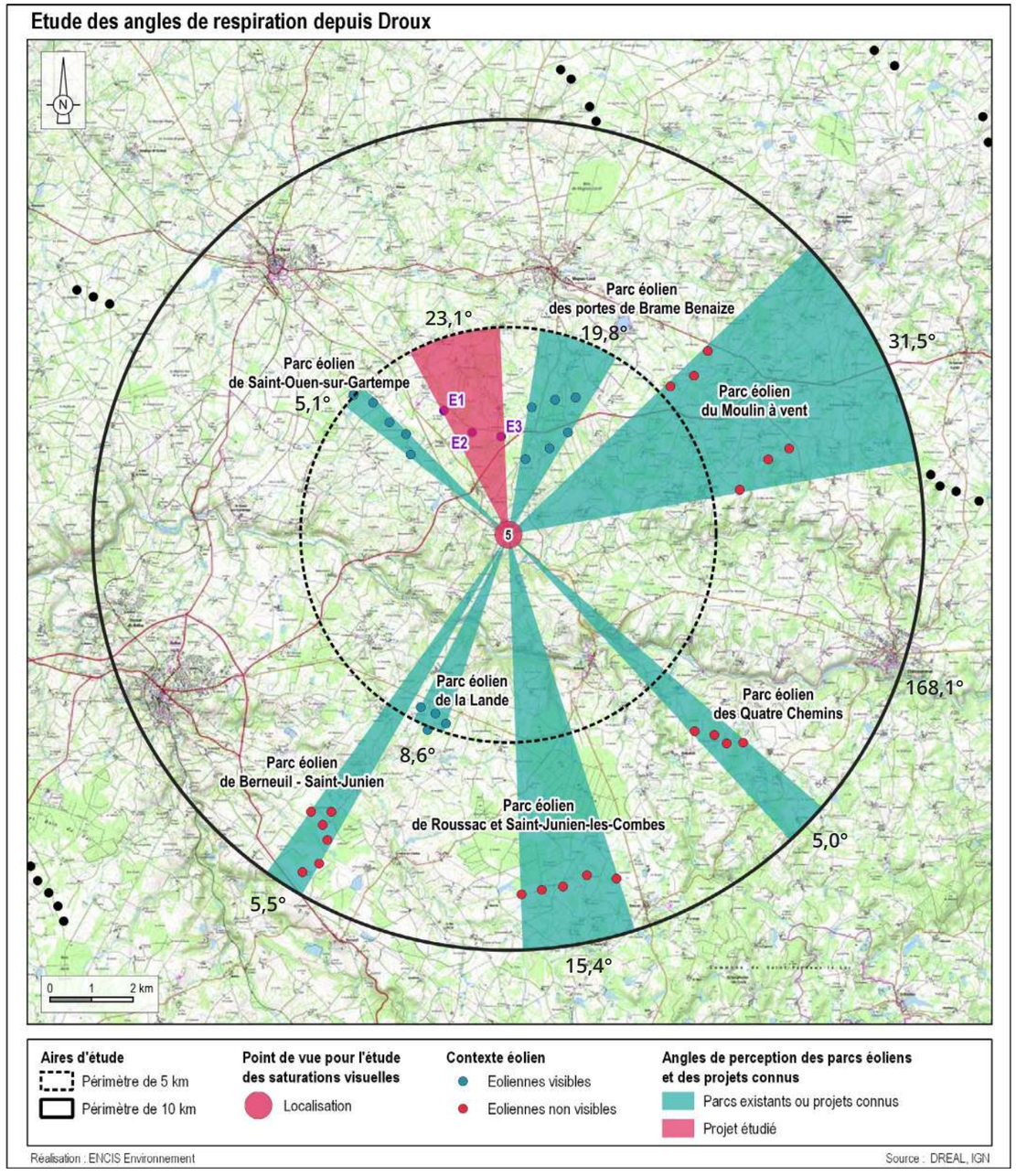
Etat initial

Le point de vue est localisé au sud de l'aire d'étude immédiate, en entrée est du bourg de Droux. Il s'agit d'un secteur dégagé, où les parcelles agricoles et les pavillons ouvrent des vues, toutefois rapidement arrêtées par des linéaires de haies bocagères au second plan. La silhouette du bourg est marquée par le clocher de l'église Saint-Martial (non protégé). La valeur de l'angle de respiration est de 168,1°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 30, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles partiellement. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe, de la Lande et des portes de Brame-Benaize sont également visibles de manière partielle depuis ce point de vue. Le projet étudié occupe un angle horizontal relativement réduit, et ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 168,1°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact faible en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



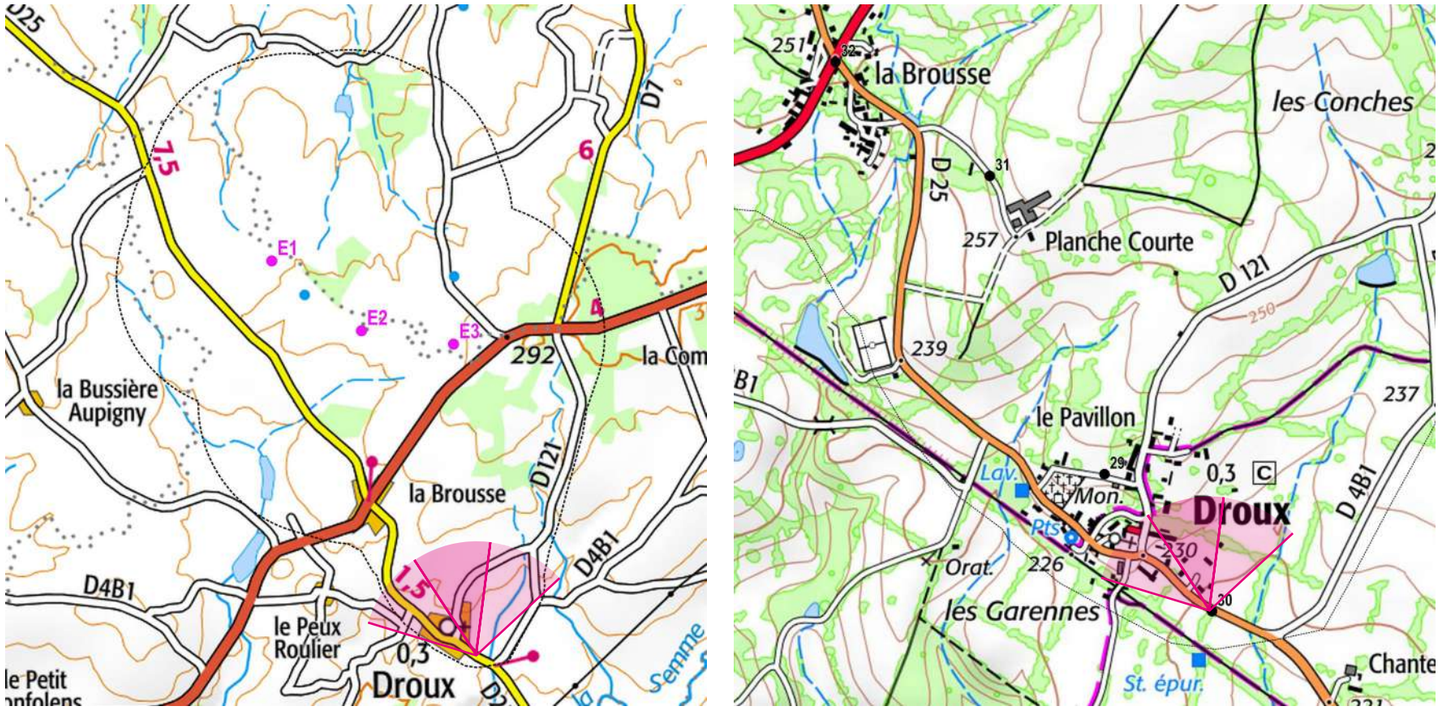
Carte 71 : Analyse depuis Droux

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	5,1°		5	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize	19,8°		6	Oui
Projet éolien de Balledent		5,0°	4	Non
Projet éolien de la Lande	8,6°		4	Oui
Parc éolien de Roussac - Saint-Junien		15,4°	5	Non
Projet éolien de Berneuil		5,5°	6	Non
Projet éolien du Moulin à Vent		31,5°	6	Non
Projet éolien de la Lande de Faye	23,1°		3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	90,9
Densité éolienne	0,4
Plus grand angle de respiration	94°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	33,6
Densité éolienne	0,4
Plus grand espace de respiration	168,1°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	114,1
Densité éolienne	0,3
Plus grand angle de respiration	94°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	56,7
Densité éolienne	0,3
Plus grand espace de respiration	168,1°

Tableau 35 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 72 : Localisation du point d'analyse à l'est du bourg de Droux (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 557691 / 6563625
Date et heure de la prise de vue : 28/02/2023 à 09:16
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/125 secondes

Ouverture : F/11
Sensibilité : ISO 110
Azimut photo centrale : 346,9°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 23,1°
Éolienne la plus proche : E3, à 2 370 m

Etat projeté



Photographie 133 : Photomontage n°30 depuis l'entrée est du bourg de Droux.

6.3.7.4.6 Étude des angles de respiration autour d'Armantioux

Choix du point d'analyse

Armantioux est un des lieux de vie les plus proches du projet. Depuis le hameau, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 34.

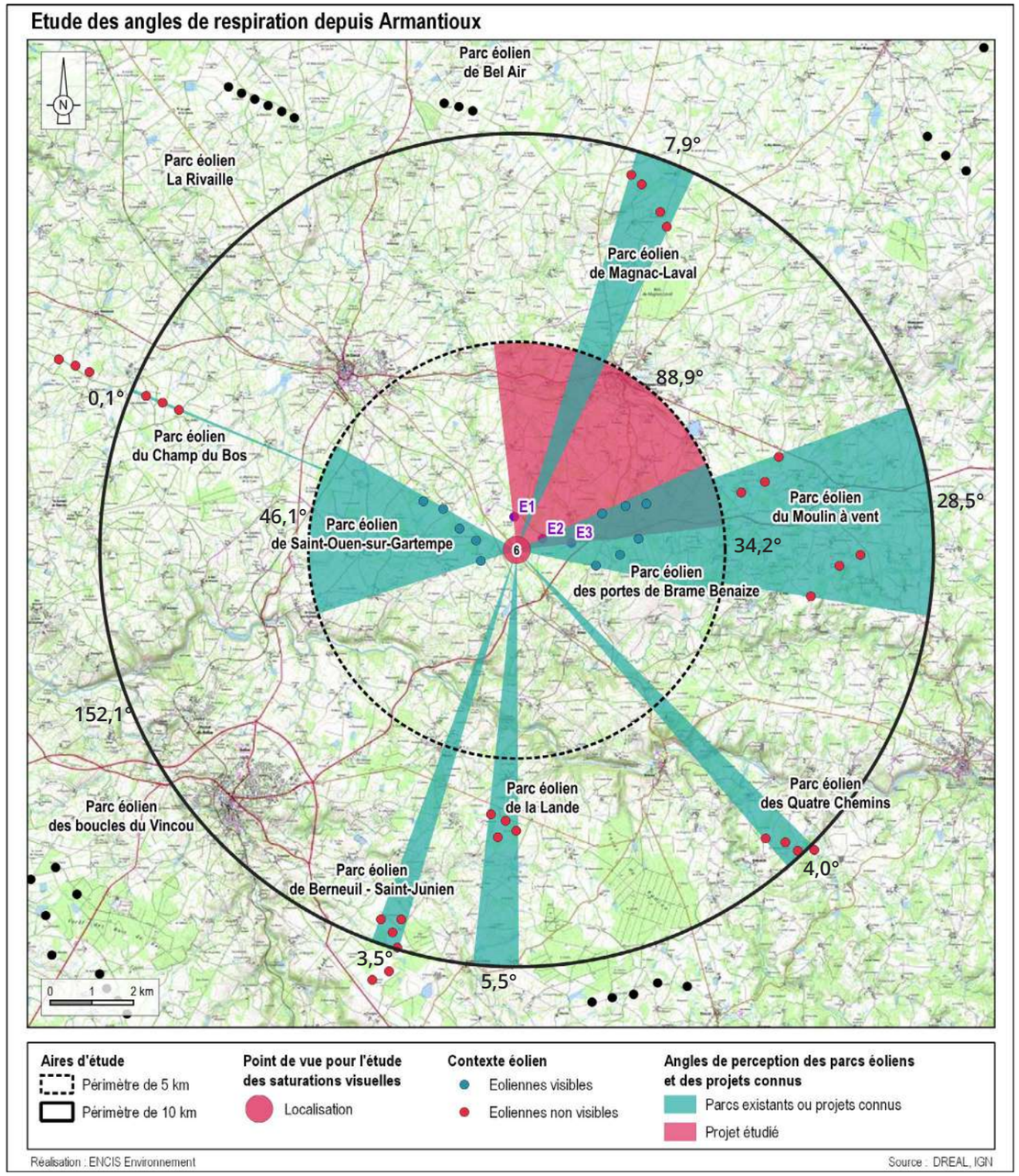
Etat initial

Le point de vue est localisé à l'ouest de l'aire d'étude immédiate le long de la D25 au niveau du hameau d'Armantioux. Il s'agit d'un secteur dégagé, où les prairies et des trouées dans le réseau bocager ménagent des ouvertures visuelles. La valeur de l'angle de respiration est de 152,1°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 34, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles partiellement et de manière immédiate. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe et des portes de Brame-Benaize sont également visibles de manière partielle depuis ce point de vue. Le projet étudié occupe un angle horizontal important, et augmente nettement la prégnance du motif éolien dans la vue. Toutefois, il ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 152,1°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact modéré en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



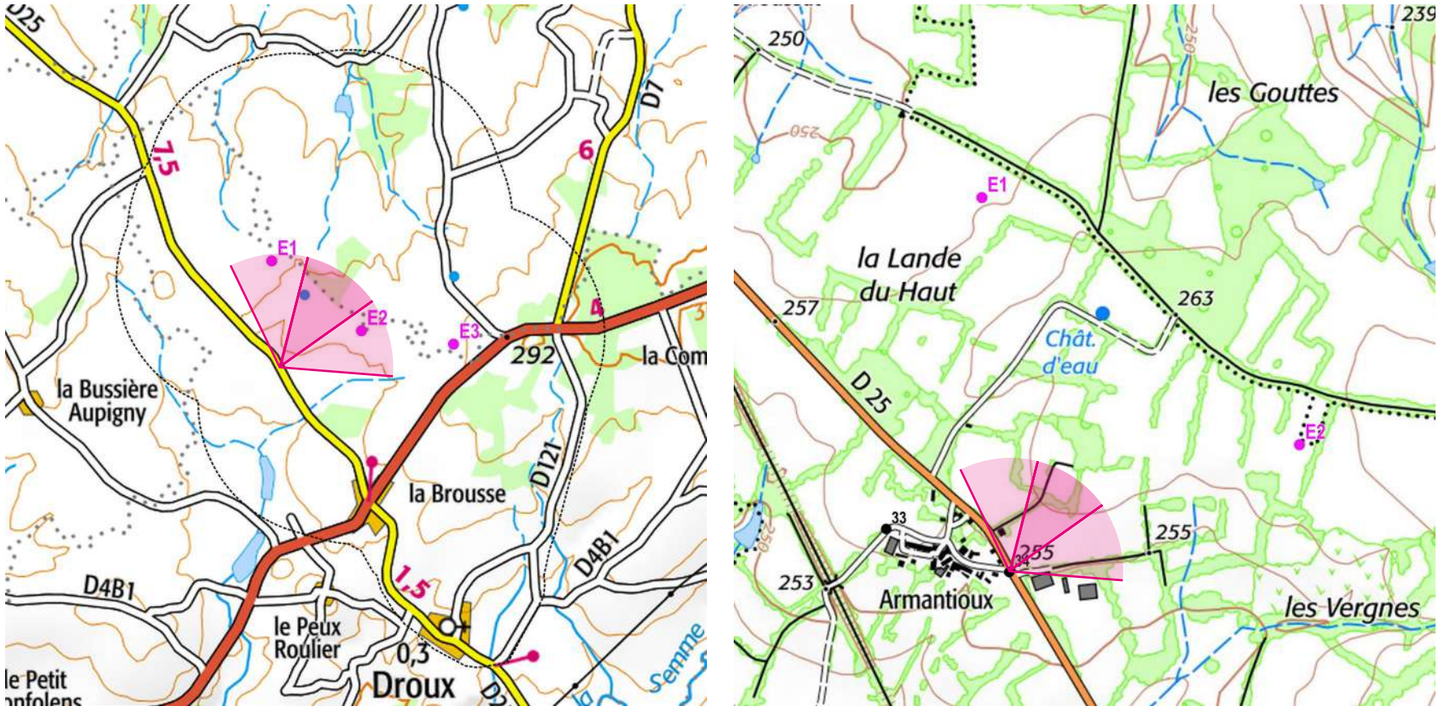
Carte 73 : Analyse depuis Armantioux

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	46,1°		5	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize	34,2°		6	Oui
Projet éolien de Balledent		4°	4	Non
Projet éolien de la Lande		5,5°	4	Non
Parc éolien du Champ du Bos		0,1°	6	Non
Projet éolien de Magnac-Laval		7,9°	4	Non
Projet éolien de Berneuil		3,5°	6	Non
Projet éolien du Moulin à Vent		28,5°	6	Non
Projet éolien de la Lande de Faye	88,9°		3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	129,8
Densité éolienne	0,3
Plus grand angle de respiration	77,7°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	80,3
Densité éolienne	0,1
Plus grand espace de respiration	152,1°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	218,6
Densité éolienne	0,2
Plus grand angle de respiration	53°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	169,21
Densité éolienne	0,1
Plus grand espace de respiration	152,1°

Tableau 36 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 74 : Localisation du point d'analyse à Armantioux (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 556201 / 6565818
Date et heure de la prise de vue : 28/02/2023 à 13:33
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/160 secondes

Ouverture : F/11
Sensibilité : ISO 100
Azimut photo centrale : 34,3°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 86,8°
Éolienne la plus proche : E2, à 676 m

Etat projeté



Photographie 134 : Photomontage n°34 depuis les abords de la D25, à Armantioux.

6.3.7.4.7 Étude des angles de respiration autour de Faye

Choix du point d'analyse

Faye est un des lieux de vie les plus proches du projet. Depuis le hameau, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 35.

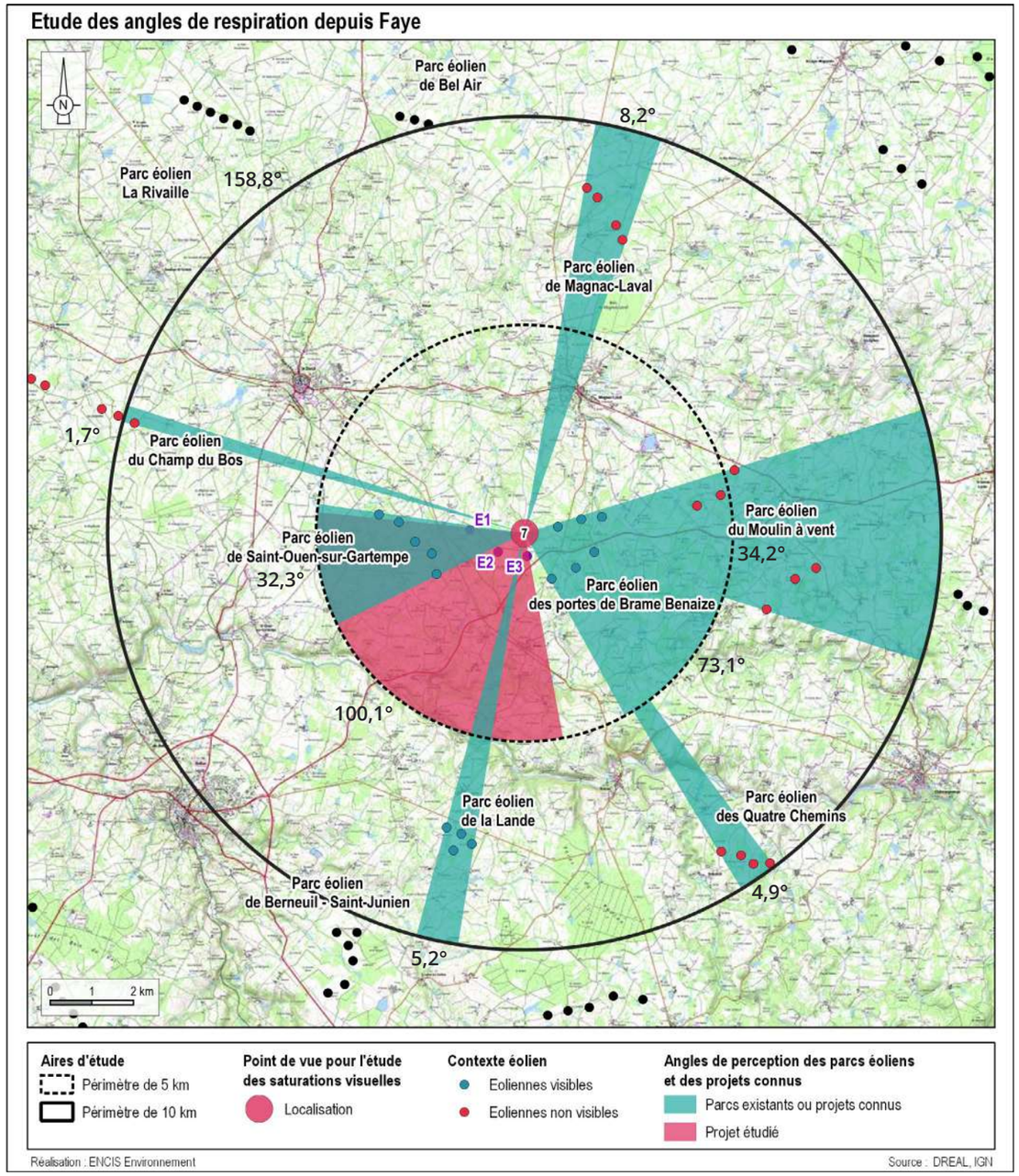
Etat initial

Le point de vue est localisé à l'est de l'aire d'étude immédiate, en lisière sud du hameau de Faye. Il s'agit d'un secteur agricole ouvert qui ménage une vue directe sur les prairies bocagères entourant les habitations du hameau. La valeur de l'angle de respiration est de 158,8°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 35, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles de manière immédiate. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe et de la Lande sont également visibles de manière partielle depuis ce point de vue. Le projet étudié occupe un angle horizontal important et augmente nettement la prégnance du motif éolien dans la vue. Toutefois, il ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 158,8°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact modéré en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



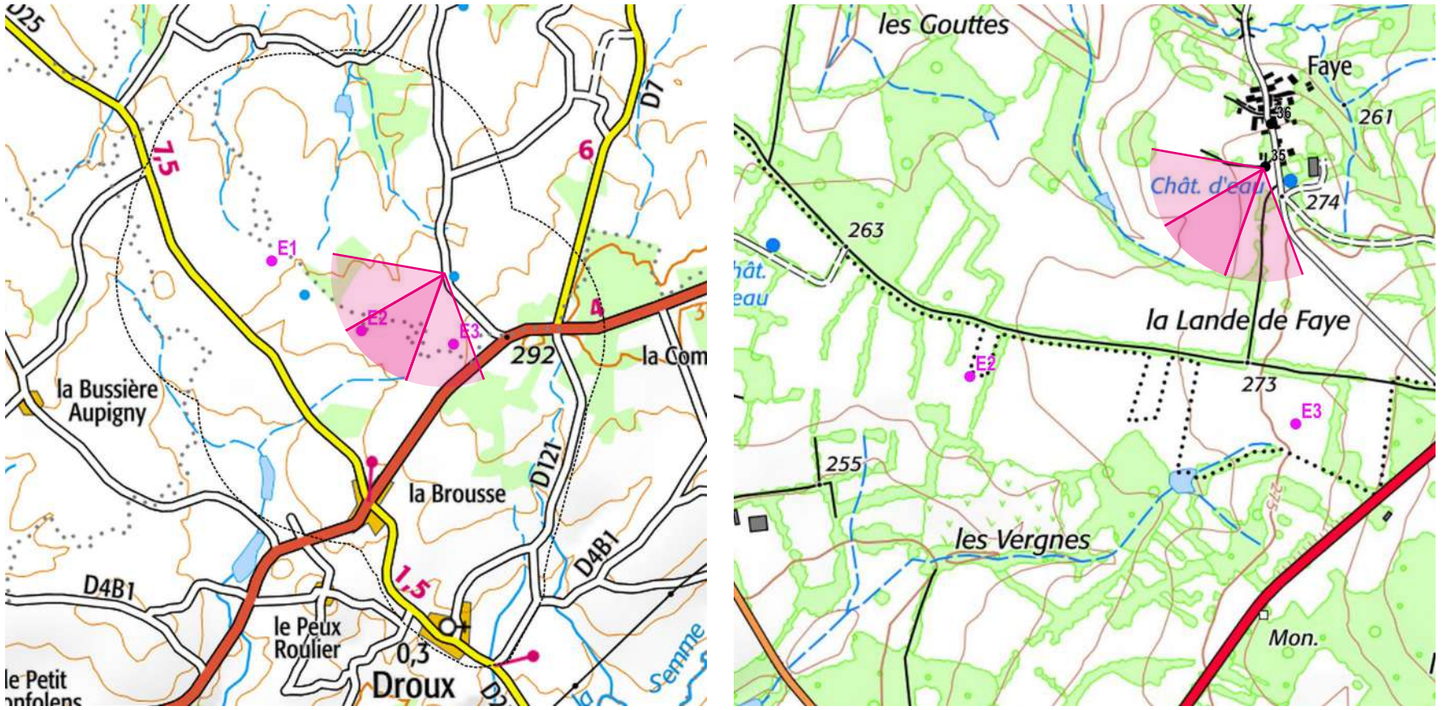
Carte 75 : Analyse depuis Faye

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	32,3°		5	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize	73,1°		6	Oui
Projet éolien de Balledent		4,9°	4	Non
Projet éolien de la Lande		5,2°	4	Oui
Parc éolien du Champ du Bos		1,7°	6	Non
Projet éolien de Magnac-Laval		8,2°	4	Non
Projet éolien du Moulin à Vent	34,2°		6	Non
Projet éolien de la Lande de Faye	100,1°		3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	159,7
Densité éolienne	0,2
Plus grand angle de respiration	82,8°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	110,6
Densité éolienne	0,1
Plus grand espace de respiration	158,8°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	259,8
Densité éolienne	0,1
Plus grand angle de respiration	82,8°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	210,7
Densité éolienne	0,1
Plus grand espace de respiration	158,8°

Tableau 37 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 76 : Localisation du point d'analyse à Faye (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 557451 / 6566538
Date et heure de la prise de vue : 28/02/2023 à 09:59
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/160 secondes

Ouverture : F/11
Sensibilité : ISO 100
Azimut photo centrale : 219,7°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 100,2°
Éolienne la plus proche : E3, à 553 m

Etat projeté



Photographie 135 : Photomontage n°35 depuis l'entrée sud du hameau de Faye.

6.3.7.4.8 Étude des angles de respiration autour du Foussat

Choix du point d'analyse

Le Foussat est un des lieux de vie les plus proches du projet. Depuis le hameau, des vues sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 37.

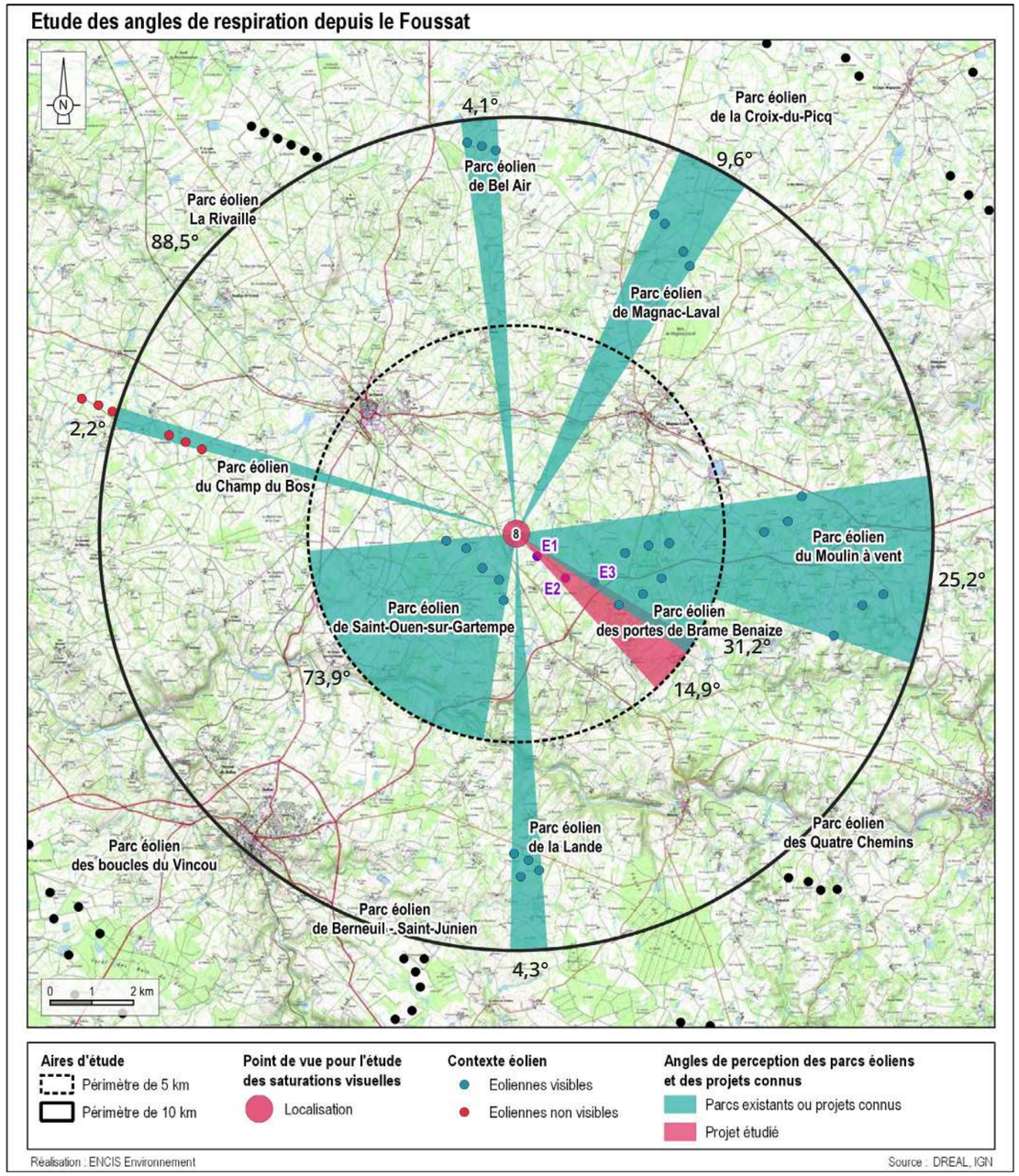
Etat initial

Le point de vue est localisé au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate, au niveau de la route d'accès au hameau du Foussat. Il s'agit d'un secteur bocager ouvert ménageant des vues sur les prairies bordant le hameau. La valeur de l'angle de respiration est de 88,5°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 37, les éoliennes du projet de la Lande de Faye sont visibles de manière très rapprochée. Les projets de Saint-Ouen-sur-Gartempe et des portes de Brame-Benaize sont également visibles de manière partielle depuis ce point de vue. Le projet étudié occupe un angle horizontal relativement réduit, et ne modifie pas la valeur de l'angle de respiration, qui reste de 88,5°.

Le projet de la Lande de Faye a un impact faible en terme d'effets cumulés, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



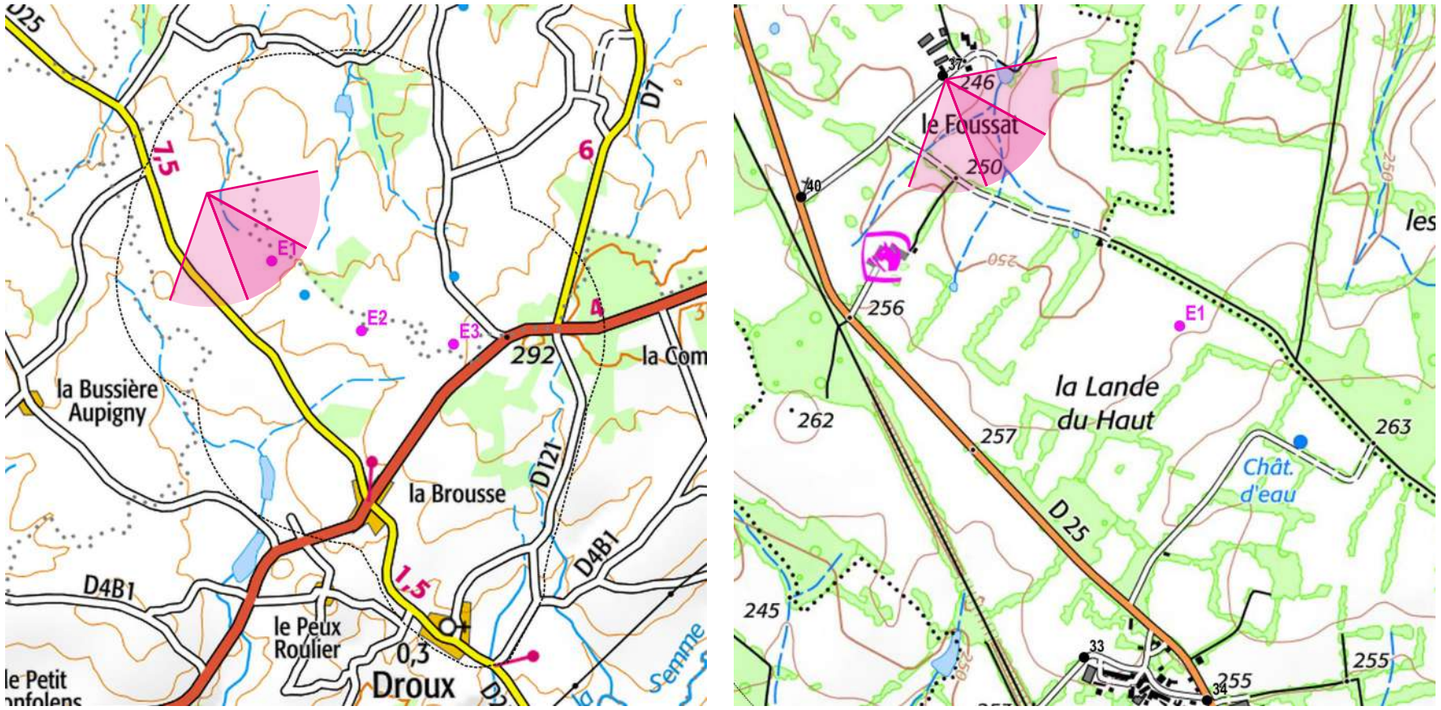
Carte 77 : Analyse depuis le Foussat

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	73,9°		5	Oui
Projet éolien des portes de Brame-Benaize	31,2°		6	Oui
Projet éolien de Magnac-Laval		9,6°	4	Oui
Projet éolien de la Lande		4,3°	4	Oui
Parc éolien du Champ du Bos		2,2°	6	Non
Parc éolien de Bel Air		4,1°	3	Oui
Projet éolien du Moulin à Vent		25,2°	6	Oui
Projet éolien de la Lande de Faye	14,9°		3	Oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	151,6
Densité éolienne	0,2
Plus grand angle de respiration	65,6°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	149,4
Densité éolienne	0,2
Plus grand espace de respiration	88,5°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	166,5
Densité éolienne	0,2
Plus grand angle de respiration	35,6°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	164,3
Densité éolienne	0,2
Plus grand espace de respiration	88,5°

Tableau 38 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 78 : Localisation du point d'analyse au Foussat (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 555636 / 6567152
Date et heure de la prise de vue : 28/02/2023 à 11:31
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/160 secondes

Ouverture : F/11
Sensibilité : ISO 100
Azimut photo centrale : 138,8°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 14,8°
Éolienne la plus proche : E1, à 736 m

Etat projeté



Photographie 136 : Photomontage n°37 depuis le Foussat.

6.3.7.4.9 Étude des angles de respiration autour de la Valette

Choix du point d'analyse

La Valette est un des hameaux de taille importante de l'AER, situé à proximité du périmètre de l'AEI et donc relativement proche du projet. Depuis le hameau, des vues partielles sur le projet et le contexte éolien sont possibles. Le point d'analyse choisi est positionné au niveau du photomontage 42.

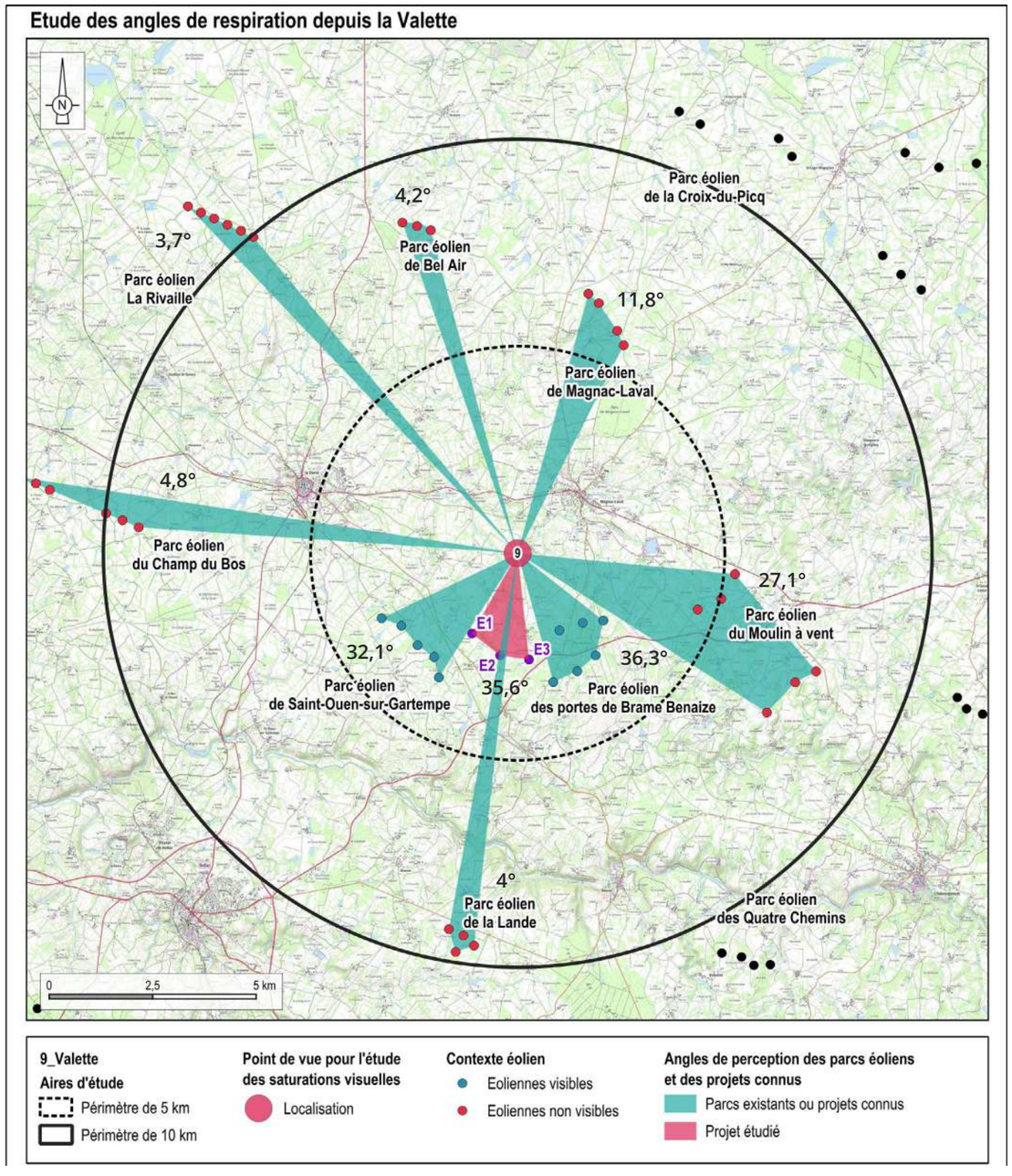
Etat initial

Le point de vue est localisé dans l'AER à proximité du périmètre de l'AEI, au nord. Il est situé en sortie sud-ouest du hameau de la Valette, le long d'une route communale. Le contexte bocager dense contraint nettement les perceptions lointaines. Seul le parc en exploitation des portes de Brame-Benaize apparaît partiellement à travers le filtre des branches en période hivernale. Les pales sont à peine perceptibles. La valeur de l'angle de respiration est de 323,7°.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 42, les éoliennes du projet de la Lande de Faye, bien que relativement proches, sont peu visibles en raison des écrans végétaux. Les éoliennes apparaissent de manière filtrée,voire masquée par les branches des arbres en période hivernale. Le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe est également visible de manière très partielle depuis ce point de vue, en raison du même contexte arboré et bocager. Le projet étudié occupe un angle horizontal modéré de 35,6° mais la réalité montre que les éoliennes ne sont pas toutes visibles en même temps. Sa prégnance est tempérée. Par ailleurs, il s'implante entre le parc existant des portes de Brame-Benaize et le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe. De ce fait il ne modifie pas l'angle de respiration le plus important. Ce dernier passe toutefois de 323,7° à 243,8° par la présence des éoliennes de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Le projet de la Lande de Faye a un impact très faible en terme d'effets cumulés, en raison des masques végétaux qui limitent nettement les perceptions, et n'engendre pas d'effet de saturation visuelle.



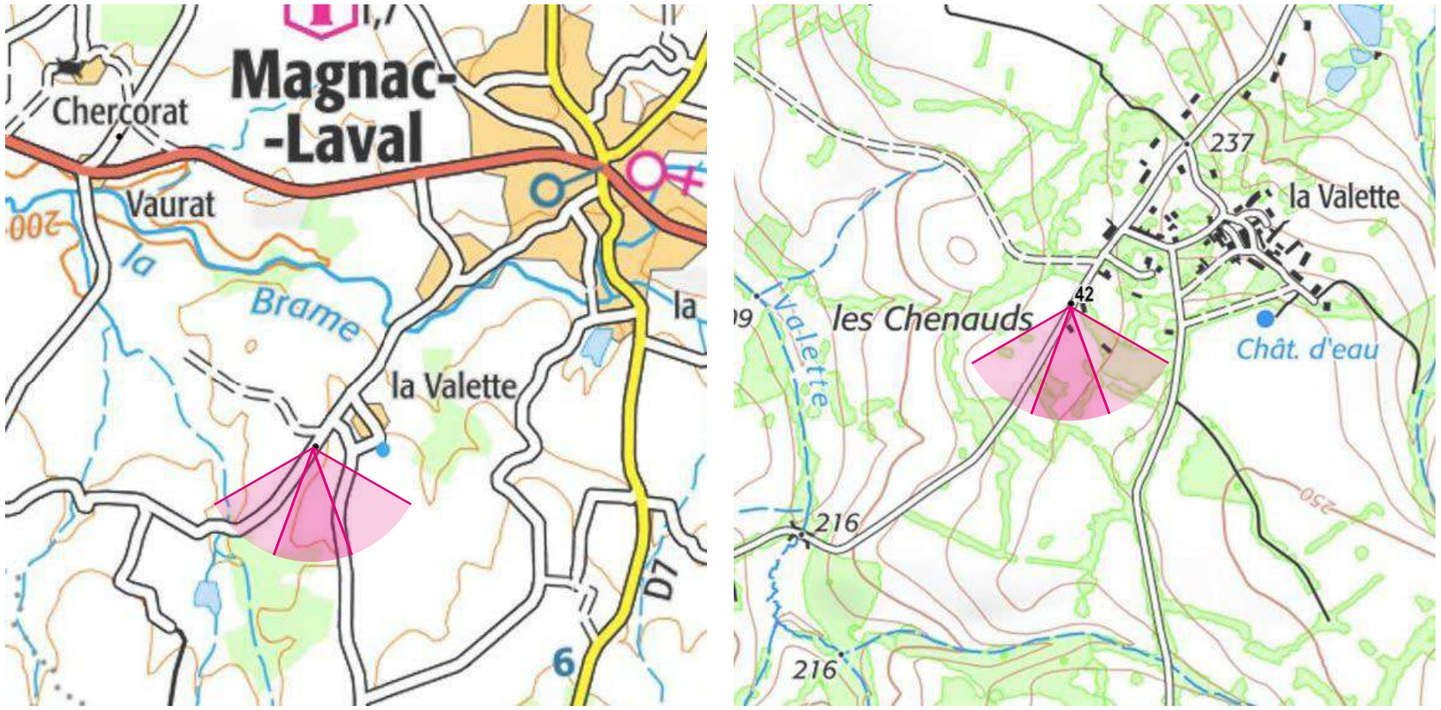
Carte 79 : Analyse depuis la Valette

Nom du projet	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Nombre d'éoliennes (B)	Parc réellement visible
	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)		
Parc éolien La Rivaille	0	3,7	6	non
Parc éolien du Champ du Bos	0	4,8	6	non
Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe	32,1	0	5	oui
Projet éolien de La Lande	0	4	4	non
Parc éolien des portes de Brame-Benaize	36,3	0	6	oui
Projet éolien du Moulin à vent	27,1	0	6	non
Parc éolien de Bel Air	0	4,2	3	non
Parc éolien de Magnac-Laval	0	11,8	4	non
Projet de La Lande de Faye	35,6	0	3	oui

Etat initial	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	124,0
Densité éolienne	0,3
Plus grand angle de respiration	323,7°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	95,5
Densité éolienne	0,1
Plus grand espace de respiration	323,7°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	159,6
Densité éolienne	0,3
Plus grand angle de respiration	243,8°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	131,1
Densité éolienne	0,1
Plus grand espace de respiration	243,8°

Tableau 39 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.



Carte 80 : Localisation du point d'analyse à la Valette (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 557245 / 6568558
Date et heure de la prise de vue : 18/12/2025 à 10:30
Focale : 32 mm (APSC)
Vitesse : 1/160 secondes

Ouverture : F/11
Sensibilité : ISO 100
Azimut photo centrale : 180,1°
Hauteur de prise de vue : 1,5 m
Angle visuel du parc : 35,6°
Éolienne la plus proche : E1, à 2 231 m

Etat projeté



Photographie 137 : Photomontage n°42 depuis la Valette.

6.4 Synthèse des impacts

6.4.1 Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien est implanté dans la Basse Marche limousine, un plateau bocager entaillé de quelques cours d'eau majeurs. Il s'agit d'un plateau agricole doucement vallonné, nettement marqué par le relief des vallées. Depuis les versants, de la vallée de la Gartempe en particulier, des vues ouvertes sur les monts d'Ambazac, sont possibles au niveau de secteurs dégagés.

Les trois éoliennes du projet sont implantées selon un axe nord-ouest - sud-est, selon une ligne légèrement courbée. L'ensemble est globalement lisible et concordant avec le grand paysage.

Les éoliennes sont implantées dans un paysage où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le projet éolien est implanté à l'écart des vallées. Les éoliennes ne se trouvent pas en rebord et ne provoquent par d'effet de surplomb ou de dominance par rapport à celles-ci.

Le caractère linéaire et les interdistances régulières de l'implantation permet une meilleure lisibilité depuis les lieux de vie proches et les routes.

6.4.2 Les effets visuels du projet sur les lieux de vie et les routes

Dans l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible en raison du taux de boisement important. Quelques échappées visuelles sont ponctuellement possibles depuis l'ensemble des unités paysagères. Les routes et les lieux de vie les plus importants (Bessines, Châteauponsac et Nantiat, ainsi que la N145, la N147 et l'A20) sont très peu impactés par le projet éolien (impact très faible, voire nul), seules des vues partielles et/ou périphériques étant possibles.

Dans l'AER, les principaux lieux de vie sont plus ou moins impactés, notamment en fonction de leur proximité au projet. Ceux situés au sud de la vallée de la Gartempe (Bellac, Rancon, Blanzac et Peyrat-de-Bellac) ne sont concernés que par des vues partielles et relativement lointaines des éoliennes. L'impact est alors faible, voire très faible. En ce qui concerne le Dorat et Magnac-Laval, compte tenu de leur proximité et de leur position par rapport au relief, le projet est plus prégnant dans les vues, avec des perceptions parfois relativement rapprochées. L'impact est alors modéré. La plupart des routes sont assez peu impactées (impact globalement très faible ou faible pour la N145, la N147 et les départementales D942, D675 et D25), les vues sur le projet éolien étant discontinues, brèves et partielles en raison de la topographie et des boisements importants. Seule la N145 permet une visibilité plus importante, notamment à proximité immédiate des éoliennes. Le projet éolien est alors bien visible, occupant une emprise relativement importante. L'impact est ponctuellement modéré.

Dans l'AEI, le projet est visible depuis la totalité des lieux de vie, de manière plus ou moins importante. Le centre-bourg de Droux offre peu de visibilité sur le projet en raison du contexte bâti. Sa périphérie, notamment les extensions pavillonnaires, permettent en revanche des visibilités plus importantes en raison de leurs abords ouverts. La végétation limite toutefois la prégnance du projet depuis le bourg, et l'impact est faible.

Les hameaux les plus impactés (impact fort) sont la Brousse, Armantioux, Faye et le Foussat. Ces derniers sont parmi les plus proches du projet éolien. Leurs abords généralement dégagés permettent de percevoir la plupart des éoliennes. Ces dernières paraissent imposantes au regard des rapports d'échelle avec les motifs composant le paysage proche. Les nombreuses structures végétales accompagnent visuellement les éoliennes. Les autres hameaux sont moins impactés. Les vues sont plus fragmentées et partielles, les éoliennes moins prégnantes, en raison notamment des boisements.

Concernant les routes de l'AEI, la N145 et la D25 sont fortement impactées par le projet éolien, celui-ci étant perceptible de manière presque continue. La D7, accompagnée d'importants filtres végétaux, présente, quant à elle, un impact modéré.

6.4.3 Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, les enjeux les plus forts pour les éléments patrimoniaux et touristiques concernaient les ensembles patrimoniaux de Mortemart, de Montrol-Sénard, le lac de Saint-Pardoux et les monts de Blond. L'impact du projet éolien depuis ces monuments est très faible. Seules des vues et des covisibilités périphériques très partielles et lointaines sont possibles, rendant ce dernier quasiment imperceptible. Le monument le plus impacté par le projet est le château de Sannat, concerné par des vues et des covisibilités depuis les abords immédiats de l'édifice. La végétation limite toutefois nettement la prégnance du projet dans la vue, et l'impact est faible. Les différents itinéraires de découverte du territoire (GR des monts de Blond, GR des monts d'Ambazac et route du Haut-Limousin) sont très faiblement impactés par le projet éolien.

Dans l'AER, l'enjeu le plus fort concerne la collégiale du Dorat. Cette dernière est modérément impactée par le projet éolien, en raison de visibilités et de covisibilités depuis son périmètre de protection. L'hospice de Grandchamp, au Dorat, et l'église de Magnac-Laval sont également modérément impactées par le projet. Les autres monuments de l'aire d'étude rapprochée sont tout au plus faiblement impactés. Concernant les sites touristiques, les plus impactés sont l'étang des Pouyades et la route du Haut-Limousin. Ils offrent des vues directes et relativement rapprochées sur le projet.

Dans l'AEI, aucun monument protégé n'est recensé. L'église de Droux est faiblement impactée par le projet en raison des masques végétaux et bâtis l'entourant. Le centre équestre du Foussat est impacté de façon modérée, en raison de sa proximité et de l'ouverture des vues qu'il offre sur les éoliennes.

Les éléments patrimoniaux et les sites touristiques, notamment les plus importants, sont donc globalement peu impactés par le projet éolien.

6.4.4 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Le renforcement de certains chemins est peu impactant pour le paysage de l'AEI car la plupart des chemins existants sont déjà empierrés et d'un gabarit relativement important, permettant le passage de véhicules à moteur. Le revêtement utilisé est similaire à l'existant (matériaux granulaires compactés issus de carrière (grave non traitée de type 0/100 ou équivalent) ou recyclés).

La création des pistes et des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, celles-ci seront perceptibles principalement en vue très rapprochée (depuis les chemins et routes communales) en raison du relief aplani et du contexte bocager.

Les travaux sur la végétation concernent principalement la coupe de quelques linéaires de haie ou d'alignements arborés. L'élagage de haies arborées est également prévu.

Les postes de livraison seront peu impactants compte tenu de leur situation en retrait des lieux de vie, en bordure de haie et de leur habillage en bardage-bois.

6.4.5 Les effets cumulés avec les autres projets existants ou approuvés

Le projet de la Lande de Faye et les projets éoliens les plus proches, notamment de Saint-Ouen-sur-Gartempe et des portes de Brame-Benaize sont visibles simultanément depuis la quasi-totalité des points de vue. Les relations visuelles avec les autres parcs ou projets du territoire sont plus occasionnelles.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	**Sensibilité**	**Description de la nature et de l'importance de l'effet**	**Durée de l'effet**	**Impact brut**	**Mesure**	**Impact résiduel**
Zone d'implantation	Forte	Création de pistes, de plateformes et installation de deux postes de livraison. Structures végétales préservées.	Long terme	Fort	Mesures C01 à E01	Très faible à faible
Paysage immédiat	Forte	Bonne lisibilité du projet mais un certain manque de cohérence depuis quelques vues (orientation contradictoire par rapport au projet des portes de Brame-Benaize) et emprise parfois importante en largeur. Éoliennes qui paraissent parfois imposantes par contraste avec les motifs paysagers proches. Centre-bourg de Droux peu impacté mais impact visuel important depuis la plupart des hameaux les plus proches, ainsi que depuis les routes majeures. Éléments patrimoniaux et sites touristiques modérément impactés.	Long terme	Fort	Mesures E02 à E05	Faible à modéré
Paysage rapproché	Modérée	Bonne lisibilité du projet. Visibilités limitées depuis le sud de la vallée de la Gartempe. Impact modéré pour les bourgs du Dorat et de Magnac-Laval. Visibilités globalement limitées depuis les routes principales. Trois éléments patrimoniaux modérément impactés. L'impact sur les autres est tout au plus faible. Deux sites touristiques modérément impactés.	Long terme	Modéré	-	Modéré
Paysage éloigné	Faible	Quelques vues lointaines, principaux lieux de vie et routes peu impactés. Peu ou pas d'impact sur les éléments patrimoniaux et touristiques majeurs.	Long terme	Faible	-	Faible

Tableau 40 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien.

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort
Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

7 Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées.°».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. […]*

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire…) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre immédiat et rapproché) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. […]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. […]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation des impacts**. Il peut également être choisi de mettre en place des **mesures d'accompagnement** du projet.

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- nom de la mesure et impact potentiel identifié ;
- impact brut et impact résiduel ;
- objectif de la mesure ;
- description de la mesure ;
- coût prévisionnel ;
- échéance et calendrier ;
- identification du responsable de la mesure ;
- modalités de suivi.

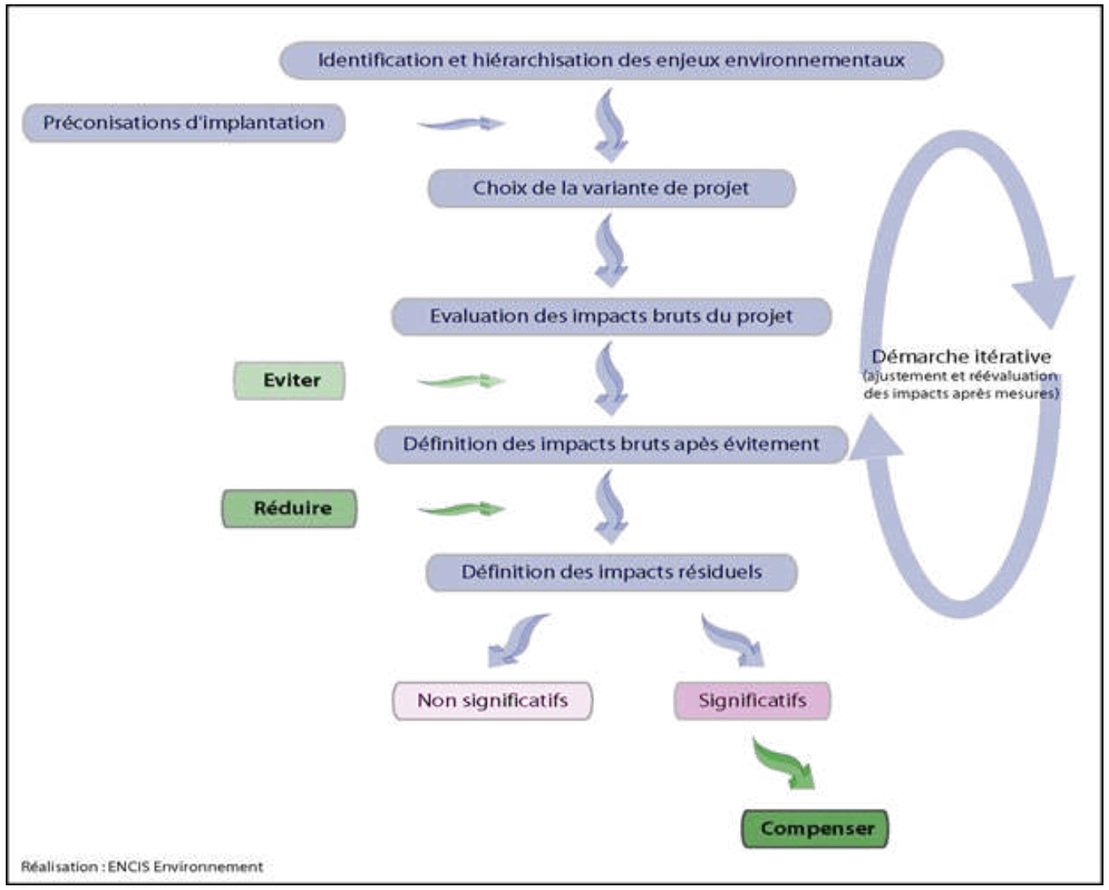


Figure 39 : Démarche de définition des mesures.

7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des paysagistes et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	**Impact potentiel identifié**	**Type**	**Description**	**Impact résiduel**
Mesure 1	Très fort, effet de barrière depuis les hameaux de Faye et Armantioux	Réduction	Il a été choisi de limiter le nombre d'éoliennes, afin d'augmenter les interdistances les séparant et ainsi d'atténuer l'effet de barrière depuis ces lieux de vie.	Fort, le projet présente un aspect moins compact mais occupe tout de même une emprise visuelle large depuis ces lieux de vie.
Mesure 2	Fort, la construction de pistes et plateformes peut porter atteinte au maillage arboré, qui représente un motif paysager caractéristique du territoire	Réduction	Réflexion sur le tracé des pistes afin de limiter au maximum la coupe d'arbres ou de linéaires de haie. La majorité des pistes sont créées en parallèle des chemins existants, afin d'éviter la coupe des haies bocagères les bordant lors de leur élargissement.	Modéré, la coupe et l'élagage de la végétation est réduit au maximum. Les pistes créées artificialisent toutefois une partie des prairies bocagères.
Mesure 3	Très fort, l'implantation d'éoliennes de 230 m de hauteur totale maximale à 500 m des habitations, augmente fortement la prégnance du projet depuis les hameaux proches.	Réduction	Afin de réduire la prégnance du projet depuis les hameaux proches, les éoliennes sont implantées à 600 m des habitations d'Armantioux et du centre de Faye (trois habitations sont à moins de 600 m de l'éolienne E3, et la plus proche se situe à 550 m environ).	Fort, le projet est plus éloigné des habitations, ce qui réduit légèrement sa prégnance dans les vues.

Tableau 41 : Mesures d'évitement et de réduction en phase conception.

7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MC)

Mesure C01 : Préservation de la végétation arborée en place

Type de mesure : **Mesure de réduction**

Nomenclature : R1.1 c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables.

Impact potentiel identifié : Des boisements de feuillus sont présents aux abords du site d'implantation et de futures pistes d'exploitation. Les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire s'ils ne sont pas réfléchis.

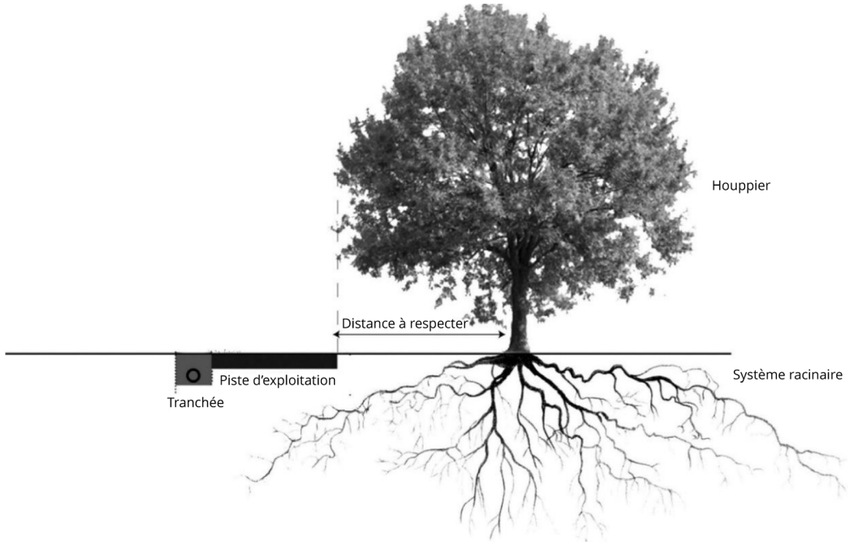
Objectif et effets attendus de la mesure : Respecter un espacement des pistes et des tranchées de raccordement vis-à-vis des arbres en place.

Description : Les pistes ainsi que les tranchées destinées au passage des câbles ne devront pas être implantées à moins d'un mètre du droit du houppier (voir schéma suivant).

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.



Mesure C02 : Elagage raisonné

Type de mesure : Mesure de réduction

Nomenclature : R2.1p - Gestion écologique temporaire des habitats dans la zone d'emprise des travaux

Impact potentiel identifié : L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.

Objectif et effets attendus de la mesure : Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.

Description : Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence. Les tailles de grosses sections sont à éviter le plus possible, afin de ne pas fragiliser l'arbre face aux attaques parasitaires (champignons, etc) qui condamneraient l'arbre à moyen terme.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

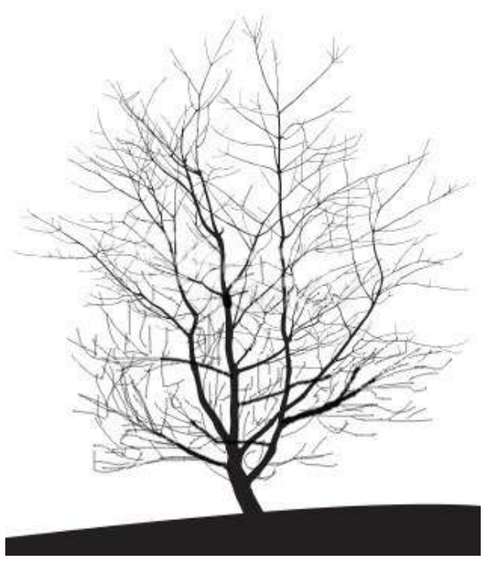


Figure 40 : Arbre au naturel.

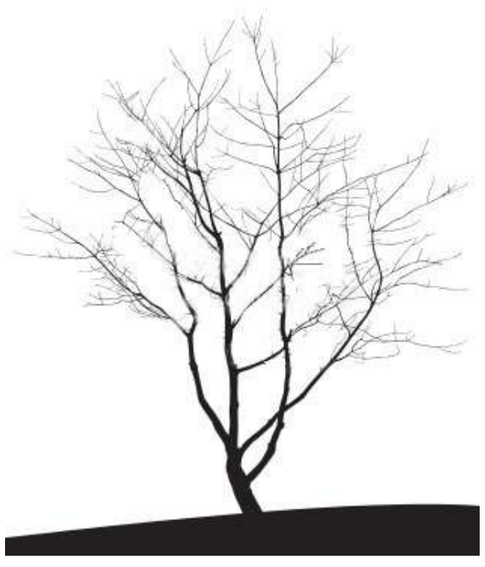


Figure 41 : Elagage raisonné.

Mesure C03 : Choix du matériau de recouvrement pour les pistes d'accès et les plateformes

Type de mesure : **Mesure de réduction**

Nomenclature : R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines

Impact potentiel identifié : Les pistes d'accès aux éoliennes et les plateformes, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural du lieu.

Objectif et effets attendus de la mesure : Se rapprocher de l'aspect des chemins existants.

Description : Utiliser des matériaux de recouvrement d'origine locale et privilégier une teinte approchante de la teinte naturelle du sol en place.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure C04 : Restauration des plateformes temporaires en terrains agricoles

Type de mesure : Mesure de réduction

Nomenclature : R2.1c : Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)

Impact potentiel identifié : Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que les plateformes utiles lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utiles lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées.

Objectif et effets attendus de la mesure : Redimensionner les plateformes et les limiter à la stricte superficie utile pour diminuer leur impact visuel.

Description : En début de phase chantier, le sol de ces aires de montage sera décapé et la terre végétale stockée sous forme d'andains pour préserver ses qualités agricoles. Après le levage des éoliennes, seules les plateformes utiles en phase d'exploitation seront maintenues (recouvertes de graves) tandis que le reste de la surface de la zone de travaux sera recouverte de cette terre végétale pour être remise en culture ou en prairie.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

Calendrier : Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)

Mesure E01 : Intégration des postes de livraison

Type de mesure : Mesure de réduction

Nomenclature : R2.1j - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

Objectif et effets attendus de la mesure : Favoriser l'intégration des postes de livraison dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte bocager.

Description : Les postes de livraison seront recouverts d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-vert (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte boisé.

Les lames du bardage seront verticales et à claire-voie afin d'éviter l'installation de colonies de chiroptères attirées par le confinement.

Coût prévisionnel : 8 000 € environ par poste.

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

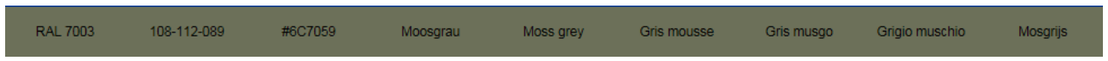


Figure 42 : Teinte RAL 7003.



Photographie 138 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.

Mesure E02 : Plantation de haies et d'arbres dans les hameaux proches

Type de mesure : Mesure de réduction

Nomenclature : A7.a - Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises.

Impact potentiel identifié : Le projet éolien a un impact fort depuis certains lieux de vie proches. Les rapports d'échelle entre les éoliennes les plus proches et les motifs paysagers sont déséquilibrés et celles-ci paraissent dominantes.

Objectif et effets attendus de la mesure : Masquer et/ou accompagner les éoliennes visibles depuis les lieux de vie les plus impactés grâce à des haies arborées ou des arbres.

Description : Le porteur de projet participera à la plantation de haies champêtres et/ou d'arbres pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient « gênants » pour eux. Ceux-ci seront invités à se faire connaître, via l'envoi de courriers.

Par la suite, un paysagiste sera missionné pour définir le besoin au cas par cas et définir avec chacun des habitants les secteurs dans lesquels des filtres visuels pourront être créés et les cônes de vue qu'il faudra ménager. Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage. Les essences choisies devront être rustiques et locales (noisetier, aubépine, prunellier, houx commun, cornouiller sanguin, fusain d'Europe, chêne pédonculé, châtaignier…).

Des arbres isolés pourront également être plantés dans l'axe de vue d'une ou plusieurs éoliennes afin non pas de masquer totalement ces dernières ainsi que la vue mais de créer un élément fort dans un jardin par exemple. Il pourra s'agir d'un bel arbre fruitier ou autre essence adaptée au contexte local.

Ces plantations seront réalisées à l'automne suivant la fin du chantier de construction et concernent les hameaux suivants : Armantioux, Faye, la Brousse, le Foussat, Planche Courte et la Sagne Coudou.

Coût prévisionnel : Enveloppe globale de 30 000 €. L'implantation d'une haie arbustive coûte en moyenne 18 € / mètre linéaire (8 à 30 €), mais évolue en fonction de la nature des espèces végétales et de la densité des plantations. L'implantation d'une haie arborée coûte en moyenne 25 € / mètre linéaire (11,35 à 37 €), en fonction de la nature et de la dimension des espèces. Il faut compter environ 200 € pour un arbre. Ces tarifs comprennent à la fois la fourniture, le transport et la plantation.

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur

Mesure 03 : Plantation et gestion de linéaires de haies bocagères

Type de mesure : Mesure de compensation

Nomenclature : Paysage - R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines

Milieu naturel - C1.1a - Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guilde

Impact potentiel identifié : Au total, 193 m de haies, constituées notamment d'arbres de haut jet, vont être coupés (19 m de haies multistrates et 174 m d'alignements arborés). Cela modifiera les perceptions à l'aire très rapprochée et rendra plus visibles les aménagements annexes comme les voiries ou les plateformes.

Objectif de la mesure : En renforçant la trame bocagère existante, les aménagements connexes seront moins visibles, et la perturbation visuelle engendrée par les coupes sera annulée. Cette mesure permettra par ailleurs de créer plusieurs corridors écologiques et de renforcer ainsi les continuités localement. Ces haies pourront être utilisées comme habitats de reproduction, de chasse et/ou de repos par diverses espèces de différents taxons, notamment parmi l'avifaune, les chiroptères, les mammifères terrestres (dont l'Écureuil roux), l'herpétofaune, ainsi que les insectes (dont le Grand Capricorne).

Description de la mesure : Le projet induira la suppression de 193 m de haies dont 19 m de haies multistrates et 174 m d'alignement arborés. Afin de regagner cette perte et d'engranger une plus-value écologique et paysagère notable, il est prévu une plantation au moins du double des linéaires détruits. Ainsi, seront plantés à minima 386 m de haies bocagères multistrates. Le choix a été fait de replanter des haies visant un intérêt en termes de corridor pour la biodiversité locale en reconnectant des secteurs présentant des connexions dégradées. Ces haies auront également un intérêt pour le gîte, le repos et la chasse de la faune locale. A noter que cette compensation de haie sera éloignée au minimum de 200 m des zones de survol des éoliennes pour éviter les risques d'attractions de la faune volante vers le parc éolien tout en reconstituant des corridors pour les espèces locales et dans un rayon d'un kilomètre de l'implantation des éoliennes pour favoriser la faune locale.

Les caractéristiques des plantations seront les suivantes :

- Hauteur des plants : 40 à 60 cm pour les espèces arbustives et 1,50 m pour les arbres ;
- Essences locales : Chêne (sessile ou pédonculé), Noisetier commun, Prunellier, Aubépine monogyne, Troène commun, Fusain d'Europe et Cornouiller sanguin (les plants utilisés devront répondre à un label garantissant un pool génétique local, tel que la marque « Végétal local » ;
- Garantie des plants : un an minimum ;
- Protections : pose de filets de protection organique (chanvre, bambou, etc.) et paillage pour chaque arbuste ;
- L'organisation de la plantation devra faire l'objet d'un plan de plantations préalablement réalisé par un paysagiste concepteur /écologue.

Programme d'entretien des haies plantées :

Un passage au printemps suivant la phase de plantation ;

Le cas échéant recépage et/ou remplacement des plants n'ayant pas survécu ;

Un passage annuel pour la taille, ainsi que le dégagement de la végétation herbacée sans recours aux produits phytosanitaires durant les 3 premières années.

La cartographie page suivante localise l'implantation de cette mesure.

Cette mesure sera réalisée en partenariat avec l'association locale Prom'haies. Elle sera en charge de la mise en œuvre de cette mesure selon les modalités précédemment décrites, et en concertation avec les propriétaires fonciers. La convention de partenariat avec Prom'haies étant en cours de rédaction, un courrier d'engagement est présenté en annexe, page 250.

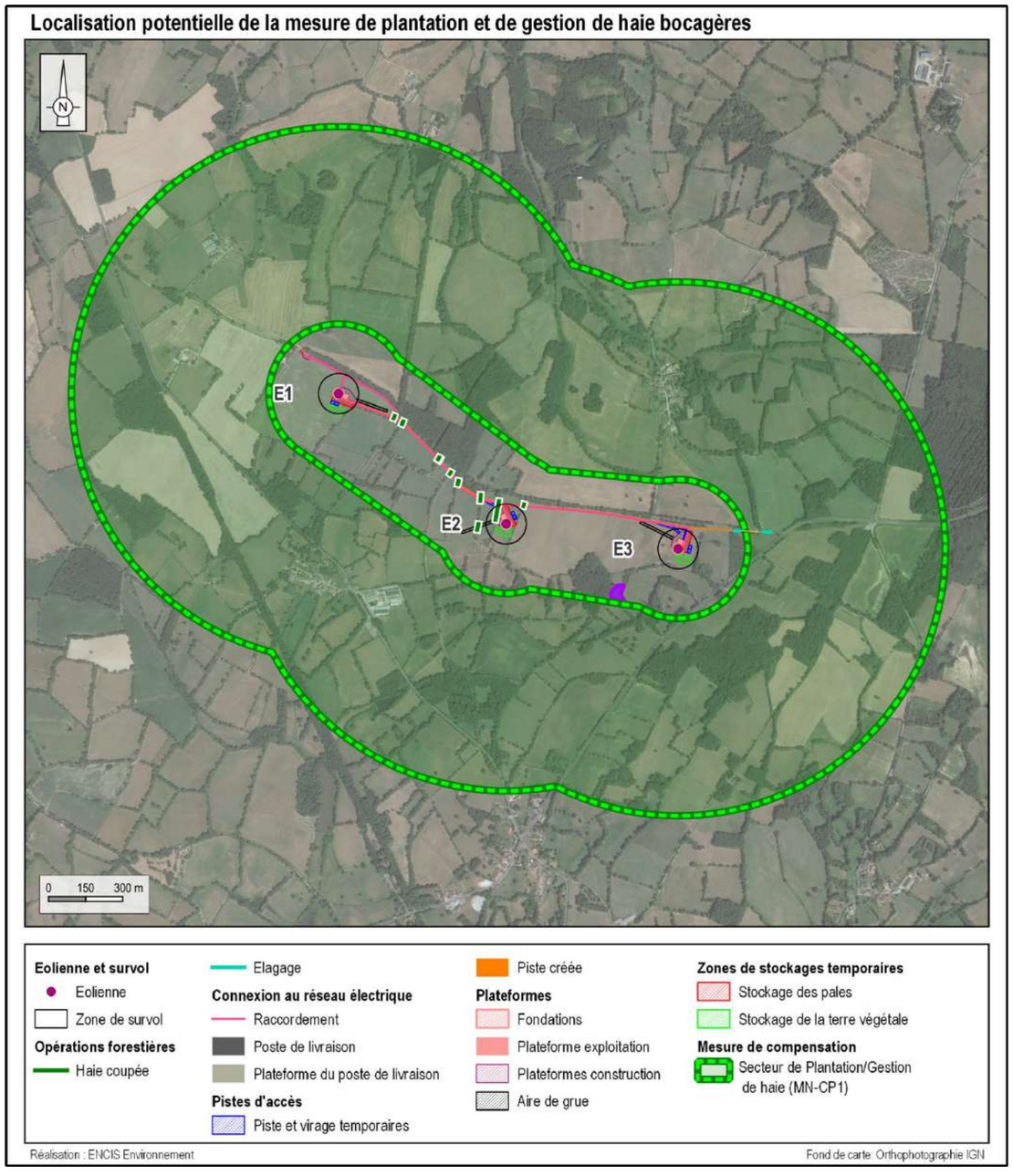
Coût prévisionnel : Environ 10€ du mètre linéaire, 500€ pour l'assistance et le suivi par un paysagiste/ écologue concepteur, soit un coût total de 7 000 € pour l'installation.

L'entretien des trois premières années (taille de formation) représente un coût de 5€ par mètre linéaire, soit 3 250 € annuel pour les trois premières années d'exploitation du parc. L'entretien annuel représente un coût de 2,5 € par mètre linéaire, soit 1 625 € annuel pour la durée d'exploitation du parc.

Des visites de terrain, en compagnie d'un écologue et du maître d'œuvre en génie écologique, seront nécessaire pour élaborer un plan précis et adapté à la configuration du terrain et pour suivre l'évolution de cette mesure.

Calendrier : Plantation à l'automne suivant la fin du chantier de construction

Responsable de la mesure : Maître d'ouvrage – Paysagiste concepteur / Écologue indépendant



Carte 81 : Localisation des secteurs de compensation de haie

Mesure E04 : Réhabilitation d'un sentier de randonnée

Type de mesure : Mesure d'accompagnement

Nomenclature : A7.a - Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises

Objectif et effets attendus de la mesure : Augmenter l'intérêt paysager et touristique du site.

Description : La mesure prévoit la remise en état (effacement des ornières, arrachage des ronces, etc) et l'entretien du chemin rural parallèle à la piste créée pour le montage des éoliennes. Utilisé comme sentier de randonnée, l'objectif de la mesure est de pérenniser cet usage par l'entretien de la végétation limitrophe. L'installation de quelques panneaux d'informations concernant le projet éolien et les énergies renouvelables est également envisageable.

Coût prévisionnel : 7 000 € pour la réhabilitation du chemin et l'installation de panneaux pédagogiques.

2,5 € par mètre linéaire, soit 3 750 € environ tous les cinq ans, pour l'entretien du chemin et de la végétation.

Calendrier : Durant toute l'exploitation du parc.

Responsable : Maître d'ouvrage – Paysagiste Concepteur.

Les modalités de cette mesure (précision du type d'aménagement, etc) seront discutées et affinées en amont de la réalisation du parc, en concertation avec les acteurs du territoire.

Mesure E05 : Aménagement d'une aire de pique-nique

Type de mesure : Mesure d'accompagnement

Nomenclature : A7.a - Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises

Objectif et effets attendus de la mesure : Augmenter l'intérêt paysager et touristique du site.

Description : La mesure prévoit l'aménagement d'une aire de pique-nique. Positionnée sur le parcours de sentiers de randonnée locaux, l'aire prévoit l'accueil et l'information des randonneurs évoluant à proximité du projet.

Coût prévisionnel : 10 000 €

Calendrier : Durant toute l'exploitation du parc.

Responsable : Maître d'ouvrage – Paysagiste Concepteur.

Les modalités de cette mesure (précision du type d'aménagement, etc) seront discutées et affinées en amont de la réalisation du parc, en concertation avec les acteurs du territoire.

7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	**Impact potentiel identifié**	**Type**	**Impact résiduel**	**Description**	**Coût**	**Calendrier**	**Responsable**
Mesure 1	Très fort, effet de barrière depuis les hameaux de Faye et Armantioux	Réduction	Fort, le projet présente un aspect moins compact mais occupe tout de même une emprise visuelle large depuis ces lieux de vie.	Il a été choisi de limiter le nombre d'éoliennes, afin d'augmenter les interdistances les séparant et ainsi d'atténuer l'effet de barrière depuis ces lieux de vie.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure 2	Fort, la construction de pistes et plateformes peut porter atteinte au maillage arboré, qui représente un motif paysager caractéristique du territoire	Réduction	Modéré, la coupe et l'élagage de la végétation est réduit au maximum. Les pistes créées artificialisent toutefois une partie des prairies bocagères.	Réflexion sur le tracé des pistes afin de limiter au maximum la coupe d'arbres ou de linéaires de haie. La majorité des pistes sont créées en parallèle des chemins existants, afin d'éviter la coupe des haies bocagères les bordant lors de leur élargissement.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure 3	Très fort, l'implantation d'éoliennes de 230 m de hauteur totale à 500 m des habitations, augmente fortement la prégnance du projet depuis les hameaux proches.	Réduction	Fort, le projet est plus éloigné des habitations, ce qui réduit légèrement sa prégnance dans les vues.	Afin de réduire la prégnance du projet depuis les hameaux proches, les éoliennes sont implantées à 600 m des habitations d'Armantioux et du centre de Faye (trois habitations sont à moins de 600 m de l'éolienne E3, et la plus proche se situe à 550 m environ).	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure C01	Fort, des boisements de feuillus sont présents aux abords du site d'implantation et de futures pistes d'exploitation. Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire s'ils ne sont pas réfléchis.	Réduction	Très faible, voire nul, à long terme	Les pistes ainsi que les tranchées destinées au passage des câbles ne devront pas être implantées à moins d'un mètre du droit du houppier (voir schéma suivant).	Compris dans la conception du projet	Phase de construction	Maître d'ouvrage - Coordinateur de travaux
Mesure C02	Fort, l'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.	Réduction	Très faible, voire nul, à long terme	Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence. Les tailles de grosses sections sont à éviter le plus possible, afin de ne pas fragiliser l'arbre face aux attaques parasitaires (champignons, etc) qui condamneraient l'arbre à moyen terme.	Compris dans la conception du projet	Phase de construction	Maître d'ouvrage - Coordinateur de travaux
Mesure C03	Modéré, les pistes d'accès aux éoliennes et les plateformes, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural.	Réduction	Faible à long terme, le matériau de recouvrement est en adéquation avec les matériaux des chemins alentour	Utiliser des matériaux de recouvrement d'origine locale et privilégier une teinte approchante de la teinte naturelle du sol en place, par exemple un gravillon de teinte beige.	Compris dans la conception du projet	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	**Impact potentiel identifié**	**Type**	**Impact résiduel**	**Description**	**Coût**	**Calendrier**	**Responsable**
Mesure C04	Modéré, lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que les plateformes utiles lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utiles lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées.	Réduction	Très faible, voire nul à long terme	En début de phase chantier, le sol de ces aires de montage sera décapé et la terre végétale stockée sous forme d'andains pour préserver ses qualités agricoles. Après le départ des engins de chantier, seules les plateformes utiles en phase d'exploitation seront maintenues (recouvertes de graves) tandis que le reste de la surface de la zone de travaux sera recouverte de cette terre végétale pour être remise en culture ou en prairie.	Compris dans la conception du projet	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E01	Modéré, modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.	Réduction	Très faible, les postes de livraison s'intégreront avec le contexte bocager.	Les postes de livraison seront recouverts d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-vert (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte boisé.	8 000€ par poste	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E02	Fort, le projet éolien a un impact fort depuis certains lieux de vie proches. Les rapports d'échelle entre les éoliennes les plus proches et les motifs paysagers sont déséquilibrés et celles-ci paraissent dominantes.	Réduction	Très faible à modéré.	Le porteur de projet participera à la plantation de haies champêtres et/ou d'arbres pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient « gênants » pour eux. Ceux-ci seront invités à se faire connaître, via l'envoi de courriers.	30 000€	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur
Mesure E03	Modéré, au total, 193 ml de haie et d'alignement arboré vont être coupés. Cela modifiera les perceptions à l'aire très rapprochée et rendra plus visibles les aménagements annexes comme les voiries ou les plateformes.	Réduction	Très faible, voire nul, à long terme	En renforçant la trame bocagère existante, les aménagements connexes seront moins visibles, et la perturbation visuelle engendrée par les coupes sera annulée. La trame reconstituée sera de grande valeur écologique et paysagère.	7 000 € pour l'installation 3 250 € annuel pour les trois premières années d'exploitation 1 625 € annuel pour la durée d'exploitation	A l'automne suivant la mise en exploitation du parc éolien.	Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur - Écologue
Mesure E04	Faible, perturbation des usages du site (randonnée) pendant la construction du projet et lors de son exploitation.	Accompagnement	Très faible	La mesure prévoit la remise en état et l'entretien du chemin rural parallèle à la piste créée pour le montage des éoliennes et l'ajout de panneaux pédagogiques. Utilisé comme sentier de randonnée, l'objectif de la mesure est de pérenniser cet usage par l'entretien de la végétation limitrophe et de favoriser l'intégration du projet dans le cadre de vie local.	7 000 € à l'installation 3 750 € tous les cinq ans pour l'entretien	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur
Mesure E05		Accompagnement	Très faible	La mesure prévoit l'aménagement d'une aire de pique-nique. Positionnée sur le parcours de sentiers de randonnée locaux, l'aire prévoit l'accueil et l'information des randonneurs évoluant à proximité du projet.	10 000 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur

Tableau 42 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.

8 Tableaux - Figures - Cartes - Photographies

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités. 19
Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts. 23
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 53
Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée. 58
Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée. 61
Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée. 64
Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée. 78
Tableau 8 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée. 82
Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée. 82
Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée. 84
Tableau 11 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate. 91
Tableau 12 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate. 91
Tableau 13 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate. 98
Tableau 14 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales. 106
Tableau 15 : Variantes de projet envisagées. 128
Tableau 16 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée. 148
Tableau 17 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 158
Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée. 159
Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée. 161
Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée. 162
Tableau 21 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée. 164
Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée. 174
Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les sites protégés et les sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée. 176
Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée. 177
Tableau 25 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée. 179
Tableau 26 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate. 181
Tableau 27 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate. 186
Tableau 28 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate. 186
Tableau 29 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate. 192
Tableau 30 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés. 200
Tableau 31 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 202
Tableau 32 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 205
Tableau 33 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 208
Tableau 34 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 211
Tableau 35 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 214
Tableau 36 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 217
Tableau 37 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 220
Tableau 38 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 223
Tableau 39 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement. 226
Tableau 40 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien. 229
Tableau 41 : Mesures d'évitement et de réduction en phase conception. 232
Tableau 42 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet. 239

Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto). 16
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation (source : ENCIS Environnement). 21
Figure 3 : Coupe de principe nord-ouest sud-est à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2). 39
Figure 4 : Coupe de principe nord-est sud-ouest à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2). 39
Figure 5 : Cartographie des zones représentées par les peintres au XIXe siècle en Limousin (Source : Atlas des Paysages du Limousin). 41
Figure 6 : Maurice Utrillo, Eglise de Bessines sous la neige, huile sur toile de 1927 41
Figure 7 : Charles Bichet, «Pont à Châteauponsac», huile sur toile de 1904 41
Figure 8 : Charles Bichet, Piliers de Lascaux à Châteauponsac, huile sur toile de 1907-1913 41
Figure 9 : Carte des sites incontournables (Source : CDT Haute-Vienne). 41
Figure 10 : Carte touristique du Haut-Limousin (Source : Tourisme Haut-Limousin) 42
Figure 11 : Schéma d'une éolienne (Source : ENCIS Environnement). 108
Figure 12 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : ENCIS Environnement, d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005). 108
Figure 13 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement). 108
Figure 14 : Bloc diagramme Illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement). 109
Figure 15 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement). 109
Figure 16 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement). 109
Figure 17 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement). 110
Figure 18 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement. 111
Figure 19 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement. 111
Figure 20 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). 112
Figure 21 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes. 113
Figure 22 : Simulation d'éclairement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005). 113
Figure 23 : Simulation d'éclairement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005). 113
Figure 24 : Balisage des éoliennes. 113
Figure 27 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com). 114
Figure 26 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement. 114

Figure 25 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.114
Figure 28 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.115
Figure 29 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).117
Figure 30 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).117
Figure 32 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.118
Figure 31 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).118
Figure 33 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).118
Figure 34 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).118
Figure 35 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).119
Figure 36 : Schéma d'une éolienne.138
Figure 37 : Coupe de principe nord-ouest sud-est à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2).147
Figure 38 : Coupe de principe nord-est sud-ouest à l'échelle de l'AEE. Pour des raisons de lisibilité, le rapport hauteur / largeur a été augmenté (x2).147
Figure 39 : Démarche de définition des mesures.228
Figure 40 : Arbre au naturel.230
Figure 41 : Elagage raisonné.230
Figure 42 : Teinte RAL 7003.232
Figure 43 : Courrier d'engagement de l'association Prom'Haies247

Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Limousin).10
Carte 2 : Enjeux paysagers pour le département de la Haute-Vienne (Source : DREAL Limousin).11
Carte 3 : Les aires d'étude.17
Carte 4 : Situation géographique.30
Carte 5 : Hydrographie et relief.31
Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.32
Carte 7 : Occupation du sol.33
Carte 8 : Unités paysagères.34
Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique pour des éoliennes de 250 m en bout de pale dans la zone d'implantation potentielle.38
Carte 10 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.43
Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.46
Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.47
Carte 13 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.57
Carte 14 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.60
Carte 15 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.63
Carte 16 : Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.65
Carte 17 : Structures paysagères de l'AER.67
Carte 18 : Sensibilités des bourgs et axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.73
Carte 19 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.74
Carte 20 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.79
Carte 21 : Visibilités potentielles d'un projet éolien de 250 m de haut dans la ZIP depuis Le Dorat.80
Carte 22 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.81
Carte 23 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.83
Carte 24 : Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.85
Carte 25 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.87
Carte 26 : Visibilités depuis le bourg de Droux.88
Carte 27 : Sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.90
Carte 28 : Principales visibilités depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.94
Carte 29 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.97
Carte 30 : Les enjeux de la zone d'implantation potentielle.99
Carte 31 : Synthèse des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.101
Carte 32 : Carte de Cassini (XVIIIe siècle).103
Carte 33 : Carte de l'état-major (XIXe siècle).103
Carte 34 : Carte IGN au 25 000ème.103
Carte 35 : Evolution de l'occupation du sol à l'échelle de la ZIP.104
Carte 36 : Proposition d'une orientation d'implantation.127
Carte 37 : Variante 1.128
Carte 38 : Variante 2.129
Carte 39 : Variante 2 bis.129
Carte 41 : Variante 3.130
Carte 40 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.130
Carte 43 : Plan de masse du projet.140
Carte 44 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.146

Carte 45 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée. 149
Carte 46 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée. 152
Carte 47 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. 153
Carte 48 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude éloignée 163
Carte 49 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée 165
Carte 50 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER. 166
Carte 51 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER. 171
Carte 52 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER. 172
Carte 53 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée 180
Carte 54 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate. 182
Carte 55 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI. 183
Carte 56 : Secteurs de visibilités et impact du projet sur le bourg de Droux. 184
Carte 57 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate. 185
Carte 58 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI. 190
Carte 59 : Synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate 193
Carte 60 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés. 196
Carte 61 : Localisation des projets connus de faible hauteur au sein de l'aire d'étude rapprochée. 197
Carte 62 : Contexte éolien et autres projets de grande hauteur de l'aire d'étude éloignée. 198
Carte 63 : Analyse depuis le Dorat 201
Carte 64 : Localisation du point d'analyse au sud du bourg du Dorat (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 203
Carte 65 : Analyse depuis Magnac-Laval 204
Carte 66 : Localisation du point d'analyse à l'est de Magnac-Laval (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 206
Carte 67 : Analyse depuis Rancon 207
Carte 68 : Localisation du point d'analyse à Rancon (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 209
Carte 69 : Analyse depuis Bellac 210
Carte 70 : Localisation du point d'analyse au nord de Bellac (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 212
Carte 71 : Analyse depuis Droux 213
Carte 72 : Localisation du point d'analyse à l'est du bourg de Droux (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 215
Carte 73 : Analyse depuis Armantioux 216
Carte 74 : Localisation du point d'analyse à Armantioux (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 218
Carte 75 : Analyse depuis Faye 219
Carte 76 : Localisation du point d'analyse à Faye (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 221
Carte 77 : Analyse depuis le Foussat 222
Carte 78 : Localisation du point d'analyse au Foussat (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 224
Carte 79 : Analyse depuis la Valette 225
Carte 80 : Localisation du point d'analyse à la Valette (Fond IGN - Fond IGN 1 / 25 000) 227
Carte 81 : Localisation des secteurs de compensation de haie 237

Photographie 1 : Ouverture visuelle sur la Basse Marche depuis le versant sud de la vallée de la Gartempe. 31
Photographie 2 : La Gartempe à Châteauponsac 31
Photographie 3 : Route peu boisée ouvrant des vues lointaines sur le paysage. 32
Photographie 4 : Route plus sinueuse et abondamment boisée limitant les échappées visuelles lointaines. 32
Photographie 5 : Mosaïque de prairies bocagères ouvertes et de boisements à l'est de l'AEE. 33
Photographie 6 : Parcelle agricole remembrée du nord de l'AEE. 33
Photographie 8 : Les reliefs ondoyants aux prairies découpées par les boisements. 35
Photographie 7 : Paysage bocager d'élevage dans les terres froides. 35
Photographie 10 : Vue sur le versant nord des monts d'Ambazac 36
Photographie 9 : Ouverture sur la Basse Marche depuis les monts de Blond 36
Photographie 11 : Paysages de «campagne-parc» du plateau de Bénévent l'Abbaye / Grand-Bourg 37
Photographie 12 : Depuis les monts de Blond, les boisements abondants filtrent les perceptions de la ZIP ... 39
Photographie 13 : Depuis la Basse Marche le bocage cloisonne les vues et limite les perceptions de la ZIP. .. 39
Photographie 14 : Visibilité partielle, filtrée par la végétation, de la ZIP depuis la périphérie de Bessines-sur-Gartempe (Vue 1 localisée sur la carte 11). 44
Photographie 15 : Vue lointaine sur la ZIP depuis l'avenue de Lorraine à Châteauponsac (Vue 2 localisée sur la carte 11). 44
Photographie 16 : Vue dégagée depuis le cimetière de Nantiat. Les habitations et la végétation masquent la ZIP (Vue 3 localisée sur la carte 11). 44
Photographie 17 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis la route en contrebas de l'autoroute A20 (Vue 4 localisée sur la carte 11). 45
Photographie 18 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis la N145 (Vue 5 localisée sur la carte 11). 45
Photographie 19 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis la N147 (Vue 6 localisée sur la carte 11). 45
Photographie 20 : L'église de Châteauponsac en belvédère sur la vallée de la Gartempe (MH n°49). 48
Photographie 21 : Château de Sannat (MH n°60). Source : Gîtes de France 48
Photographie 22 : Visibilité lointaine et partielle sur la ZIP depuis les périmètres de protection des secteurs patrimoniaux de Mortemart et Montrol-Sénard (Vue 7 localisée sur la carte 12). 53
Photographie 23 : Visibilité lointaine sur la ZIP depuis les abords du périmètre de protection de la croix de Morterolles (Vue 8 localisée sur la carte 12). 53
Photographie 24 : Covisibilité entre la ZIP et le donjon du château de la Côte-au-Chapt depuis le périmètre de protection du monument (Vue 9 localisée sur la carte 12). 54
Photographie 25 : Covisibilité entre la ZIP et la tour du château de Bagnac depuis le périmètre de protection du monument (Vue 10 localisée sur la carte 12). 54
Photographie 26 : Covisibilité partielle et lointaine avec la celle Grandmontaine depuis le périmètre de protection du monument (Vue 11 localisée sur la carte 12). 54
Photographie 27 : Vue sur la ZIP depuis le promontoir rocheux de Châteauponsac sur la vallée de la Gartempe (Vue 12 localisée sur la carte 12). 55
Photographie 28 : Covisibilité entre la ZIP et le château de Sannat depuis le périmètre de protection du monument (Vue 13 localisée sur la carte 12). 55
Photographie 29 : Covisibilité entre la ZIP et le clocher de l'église de Dompierre-les-Eglises depuis le périmètre de protection du monument (Vue 14 localisée sur la carte 12). 55
Photographie 30 : Vue partielle sur la ZIP depuis le site inscrit de Mortemart (Vue 15 localisée sur la carte 13). 59
Photographie 31 : Vue partielle et lointaine sur la ZIP depuis le site inscrit du lac de Saint-Pardoux (Vue 16

localisée sur la carte 13). 59
Photographie 32 : Vue lointaine sur la ZIP depuis le site inscrit des monts de Blond (Vue 17 localisée sur la carte 13). 59
Photographie 33 : Vue partielle et lointaine sur la ZIP depuis le site emblématique des monts d'Ambazac (Vue 18 localisée sur la carte 14). 62
Photographie 34 : Vue partielle sur la ZIP depuis le site emblématique de la vallée du Vincou (Vue 19 localisée sur la carte 14). 62
Photographie 35 : Vue ouverte sur la ZIP depuis le site emblématique de la Brame (Vue 20 localisée sur la carte 14). 62
Photographie 36 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR des Monts de Blond. Celle-ci est totalement masquée par la végétation (Vue 21 localisée sur la carte 15). 64
Photographie 37 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR des Monts d'Ambazac. Celle-ci est totalement masquée par la végétation (Vue 22 localisée sur la carte 15). 64
Photographie 38 : La dépression de la vallée de la Gartempe offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, au gré des ouvertures dans le bocage dense qui couvre les versants (Vue 1 localisée sur la carte 17). 66
Photographie 39 : Vue partielle sur la ZIP depuis l'avenue Charles de Gaulle à Bellac (Vue 2 localisée sur la carte 18) 68
Photographie 40 : Vue partielle et relativement rapprochée sur la ZIP depuis la rue Camille Grellier à Magnac-Laval (Vue 3 localisée sur la carte 18). 69
Photographie 41 : Vue ouverte sur la ZIP depuis l'entrée du cimetière du Dorat, au pied de la collégiale Saint-Pierre (Vue 4 localisée sur la carte 18). 69
Photographie 42 : Vue très partielle filtrée par la végétation sur la ZIP depuis les abords du cimetière de Peyrat-de-Bellac (Vue 5 localisée sur la carte 18). 69
Photographie 43 : Vue partielle sur la ZIP depuis le centre-bourg de Blanzac (Vue 6 localisée sur la carte 18). 70
Photographie 44 : Vue ouverte sur la ZIP, en covisibilité avec le clocher de l'église (MH n°66), depuis les hauteurs de Rancon (Vue 7 localisée sur la carte 18). 70
Photographie 45 : Panorama ouvert sur la ZIP depuis le côté de la route nationale N145 à l'est de l'AER (Vue 8 localisée sur la carte 18). 72
Photographie 46 : Vue ouverte sur la ZIP depuis les abords de la D675 à l'ouest de l'AER, dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe (Vue 9 localisée sur la carte 18). 72
Photographie 47 : Vue ouverte sur la ZIP depuis les abords de la D942 à l'est de l'AER (Vue 10 localisée sur la carte 18). 72
Photographie 48 : Collégiale Saint-Pierre du Dorat (MH n°71) (Source : Haute-Vienne Tourisme) 75
Photographie 49 : Eglise Saint-Pierre-ès-Liens de Rancon (MH n°66) (Source : Monumentum) 75
Photographie 50 : Eglise Saint-Maximin de Magnac-Laval (MH n°75) (Source : Monumentum) 75
Photographie 51 : Vue partielle sur la ZIP depuis le périmètre de protection des monuments historiques de Bellac, en covisibilité avec l'église (Vue 11 localisée sur la carte 19). 76
Photographie 52 : Vue très partielle sur la ZIP depuis le centre-bourg de Rancon, en covisibilité avec la lanterne des morts (Vue 12 localisée sur la carte 19). 76
Photographie 53 : Vue ouverte sur la ZIP, depuis la périphérie sud du Dorat, en covisibilité avec la collégiale Saint-Pierre et l'hospice de Grandchamp (Vue 13 localisée sur la carte 19). 76
Photographie 54 : Vue directe sur la ZIP, en covisibilité avec l'église Saint-Maximin, depuis la rue Jules Courivaud à Magnac-Laval (Vue 14 localisée sur la carte 19). 77
Photographie 55 : Vue filtrée sur la ZIP, en covisibilité avec le temple, depuis le site inscrit de Villefavard et de la vallée de la Semme (Vue 15 localisée sur la carte ci-contre). 79
Photographie 56 : Le Dorat « Petites Cités de Caractère® » (Source : Tourisme Haut-Limousin) 80
Photographie 57 : Vue filtrée par la végétation sur la ZIP depuis le site emblématique de Chercorat (Vue 16 localisée sur la carte ci-contre). 81
Photographie 58 : Vue partielle sur la ZIP depuis la rive nord de l'étang des Pouyades (Vue 17 localisée sur la carte ci-contre). 83
Photographie 59 : Champ cultivé issu du remembrement de prairies bocagères au nord-ouest de l'AEI. 86
Photographie 60 : Vue sur la ZIP filtrée par la végétation depuis la rue de la Chapelle à Droux (Vue 1 localisée sur la carte 26). 89
Photographie 61 : Vue sur la ZIP en partie masquée par les constructions depuis le centre-bourg de Droux (Vue 2 localisée sur la carte 26). 89
Photographie 62 : Vue sur la ZIP en partie filtrée par la végéation et les construtions depuis l'entrée ouest de Droux (Vue 3 localisée sur la carte 26). 89
Photographie 63 : Vue sur la ZIP filtrée par la végétation depuis le hameau de Chassain (Vue 4 localisée sur la carte 27). 92
Photographie 64 : Vue rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Planche Courte (Vue 5 localisée sur la carte 27). 92
Photographie 65 : Vue rapprochée sur la ZIP depuis La Brousse (Vue 6 localisée sur la carte 27). 92
Photographie 66 : Vue très rapprochée sur la ZIP depuis le hameau d'Armantioux. Celle-ci occupe un angle visuel large (presque 120°) sur l'horizon (Vue 7 localisée sur la carte 27). 93
Photographie 67 : Vue très rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Faye. Celle-ci occupe un angle visuel très large (plus de 150°) sur l'horizon (Vue 8 localisée sur la carte 27). 93
Photographie 68 : Vue ouverte et rapprochée sur la ZIP depuis les abords du hameau de Foussat (Vue 9 localisée sur la carte 27). 93
Photographie 69 : Vue rapprochée en partie filtrée par la végétation sur la ZIP depuis le hameau de La Sagne Coudou (Vue 10 localisée sur la carte 27). 93
Photographie 70 : Depuis la N145 à l'est, la proximité avec la ZIP peut générer un effet de surplomb sur la chaussée et les automobilistes (Vue 11 localisée sur la carte 28). 95
Photographie 71 : Depuis la D25 au nord-ouest, les haies bocagères lointaines ne masquent que la partie basse de la ZIP (Vue 12 localisée sur la carte 28). 95
Photographie 72 : Depuis l'intersection de la D7 et de la N145 à l'est, la ZIP est nettement visible au-dessus des boisements (Vue 13 localisée sur la carte 28) (Source : Google StreetView). 95
Photographie 73 : L'église Saint-Martial à Droux (Source : Haute-Vienne Tourisme) 96
Photographie 74 : Parcelles agricoles ouvertes au nord-ouest de la ZIP 100
Photographie 75 : Ambiance plus cloisonnée des prairies bocagères au sud de la ZIP 100
Photographie 76 : Vallon humide au sud de la ZIP 100
Photographie 77 : Prairie bocagère et élevage bovin 100
Photographie 79 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant). 114
Photographie 78 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot). 114
Photographie 80 : Effet de barrière visuelle (source : enerfip). 119
Photographie 81 : Vue de l'état initial 131

Photographie 82 : Variante 1. 132
Photographie 83 : Variante 2. 132
Photographie 84 : Variante 2 bis. 132
Photographie 85 : Variante 3. 132
Photographie 86 : Vue de l'état initial 133
Photographie 87 : Variante 1. 134
Photographie 88 : Variante 2. 134
Photographie 89 : Variante 2 bis. 134
Photographie 90 : Variante 3. 134
Photographie 91 : Vue de l'état initial 135
Photographie 92 : Variante 1. 136
Photographie 93 : Variante 2. 136
Photographie 94 : Variante 2 bis. 136
Photographie 95 : Variante 3. 136
Photographie 96 : Texture des pistes en concassé. 138
Photographie 97 : Poste de livraison habillé d'un bardage bois. 138
Photographie 98 : Illustration d'un chantier éolien. 144
Photographie 99 : Vue partielle et lointaine sur le projet éolien depuis les monts de Blond (photomontage 5, vue 1 localisée sur la carte suivante). 145
Photographie 100 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de l'église Saint-Thyrse (MH n°49), à Châteauponsac (photomontage 8, vue 1 localisée sur la carte suivante). 150
Photographie 101 : Vue lointaine et partielle sur le projet éolien depuis les abords de l'autoroute A20 (photomontage 1, vue 2 localisée sur la carte suivante) 151
Photographie 102 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route nationale N145 (photomontage 2, vue 3 localisée sur la carte suivante). 151
Photographie 103 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route nationale N147 (photomontage 3, vue 4 localisée sur la carte suivante). 151
Photographie 104 : Vue lointaine partielle sur le projet éolien depuis les abords du château de la Côte-au-Chapt (MH n°22), en covisibilité avec le donjon (photomontage 7, vue 1 localisée sur la carte précédente). 158
Photographie 105 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords du château de Sannat (MH n°60), en covisibilité avec le monument (photomontage 4, vue 2 localisée sur la carte précédente). 158
Photographie 106 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le site emblématique de la Brame (photomontage 6). 161
Photographie 107 : Vue sur le projet éolien depuis le versant sud de la vallée de la Gartempe, à Blanzac (photomontage 9). 166
Photographie 108 : Vue partielle sur le projet éolien depuis l'avenue Charles de Gaulle, au nord de Bellac (photomontage 11, vue 1 localisée sur la carte suivante). 167
Photographie 109 : Vue partielle sur le projet éolien depuis la rue Jules Courivaud, à Magnac-Laval (photomontage 10, vue 2 localisée sur la carte suivante). 167
Photographie 110 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le cimetière du Dorat, en covisibilité avec l'ancien hospice de Grandchamp (MH n°74, photomontage 12, vue 3 localisée sur la carte suivante). 168
Photographie 111 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les hauteurs de Rancon, en covisibilité avec l'église du bourg, sur le tracé de la route du Haut-Limousin (MH n°66, photomontage 13, vue 4 localisée sur la carte suivante). 168
Photographie 112 : Vue partielle sur le projet éolien depuis une aire de repos le long de la N145 (photomontage 24, , vue 5 localisée sur la carte suivante). 169
Photographie 113 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route départementale D675, dans le site emblématique de la vallée de la Gartempe (photomontage 15, vue 6 localisée sur la carte suivante). 169
Photographie 114 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la route départementale D942 (photomontage 20, vue 7 localisée sur la carte suivante). 170
Photographie 115 : Vue partielle sur le projet éolien depuis la D25, au pied de l'ancien hospice de Grandchamp (MH n°74, photomontage 19, vue 8 localisée sur la carte suivante). 170
Photographie 116 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le sud du bourg du Dorat, en covisibilité avec la collégiale (MH n°60) et l'hospice de Grandchamp (MH n°74, photomontage 16, vue 1 localisée sur la carte précédente). 175
Photographie 117 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la villa «La Solitude» (MH n°72) à Villefavard, en covisibilité avec la flèche du temple (MH n°73, photomontage 17, vue 2 localisée sur la carte précédente). 175
Photographie 118 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le nord-est de Magnac-Laval, en covisibilité avec l'église Saint-Maximin (MH n°75, photomontage 22, vue 3 localisée sur la carte précédente). 175
Photographie 119 : Vue partielle sur le projet éolien depuis l'étang des Pouyades (photomontage 18). 179
Photographie 120 : Vue partielle sur le projet éolien depuis l'entrée est de Droux (photomontage 30). 184
Photographie 121 : Vue partielle, en grande partie filtrée par la végétation, sur le projet éolien depuis le Chassain (photomontage 28). 187
Photographie 122 : Vue partielle sur le projet éolien depuis le hameau de Planche Courte (photomontage 31). 187
Photographie 123 : Vue partielle sur le projet éolien depuis les abords de la N145, à la Brousse (photomontage 32). 187
Photographie 124 : Vue directe sur le projet éolien depuis les abords de la D25, à Armantioux (photomontage 34). 188
Photographie 125 : Vue directe sur le projet éolien depuis l'entrée sud du hameau de Faye (photomontage 35). 188
Photographie 126 : Vue ouverte sur le projet éolien depuis le hameau du Foussat (photomontage 36). 188
Photographie 127 : Vue partielle, en grande partie filtrée par la végétation, sur le projet éolien depuis la Sagne Coudou (photomontage 38). 189
Photographie 128 : Vue partielle, en partie filtrée par la végétation, sur le projet éolien depuis l'intersection de la D7 et de la N145 (photomontage 39). 191
Photographie 129 : Photomontage n°16 depuis le sud du bourg du Dorat. 203
Photographie 130 : Photomontage n°20 depuis les abords de la D942, à l'est de Magnac-Laval. 206
Photographie 131 : Photomontage n°13 depuis le bourg de Rancon. 209
Photographie 132 : Photomontage n°11 depuis l'avenue Charles de Gaulle, à Bellac. 212
Photographie 133 : Photomontage n°30 depuis l'entrée est du bourg de Droux. 215
Photographie 134 : Photomontage n°34 depuis les abords de la D25, à Armantioux. 218
Photographie 135 : Photomontage n°35 depuis l'entrée sud du hameau de Faye. 221
Photographie 136 : Photomontage n°37 depuis le Foussat. 224
Photographie 137 : Photomontage n°42 depuis la Valette. 227
Photographie 138 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste

de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.....235

9 Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Actualisation 2006.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016.

Ministère de la Transition Ecologique, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Octobre 2020.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010.

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence.

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014.

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : http://developpementdurable.revues.org/2705.

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013.

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati , Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quae, pp.45-60, 2010.

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Éolien du Limousin, 2013.

Atlas Régional des Paysages du Limousin, 2006.

Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Limousin)

www.haute-vienne.pref.gouv.fr

https://www.visitlimousin.com/

10 Annexes

Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine
11 allée des Châtaigniers
Maison de la forêt et du bois
79190 MONTALEMBERT

ABO Wind SARL
2 rue du Libre Echange
31506 TOULOUSE

Le 4 avril 2024 à Montalembert,

Objet : Accompagnement mesures compensatoires - Projet éolien « La Lande de la Faye » (87)

Madame, Monsieur,

La société ABO Wind a sollicité notre association (voir présentation ci-joint) concernant le développement du parc éolien « La Lande de la Faye », localisé en Haute-Vienne sur les communes de Magnac-Laval et de Droux.

Ce projet prévoit la destruction d'un linéaire de haies d'environ 193 m. La société ABO Wind souhaite faire appel à notre association pour suivre l'exécution des mesures compensatoires nécessaires au déploiement de ce parc éolien, notamment pour une action de plantation de haies dans un périmètre de 200 à 500m des 3 éoliennes envisagées.

Dans l'éventualité de l'aboutissement du projet éolien « La Lande de la Faye », Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine s'engage à accompagner la société ABO Wind dans la mise en œuvre des actions de compensation qui concerneront la destruction de haies liée à ce projet.

Les modalités techniques et financières de cet accompagnement devront être précisées et faire l'objet d'une convention entre Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine et ABO Wind avant le démarrage des actions de compensation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Daniel Barillot
Président

PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine
11 Allée des Châtaigniers
Maison de la Forêt et du Bois
79190 MONTALEMBERT
Tél : 05 49 07 64 02
contact@promhaies.net
www.promhaies.net

Prom'Haies est administrateur : AFAC agroforesteries

Prom'Haies plante : Végétal local

L'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

L'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine agit en faveur de la haie, de l'arbre champêtre et de toutes les formes d'agroforesterie. Son action se décline selon différents objectifs :

- Sensibiliser, mobiliser et former : Promouvoir et défendre la haie, l'arbre hors-forêt, l'agroforesterie sous toutes ses formes, auprès de tous : gestionnaires, agriculteurs, collectivités, usagers, habitants, élèves et étudiants…
- Accompagner les planteurs et les gestionnaires de haie : Concevoir les projets de plantation et assurer l'assistance auprès de tous les planteurs et gestionnaires, en favorisant l'utilisation de végétaux locaux.
- Apporter un appui aux démarches innovantes : Conduire des démarches "sur-mesure" en partenariat avec les agriculteurs, les collectivités et les organismes, en faveur de la connaissance, l'entretien, la gestion et la conservation des haies et des arbres champêtres.
- Réaliser des expérimentations techniques : Tester de nouvelles techniques et de nouveaux produits, pour répondre à des problématiques émergentes, dans le respect du végétal et de l'environnement.

Prom'Haies inscrit ses activités dans une mission d'intérêt général et d'utilité environnementale et sociale auprès de tous les publics et acteurs de la région. A ce titre son travail s'intègre dans le cadre de nombreuses politiques de développement territoriale. Elle agit sur les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne. L'association est aujourd'hui devenue une référence avec près de 3 millions d'arbres plantés.

Depuis 35 ans, Prom'Haies accompagne les projets de plantation et de gestion des haies. Elle bénéficie donc d'une solide expérience et d'une reconnaissance des acteurs du secteur (agriculteurs, collectivités, entreprises, associations, ...). Ses actions reposent sur une équipe salariée plurivalente et expérimentée. Cette équipe est composée de 17 collaborateurs dont 13 techniciens en agroforesterie formés pour accompagner les projets de valorisation de développement des infrastructures arborées. Prom'Haies dispose également de nombreuses ressources documentaires et informatives spécifiques, conçues en partie par l'équipe de Prom'Haies et de tout l'équipement nécessaire à la réalisation de ses missions

Enfin, depuis une dizaine d'année, l'association a accompagné plus de 30 parcs éoliens pour leur projet de plantation de haies dans le cadre de mesures compensatoires. Prom'Haies est donc en capacité de proposer aux entreprises et aux agriculteurs un accompagnement « sur mesure » immédiatement opérationnel.

Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine – Maison de la forêt et du bois – 79190 Montalembert
05 49 07 64 02 – contact@promhaies.net

Figure 43 : Courrier d'engagement de l'association Prom'Haies